mini-loto
TIRAGE: VENDREDI, 4 JUIN 1971
48634
8634
634
18 gagnants de $5,000.
144 gagnants de $ 500.
1458 gagnants de $ 100.

■ la météo

Généralement ensoleillé mais frais. Maximum d'environ 65.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Saint Boniface VOL. LXII - NO 128 Montréal, samedi 5 juin 1971 15 CENTS

Le vérificateur général fait rapport

Ottawa est trop libéral dans ses prêts

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA – Le vérificateur général du Canada s'inquiète, dans le rapport annuel qu'il a présenté aux Communes hier, de la trop grande libéralité de l'aide financière fédérale aux entreprises privées et de l'affaiblissement du contrôle parlementaire sur les dépenses du gouvernement.

Le rapport, qui concerne l'exercice fiscal terminé le 31 mars s'étale sur 285 pages. Il s'en prend entre autres à une suite de versements présumément excessifs faits à diverses entreprises en vertu de différents programmes, de même qu'à l'élévation des dépenses à l'égard de certaines pièces d'équipement de défense qui ne sont parfois pas utilisées.

Le document ne précise le nom d'aucune des entreprises impliquées, mais les faits qu'il souligne sont nombreux:

● Le ministère des approvisionnements et services a été incapable de récupérer un prêt de $522,000 consenti à une société privée pour la mise au point de pièces d'équipement de communication, pour la simple raison que cette entreprise "avait prêté ses biens-fonds à la compagnie-mère, à l'étranger".

● Le même ministère a contourné l'autorité gouvernementale en payant environ $3 millions de trop à une entreprise, dans le cadre d'un programme à frais partagés de mise au point d'instruments d'aviation.

● Ni ce ministère, ni celui de l'industrie, n'ont reçu depuis deux ans un seul cent des profits qu'ils devraient partager en vertu de certains programmes destinés à venir en aide à la fabrication d'équipement par l'industrie de défense.

● Le ministère de la défense lui-même n'a perçu, après y avoir investi 4 millions de dollars, que peu ou pas de bénéfices des programmes de mise au point des avions STOL de type CL-84 (à décollage et atterrissage courts), après s'être retiré de ces programmes en 1970. Le montant des dépenses prévues à cette fin, en 1963, se chiffrait à ($7.9 millions; il avait atteint les 20 millions

Voir page 2: Vérificateur

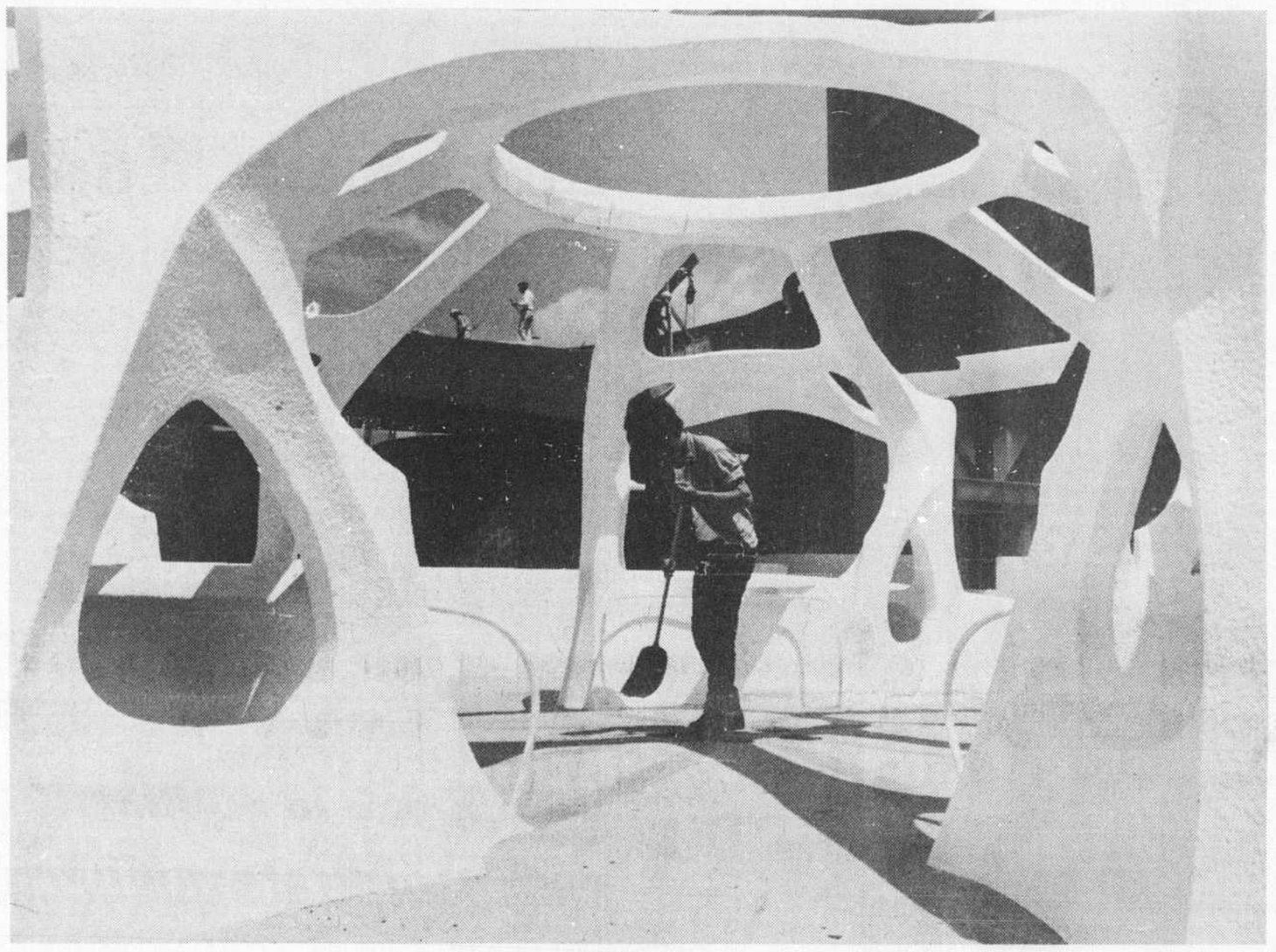

Les derniers préparatifs en vue de l'ouverture prochaine de Terre des hommes vont bon train. Cette année, l'accès aux îles sera gratuit et la saison 1971 de l'exposition permanente culturelle de Montréal s'étend du 11 juin au 6 septembre.

(Photo Le Devoir, par Claude Léger)

La commission Legendre

L'eau, chose publique, doit tomber sous le contrôle de l'État

par Gilles Lesage

QUEBEC – Pour mettre un terme au fouillis et à l'incohérence actuelle, la commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau recommande de nationaliser la gestion de l'eau et d'en soumettre toutes les utilisations au contrôle de l'Etat.

Il faut, dit le premier rapport de la commission Legendre, publié hier, mettre fin à l'utilisation outrancière de l'eau et harmoniser les usages que l'on en fait.

La commission propose de dissocier l'eau de la propriété foncière et de lui consacrer le statut juridique de "chose publique".

Consciente du caractère radical de la réforme proposée, la commission estime que la situation actuelle ne laisse pas d'autre choix. "Il faut créer de toute pièce un droit qui n'existe pas et d'associer l'eau de la propriété foncière. Plus encore, la propriété foncière doit désormais se subordonner à l'eau, suivant le principe de la dominante hydraulique."

Le rôle de "gendarme" joué jusqu'ici par l'Etat ne lui ayant pas permis de régler efficacement les problèmes de l'eau, la réforme doit poser clairement l'obligation de confier à l'Etat un rôle d'entrepreneur dans l'aménagement de cette ressource.

On compte actuellement huit ministères qui s'occupent de l'eau à des titres divers. "Seule une volonté politique d'envergure pourra permettre à la réforme fondamentale de voir le jour au milieu de tant d'inertie", dit le rapport en soumettant ses recommandations au gouvernement québécois.

La commission recommande donc:

● une dissociation complète du statut juridique de l'eau de celui de la propriété foncière;

● que l'eau, quelle que soit sa forme et où qu'elle se trouve, ait un statut juridique unique;

● d'accorder à l'eau en tant que ressource un statut juridique spécifique;

● que l'eau soit définie juridiquement comme ressource collective placée sous le contrôle de l'Etat;

● que l'eau ne puisse être l'objet de propriété dans son site naturel.

D'autre part, la commission recommande que l'accès aux étendues d'eau faisant partie du domaine public soit proclamé comme un droit fondamental que tout citoyen peut exercer sur les propriétés de l'Etat, et que l'exercice de ce droit soit assuré par l'Etat sur toutes les terres publiques, y compris celles qui sont présentement affectées par des baux de chasse et de pêche, des droits de coupe de bois et des baux miniers.

De même, le rapport recommande que soient soumises au contrôle administratif de l'Etat toutes les utilisations de l'eau.

Il semble également impérieux, dit le rapport, de modifier l'AANB de manière à établir clairement le partage des responsabilités constitutionnelles à

Voir page 2: L'eau

Le droit de l'eau stagne...

QUEBEC (par G. L.) – L'administration de l'eau est devenue impossible. Elle s'est développée quantitativement mais, dans le fond, peu de choses ont bougé depuis un siècle: le droit de l'eau est frappé de stagnation. La situation est telle qu'on se demande comment il a été possible de changer aussi peu de choses en tant d'années.

Tel est le verdict sévère que rend la Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau dans son premier rapport, qui a été rendu public hier par le ministre des richesses naturelles, M. Gilles Massé. Communément appelée la commission Legendre, du nom de son président, le juge Rolland Legendre, la commission compte six commissaires. Elle a été formée il y a deux ans, et le premier rapport porte la date du 15 octobre 1970.

De son étude du problème de l'eau, la commission conclut que la situation juridique actuelle ne répond plus aux nécessités sociales et scientifiques modernes. "La perspective générale selon laquelle elle a évolué nous conduit dans un cul-de-sac. La gravité du problème de l'eau nous force aujourd'hui à choisir entre les intérêts de la collectivité et ceux de certains individus, entre la conservation du milieu et l'industrialisation anarchique." C'est là un problème politique en définitive. Un problème fondamental que les Québécois ont tout intérêt à poser immédiatement."

La commission a la conviction très nette que le Québec doit s'engager résolument vers une véritable réforme du droit de l'eau, et que toute hésitation aura inévitablement pour effet d'augmenter la note que les contribuables devront assumer tôt ou tard. "Si l'on maintient le statu quo juridique, il faudra vraisemblablement en 1980 affecter au problème de l'eau une proportion des deniers publics aussi importante que celle qui est actuellement affectée aux problèmes d'éducation. Il s'agit de choi-

Voir page 2: Le droit

Un rapport d'étude

Imposer un plafond aux dépenses électorales mais non révéler les sources de financement

OTTAWA (CP) Il faut imposer un plafond aux dépenses électorales des partis et des candidats, mais de part et d'autre on ne sera tenu de divulguer ses sources de financement qu'au ministère fédéral du revenu.

Tel est le pivot d'un rapport que déposait hier aux Communes la commission chargée l'automne dernier d'étudier tout le problème de la limitation et de l'orientation des dépenses électorales du Canada.

Le député libéral de Peel South, M. Hylliard Chappel, présidait à la recherche.

Selon les vues des commissaires, les contributions destinées aux caisses électorales devraient être déductibles de l'impôt au même titre que les dons de charité et enregistrés au ministère du revenu.

"Nous sommes persuadés, lit-on dans le rapport, que s'il y a avantage à diffuser publiquement la liste des bailleurs de fonds, il est possible d'atteindre le même objectif en ne révélant les noms qu'au ministre du revenu national."

Le principe de la diffusion publique a été rejeté pour plusieurs raisons qui ont trait aux craintes des conséquences pour le donateur: réactions des milieux d'affaires et de la population, pressions des autres partis en quête de fonds, infraction au secret du vote, violation de la vie privée, etc...

Le rapport comprend 54 recommandations, surtout techniques, mais de nature à modifier sensiblement l'allure traditionnelle des campagnes électorales, si elles étaient approuvées.

Les limites suggérées aux dépenses des groupes ou des personnes en campagne électorale sont calculées au pro-rata des électeurs. Aux partis sont alloués trente cents par électeur, avec promesse de révision après la première élection générale.

Voir page 2: Imposer

Berlin demeure la 'clé'

L'OTAN s'oriente vers la détente avec l'Est

LISBONNE (AFP) – Préparation d'une probable conférence sur la sécurité européenne toujours subordonnée à un arrangement sur Berlin et approche prudente vers une négociation avec l'Est sur une réduction des forces militaires qui se font face en Europe. Sur ces deux thèmes, qui ne sont pas nouveaux, les ministres de l'Alliance Atlantique ont tenu à Lisbonne une session dont on retiendra essentiellement qu'elle est orientée vers la détente dans les relations avec l'Est.

On a surtout parlé de Berlin. Tout le monde est d'accord pour admettre qu'une solution de l'irritant problème de Berlin commande toute la question des relations Est-Ouest et que Berlin est "la clé de la détente". M. Maurice Schumann, qui semble avoir obtenu des assurances soviétiques à cet égard, lors de son voyage à Moscou le mois dernier, à fait partager à ses collègues son "optimisme raisonné". L'arrangement sur Berlin n'est plus présenté comme une condition préalable rigoureuse à une négociation multilatérale menant vers la conférence de sécurité souhaitée par les Russes, mais comme un signal qu'on attend pour passer à cette phase de la préparation de la conférence et dès maintenant, les ministres atlantiques envisagent donc sérieusement la conférence en question – on en a déjà examiné les aspects à Lisbonne – mais ils ne bougeront pas avant qu'un arrangement sur Berlin permette aux Allemands de ratifier le traité germano-soviétique,

Voir page 2: L'OTAN

Asile de prédilection?

OTTAWA (CP) – Le Canada semble gagner en popularité auprès de certains citoyens de pays communistes. Au cours des cinq premiers mois de la présente année, le ministère de l'immigration a noté 62 cas de défection dans les ports et aux aéroports du Canada. Il y en avait eu 50 l'an dernier. Le dernier cas de défection a été enregistré la semaine dernière lorsqu'une Russe et ses

Voir page 2: Asile

La commission Young blâme quatre sociétés pétrolières

par Donat Valois, de la PC

OTTAWA – La Commission Young formule, dans un rapport publié hier à Ottawa, un double reproche à l'endroit de quatre des neuf plus importantes raffineries du pays, soit Imperial Oil Ltd., Shell Canada Ltd., Texaco Canada Ltd. et Sun Oil Ltd.

Dans un premier temps, la Commission les blâme d'avoir réalisé, en 1970, des augmentations de revenu plus considérables que les hausses de coût qu'elles ont supportées.

Et, dans un second temps, elle leur reproche de n'avoir pas voulu accepter les "mesures correctives" qu'elle leur

Voir page 2: La commission

$235 millions de blé à l'URSS

OTTAWA (PC) – Le Canada a signé une entente pour la vente de 3.5 millions de tonnes de blé, soit environ 130 millions de boisseaux, à l'Union soviétique pour $235 millions.

Le contrat a été signé, hier à Ottawa entre les représentants de la Commission canadienne du blé et les représentants soviétiques.

La vente, dont l'exportation débutera le plus tôt possible, comporte deux contrats distincts, selon le ministre de la Commission, M. Otto Lang.

Le premier est de 1,030,000 tonnes, soit 38.4 millions de boisseaux devant être expédiés au cours de l'année 1971 et représente le solde des neuf millions de tonnes de blé que l'URSS s'était engagée à acheter au Canada, en 1966.

Le deuxième contrat représente une vente additionnelle de 1,220,000 tonnes métriques, soit 81.5 millions de boisseaux, dont une partie, 970,000 tonnes métriques seront expédiées cette année et le solde en 1972.

Une partie, environ 350,000 tonnes métriques, sera expédiée sous forme de farine.

L'Union soviétique pourra acheter 250-000 tonnes métriques additionnelles, dont la livraison se fera de mai à juillet 1972.

Les expéditions de blé se feront à partir des ports de l'Atlantique et du Pacifique.

La vente prévoit que le paiement se fera au comptant et en or au moment de la livraison.

Le ministre de l'industrie et du commerce M. Jean-Luc Pépin, présent à la signature de l'entente, n'a pu confirmer ou infirmer qu'elle avait été le rôle ou l'influence de la visite de M. Trudeau en Union soviétique, dans cette vente.

M. Trudeau avait en effet mentionné que l'URSS lui avait promis que si jamais elle avait besoin de blé, le Canada serait un des premiers pays avec qui elle engagerait des négociations.

Aux Communes, hier, M. Jack Biggs, a déclaré que rien ne pouvait être plus souhaité qu'une vente de blé à l'URSS.

Quant à M. David Lewis, leader néo-démocrate, s'est dit heureux d'apprendre la transaction. Il a souligné qu'aucun crédit n'avait été accordé à M. Trudeau, mais, qu'en fait, ce n'était peut-être pas son travail, quand il a visité la Russie, de vendre du blé.

Il a invité les représentants canadiens à se tourner vers d'autres pays qui pourraient également avoir besoin du blé canadien.

M. Réal Caouette, chef du Crédit social, a repris les propos de M. Lewis. Il a rappelé, cependant, que le Canada ne recevrait en fait que la moitié du prix réel de la vente, puisque la Russie produisait de l'or à la moitié du prix réel, fixe par le Fonds international de la monnaie.

suites de la première page

LA COMMISSION

a proposées pour respecter les critères de détermination des prix acceptés, en février 1979, lors de la conférence nationale sur la stabilité des prix à laquelle participaient les sociétés précitées.

En vertu de ces critères, les hausses de prix en 1970 devaient être nettement inférieures au montant nécessaire pour couvrir l'augmentation de coût.

Dans son rapport, cette Commission créée, en novembre 1969, par le gouvernement Trudeau en vue de prévenir la hausse des revenus et ainsi contribuer à la lutte anti-inflationniste, précise qu'une fois établie ces augmentations de revenus jugées non conformes, des discussions ont eu lieu entre le gouvernement canadien, les sociétés et la Commission.

C'est à la suite de ces discussions portant notamment sur les mesures correctives que les sociétés ont fait savoir qu'elles "n'étaient pas disposées à appliquer de telles mesures".

Leur décision, note la Commission Young, a été signalée au gouvernement fédéral.

Aux Communes, hier, le ministre de la consommation et des corporations, M. Basford, responsable de la Commission Young, a confirmé que le gouvernement étudiait la possibilité de recours contre les quatre raffineries.

La première entreprise à commenter cette dénonciation, la société Shell Oil, a démenti hier, à Toronto, qu'elle eût fait la sourde oreille aux directives de la Commission. Ses représentants ont précisé que sans pouvoir se prononcer de façon autre que très générale avant d'avoir pris complètement connaissance du rapport, ils affirmaient néanmoins que l'entreprise avait "soutenu sans hésitation les directives de la Commission", et qu'elle les avait, tel que convenu, respectées entièrement.

A Montréal, d'autre part, les représentants de la société Texaco Canada ont diffusé une déclaration semblable, indiquant qu'il leur semblait que l'entreprise avait adhéré aux principes et aux critères définis en février 1970, lors de la conférence nationale sur la stabilité des prix.

Dans son rapport, la Commission précise qu'elle a aussi examiné les opérations des cinq autres plus importantes sociétés, soit BP Canada Ltd., Canadian Fuel Marketers Ltd., Gulf Oil Canada Ltd., Irving Oil Co. Ltd., et Petrofina Canada Ltd.

Une des firmes énumérées, Canadian Fuel Marketers Ltd., n'exploite pas de raffinerie. Elle achète des produits aux raffineurs et les distribue par l'intermédiaire d'un certain nombre de filiales.

Toutes les entreprises, sauf Irving Oil Co. Ltd., ont envoyé à la Commission les renseignements qu'elle demandait.

En 1970, les compagnies canadiennes ont augmenté les prix de gros des produits du pétrole. En résumé, l'huile de chauffage domestique a été augmentée d'un cent le gallon dans les provinces atlantiques et au Québec, et de six cents dans la région métropolitaine de Montréal; le prix du carburant diesel montait aussi d'un cent le gallon dans ces régions, le prix des combustibles et solvants marins domestiques était également majoré.

De plus, l'Imperial Oil Ltd., relevait son prix de gros de l'essence d'un cent le gallon dans les provinces atlantiques et de huit cents le gallon au Québec et dans l'Est de l'Ontario. Depuis novembre 1969, cette compagnie vendait son essence un cent le gallon de moins que la plupart de ses principaux concurrents dans ces régions.

En fin d'année, la Gulf Oil Canada Ltd. et la Shell Canada Ltd. augmentaient aussi leurs prix de gros de l'essence, la première de huit cents le gallon en Ontario et la seconde, de huit cents dans le Nord de l'Ontario, mais d'un cent dans les autres parties de la province.

La Commission note aussi qu'en raison du climat, de la grandeur du pays et de la croissance des besoins industriels, le Canadien moyen est le plus gros consommateur de produits pétroliers du monde occidental. On estime qu'en 1969 la consommation quotidienne de ces produits dépassait 1.4 millions de barils, soit environ 50 millions de gallons.

En 1969, 41% de la quantité consommée servait au transport, 28% à des fins domestiques et commerciales; 24% à des fins industrielles; et 7% à des usages autres que la production d'énergie.

La majeure partie du pétrole brut canadien provient, par ordre d'importance, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et du Manitoba.

Une fois raffiné, ce pétrole est utilisé localement ou expédié par pipeline à Vancouver ou en Ontario pour raffinage et consommation.

Presque tous les produits utilisés dans ces régions sont d'origine intérieure. Le Canada exporte aussi du pétrole vers des débouchés du Midwest et de la côte Pacifique aux Etats-Unis.

Le pétrole qui se consomme dans l'Est du pays provient du Moyen-Orient ou des Antilles. Le brut ainsi importé est raffiné à Montréal, Saint-Jean, N.B. Halifax et Saint-Jean T.N.. Les raffineries de ces régions désservent les marchés de l'Est de l'Ontario, du Québec et des provinces atlantiques.

LE DROIT

sir maintenant. En ces matières, les compromis, les moyens termes et les atermoiements ont les traits d'un luxe que nous n'avons pas les moyens de nous payer. Il faut rompre immédiatement avec le passé ou hypothéquer lourdement l'avenir de notre société."

Au Québec, le problème de l'eau se présente principalement sous l'aspect qualificatif. La pollution des eaux est le problème dominant qui dépasse en conséquences, et de beaucoup, les autres problèmes d'ordre quantitatif. La conservation est donc le problème majeur de l'eau au Québec, où la qualité de l'eau doit d'abord nous préoccuper. Cependant, ajoute le rapport, les problèmes de quantité ne doivent pas être négligés, car ils ont une grande importance là où ils se présentent. De même, la satisfaction des besoins nouveaux générés par la vie moderne constitue également un problème majeur, surtout si l'on songe à l'état actuel du droit dont l'effet est de rendre l'eau inaccessible au public et son administration impossible.

Le droit de l'eau est incohérent, dit le rapport, parce qu'il est essentiellement constitué d'additions historiques qui n'ont pas encore été intégrées en un tout; il est inadéquat en ce qu'il porte moins sur l'eau elle-même que sur l'activité impliquée par ses divers usages.

ASILE

deux jeunes enfants ont quitté un vol de Cubana Airlines à Gander, Terre-Neuve.

L'an dernier, il y avait eu 25 cas de défection de citoyens polonais; depuis le début de la présente année, il y en a eu 50. Cinq cas de défection cette année concernant des citoyens de l'Allemagne de l'Est, deux cas des Cubains, deux cas des citoyens de la Tchécoslovaquie, deux cas des Bulgares et un cas une Russe et ses deux enfants, comme il est dit plus haut.

La plupart des défections se sont produites à Halifax, St. John's et Gander, les autres à Montréal, Toronto et dans la région des Grands Lacs.

En 1964, le Canada avait donné asile à 263 personnes, la plupart des Cubains. En décembre de cette année-là, 45 Cubains avaient déserté un vol de Cubana à Gander.

Le ministère de l'immigration ne tient pas cependant de statistiques sur le nombre de personnes impliquées dans chaque cas de défection, non plus que sur le nombre de personnes qui choisissent d'émigrer dans un autre pays après avoir reçu asile au Canada.

L'EAU

l'égard de la ressource eau. "Le gouvernement québécois devrait insister lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale pour faire inscrire en priorité le problème de l'eau dans l'ordre du jour de la révision constitutionnelle".

Dans un prochain rapport, la commission fera des recommandations précises sur les règles du partage des juridictions. Mais déjà il apparaît que la responsabilité première à l'égard de la ressource eau devrait être clairement dévolue aux Etats-membres sur leurs territoires, et que la compétence de l'Etat central devrait être limitée à des matières expressément énumérées à l'égard seulement des étendues d'eau interprovinciales et internationales.

Finalement, le gouvernement québécois devrait créer un organisme ayant pour mandat unique la gestion intégrale de l'eau, et intégrer en un seul code l'ensemble de la législation relative à l'eau.

Les dernières recommandations portent sur la liquidation du passé, dans le respect des droits acquis.

L'OTAN

clé de voûte de la détente.

Quant à l'idée d'examiner la possibilité d'une réduction réciproque des charges militaires en Europe, les membres de l'OTAN s'y sont beaucoup intéressés au cours de cette session. Les récentes ouvertures soviétiques – réplique à retardement du "signal de Reykjavik" – ne pouvaient pas tomber dans l'indifférence, après les initiatives inquiétantes du sénateur Mansfield qui réclamait une réduction unilatérale des forces américaines en Europe. Quatorze des alliés atlantiques ont donc exprimé l'intérêt qu'ils portent aux déclarations soviétiques à ce sujet et leur volonté d'obtenir des éclaircissements par des sondages et des contacts exploratoires. La France ne s'est pas solidarisée avec ces intentions et s'est abstenue sur le passage du communiqué concernant cette réduction des forces.

M. Maurice Schumann a expliqué la raison de cette attitude française qui n'est pas nouvelle. Le gouvernement de Paris ne pense pas que ce soit une bonne approche pour la détente que de chercher un équilibre militaire de bloc à bloc qui maintient la division de l'Europe en deux.

Toutefois, l'abstention française sur ce point (elle était prévue et quasiment rituelle) n'a pas assombri l'atmosphère assez optimiste de ce conseil de l'OTAN, que tous les ministres réunis à Lisbonne veulent considérer comme une étape vers une amélioration des relations avec le bloc soviétique.

Pour conclure ses travaux, le conseil atlantique s'est donné un nouveau secrétaire général: M. Joseph Luns, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas depuis 18 ans, succédera à M. Manlio Brosio qui, âgé de 74 ans, quitte un poste qu'il occupait depuis 1964. Les ministres ne lui ont pas ménagé à cette occasion leurs témoignages d'estime.

VÉRIFICATEUR

l'an dernier, lorsque l'entreprise impliquée avait demandé de nouveaux crédits pour poursuivre ses travaux en vue de la production de trois avions.

● Le coût approximatif du programme de construction de l'hydroptère "Bras d'Or" s'élève à $52.2 millions. Or, on note qu'après des essais "qui ont semblé satisfaisants," il a fallu remplacer une section de la lame principale. Les frais de remplacement seraient de l'ordre de $450,000. Le ministère "essaie toujours d'établir dans quelle mesure l'entrepreneur est responsable et passible de frais de remplacement." Le vérificateur note qu'une commission d'étude a affirmé que de l'eau de mer avait pénétré la lame par des joints mal scellés, d'où une réaction chimique qui aurait causé ces fissures.

● Les dépenses improductives consacrées au projet de construction d'un immeuble des travaux publics, projet abandonné en faveur d'une autre construction pour le ministère de la défense, s'élèvent à $1.5 million. Ces dépenses ont trait aux services d'architectes et d'experts-conseils.

● – Le coût des quatre destroyers commandés en 1965 et devant être livrés en 1971 est passé de 150 millions à 289 millions et les dates de livraisons ont été retardées.

Le rapport contient quelques autres critiques de cette nature. Par ailleurs, on note d'intéressantes observations en ce qui concerne les programmes à frais partagés entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces.

"Bien que les renseignements touchant les contributions du gouvernement canadien à chacun des principaux programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés se trouvent dans le volume 11 des comptes publics, dans le détail des dépenses des ministères qui administrent les contributions, il n'existe aucun état pour indiquer le fort volume du montant global investi par le gouvernement fédéral dans ces programmes", dit le rapport.

En 1969-70, souligne-t-on encore, le gouvernement du Canada a participé à 90 programmes à frais partagés, contre 104 en 1968-69. Cette réduction s'explique en partie par le parachèvement ou l'abandon des travaux.

Le budget des dépenses pour l'année 1969 comprend un montant de 172,685,000 qui n'a pas été utilisé au cours de l'année, et qui n'est pas "tombé en annulation", conformément à l'article 35 de la loi sur l'administration financière, affirme le rapport. Cette somme qui a été conservée dans les livres pour "couvrir les dépenses dans les années à venir", provient d'une comptabilisation dans quatre ministères.

"Le fait de garder d'importantes sommes à leur disposition, est un moyen de se soustraire aux instructions du Parlement selon lesquelles tous les budgets de dépenses soumis à la Chambre doivent se rapporter à des services arrivant en cours de paiement pendant l'année financière", note le rapport.

De surcroît, le rapport indique à ce titre qu'un autre montant de $4,360,000.00 représentant l'excèdent des virements de crédits à la caisse de la capitale nationale a été inclus dans le budget des dépenses et dans les dépenses enregistrées pour l'année, bien qu'il n'ait pas été effectivement déboursé au cours de cette même année.

Le rapport du vérificateur gouvernemental constate un affaiblissement du contrôle gouvernemental dans d'autres cas:

● Le contrôle a été amoindri lorsqu'on a présenté le montant de certains crédits comme un montant net, après des déductions inappropriées. Le rapport cite à ce sujet l'exemple du crédit no 1 du ministère des transports dans le budget des dépenses du gouvernement. Une somme de $200,000.00 en dépenses injustifiées aurait ainsi été détournée de l'action des parlementaires.

● Un amoindrissement du contrôle de produits lorsque les crédits alloués contiennent des dispositions prévoyant que l'on peut augmenter la dépense du revenu perçu durant l'année, lorsque le revenu réel dépasse les prévisions. Cette critique avait déjà été formulée dans les rapports antérieurs du vérificateur.

● "Bien qu'averti, affirme le rapport, le Conseil du trésor continue d'accorder des subventions sans l'autorisation du Parlement. Au cours de l'année, il en a accordé dix, d'une valeur totale de $230,250.00". Une grande partie de ces sommes touche les subventions qui concernent les relations du Canada avec les pays et les organisations de la francophonie. La plus importante est une subvention de $50,000 pour l'organisation de la conférence culturelle et technique des pays francophones à Niamey. "Lors de son examen des budgets supplémentaires, affirme le rapport, la Chambre des Communes ne savait pas que ces subventions étaient déjà versées."

● Certains prêts sont consentis à des sociétés d'Etat et à d'autres organismes, dont le remboursement ne peut s'effectuer que par de nouveaux crédits du Parlement. Or, dit le rapport, la coutume de consigner ces dépenses comme prêts au lieu de subventions donne une idée fausse des surplus de l'année dans les comptes publics. En 1969-1970, la société Radio-Canada a reçu, de cette manière, des subventions déguisées de 24 millions et la commission de la capitale nationale de plus de 5 millions.

Comme par les années passées, le rapport du vérificateur note que les 37 recommandations faites antérieurement par le comité des comptes publics sur les opérations gouvernementales, trois seulement ont été mises en application.

IMPOSER

Les candidats, quant à eux, auraient l'autorisation de débourser un dollar par électeur jusqu'à concurrence de 15,000, cinquante cents pour chacun des 10,000 suivants et vingt-cinq cents au-delà du vingt-cinq-millième. On attribue par ailleurs dix cents supplémentaires par électeur dans 21 circonscriptions géographiquement étendues.

Le trésor public dédommagera les candidats dans des proportions semblables, en fonction des suffrages reçus.

La commission recommande que la durée de campagne électorale soit réduite à vingt-huit jours et que la veille du vote, il soit interdit de faire campagne non seulement à la radio et à la télévision, mais aussi par l'intermédiaire de la presse écrite.

En outre, les partis reconnus auront droit, en période d'élections, à six heures et demi de diffusion gratuite, aux meilleures heures d'écoute, dans chacune des stations publiques ou privées de radio et de télévision.

Les partis ne pourront acheter du temps supplémentaire mais les diffuseurs seront autorisés à leur accorder d'autres périodes gratuites. Les diffuseurs ne paieront d'ailleurs que la moitié des dépenses ainsi encourues, le reste étant assumé par le gouvernement (le président d'élection).

Les diffuseurs devront s'engager à respecter ces normes avant de recevoir leur permis.

Aucune limite n'est prévue aux sommes que peuvent verser les citoyens, les associations et les compagnies aux parties en lutte, mais les donateurs devront résider au Canada et pourront déduire leurs dons de l'impôt jusqu'à concurrence de $1,000 ou2% du revenu net.

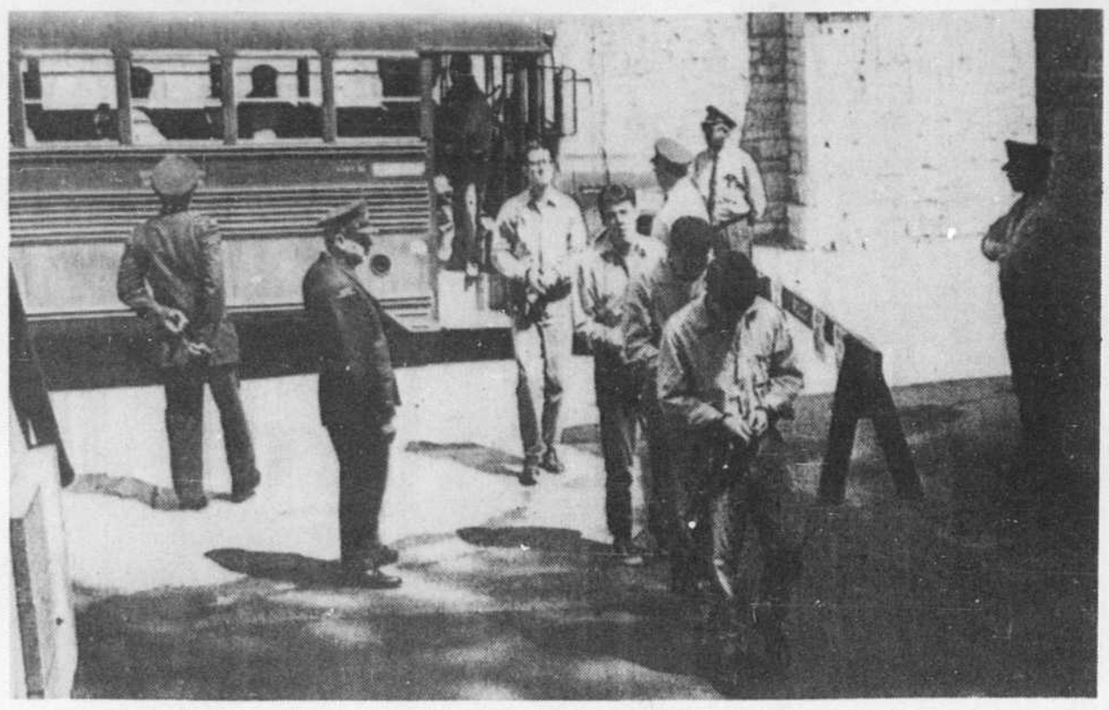

Les détenus de Kingston: cause reportée

L'arrivée des 18 détenus du pénitencier de Kingston à la cour du comté de Frontenac. Une petite armée de policiers et de gardiens se tenait aux abords de l'édifice. Le juge provincial Baker a enregistré des accusations de double meurtre non prémédité contre 12 des prisonniers et des accusations d'enlèvement contre six autres. La cause a été reportée au 8 juin. L'on se rappelle que l'affaire découle de la mutinerie et de l'émeute de 4 jours au pénitencier de Kingston (Ont.), en avril dernier. Inculpé sous deux chefs d'accusation, Glen Morris a demandé à la cour d'enquêter sur les conditions qui prévalent à Kingston depuis les troubles. "Nous devons dormir sur le béton et des paquets de linge. On ne nous a pas encore condamnés, n'avons-nous aucun droit?" a-t-il déclaré. Les 18 prisonniers ont été reconduits à bord d'un autobus jusqu'à la prison.

(Téléphoto CP)

UN QUATRIÈME

Suite à la page 3

Hier, Me Michel Côté, avocat en chef de la ville de Montréal et représentant de la police dans cette affaire, a demandé au juge Cousineau si, en droit, le juge Ouimet avait le droit de se dessaisir de la cause contre son gré et a demandé aux procureurs des parties de rencontrer le juge Ouimet sur cette question de juridiction. Et l'affaire a été ajournée au 18 juin.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

commission, la centrale hydro-électrique a trois avantages: d'abord c'est plus fiable et moins sujet aux pannes; en second lieu les retombées économiques pour la province seront plus grandes qu'avec les centrales nucléaires; en troisième lieu la centrale hydro-électrique donne une meilleure protection contre l'inflation, parce que les investissements représentent preque tout le coût de revient et ne seront pas sujets aux fluctuations une fois les travaux exécutés; tandis que les autres sources d'énergie sont sujettes à l'inflation des combustibles classiques ou nucléaires.

L'Hydro-Québec ne tourne pas le dos à l'énergie nucléaire, elle a des spécialistes qui suivent de près l'évolution de cette technique nouvelle; dès que l'énergie nucléaire sera plus sûre et plus rentable, il sera facile de s'engager dans cette voie en profitant des progrès obtenus ailleurs, sans avoir eu à faire ces expériences coûteuses.

Le Québec devra éventuellement recourir à l'énergie nucléaire. Il est probable qu'à ce moment-là cette industrie sera stabilisée. D'autres pays doivent prendre des risques dans ce domaine actuellement parce qu'ils n'ont pas le choix. Tandis que le Québec dispose encore de sources hydrauliques plus fiables.

On peut évidemment poursuivre le débat autour de ces arguments, et les contester comme le font certains dirigeants du Parti québécois. Mais les débats à la commission parlementaire n'ont pas permis d'ébranler les conclusions de l'Hydro-Québec au sujet du projet de la baie de James. Les réponses des experts sont formelles. Du côté nucléaire on s'engage dans une aventure risquée et en grande partie inconnue, au sujet de laquelle il est impossibles d'obtenir des garanties bancaires. Tandis que du côté de l'énergie hydro-électrique, on sait où l'on va, et les ressources dont dispose notre province permettent d'attendre sans risque l'évolution des techniques nucléaires.

LE MYTHE

Suite de la page 5

n'en demeure pas moins que le système multi-média, qui repose sur un emploi judicieux de la télévision, de la radio, de documents d'accompagnement et de l'animation pédagogique, sera probablement en mesure de renouveler l'enseignement aux adultes. Il est trop tôt pour en dire davantage.

L'éducation permanente suppose une conversion des esprits et des changements profonds dans les structures socio-culturelles du Québec. Aurons-nous le courage et la maturité nécessaires pour relever un tel défi?

---

(1) Paul Lengrand, La Signification de l'éducation permanente, in Education et Développement, septembre 1969, no 50, p. 16.

(2) Bertrand Schwartz, Pour une éducation permanente, in Orientations, juillet 1969, no 31, p. 20.

(3) Ministère de l'Education du Québec, Colloque de l'éducation permanente: ses objectifs, son rôle, ses difficultés, avril 1970, p. 30 (texte photocopié).

Le président de Bruck fait une mise au point

La fermeture de l'usine Bruck Mills à Montréal n'entraînera le congédiement ou le déplacement que de 135 personnes. De ce nombre, une vingtaine d'employés seront affectés à un laboratoire de recherche et de développement à Montréal.

C'est la mise au point qu'a tenu à faire le président de la compagnie, M. G. Bruck, hier à la suite de la parution d'une nouvelle mentionnant que 250 employés seraient affectés par la fermeture de l'usine de Montréal.

Par ailleurs, le président a tenu à préciser que le transfert de l'usine de Montréal et l'implantation d'une autre usine plus moderne à Sherbrooke, pour laquelle Bruck Mills a reçu une subvention de $800,000, sont en réalité deux projets bien différents et indépendants.

M. Bruck a de plus ajouté que l'usine, une fois installée à Sherbrooke, permettra de doubler la capacité de production et de ce fait emploiera deux fois plus de personnel, soit environ 250 personnes.

D'autre part, il a tenu à préciser qu'il existe actuellement une pénurie d'ouvriers spécialisés dans le tricotage dans l'industrie du textile. Il est très probable, a-t-il ajouté, que tous les employés qui ne seront pas transférés n'auront aucune difficulté à se faire embaucher si l'on considère l'expérience déjà acquise.

Plus tôt dans la journée, le ministre de l'industrie et du commerce, M. Jean-Luc Pépin, a abondé dans le même sens en réponse à M. Théogène Ricard (PC-Saint-Hyacinthe), qui avait posé la question de nouveau devant la Chambre.

Le juge de "Z" en prison

Un appel à la solidarité des magistrats québécois

par Yvan Boulanger

Le comité canadien pour la liberté en Grèce, dans une lettre en date du 2 juin et adressée aux juges en chef des différentes instances du Québec, attire l'attention de ses magistrats du Québec sur le geste de solidarité posé il y a quelques jours par l'ensemble des organisations de magistrats et d'avocats français dans l'affaire du juge Christos Sartzetakis (le "petit juge" d'instruction du film "Z") et les invite à imiter ce geste.

Le juge Sartzetakis, révoqué de ses fonctions, est détenu dans une prison d'Athènes pour avoir instruit trop librement au gré du gouvernement grec l'affaire Lambrakis.

Vendredi dernier, les différentes organisations de magistrats et d'avocats français sont intervenues auprès du garde des Sceaux (ministre de la justice), M. René Pleven, pour attirer l'attention du gouvernement sur la situation du juge Sartzetakis.

La délégation remit ensuite à la presse le texte d'une lettre de protestation adressée au ministre grec de la justice, M. Tsoukalas, dans laquelle les magistrats français accusent ce dernier de leur avoir fourni des renseignements "entièrement faux" au sujet du juge Sartzetakis.

Après avoir rappelé les conditions dans lesquelles le juge a été arrêté en décembre dernier, de nuit et sans mandat d'arrêt, les signataires de la lettre rappellent que le juge d'instruction se trouve actuellement détenu au secret depuis cinq mois dans une prison placée sous le contrôle de la police militaire. Et ils attirent publiquement l'attention sur le fait que, pendant les premières semaines de sa détention, il s'est trouvé entre les mains d'hommes connus pour pratiquer la torture.

C'est au nom du respect de la justice "que les juristes tous solidaires défendent" que les magistrats français ont posé leur geste.

Le comité canadien pour la liberté en Grèce, estimant lui aussi que la défense de la liberté est chose indivisible et que son oppression doit susciter la réaction de tous les démocrates, particulièrement de ceux qui ont pour profession de faire respecter la loi, espère en portant ces faits et cette manifestation de solidarité à l'attention des magistrats québécois, qu'ils prendront position comme l'ont fait leurs collègues français.

La lettre du comité est adressée aux juges Lucien Tremblay, juge en chef de la province, Georges S. Challies, Frédéric Dorion, Alan B. Gold, Antonio. Adrien Fabien, Albert Dumontier, Jean-Paul Lavallée, Yves Prévost, Paul-Emile Champagne et Laurent Cossette. Le comité les prie de faire circuler les pièces de presse annexes parmi les juges de leurs différents cours.

Une étude prospective

Le NPD-Ontario formera le prochain gouvernement

TORONTO (CP) – Selon le NPD ontarien, une analyse du vote à l'élection partielle de lundi dernier, dans Brant, indiquerait que ce parti remporterait les prochaines élections provinciales en Ontario.

Le professeur Derek Blackburn a été élu lundi dernier dans Brant sous la bannière du NPD, avec 43% des voix, soit trois pour cent de plus que ce qu'avait obtenu le candidat libéral lors des élections fédérales de 1968.

L'analyse a été menée par John Wilson, professeur de science politique de l'université de Waterloo, qui est d'avis que la victoire dans Brant a confirmé la tendance vers une force croissante du parti néo-démocrate ontarien.

Le professeur Gerry Caplan, l'un des dirigeants du parti, affirme que l'analyse est très significative et indique un réalignement des modes de votation (voting patterns) dans les régions industrialisées de la province. Le sud-ouest de l'Ontario est la région la plus urbanisée de cette province et, selon M. Caplan, la classe des travailleurs, les cultivateurs et les gens de "lower-middle class" commencent à voir dans le NPD "leur parti".

La répartition actuelle des sièges à Queen's Park est la suivante: 68 députés conservateurs; 27 libéraux et 21 députés NPD (le parlement d'Ontario compte 117 sièges, dont l'un est occupé par un indépendant).

L'étude du professeur Wilson a été rendue publique hier. Wilson constate que si les résultats sont transposés à l'échelle de la province, le NPD obtiendrait alors 60 députés, les conservateurs 46 et les libéraux 11. M. Wilson a la précaution d'ajouter que son analyse ne devrait pas être prise pour une étude définitive sur la portée de la votation dans le comté de Brant, le 31 mai 1971.

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, samedi 5 juin 1971

En juillet

Alpha III sera mise à feu mais restera clouée au sol

La fusée Alpha III, que les membres du Science Club de l'école secondaire Champagnat de La Tuque ont fabriquée sous la direction de leurs professeurs, ne sera pas lancée, mais sa mise à feu sur un banc d'essai statique, au mois de juillet, a été autoritée par le directeur des recherches du centre de recherches pour la défense à Valcartier.

Le directeur J. L. Boivin s'est engagé à faire installer des dispositifs autour de la fusée pour en mesurer la poussée initiale et calculer, à l'aide d'ordinateurs, l'altitude et la vitesse qui auraient été atteintes par l'engin. La mise à feu sera faite devant les jeunes scientifiques à qui l'on remettra les données recueillies ainsi que des films de l'expérience.

Le président du Science Club, M. Camil Lessieur, a déclaré que les instruments de Valcartier vont permettre d'obtenir des renseignements d'une très grande précision auxquels l'équipe ne pouvait même pas songer étant donné ses moyens limités.

Le CRDV a refusé de s'associer aux jeunes pour le lancement de la fusée de neuf pieds, tout d'abord parce que ses chercheurs ont d'autres préoccupations, ensuite parce que les experts sont convaincus que la fusée a des défauts techniques. A cause des risques inhérents au lancement, le CRDV n'a pas pu conseiller au ministère de la justice d'autoriser la Sûreté du Québec à émettre aux jeunes un permis de lancement.

Les jeunes scientifiques ont travaillé pendant 14 mois et ont vendu des fleurs pour recueillir les $900 nécessaires à la construction de la fusée. Ils jugeaient qu'Alpha III était assez puissante pour atteindre une attitude de 37,000 pieds.

François Cloutier

L'immigration doit être à l'avantage de la population francophone

par Germain Dion, de la PC

QUEBEC – Québec devra se donner les instruments nécessaires pour utiliser l'immigration à l'avantage de sa population francophone, a déclaré hier le ministre de l'immigration, M. François Cloutier, devant une commission parlementaire.

Il a affirmé que l'Etat devra, entre autres, augmenter au cours des prochaines années les crédits versés en ce domaine, afin que l'immigration serve vraiment "d'élément stabilisateur" pour sa population.

M. Cloutier, qui est aussi ministre des affaires culturelles, comparaissait devant la commission lors de l'étude de ses crédits annuels.

Il en a profité aussi pour vilipender certains détracteurs de l'action de son ministère.

Selon lui, certains journalistes et les membres de "ce qu'on est convenu d'appeler notre intelligentsia québécoise" ont délibérément critiqué la récente entente survenue entre Québec et Ottawa, permettant au Québec de placer des agents dans les bureaux d'immigration à l'étranger, sans avoir pris la peine de s'informer.

"Cette entente qui n'a pas toujours été comprise et dont on a exagéré la portée pour mieux la critiquer, est un arrangement pratique commode", a déclaré le ministre devant la commission.

D'autre part, il a dénoncé les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste du Québec qui affirmaient, il y a quelques jours, que le ministère québécois de l'immigration était "un leurre".

Selon le ministre, on ne pourrait trouver propos plus mal informés, point de vue également partagé par M. Jean-Noël Tremblay (UN- Chicoutimi), l'un des députés de la commission.

M. Cloutier a déclaré que des propos du genre de ceux de la SSJB étaient "totalement déplacés" et ne peuvent provenir que de gens qui veulent masquer leur opposition idéologique derrière une ignorance délibérée de tout ce qu'accomplit le ministère.

Pour sa part, M. Tremblay a déclaré que la politique d'immigration du Québec doit quand même rester humaine.

"On ne peut quand même pas forcer, a-t-il dit, l'immigrant à faire un choix qui ne corresponde pas à l'idée qu'il a pu se faire en quittant son pays d'origine."

Pour M. Tremblay, le Québec, pour beaucoup d'immigrants, constitue un pied-à-terre en Amérique du Nord, où ils espèrent trouver une vie meilleure pour eux et leur famille. On peut les "orienter" vers un groupe, à savoir le francophone, mais non les forcer à en faire partie.

C'est en ces termes que l'ancien ministre des affaires culturelles a défendu la politique de la langue suivie par l'ancien gouvernement, qui a créé le ministère québécois de l'immigration en 1969.

M. Claude Charron (PQ-Montréal Saint-Jacques) a cependant reproché au gouvernement Bourassa de ne pas aller assez loin et de tarder à revendiquer "une compétence complète du Québec en matière d'immigration".

Le jeune député péquiste s'est dit convaincu, d'autre part, de l'importance de l'immigration pour le Québec:

"Nous avons tellement de retards à combler en plusieurs domaines que nous ne pouvons le faire par nous-mêmes", a-t-il affirmé.

Les crédits du ministère de l'immigration passent, cette année, de $1,754,000 à $1,650,000, soit une diminution de quelque $100,000 qu'a déplorée le ministre Cloutier.

En réponse à M. Charron, le ministre a affirmé qu'il ne suffisait pas pour le Québec d'avoir les pouvoirs nécessaires en matière d'immigration, mais qu'il lui fallait aussi les exercer, ce à quoi il n'est pas prêt dans le moment.

Après ce débat général, les crédits du ministère furent adoptés avec une surprenante rapidité.

Québec libéralise l'accession à la pratique médicale

QUEBEC (PC) – Le gouvernement du Québec a décidé de libéraliser l'accession à la pratique pour les médecins qui ne sont pas citoyens canadiens.

Le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay, a déposé hier un projet de loi (no 40) permettant à tout médecin qui n'est pas citoyen canadien mais qui détient un enregistrement temporaire à titre de professeur dans une faculté de médecine d'exercer sa profession pendant la durée de son enregistrement.

■ aujourd'hui

Aujourd'hui, **"Journée des parents" organisée par l'Association des parents catholiques du Québec** à l'auditorium Saint-Arsène, 7321, rue Christophe-Colomb. Au cours de cette journée les participants approfondiront la teneur et les implications du Bill 27 sur le regroupement des commissions scolaires et du futur Bill 28 sur la restructuration scolaire de l'Ile de Montréal. A 20h.00, M. Jules Bernard Gingras, doyen de la Faculté de psychologie de l'université St-Léo de Floride, donnera une causerie intitulée "Progrès ou recul en éducation".

●

Aujourd'hui, **collation des grades à l'université de Sherbrooke.** A cette occasion, des doctorats honorifiques seront remis à MM. Pierre Dansereau, écologiste de Montréal, et Michel Normandin, de Québec.

●

Aujourd'hui, **festival d'été du Centre-Ville organisé par les citoyens du quartier** afin de faire connaître davantage à la communauté les différents groupes qui y vivent et d'offrir une journée de festivités aux résidents du quartier. Cette journée a lieu au University Settlement, 3553 rue Saint-Urbain.

●

Aujourd'hui, **festival du printemps de Saint-Bruno au profit des oeuvres locales.** Le député de Sainte-Anne, M. George Springate participera aux festivités. La fête commencera par un défilé dans les rues de Saint-Bruno et se poursuivra jusqu'à la nuit.

●

Aujourd'hui et dimanche, **congrès annuel de la Fédération des femmes du Québec** au Pavillon Champagnat, à Cap-Rouge. A la lumière du rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la femme au Canada, les participants s'interrogeront sur l'opportunité d'un "Office de la femme", la participation de la femme à la vie politique, la discrimination dans l'éducation et l'utilité ainsi que l'organisation des centres de jour.

●

De 9h30 à 16h00 **assemblée générale annuelle de la Société des traducteurs du Québec** aux salles Westmount et Outremont de l'hôtel Bonaventure, Montréal.

●

A 10h00, **collation des grades de deuxième et troisième cycles aux étudiants de l'université Laval** au théâtre de la Cité universitaire, à Québec.

●

A 10h00, **séance d'information spéciale pour les sinistrés et évacués de Saint-Jean-Vianney au Cegep de Jonquière.** Au cours de cette réunion d'information, des représentants du gouvernement du Québec fourniront aux sinistrés et évacués tous les renseignements quant aux modalités de relocalisation. On fera également connaître aux intéressés l'échéancier des travaux que le gouvernement vient de déterminer.

●

A 11h00, **baptême de deux chalutiers ultra-modernes construits pour le compte de Canapro Limitée** au chantier de Marine Industrie de Sorel. La cérémonie a lieu au quai du chantier de Marine Industrie.

●

De 11h00 à 17h30, **deuxième journée du congrès de la Fédération des SSJB du Québec** dont les assises se tiennent au couvent des Pères Dominicains, 2715, Chemin de la Côte Sainte-Catherine.

●

A 14h00, **collation des grades de l'Ecole polytechnique** à l'amphithéâtre central de l'université de Montréal.

●

A 14h.00, marche organisée **par la Communauté arabe de Montréal** en commémoration du 4ème anniversaire de l'agression israélienne du 5 juin 1967. Le point de départ de la marche est fixé à l'entrée centrale de l'université McGill. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la Journée internationale de solidarité avec le peuple de Gaza.

●

A 19h00, **souper-causerie de M. Marcel Masse** à l'école Saint-Louis-de-France, à Saint-
Saint-Jacques, comté de Montclam. Le thème de la conférence de M. Masse sera "Le Parti".

DEMAIN

Dimanche, **journée naturiste organisée par l'Association naturiste du Québec** au Centre Paul-Sauvé (angle des rues Beaubien et Pie IX). Cette journée a pour but d'apprendre à la population à tirer pleinement avantage des mois d'été sur le plan de la santé naturelle et à mieux connaître les bienfaits du naturisme.

●

De 10h30 à 17h00, **rencontre du Conseil régional des Laurentides et de Lanaudière du Parti libéral** à l'école Barthélémy, 1120, rue Lépine, Joliette. Sous le patronage de M. Jean-Pierre Goyer, solliciteur général du Canada, les militants libéraux discuteront de la mise en marché des poulets et des oeufs (projet de loi C-176) et des politiques fédérales et les problèmes de la région.

●

A 13h30, **M. Oswald Parent,** ministre d'Etat aux affaires intergouvernementales et aux finances, **est conférencier à l'occasion de la collation des grades des étudiants de l'école polyvalente de Hull**, à l'hôtel Skyline d'Ottawa.

●

A 15h00, **cérémonie de dévoilement du monument érigé en l'honneur du capitaine Jean Brillant,** V. C. et offert à la ville de Montréal par la Filiale Jean Brillant. La cérémonie de dévoilement du monument aura lieu dans le parc Jean Brillant, sis au coin des rues Jean Brillant et Gatineau (Côte-des-Neiges) à Montréal.

●

A 15h30 et 20h30, **collation des grades à 1,100 étudiants de l'université Sir George William et attribution de cinq doctorats honorifiques.** Les cérémonies auront lieu dans la Salle Wilfrid Pelletier de la Place des arts.

●

A 17h30, **M. Jean Bienvenue,** ministre d'Etat aux finances, **est le conférencier invité au banquet de clôture du 35ème congrès annuel de la Fédération des jeunes Chambres du Canada français**, au Motel Le Granbien, à Granby.

●

A 20h00, **ralliement communautaire juin au YM-YWHA Auditorium**, 5500, rue Westbury, pour entendre Mme Rivka Alaksandrovich parler les Juifs en URSS.

Le paysage vu depuis la haute tour de la Saint-Lawrence Colombium. Tout à fait à gauche, derrière le bosquet, le rang Saint-Isidore voisin de La Trappe d'Oka dont on voit les bâtiments au centre. À droite, le monstrueux cratère de Colombium. (Photo Le Devoir, par Claude Léger)

Au rang Saint-Isidore, les citoyens ne veulent plus rester sur leur soif

par Guy Deshaies

Le conseil municipal de la municipalité du nord de la paroisse de l'Annonciation d'Oka a résolu d'entreprendre encore une autre démarche auprès du gouvernement afin qu'une solution rapide soit apportée au problème du tarissement des puits dans le rang Saint-Isidore, à la Trappe, près d'Oka.

Quarante familles sont privées d'eau depuis près de deux ans et c'est seulement récemment que les citoyens du rang Saint-Isidore ont décidé de former un comité de citoyens et d'alerter l'opinion publique sur ce grave problème.

Jeudi soir, au conseil municipal, les citoyens intéressés et les édiles municipaux se sont mis encore une fois d'accord pour dire que la mine de colombium exploitée par la Saint Lawrence Colombium and Metal Corporation, à 3,000 pieds du rang Saint-Isidore, était responsable du tarissement des sources souterraines qui alimentaient les résidents de cet endroit depuis de nombreuses années avant l'établissement de la mine.

Le conseil municipal a donc mandaté l'ingénieur Jacques Chagnon, qui a déjà fait les études pertinentes sur le problème, afin qu'il entreprenne des démarches auprès du ministère des richesses naturelles pour qu'au plus tôt possible les maisons du rang Saint-Isidore soient reliées aux puits artésiens de l'école Saint-Pierre, située non loin de là. D'après les études de M. Chagnon, ces puits fournissent 50 gallons à l'heure, ce qui serait amplement suffisant pour répondre aux besoins de l'école et aussi de ceux des résidents du rang Saint-Isidore. Les installations de tuyaux et de pompes coûteraient environ $120,000. Il s'agit là de la solution la plus économique jamais proposée jusqu'à présent. Mais les citoyens privés d'eau,

Suite à la page 6

L'affaire O'Bront

Un quatrième juge est saisi de la cause et la rapporte à nouveau

par Pierre Richard

Un quatrième juge a été saisi hier du débat qui oppose depuis plusieurs mois les policiers en charge de la lutte contre le crime organisé et l'homme d'affaires montréalais William O'Bront et, comme les trois autres, le juge Maurice Cousineau n'a pas abordé le fond de la question et a reporté le tout au 18 juin.

Les policiers en charge de la lutte contre le crime organisé soupçonnent M. O'Bront de vastes fraudes envers le public, particulièrement dans le domaine fiscal. En janvier dernier, le sergent-détective Alphonse Gelineau a obtenu l'émission de mandats de perquisition ayant pour but de saisir les documents bancaires de M. O'Bront et de deux de ses compagnies, O'bies Meat Market et Alouette Meat.

A la suite de prodécures entamées par les procureurs de M. O'bront, Mes Antoine Geoffrion, Morris Fish et Harvey Yarosky, le juge Roger Ouimet a suspendu, le 26 février dernier, le mandat de perquisition contre O'bie's Market et le 11 mars, le juge Antonio Lamer faisait de même pour ceux émis contre Alouette Meat et contre les documents personnels de M. O'Bront. Dans les deux cas, cependant, les juges ont reporté le débat sur le fond de cette affaire: ces mandats pourront-ils appliqués ou seront-ils annulés définitivement?

A la fin d'avril, le juge Ouimet reconnaissait le bien-fondé d'un affidavit émis par le procureur général et ayant pour objet d'empêcher que le sergent-détective Gelineau, cité comme témoin, soit obligé de révéler des "renseignements contraires à l'intérêt public".

A la même occasion, le juge Ouimet annonçait qu'il n'avait pas l'intention lui-même de trancher le fond du débat légal et reportait celui-ci au 7 mai.

Le 7 mai, c'est le juge Ignace Deslauriers qui était sur le banc; il déclara que plutôt que de plonger directement dans cette affaire, il valait mieux prendre tout le temps d'examiner le jugement du juge Ouimet sur l'affidavit du procureur général dans toutes ses conséquences, et il reporta le tout à hier matin.

Suite à la page 2

La Place des Arts poursuit un aveugle

Accusé d'avoir troublé la paix après que la Place des Arts eut déposé une plainte en ce sens, M. Paul Gabias qui souffre de cécité et qui avait causé un certain émoi en se présentant à un concert avec son chien-guide, est à la recherche de personnes qui ont été témoins, le 9 avril dernier, des incidents qui ont conduit à son arrestation.

Dans une lettre aux journaux, son avocat, Me Claude-Armand Sheppard, demande aux témoins de communiquer avec lui à son bureau (878-2631) et relate ainsi les faits:

"M. Gabias s'était procuré un billet pour le concert de Gordon Lightfoot qui devait avoir lieu le 9 avril 1971. Ce jour-là, il se rendit Salle Wilfrid Pelletier vers 20h.20. Lorsqu'il présenta son billet à l'ouvreur, celui-ci tenta de l'empêcher d'entrer à cause du chien qui lui sert d'yeux et ne le quitte jamais. Monsieur Gabias en effet est aveugle. Le directeur fut appelé et plusieurs employés de la Place des Arts tentèrent de lui montrer la sortie. Cependant, plusieurs personnes du public s'interposèrent et protestèrent contre l'expulsion de M. Gabias. Après discussions, on lui laissa libre accès à l'auditorium où il assista à la première partie du concert. Mais au début de l'entr'acte, M. Gabias fut appréhendé par plusieurs policiers accompagnés du directeur de la Place des Arts. Une bouscoulade s'ensuivit et M. Gabias fut emmené par la police".

C'est à la suite de ces incidents que la Place des Arts a porté plainte contre M. Gabias. Ce dernier, pour assurer sa défense, a besoin du témoignage des personnes qui ont eu connaissance de la tentative d'expulsion qui se serait produite au début du spectacle ou de son arrestation à l'entr'acte.

Semaine intensive en
"ÉDUCATION PAR L'ART"
AUX ATELIERS LOUISE POLIQUIN
196, rue de l'Épée
Outremont
Jardinières - Professeurs - Parents - Éducateurs
25 heures de cours du 30 août au 3 septembre
Information: 733-9092

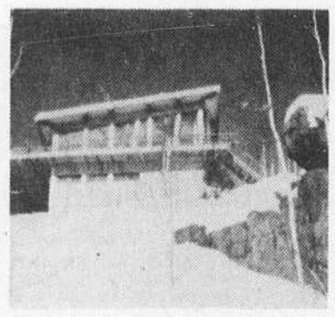

CHALET DE MONTAGNE RUSTIQUE À VENDRE
Ville d'Estérel, ave. des Sternes,
VUE INCOMPARABLE, sur l'ensemble du lac Masson.
2 étages, Salle de séjour 16 x 32 avec foyer, 2 chambres à coucher 6 lits, 1 dortoir 16 x 24 6 lits, cuisine, 2 salles de toilette. Meublé sommairement.
Terrain: 31,000 pi. car.
$22,000.
Jean Deschamps, 842-9512 (bur.)
581-0750 (rés.)

école neuchâtel
4335 AVENUE HAMPTON, MONTREAL 261, QUEBEC
ÉCOLE NEUCHÂTEL est une école primaire de langue française dont les méthodes pédagogiques les plus récentes sont alliées aux traditions scolaires qui ont déjà fait leurs preuves.
ÉCOLE NEUCHÂTEL est mixte et non comfessionnelle. Elle accepte les enfants de cinq à douze ans. L'esprit d'observation et de déduction constitue la base de l'instruction.
ÉCOLE NEUCHÂTEL est située dans des locaux qui permettent les activités récréatives et para-scolaires.
4335, avenue Hampton
Notre-Dame de Grâce
486-1214

Au printemps l'eau dégoutte...
Faites installer les
GOUTTIÈRES
HO-DO
Galvanisé • Cuivre • Aluminium
Émaillé
ESTIMATION GRATUITE
MONTRÉAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244
PRIMEAU MÉTAL INC.

intermonde
LES ÉDITIONS INTERMONDE
MANUEL DE LA SECRETAIRE MEDICALE ET DE LA RECEPTIONNISTE

par ROLLANDE GAGNE, Editeur
Préface de L'HONORABLE JUGE JACQUES TRAHAN, Président du Conseil d'administration de l'Hôpital du Sacré-Coeur, Montréal
1971, 8½ x 11, 40 pages, illustré.
Prix régulier: $3.25
Prix spécial: $2.95 (aucun frais de poste) pour les commandes accompagnées du paiement (chèque ou mandat-poste); cette offre est valable aux Editions Intermonde seulement.
En voie d'approbation par le Ministère de l'Education
Afin d'habiliter les secrétaires médicales et les réceptionnistes à exercer une profession aussi dynamique que prometteuse, cet ouvrage présente les données essentielles qui leur permettront d'accomplir au mieux les fonctions qui leur seront assignées tout en leur offrant les possibilités, au moyen de l'autoperfectionnement ou de l'éducation permanente, d'accéder aux nouveautés provenant de l'évolution et des découvertes scientifiques.
Ce manuel est utile également au médecin, à l'infirmière, à l'archiviste médicale, au pharmacien et autres professionnels de la santé.
Contient: ● Abréviations et symboles ● Accident-incident ● Admission du malade ● Anatomie-physiologie-hygiène-pathologie-thérapeutique ● Assurances ● Autorisations ● Communications chirurgicales ● Ordonnances du médecin ● Poids et mesures – Equivalences ● Positions ● Préfixes et suffixes ● Qualités ● Réceptionniste ● Secret ● Secrétaire médicale ● Service central d'approvisionnement ● Vocabulaire juridique.
PROGRAMMES D'EDUCATION PERMANENTE ET DE FORMATION EN COURS D'EMPLOI
Afin de faciliter la planification des programmes de formation, LES EDITIONS INTERMONDE mettent gratuitement à la disposition de leurs clients, les programmes de leur Collection "Education permanente et formation en cours d'emploi". Les plans de cours de ces programmes ont été conçus de manière à être adaptés aux divers milieux de la santé, par les directions d'établissements de santé et d'enseignement, par les professeurs et autres personnes intéressées.
PROGRAMMES PUBLIÉS sous la direction de R. GAGNE, Ed.
● "Formation des réceptionnistes" Consultant: L'HON. JUGE JACQUES TRAHAN, Vice-président de l'Association des Hôpitaux de la province de Québec.
● "Soins des grands malades, des handicapés, des malades chroniques" (Disciplines infirmières) Cons.: Dr. G. Gingras, Dr. M. Dupuis, Me Vallières.
À PARAÎTRE: Publications dans le domaine de l'éducation, des soins et du travail. Demandez nos feuillets de renseignements.
Les ouvrages des ÉDITIONS INTERMONDE sont en vente chez votre libraire ou aux ÉDITIONS INTERMONDE, CASE POSTALE 252, SUCCURSALE SNOWDON, MONTRÉAL 248, CANADA

éditorial

Les confusions entretenues par Ottawa

Sur les ondes de CKLM, M. Jean-Paul Lefebvre dialoguait hier midi avec les auditeurs au sujet du dernier mémoire constitutionnel préparé par le conseil exécutif du Parti libéral du Canada (section Québec), dont il est le directeur général.

M. Lefebvre a l'habitude de la radio. Il parle posément et clairement. Il ne perd jamais contact avec l'auditeur. Il n'est guère de sujets reliés à la politique qu'il ne puisse aborder avec un minimum de vraisemblance et de courtoisie. L'homme, de toute évidence, brille plus dans la parole que dans l'écrit; il est plus à son aise dans la conversation que dans la polémique. Si éloigné que je me sente de lui sur certaines questions, il y a longtemps que je ne l'avais trouvé aussi clair, aussi naturel.

Faut-il conclure de cela que la qualité des explications fournies par M. Lefebvre était égale à l'art avec lequel il a su les présenter? Hélas non. On me permettra, à ce sujet, de relever deux exemples qui permettent de voir à quel point précis commencent certains désaccords et à quelles graves conséquences ils peuvent conduire.

•

A propos d'un thème que j'oublie, un auditeur signale à M. Lefebvre que le Québec a des aspirations propres qu'il ne saurait abandonner et qui entraînent des exigences précises au chapitre des pouvoirs législatifs.

A quoi M. Lefebvre, reprenant l'un des thèmes majeurs du mémoire du parti libéral à la Commission parlementaire de la constitution, répond que toute idée de statut privilégié pour le Québec doit être exclue.

A l'instar de son parti, M. Lefebvre confond statut particulier et statut privilégié. Il témoigne, ce faisant, d'une profonde méconnaissance non seulement de la pensée d'autrui (qui serait assez stupide pour proposer un statut privilégié pour le Québec?) mais aussi et surtout de la réalité historique récente.

Où, en effet, l'idée de statut particulier a-t-elle pris naissance, sinon dans un vaste mouvement de centralisation qui menaçait de dépouiller graduellement le Québec d'une liberté de décision qui lui est essentielle? La volonté centralisatrice était tellement forte à Ottawa et dans le reste du pays que le Québec risquait, à propos d'éducation, de culture, de politique sociale, d'être broyé sous le rouleau compresseur de politiques qui ne répondaient pas aux besoins et aux préférences de sa population. Il fallut quinze ans de refus stériles et de pertes d'argent pour qu'enfin, vers 1960, on arrive à mettre au jour la formule dite de "l'opting out" qui ouvrait de facto la voie à un statut distinct pour le Québec.

Cette formule n'apportait aucun privilège au Québec. Elle lui restituait seulement le droit de s'acquitter de ses propres responsabilités sans être obligé d'en payer deux fois le prix, dans des secteurs où sa compétence est nettement prioritaire.

Les autres provinces ne partageant pas à cet égard les scrupules du Québec, notre province fut la seule à se retirer de plusieurs programmes fédéraux, moyennant compensation fiscale: elle acquit de ce fait un "statut particulier" qu'entérinait sinon la constitution du moins la loi du pays.

C'est de là que sortit l'idée du statut particulier. La constitution ne voulant plus rien dire pour d'autres, l'AANB étant devenu aux yeux d'Ottawa et de maintes provinces indéfiniment extensible, on se dit que, dans des domaines comme l'habitation, l'enseignement supérieur, la recherche, l'agriculture, les communications, la culture, les relations internationales, la formule pourrait avoir du sens puisque sans rien enlever aux autres, elle pouvait laisser le Québec libre de prendre lui-même ses responsabilités dans des domaines vitaux.

Ce que l'on recherchait avec cette formule, ce n'était ni des privilèges ni des faveurs, mais l'égalité véritable. Ce n'était pas une égalité saisonnière ou éphémère (comme celle qui paraît exister présentement à Ottawa), mais une égalité stable, garantie, juridique. Il se peut que l'expression de "statut particulier" n'ait pas été la meilleure. Pourquoi s'arrêter à ces chinoiseries?

Le parti libéral du Canada et M. Lefebvre, quand ils confondent sciemment "statut particulier" et "statut privilégié", faussent et la réalité historique et l'intention profonde de ceux pour qui aucun fédéralisme durable n'est possible au Canada sans une reconnaissance juridiquement explicite de la vocation distincte du Québec dans l'ensemble canadien.

•

M. Lefebvre commet une autre confusion de taille à propos des positions de M. Claude Castonguay en matière de politique sociale.

Au nom d'une indispensable intégration sans laquelle la porte est ouverte en permanence au gaspillage, à la surenchère politique et à l'anarchie financière, le ministre des affaires sociales, appuyé par le cabinet Bourassa, revendique la responsabilité prioritaire du gouvernement québécois en matière de législation sociale.

Politique de sécurité du revenu; politique de main-d'oeuvre; politique de services sociaux; politique de santé; politique d'habitation; politique de loisirs: tous ces aspects de la politique sociale sont, pour M. Castonguay, intimement reliés entre eux et profondément enracinés dans la réalité originale du Québec. Aussi le gouvernement du Québec "croit-il essentiel d'avoir une responsabilité prioritaire dans la conception de la politique sociale et partant de toutes ses composantes, de façon que cette politique soit conforme aux objectifs et aux priorités de la société québécoise dont il doit, au premier chef, assurer l'épanouissement".

M. Lefebvre conclut de cela que le Québec réclame "l'exclusivité" en matière de politique sociale. Pratiquant à son tour le chantage intellectuel, il demande à son auditeur ce qu'il adviendrait si l'Ontario, infiniment plus riche que le Québec, décidait de faire de même.

M. Lefebvre sème la confusion. M. Castonguay n'a pas parlé d'exclusivité mais de primauté et de priorité. Le ministre des affaires sociales québécois trouve illogique que deux ordres différents de gouvernement puissent prendre, indépendamment l'un de l'autre, des décisions souveraines dans le même domaine. S'inspirant de l'esprit même du fédéralisme, il demande que soit clairement établi lequel, en cas de chevauchement, prédominera ou, pour parler le langage d'Ottawa, aura la "paramountcy". Il conlut que cette priorité doit être à Québec.

Cela n'exclut aucunement que le Québec adhère à l'objectif très louable de normes minimales qui vaudraient pour tout le Canada. Cela n'exclut même pas que le gouvernement fédéral puisse, de diverses façons, intervenir dans le champ de la politique sociale, au premier chef, pour introduire un élément de péréquation dans son financement M. Castonguay parle tout simplement, mais très fermement, de priorité. Pourquoi lui faire dire plus que ce qu'il a énoncé?

L'expérience du régime de retraite a démontré qu'il est tout à fait possible de concevoir un programme national en tenant compte du principe de priorité dont M. Castonguay a parlé pour le Québec. Le régime actuel fonctionne-t-il bien ou mal pour les Canadiens? S'il fonctionne à la satisfaction de tous, citoyens et gouvernements, pourquoi s'objecter à ce que le principe qui le sous-tend s'applique aussi aux autres aspects de la politique sociale? Pourquoi agiter des épouvantails à moineaux là où une honnête acceptation réciproque de différences fondamentales et inaliénables peut conduire beaucoup plus sûrement à des accords satisfaisants et durables?

M. Castonguay a centré toute sa position sur la primauté non sur l'exclusivité. Quand M. Lefebvre croit le réfuter en soulevant des difficultés au chapitre de l'exclusivité, il montre qu'il ne l'a ni lu ni compris. Il se révèle simplificateur d'autant plus dangereux qu'il sait être en même temps agréable à entendre.

•

Un auditeur demande enfin à M. Lefebvre ce qu'il est advenu des fameux $200 millions que le Québec, sous M. Bertrand, réclamait d'Ottawa au titre de cet impôt de "sécurité sociale" dont ne bénéficia point le Québec jusqu'à son entrée dans le régime d'assurance-maladie.

Le Québec, répond M. Lefebvre, a commencé à bénéficier de cet impôt à compter du moment où il a adhéré au régime. Fort bien. Mais là n'est pas la question. Les $200 millions représentent une perte encourue pendant la période où le Québec restait en dehors du régime. Nous fûmes ainsi privés, pendant de nombreux mois, de sommes que les autres provinces touchèrent du gouvernement central. Ce que nous touchons depuis l'instauration du régime d'assurance-maladie, les autres provinces le touchent aussi. La perte subie avant octobre 1970 demeure donc. M. Lefebvre voudra-t-il l'admettre?

Claude RYAN

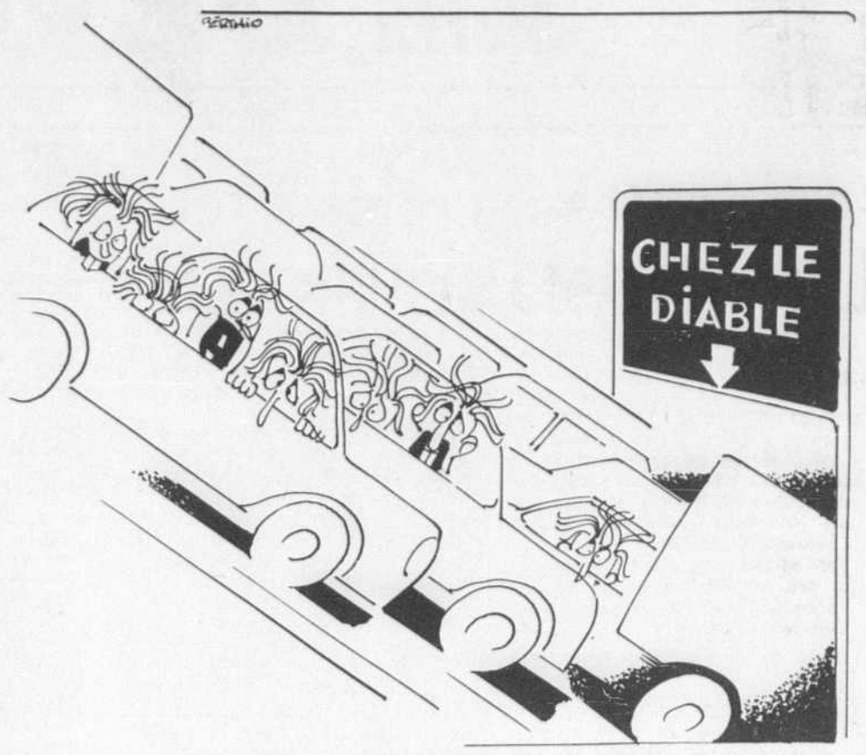

L'autoroute Pinard

bloc-notes

La baie de James ou l'énergie nucléaire?

par PAUL SAURIOL

Deux dirigeants du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, dans une causerie récente, et M. Guy Joron, dans une lettre au Devoir publiée le 31 mai, prétendent tirer du débat à la Commission parlementaire des richesses naturelles, les 19 et 20 mai derniers, des arguments à l'appui des griefs que ce parti a formulés contre la politique du gouvernement de développer les ressources hydrauliques du bassin de la baie de James en négligeant l'option de l'énergie nucléaire. Or, lorsqu'on lit le compte rendu des débats à la commission parlementaire, le tableau paraît bien différent.

Selon ces représentants du Parti québécois, le Québec pourrait choisir entre l'énergie hydro-électrique et l'aménagement de centrales nucléaires; le coût de revient de l'électricité serait sensiblement le même dans les deux cas, tandis que le coût d'investissement serait réduit de moitié si on optait pour l'énergie nucléaire. On pourrait ainsi diminuer les emprunts et différer l'augmentation des tarifs.

Ces interprétations ne correspondent pas du tout aux explications données par les dirigeants de l'Hydro-Québec à la commission parlementaire, MM. Giroux, Boyd et de Guise. Il est vrai que les Etats-Unis se sont engagés dans l'aménagement de centrales nucléaires sur une haute échelle, et l'on prétend que le Québec risque de demeurer en arrière dans ce domaine d'avenir en restant attaché à l'exploitation de la force hydraulique.

Toutefois l'explication de l'attitude de l'Hydro-Québec et du gouvernement Bourassa est assez simple. Les Etats-Unis ne peuvent choisir qu'entre l'énergie thermique et l'énergie nucléaire, car ils n'ont plus de ressources hydrauliques exploitables. Pour ce qui est de l'énergie thermique, le coût du combustible ne cesse d'augmenter. Les prix du mazout sont passées de 30 cents par million de BTU il y a quelques années à 50 cents aujourd'hui, et l'on prévoit que ces prix monteront à 70 cents. Cela devient prohibitif.

Les Etats-Unis, comme d'ailleurs l'Ontario, doivent donc se tourner vers l'énergie nucléaire. Mais dans ce domaine, les coûts de revient sont mal connus, et largement imprévisibles. Les pannes sont coûteuses et longues à réparer, de sorte qu'il faut prévoir des réserves de 30 à 35 pour cent, ce qui réduit d'autant l'efficacité et augmente à la fois les investissements nécessaires pour répondre aux besoins et aussi les coûts de revient.

M. Giroux a expliqué qu'au cours des dernières années, et en particulier au moment de choisir entre le harnachement des chutes Churchill et l'énergie nucléaire, tout le problème a été étudié. Or les coûts prévus sont toujours des estimations, et jamais on n'a pu donner à l'Hydro-Québec des garanties à ce sujet. On ne sait pas quelle sera l'évolution des prix du combustible nucléaire dans l'avenir. Il n'existe pas non plus de données précises sur les coûts de construction directs et indirects des centrales nucléaires. Il faudra encore quelques années avant que tout cela se précise. M. Giroux a déclaré que la compagnie Consolidated Edison pleure encore son erreur de ne pas avoir acheté l'énergie des chutes Churchill et de s'être engagée dans l'énergie nucléaire qui lui coûte plus cher.

•

En regard de la situation confuse qui règne dans le domaine de l'énergie nucléaire, l'énergie hydro-électrique est un domaine où l'Hydro-Québec a de l'expérience; elle peut prvoir les coûts avec une précision relative plus grande qu'on ne peut le faire pour l'énergie nucléaire. Comme l'a expliqué M. de Guise à la

Suite à la page 2

Libre opinion

Il faut sortir le joual de l'écurie

par Luc-Normand Tellier

"Je reve d'un Québec qui aurait le courage de proclamer le québécois langue nationale du Québec". Guiseppe Turi exprime là une aspiration légitime que nous ne pouvons que partager. Par delà l'aliénation canadienne, l'aliénation culturelle du peuple québécois appelle aussi une libération, celle de l'esprit. Tout comme le désir de créer collectivement nourrit notre nationalisme politique, celui de créer notre langue devra guider notre orientation linguistique. S'affranchir de Paris, de l'Académie, reconquérir le droit de nommer les choses, voilà l'ultime aboutissement de notre reconnaissance.

Au fond qu'est une langue, sinon l'expression d'une identité collective, d'une perception du monde, d'une "situation" sociale? Qu'est la langue française moderne, sinon l'empreinte sur l'esprit d'une domination, celle de la bourgeoisie parisienne, celle de la raison sophistique, celle de l'Etat napoléonien? Langue de vanité, de prétention, langue de parade et de salon, le français moderne n'a plus de lien avec le Québec que l'économie française avec l'économie québécoise, que la bourgeoisie française avec notre establishment anglo-saxon, que la hiérarchie étalique française avec notre mode de gouvernement.

A vrai dire, la langue québécoise, bien que de souche française, a toujours tenté d'exprimer la dureté, la fierté et l'indicible profondeur de la difficulté d'être, tandis que le français de France se complaisait dans la pureté, la préciosité et une divertissante Raison.

Allez donc demander à des fils de conquérants et de lutteurs de renoncer à donner des noms à leur univers afin de se plier aux capricieuses rigueurs d'une langue en dentelles. Allez donc exiger d'un peuple aussi jeune que le notre qu'il cesse de créer sa langue pour ne plus qu'imiter. Non, il faut que nous cessions de nous aliéner nous-mêmes en voulant être autres que ce que nous sommes profondément.

Le refus des implications linguistiques de cette évidence, aussi étrange que cela puisse paraître, nous coupe du monde francophone. Le Québec et la sphère d'influence française sont séparés par une même langue ou plus précisément parce qu'ils prétendent parler la même langue. Le Québécois se refuse à parler français même en France, comme le Français se refuse à parler québécois au Québec. Le Québécois se croyant permis, de par son origine, de créer le français se hasarde à inover, mais aussitôt les puristes se font un devoir de lui rappeler que n'étant plus Français il n'a plus voix au chapitre et que, par conséquent, il doit se soumettre ou s'exposer à être déclaré inférieur parce que "joualisant". De jour en jour, le dilemme s'aggrave, les Français se persuadant d'une bien artificielle supériorité qui les empêche d'estimer le Québécois à sa juste valeur et les Québécois nourrissant d'aigres rancoeurs vis-à-vis de ceux qui, nonobstant la langue, pourraient être l'objet d'une enrichissante amitié.

Le fait est que le français au Québec n'a jamais su s'imposer comme langue de réference. L'on n'aspire pas à parler le français dit international pour la simple raison que cette langue est socialement étrangère à notre milieu, à tel point que s'appliquer à la parler ici équivaut à s'isoler. Ceci tient avant tout à une situation politique, à une relation de pouvoir qui fait que s'identifier ici à la bourgeoisie parisienne n'a tout simplement aucun sens. Et qui s'en plaindra? Le Québec existe indépendamment de la France et il n'y a objectivement aucune raison pour que nous nous définissions par rapport à la France.

L'avenir culturel du Québec pourrait-il donc passer par d'autres pays que la France? Nous le croyons. Giuseppe Turi écrit que "la culture québécoise est beaucoup plus "normande", donc "nordique" et par conséquent plus "scandinave" et "nord-américaine" que "francophone". Peut-être est-ce là la voie de l'avenir? Notons seulement qu'il y a trois ans dans ce journal une analyse de notre situation politique nous conduisait à proposer comme solution à l'impasse canadienne une confédération nordique réunissant cinq pays canadiens aux cinq pays scandinaves. Se pourrait-il que la culture et la politique aient les mêmes intérêts?

lettres au DEVOIR

L'affaire Lapalme: réponse du ministre des postes à un détracteur de Jean Marchand

M. Maurice Dussault,

Une lettre ouverte portant votre signature, intitulée "Les gars de Lapalme et la Société juste", a été publiée sous la forme d'une annonce payée en page 3 de l'édition de jeudi, 20 mai, du Devoir.

Depuis que j'ai la responsabilité du Ministère des Postes, j'ai toujours refusé de m'engager dans un débat public sur l'affaire Lapalme. Je n'ai pas changé d'idée et je continue à croire que les ex-employés de Lapalme ont assez souffert dans toute cette affaire sans, qu'en plus, je me serve d'eux pour des fins partisanes, comme plusieurs l'ont fait jusqu'à maintenant.

Je ne connais pas vos intentions, ou quel lien vous avez avec les ex-employés de Lapalme, mais la mesquinerie de vos attaques à l'endroit de Jean Marchand et l'étonnante démonstration de votre ignorance du dossier Lapalme m'obligent à répondre, car je sais que Jean Marchand, par pudeur, refusera d'apporter un démenti à vos affirmations.

Jean Marchand, ne vous en déplaise, est intrinsèquement demeuré l'ardent syndicaliste qu'il était. Dans l'affaire Lapalme, Jean Marchand a été celui qui s'est battu le plus férocement pour trouver une solution juste, et ce, aussi bien avant qu'après le refus par les ex-employés de Lapalme de l'offre du 6 avril 1970.

Je puis vous dire, sans trahir de secrets, que tout ce qui a été fait en vue de trouver une solution juste au problème Lapalme a été ou proposé ou appuyé par Jean Marchand.

Je vous avouerai bien honnêtement que votre lettre m'amène à me poser de sérieuses questions sur les raisons qui pourraient en motiver la publication. Je me demande, entre autres

– si votre prise de position sert des intérêts syndicaux, politiques ou tout simplement personnels; ou encore

– si vous êtes utilisé par d'autres.

Je reconnais ne pas m'être formé d'opinions définitives là-dessus.

Je trouve toutefois paradoxal que, vous qui parlez abondamment de justice, passiez sous silence certains faits importants du dossier Lapalme. Comment pouvez-vous ignorer

a) le rapport de la Commission Goldenberg.

b) l'offre du 6 avril 1970.

c) le refus de cette offre par les ex-employés de Lapalme.

d) l'obligation du gouvernement d'assurer le transport postal.

e) l'engagement de courriers postaux, maintenant membres de la Fonction publique.

f) la deuxième offre du 17 décembre 1970.

g) le refus de cette deuxième offre par les ex-employés de Lapalme.

h) mes déclarations répétées que le dossier Lapalme n'est pas fermé.

Vous avez préféré ignorer ces faits parce que les offres du gouvernement avaient un caractère tout à fait exceptionnel et, à notre connaissance, étaient sans précédent au niveau d'une administration publique. En effet, ces offres ne reposaient que sur la reconnaissance, par le gouvernement, de son obligation morale. Les ex-employés de Lapalme ne faisant pas partie de la Fonction publique, il serait faux de prétendre qu'ils étaient en grève; ils étaient plutôt sans emploi, leur employeur n'ayant plus de contrat avec le guvernement.

Vous avez préféré ignorer ces faits parce qu'autrement vous auriez dû admettre, que

– les ex-employés de Lapalme par leur refus d'avril 1970 se sont engagés dans une voie sans issue et ont inconsciemment abandonné la possibilité de retrouver, comme groupe de travailleurs, leur emploi antérieur.

– le gouvernement, par suite du refus des ex-employés de Lapalme et de son obligation d'assurer le transport du courrier, a dû engager d'autres travailleurs québécois lesquels ont alors, dès leur entrée dans la Fonction publique, acquis des droits en tant que membres de la Fonction publique.

Dans les circonstances, comme tous ceux qui n'ont pas de cause valable, vous avez fait dévier le débat

– en vous lançant dans une mesquine attaque personnelle contre messieurs Trudeau et Marchand;

– en brandissant démagogiquement l'argument d'une prétendue discrimination à l'encontre d'un syndicat;

– en parlant de justice alors que la solution proposée par le syndicat irait à l'encontre précisément de la justice et de toute la philosophie syndicale.

Il est d'ailleurs significatif que vous n'ayez retenu que la proposition du syndicat, laquelle proposition est tout à fait indéfendable sur le plan légal, moral et syndical.

Ne vous laissez pas leurrer par les affirmations de ceux qui prétendent que les revendications du syndicat du Transport postal de Montréal sont l'expression d'un syndicalisme révolutionnaire. C'est, au contraire, l'expression du syndicalisme le plus réactionnaire qui soit.

Comment pouvez-vous ignorer, en effet, la question des droits acquis et de la sécurité d'emploi au sein de la Fonction publique. Le gouvernement ne peut maintenant, légalement et moralement, congédier les courriers postaux actuels, membres de la Fonction publique et affiliés à la FTQ, lesquels ont acquis des droits dès leur entrée dans la Fonction publique. Tout véritable syndicaliste comprendra que cette demande porte directement atteinte à la base même du syndicalisme, quelle que soit la forme sous laquelle elle est présentée.

Dans les circonstances, je comprends que les ex-employés de Lapalme ne s'arrêtent pas à ces considérations. En effet, ce sont les malheureuses victimes de cette affaire, et comme toutes les victimes, ils refusent d'accepter leur sort. Vouloir, cependant, accuser le gouvernement d'être responsable de la triste situation des ex-employés de Lapalme, c'est nier au point de départ des faits établissant clairement qu'il faut chercher ailleurs la responsabilité.

Mais pourquoi alors de véritables syndicalistes se sont-ils laissé entraîner dans cette affaire? Il est possible d'émettre une foule d'hypothèses mais je n'entends pas le faire. Je laisse ceci à votre imagination.

Je suis, toutefois, de plus en plus troublé par l'affirmation du président d'un important syndicat affilié à la CSN, rapportée par monsieur Claude Piché dans l'édition de mai du magazine MacLean, à l'effet que:

"L'affaire Lapalme est un faux problème. C'est une lutte de prestige pour la CSN qui veut absolument percer dans la fonction publique fédérale au nom de la liberté d'association. Mais avant de discuter de la liberté des syndiqués de choisir à quelle centrale ils appartiendront, et de les "embarquer" dans un combat dont on ne connaît pas les moyens de les en sortir, il faut s'occuper d'eux comme travailleurs. Si l'affaire Lapalme met tant de temps à se régler..."

En terminant, je tiens à répéter que je vais continuer à faire tout ce qu'il est possible de faire pour régler le problème des ex-employés de Lapalme.

Jean-Pierre COTE,
ministre des postes canadiennes

Ottawa, le 2 juin 1971

Les aboutissements "touristiques" d'une logique étroite

Quel homme d'Etat remarquable que ce Pierre Trudeau, et quel diplomate! Il n'est pas un petit politicien de quartier comme ces de Gaulle qui n'ont de cesse d'intervenir dans les affaires intérieures des autres Etats. Il est d'une toute autre stature notre chef, et c'est pourquoi nous l'aimons bien.

Voyez comment il a remis à leur place ces gens qui auraient aimé qu'il plaide auprès des autorités russes la cause des nationalistes Ukrainiens emprisonnés: "En Union Soviétique comme au Canada je suis d'avis que quiconque enfreint une loi pour affirmer son nationalisme ne mérite pas de sympathie" a-t-il répondu à ces gens qui sont probablement des para-séparatistes camouflés.

Il aurait pu ajouter qu'en URSS comme au Canada il y a des moyens à la disposition des gens qui veulent, démocratiquement, faire valoir leur opposition au gouvernement en place. Ils peuvent militer dans des partis politiques reconnus, manifester pacifiquement, écrire des livres, publier des journaux. Les libertés d'expression et de réunion existent toujours en URSS que je sache, à condition comme au Canada de ne pas aller jusqu'à la sédition.

Cette attitude n'est pas nouvelle chez M. Trudeau et ne devrait pas surprendre l'observateur attentif. Il a déjà proclamé dans les faits le droit des gouvernements Nigérians et Pakistanais "d'emprisonner leurs révolutionnaires" Biafrais et est-Pakistanais, et de les liquider, ce qui doit être une extension normale de ce premier droit.

Il ne nous reste qu'à souhaiter que notre premier ministre qui aime bien voyager, aille maintenant porter son message d'amour et de paix en des pays comme le Brésil, la Grèce, l'Afrique du Sud et le Portugal ou les gouvernements sont aux prises avec des révolutionnaires para-nationaliste, qui de ce fait ne méritent aucune sympathie. Il pourrait y cautionner une autre extension du droit des gouvernements d'emprisonner leurs révolutionnaires, celui de les torturer.

Louis FALARDEAU

Sainte-Foy, le 1er juin 1971

Faites ce que je prescris, non ce que je fais...

Service de Santé de Montréal,
Division de la Pollution de l'Air

Messieurs,

Nous appuyons pleinement les efforts de la ville dans sa lutte pour combattre la pollution qui détruit le merveilleux environnement où nous pourrions vivre, si chacun essayait de coopérer et suivait la ligne de conduite émise par votre département.

Normalement, on devrait s'attendre à ce que chaque personne ou organisation qui émet des directives et désire que ces mêmes directives soient prises au sérieux, agisse elle-même selon ces dites directives. Nous comprenons que vous avez déjà reçu plusieurs plaintes au sujet de l'incinérateur de la ville situé juste au sud de la rue Andover. Il faut avoir vu et senti la saleté sortant de ces cheminées pour pouvoir y croire. C'est un scandale. Je vous suggère fortement d'envoyer un inspecteur visiter cette région par une journée nuageuse, quand les incinérateurs sont en marche. Nous espérons seulement que vous enverrez un homme doté de solides poumons et qu'il sera suivi de près par une ambulance.

Avant que nous déménagions récemment dans ce district, nous croyions réellement que votre département donnait suite sérieusement à tout ce qui avait été imprimé dans les journaux par l'entremise de votre département de publicité. En d'autres mots, nous pensions, que vous vous occupiez sérieusement de la lutte contre la pollution. Après avoir vu ce que les propres cheminées de la ville font en ce moment, votre "lutte POUR polluer" est devenue évidente.

GEORGE J. TUTSCH, président,
Action Traders Canada, Limited.

Montréal, le 28 mai 1971.

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy
Directeur de l'information:
Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: $35 par année; six mois: $19. A l'étranger: $40 par année, six mois: $22; trois mois: $12. Edition du samedi: $10 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées | des événements | des hommes

LIBRE OPINION

Le Québec ne doit pas opter pour l'avortement

par HENRI LABERGE

M. Laberge est permanent à la Corporation des enseignants du Québec (CEQ). Ancien candidat du Parti québécois dans Chauveau, il explique, dans cette libre opinion, pourquoi le Québec ne doit pas entrer dans une politique de l'avortement. Les sous-titres sont du Devoir.

Comme le signalait fort justement René Lévesque dans un article du Journal de Québec, il serait souhaitable que les femmes participent davantage au débat sur l'avortement. D'abord parce que rien de ce qui est humain n'est étranger à la femme. Mais aussi parce que la femme, en raison même de sa constitution biologique et du rôle maternel qu'elle peut éventuellement assumer, est plus sensible que nous, les hommes, à tout ce qui se rattache à la transmission, à la conservation et à la protection de la vie de l'enfant. Comment donc pourrait-on ne pas souhaiter la participation des femmes à toute cette discussion sur l'avortement?

Un problème humain

Toutefois, j'aimerais bien, en tant qu'homme, qu'on nous reconnaisse le droit également d'y participer. Rien de ce qui est humain ne nous est non plus totalement étranger. Je réclame le droit de sympathiser avec les Noirs américains, avec les Bengalis du Bengale oriental, avec les Biafrais, avec les Basques, avec les Juifs de l'Union soviétique et avec les Palestiniens dépossédés. Je pense aussi avoir le droit de m'intéresser à la vie des femmes et des enfants de mon pays. L'avortement est sans doute une question d'intérêt féminin. C'est d'abord et avant tout un problème humain.

Je voudrais mettre en doute certaines simplifications faciles du genre: "Comme on le voit, ce sont surtout des hommes qui sont contre l'avortement". Je connais des hommes et des femmes dans les deux camps. Et c'est justement pour faire sauter cette prétention simpliste que je voudrais que toutes les femmes puissent participer au débat. Et je considère comme absolument malhonnête de laisser entendre plus ou moins directement que le fait, pour un homme, de se prononcer contre l'avortement sur demande, témoignage d'une attitude anti-féministe.

Ayant déjà rencontré des femmes que leurs hommes ont conduites chez un avorteur presque malgré elles, ou en profitant de leur désarroi momentané, pour se libérer eux-mêmes un peu trop facilement (et lâchement) de leurs obligations, je pense pouvoir avancer que la vraie libération de la femme n'est peut-être pas aussi clairement du côté qu'on le dit. Car je sais aussi que pour beaucoup de femmes, le principal traumatisme qu'elles gardent de leur expérience d'avortement, ce n'est pas surtout d'avoir subi une opération risquée, mais bien le sentiment d'un lamentable échec. Nous employons d'ailleurs le mot "avortement" pour désigner un échec radical et irrémédiable faisant suite à de belles promesses et à des grands espoirs.

Il y a cette jeune fille qui confiait à un éducateur qu'elle avait dû être avortée et que, depuis elle ne pouvait se remettre d'un sentiment d'écrasement, d'impuissance et de pessimisme. Et elle ajoutait: "Moi, je ne voulais pas. C'est ma mère et mon ami qui m'y ont contrainte". N'ayant pu leur résister alors que l'avortement était illégal, comment l'aurait-elle pu si sa mère et son ami avaient pu s'appuyer sur la légalité?

Il y a cette femme mariée qui a dû subir un avortement accidentel dans un vrai hôpital et avec de vrais médecins – donc dans un cas où la culpabilité n'entre pas en ligne de compte – et qui nous confiait qu'elle n'avait réussi à se libérer de son sentiment d'échec qu'à la naissance de son autre enfant, deux ans plus tard.

Il y a cette autre femme mariée qui avait à subir un accouchement particulièrement difficile et qui disait, avant de s'endormir: "A tout prix, il faut sauver l'enfant. J'aime mieux mourir que de le perdre". Et après l'accouchement, elle disait: "Si, volontairement, on avait sacrifié l'enfant, alors qu'il y avait encore de sérieuses chances de le sauver, je ne l'aurais jamais pardonné".

Bien sûr que les femmes ont plus de compétence que moi pour parler de la question, mais c'est en me basant sur le témoignage de femmes que je connais, que j'en suis venu à prétendre que ce n'est pas en facilitant, en encourageant l'avortement, que l'on aidera les femmes à se libérer et à s'épanouir.

Les sans-voix?

Mais là n'est pas toute la question. Il y a bien sûr l'épanouissement de la femme qui est impliqué mais il y a aussi la vie de l'enfant à naître. Peut-on disposer de lui comme d'une chose, comme d'une tumeur? Peut-être la société a-t-elle une responsabilité envers les plus faibles, les plus démunis, les sans-voix?

Là est sans doute l'aspect majeur du débat. Comment peut-on prétendre qu'une pseudo-libération acquise au détriment de la vie d'innocents puisse être un progrès?

On va me répondre que j'exagère. "L'avortement n'est pas un meurtre". Je veux bien qu'on en discute un peu et qu'on en discute en dehors d'un contexte de culpabilité morbide. Je ne tiens à accuser personne et surtout pas à réclamer des châtiments. Le problème dont nous discutons ne se résoudra pas à coup de châtiments. Mais il faudra quand même décider si la vie du foetus est une vie réelle et s'il appartient à l'espèce humaine. Il faut décider s'il vaut la peine pour la société de protéger cette vie et de prendre des mesures en conséquence.

Lors de la présentation de son célèbre bill omnibus qui légalisait l'avortement sans le légaliser, tout en le légalisant, M. Trudeau avait lancé la formule: "L'Etat n'a rien à voir dans la chambre à coucher des gens". Il réduisait ainsi le problème de l'avortement au niveau des fantaisies du comportement sexuel. Et il ajoutait en commentaire: "Bien sûr, les catholiques continueront à ne pas se faire avorter, parce que leur religion le leur défend; mais les gens à qui leur religion le permet pourront le faire".

Or, ce n'est justement pas une question de religion. C'est affaire de respect de la vie et M. Trudeau n'a pas le droit de prétendre que ceux qui ne sont pas de sa religion sont moins sensibles que lui à la valeur sacrée de la vie humaine.

Ayant enseigné pendant cinq (5) ans à l'Ecole normale et au niveau secondaire, je sais que la nouvelle génération ne s'embarrasse plus tellement des dogmes religieux et encore moins des tabous imposés par la religion. Et pourtant, rares sont les jeunes, avec qui j'ai eu à en discuter, qui ne considéraient pas l'avortement comme une monstruosité.

M. Trudeau, indépendamment des effets de sa loi au Québec, aura quand même contribué à fausser le débat sur l'avortement en y introduisant des éléments farfelus comme, par exemple, de nous faire croire que les mêmes arguments valent pour la légalisation de l'avortement et pour la légalisation de l'homosexualité entre adultes consentants. Je ne marche pas. Dans ce dernier cas, il s'agit de comportements d'adultes qui n'engagent directement qu'eux-mêmes, alors que, dans le cas de l'avortement, il y a directement en cause la vie d'un être sans défense dont on dispose sans le consulter.

Mais revenons à l'objection de ceux qui ne veulent pas admettre que ce soit le cas. Le foetus, disent-ils, n'est pas un être humain. Mais quoi donc alors? Le fait de sortir le foetus de sa membrane protectrice lui ferait acquérir du coup sa qualité d'"humain". Qu'est-ce donc que cette mystérieuse qualité, distincte de l'être à qui on l'applique, et qui fondrait instantanément sur l'individu à un moment donné? N'est-ce pas là une invention tout aussi absurde et fantaisiste que les idées séparées de Platon?

Où commence l'homme?

D'autres se veulent plus nuancés. Dans les dernières semaines ou les derniers mois, le foetus devrait être considéré comme un être humain, mais pas dans les premiers temps de la grossesse. Vous voyez d'ici les spécialistes (de quoi au juste?) se disputer pour décider à quel mois, quelle semaine, quel jour, quelle heure, l'humanité a daigné s'incarner dans ce petit "je ne sais quoi" (animal? végétal? ou vivant indéterminé?).

Au Moyen-Age, les scolastiques se sont bien disputés là-dessus. Telle école enseignait que les parents ne produisaient que le corps de l'enfant et que l'âme ne survenait que plus tard, créée directement par Dieu. Toute la question était de savoir à quel moment Dieu allait avoir la bonne idée de procurer une âme à cet enfant en formation. "Chinoiseries" moyenâgeuses que tout cela! Sans doute, mais les "chinoisants" moyenâgeux sont encore parmi nous à ce qu'on voit. L'irruption de l'âme humaine dans un être déjà vivant... pardon! on a changé de vocabulaire: maintenant, c'est la vie humaine qui vient, à un moment donné, se substituer à une vie foetale pré-existante.

Si on veut cesser de "chinoiser" sur des hypothèses invérifiées parce qu'invérifiables, on admettra que, de l'embryon jusqu'à l'homme adulte, en passant par le foetus, l'enfant et l'adolescent, c'est une seule et même vie qui se développe, qui évolue, qui s'affirme et s'épanouit. Il est strictement impossible de constater, à quelque moment que ce soit, une rupture qui puisse s'interpréter comme le remplacement d'une individualité par une autre, d'une vie par une autre vie de nature différente, d'une identité par une autre identité, d'une âme foetale par une âme humaine.

Dès que l'ovule maternel a été fécondé par un spermatozoïde paternel, le développement et la croissance d'un individu vivant distinct de ses parents sont amorcés. Après ce moment-là, il n'y a plus biologiquement parlant, de nouveau commencement véritable. Il n'y a pas d'adjonction d'âme humaine observable en cours de développement.

Le foetus est-il un homme? Il n'est pas un homme achevé – l'homme adulte lui-même est-il un homme achevé? –, mais il est un homme en formation, en état de croissance. Comme le bébé naissant, l'enfant de huit ans et l'adolescent de seize ans sont aussi des hommes en formation, en état de croissance. Le foetus n'est pas un être ou une substance différent du bébé ou de l'enfant qu'il deviendra. Il est seulement dans une étape antérieure d'une même évolution. Le bébé ne remplace pas le foetus; c'est le foetus qui devient bébé, comme c'est l'adolescent qui devient adulte.

Le foetus est-il un homme? Cela devrait nous ramener à la définition de l'homme. Mais attention. Si, avec la tradition aristotélo-thomiste, on définit l'homme comme un "animal raisonnable", il faut se rendre compte que cette définition ne s'applique vraiment qu'à l'homme adulte. Et encore. Le bébé naissant n'est pas encore raisonnable, l'enfant et l'adolescent ne le sont pas complètement. Ce qui fait que nous pouvons dire humain le bébé naissant, c'est qu'il n'est pas un individu autre que l'adulte qu'il est appelé à devenir. On voit bien l'insuffisance de la définition. Ce serait déjà mieux de dire "un animal apte à devenir raisonnable". Et alors la définition conviendrait à l'adolescent, à l'enfant, au bébé, au foetus et à l'embryon. Mais elle ne serait pas encore pleinement adéquate: comment seraient considérés les débiles mentaux et les fous.

A moins de nous rabattre sur cette autre définition: "Est un homme quiconque est reconnu comme tel par le parlement de Sa Majesté." Ce qui permettrait de passer, en temps utile, des lois d'exception décrétant, à la grande satisfaction de Rémi Paul, que les terroristes ne sont pas des êtres humains.

Quant à la définition du petit catéchisme ("image et ressemblance de Dieu"), elle ne nous est d'aucun secours ici, puisqu'elle permet seulement de dire ce qu'est un homme une fois qu'on a déterminé qui en est un.

Mais quelle que soit la définition adoptée, il me semble assez incongru de prétendre qu'un même individu puisse ne pas appartenir à l'espèce humaine à une certaine étape de sa croissance, puis commencer à y appartenir à un moment donné. L'humanité n'est pas une étape, mais bien une qualité substantielle de l'individu humain. L'humanité d'un individu donné ne se sépare pas de cet individu; elle commence avec l'individu et finit avec l'individu. L'humanité ne nous arrive pas comme un cadeau, comme un privilège; elle fait partie de notre être même. L'humanité d'un individu ne lui est même pas due comme un droit. Elle est antérieure à tous les droits de l'individu et elle est le fondement même de tous ses droits.

Ni privilège, ni droit, l'humanité de l'individu humain est inséparable de son individualité. La vie d'un individu appartenant à l'espèce humaine et engagé dans un processus de croissance spécifiquement humain, comment pourrions-nous prétendre que ce n'est pas une vie humaine.

Le droit le plus fondamental

On pourrait disserter longtemps sur les droits respectifs de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte, mais le droit de vivre sa vie, le droit de se développer individuellement et socialement, le droit de tendre au plus haut degré possible de liberté, le droit de connaître et le droit d'aimer sont des droits absolus de l'homme tout court. Ce ne sont pas là des droits qui s'acquièrent avec le temps; ils sont liés à la nature même de l'homme et servent de fondement à toutes les acquisitions ultérieures. Ces droits sont antérieurs à leur exercice, sauf le droit à la vie, le plus fondamental de tous.

N'est-il pas bizarre de prétendre comme le font certains qu'on puisse avoir droit à la liberté avant de se libérer, mais que le droit à la vie puisse encore nous être refusé alors même qu'on a commencé à vivre?

Cet individu humain qui a commencé à vivre "sa" vie n'est la chose de personne. Il n'appartient à ses parents et à la société que comme sujet de droits auxquels correspondent des devoirs réciproques. Il est rattaché à ses parents, mais il n'en n'est pas la chose. A proprement parler, il n'appartient qu'à lui-même.

On reconnaissait autrefois, dans certaines sociétés, le droit de vie ou de mort des parents sur leurs enfants. Je pense bien que c'est un progrès de la civilisation que d'en être arrivé à supprimer ces vestiges de barbarie. Nous reculerions si nous reconnaissions maintenant le droit absolu des parents à disposer comme d'une chose de leur enfant, à l'étape foetale de sa vie.

Dans le Québec souverain que nous travaillons à édifier, je voudrais que le droit à la vie soit considéré comme le plus sacré, le plus inviolable des droits de l'homme. Et je ne voudrais pas que nous "chinoisions" pour trouver la date à laquelle un individu commence à avoir droit à la vie.

Je voudrais aussi que la reconnaissance de ce droit nous amène à poser des gestes concrets autres que des châtiments et des condamnations pour enrayer la vague des avortements clandestins. Je voudrais qu'on ne se contente pas de maintenir l'avortement illégal sans essayer de guérir les causes matérielles, financières, psychologiques et sociales qui conduisent à l'avortement.

Un gouvernement qui ne fait que se draper dans son attitude hypocritement vertueuse de réprobation passive mérite autant de blâme que celui qui légaliserait l'avortement. Et il serait particulièrement odieux pour un gouvernement qui ne fait rien pour supprimer les causes, de s'acharner sur des mères qui sont, plus souvent qu'autrement, victimes des circonstances et des situations dans lesquelles on les laisse se débrouiller seules.

Mesures gouvernementales

Voici donc quelques unes des mesures que je voudrais voir prendre par le futur gouvernement du Québec souverain:

– une déclaration québécoise des droits de l'homme, affirmant que le droit à la vie est le premier, le plus sacré, le plus inviolable des droits et reconnaissant tout individu humain vivant comme sujet de droit;
– la gratuité de tous les soins psychologiques, psychiatriques, physiologiques et esthétiques pour les femmes enceintes et les mères de jeunes enfants;
– la création d'une allocation de maternité à laquelle toute mère aurait droit dès constatation médicale de la grossesse;
– la création de cliniques communautaires inter-disciplinaires pour aider à résoudre tous les problèmes de la maternité;
– la création et le développement de centres de planification familiale, fournissant à la population des moyens d'éducation adéquats dans ce domaine;
– l'abolition de toute distinction légale entre enfant légitime et enfant naturel;
– la création de garderies d'enfants;
– le recrutement et la formation d'auxiliaires familiales aptes et compétentes qui pourraient, dans certains cas, être rémunérées par l'Etat;
– le développement d'une pédagogie préscolaire adaptée aux différents âges de la petite enfance et la création de jardins d'enfants les admettant dès l'âge de 3 ans;
– le refus de réintroduire la peine de mort afin que l'Etat soit le premier à donner l'exemple du respect scrupuleux de la vie humaine;
– l'adoption, au besoin, de législations sévères interdisant toute forme de discrimination envers les mères célibataires, notamment au chapitre des congés de maternité;
– la création d'une commission permanente sur les droits de la mère et de l'enfant, pour proposer toute politique jugée utile en ce domaine.

Tout ça va coûter cher, me dira-t-on. Je répondrai que c'est sans doute le prix qu'il faut payer pour pouvoir, sans hypocrisie, nous regarder comme un peuple civilisé.

Il n'y a sans doute pas de solusions faciles aux problèmes difficiles. Mais il est tellement plus simple d'éliminer les individus qui nous font problèmes.

LIBRE OPINION

Le mythe de l'éducation permanente au Québec

par ANDRÉ LEDOUX

M. Ledoux, qui appartient au service d'éducation des adultes de la CECM, a publié en mai dernier dans la revue spécialisée "Education et Société", un article sur l'éducation permanente au Québec à l'heure de Multi-Média. Voici le texte de cet article. Les sous-titres sont du Devoir.

"Par l'éducation permanente, on arrivera progressivement à respecter davantage l'être humain, à être moins impitoyable, moins tyrannique à son égard et à donner la place qui leur revient aux gens les plus différents."

(Paul Lengrand, Unesco)

Le mythe, d'après une acception du dictionnaire Robert, serait une "image simplifiée, souvent illusoire que des groupes humains se forment ou acceptent au sujet d'un individu ou d'un fait quelconque et qui joue un rôle déterminant dans leur comportement ou leur appréciation". En ce sens, l'éducation permanente, telle que certains la conçoivent actuellement au Québec, est un mythe!

Mais avant de démontrer la véracité de notre assertion, demandons-nous en quoi consiste l'éducation permanente, tout en concédant qu'il n'est pas facile d'en préciser la nature, parce que c'est un concept qui recouvre des réalités différentes. Son principe essentiel réside dans une continuité, une cohérence entre l'enseignement dispensé aux jeunes et ce qu'on appelle improprement l'éducation des adultes. Par ailleurs, le processus éducatif ne doit pas se terminer avec la fin de la scolarité traditionnelle, qu'elle soit "collégiale" ou universitaire. L'éducation et l'apprentissage n'ont plus d'âge. L'évolution du savoir humain, la mutation des sociétés contemporaines, l'accélération de l'histoire ne permettent plus que l'on se satisfasse d'une scolarité donnée.

L'éducation permanente est aussi un "modus vivendi", une façon d'être présent au monde. Lucidité et esprit critique face à ce qui se déroule devant soi, d'où l'aptitude à la remise en question et le sens du relatif. "Chacun devrait par son éducation, avoue Paul Lengrand, être conduit systématiquement à ne pas ériger ses croyances, ses convictions, ses idéologies, ses visions du monde, ses moeurs et ses coutumes, en modèles ou en règles valables pour tous les temps, tous les types de civilisation et tous les modes d'existence. Comprendre et accepter la relativité des situations et des positions devrait être un des objectifs principaux de l'action éducative". Ce sont là des attitudes d'esprit auxquelles devrait mener la formation continue ou l'éducation permanente.

Pour sa part, le directeur de l'Institut national pour la formation des adultes à Nancy, Bertrand Schwartz, fixe ainsi les objectifs de l'éducation permanente: "Rendre capable toute personne de devenir agent de changement, c'est-à-dire de mieux comprendre le monde technique, social, culturel qui l'entoure et d'agir sur les structures dans lesquelles elle vit et de les modifier; d'apporter à chacun une prise de conscience de son pouvoir en tant d'être agissant; de faire des êtres autonomes dans le sens d'êtres capables de se situer et de comprendre leur environnement, de l'influencer et de comprendre le jeu relatif entre l'évolution de la société et la leur propre, d'êtres capables de "riposter" à l'évolution et à la mutation de la société. (2) Voilà donc quelques idées qui, bien imparfaitement, éclairent le concept d'éducation permanente.

Au Québec

Au Québec, nous sommes loin de vivre dans un système d'éducation permanente. Nous connaissons tout au plus la phase de l'éducation des adultes, sorte de rattrapage ou de récupération scolaire en culture générale et en formation professionnelle, afin de scolariser davantage une population dont le niveau d'études moyen équivaut peut-être à une neuvième année. N'en déplaise aux organismes qui coiffent le titre de "Service d'éducation permanente", et ils sont nombreux. La formation continue, c'est un peu comme l'animation des groupes: tout le monde en parle, tout le monde en fait! Pourtant, le sort "pédagogique" réservé aux adultes n'est certes pas lié à une véritable philosophie de l'éducation permanente.

En effet, la plupart des programmes d'études et le mode d'évacuation du rendement des étudiants sont axés sur l'enseignement traditionnel, destiné, bien entendu, aux enfants et aux adolescents. L'on ne se soucie guère des besoins de l'adulte, et l'on nourrit surtout la crainte du changement. Près de 70% des professeurs des cours d'adultes enseignent, le jour, à des jeunes, et ne sont pas toujours prêts à répondre aux impératifs de l'andragogie. Quant aux autres – environ 30% qui donnent des cours aux adultes à temps complet –, ils ne jouissent pas de conditions de travail acceptables: inexistence des avantages sociaux, absence presque totale de sécurité d'emploi, inégalité de traitement, etc.

Pour nous au Québec, l'éducation atteint son parachèvement avec l'obtention d'un diplôme universitaire. Aucune continuité de l'acte éducatif, une fois les études terminées. Ce n'est pas à l'école, par ailleurs, que nos jeunes apprennent la remise en question et le souci du relatif, dispositions de l'esprit propres à l'éducation permanente; ils y acquièrent surtout un tas de connaissances souvent inutiles, alors qu'ils devraient développer des habiletés intellectuelles, des qualités comme l'analyse, la synthèse, et l'aptitude à évaluer les faits ou les événements. L'école est en plus le milieu où, malheureusement, trop de jeunes en arrivent à détester l'étude, la culture et le goût d'apprendre, où l'ennui et la contrainte étouffent parfois les initiatives personnelles, où, enfin, les jeunes ne sont pas heureux. Milieu non propice à la naissance de l'éducation permanente.

Le chômage

Que dire de cette plaie sociale, le chômage, qui affecte particulièrement les jeunes de 18 à 24 ans! Une éducation permanente authentique pourrait améliorer la situation. En Suède et dans certains autres pays, l'éducation permanente a conduit à une politique de plein emploi. Notre éducation des adultes forme actuellement des chômeurs plus instruits!

Devant ce marasme du système scolaire et de l'éducation des adultes, l'on comprend mieux les paroles que le directeur de l'éducation permanente (sic) au ministère, M. Jean-Guy Vennes, prononçait lors d'une allocution en avril 1970: "Toutes les fois que je me suis attardé sur des passages d'un Bertrand Schwartz, d'un Carl Rogers (...), j'ai éprouvé des sentiments d'inquiétude et de culpabilité. La pensée de ces pédagogues ne s'accorde pas avec celle de l'ensemble des pédagogues qui ont contribué au système scolaire actuel. De nouvelles avenues s'ouvrent qui permettront à l'homme de vivre plus libre, plus heureux". 3

Comment maintenant passer du mythe à la réalité? Loin de nous la prétention de répondre avec justesse à cette question. Chose bien certaine, l'on devra d'abord s'efforcer de connaître les besoins réels des adultes. Affirmation banale, diront quelques-uns, c'est pourtant ce qu'on n'a pas réussi à faire jusqu'à présent. Trop souvent, les besoins des adultes sont ceux qui ont été perçus par des administrateurs ou des théoriciens; ces besoins correspondent mal aux préoccupations de l'adulte. L'éducation permanente demeurera impossible, si l'on ne satisfait pas cette première exigence. Il s'agira ensuite de prendre les moyens efficaces pour atteindre les objectifs découlant des besoins identifiés.

Multi-Média

L'espoir pourrait peut-être venir aussi de certains projets du ministère de l'Education, et nous pensons à Sésame et au système Multi-Média. Les sessions d'enseignement spécialisé pour adultes par le ministère de l'éducation (Sésame) devraient contribuer à former de bons éducateurs d'adultes. Ce projet n'a pas avorté, mais il ne semble pas avoir produit les résultats escomptés. Pour ce qui est du projet Multi-Média, passons d'abord sous silence le fait qu'il a été préparé en vase clos, sans la participation des principaux intéressés, les étudiants adultes et les corps intermédiaires. Il

Suite à la page 2

AUX 10 - 15

Ronde de distribution de journaux

LE DEVOIR

QUOTIDIEN DU MATIN

Les agents-distributeurs du journal Le Devoir offrent actuellement des rondes dans les 3 territoires suivants:

MONTRÉAL - LAVAL - RIVE SUD

Mlle Larochelle, 9 à 5 p.m., 844-3361

HMH

Éditions Hurtubise - HMH
380 ouest, rue Craig
Montréal 126
849-6381

Le best seller no 1

Fernand Dumont
La vigile du Québec
Octobre 1970: l'impasse?

Collection Constantes $3.50 / Collection H $2.50

2e édition parue — 10e mille

Conspiration séditieuse

La Couronne a terminé sa preuve

par Pierre Richard

La Couronne a mis fin hier à la présentation de sa preuve dans le procès de MM. Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlis pour conspiration séditieuse et a annoncé, du même coup, qu'elle renonçait à demander la mise en preuve de 13 des 39 "actes manifestes" mentionnés dans l'acte d'accusation.

Cette preuve, dont la présentation a débuté le 17 mai dernier, consiste dans plus de vingt documents (lettres, essais, articles,...) qui sont attribués à l'un ou l'autre des trois présumés conspirateurs et qui, selon l'acte d'accusation, sont censés manifester l'existence d'une entente entre Gagnon, Larue-Langlois et Vallières ayant pour but de renverser les gouvernements du Canada et du Québec.

Aux documents admis en preuve, s'ajoutent les témoignages de deux journalistes de Vancouver sur les discours que Charles Gagnon a prononcés en Colombie Britannique, en septembre dernier, et celui d'un policier au sujet des allocutions de Gagnon et Vallières lors d'une assemblée publique à l'université de Montréal, le 14 octobre 1970.

Parmi les pièces qui sont mentionnées à l'acte d'accusation et que la Couronne a renoncé à produire, se trouvent les films et les rubans magnétiques, enregistrés ou saisis par la police, et portant sur la participation des trois présumés conspirateurs à diverses assemblées publiques et aux conférences de presse de Me Robert Lemieux pendant la crise d'octobre.

Par ailleurs, le juge Laurent Bélanger a accepté hier que le document "Indépendance et Révolution" dont l'auteur serait Pierre Vallières et qui a été retrouvé, en octobre dernier, dans une rivière près d'un barrage à Sherbrooke, soit produit comme élément de preuve.

L'accusé Charles Gagnon et Me Robert Lemieux, avocat de Larue-Langlois, ont annoncé qu'ils feront entendre des témoins en défense. Avant cela, ils ont l'intention de présenter diverses requêtes sur des questions de droit. Ces requêtes seront entendues mardi prochain et, mercredi matin, les douze jurés reviendront pour entendre les témoins de la défense.

Ce procès entre dans sa sixième semaine. Le ministère public y est représenté par Mes Jacques Clément, Bruno Pateras et Gabriel Lapointe.

Michel Viger: sentence reportée

Lise Balcer: trois mois de prison pour outrage au tribunal

par Gérald LeBlanc

Le juge Antonio Lamer a déclaré hier que l'absence de femmes dans le jury n'avait été qu'un prétexte utilisé par Lise Balcer pour ne pas avoir à témoigner et, éventuellement, à inculper Paul Rose et Michel Viger.

Le juge a condamné la jeune femme à trois mois de prison à purger concurremment avec la sentence identique imposée par le juge Nichols mercredi. Lise Balcer avait refusé de témoigner aux procès de Paul Rose et de Michel Viger. Ces deux refus lui ont valu deux accusations d'outrage au tribunal et les deux sentences reçues cette semaine.

Le juge Lamer a d'abord invité Mlle Balcer à justifier son refus de témoigner au procès de Viger. Elle l'a fait dans les termes suivants: "Je ne pouvais pas témoigner parce que je ne pouvais pas participer à une procédure (jury sans femmes) qui est, pour moi, illégale, immorale, injuste et discriminatoire."

Elle a d'ailleurs lu devant la cour un texte de quatre pages décriant la discrimination imposée par "les mâles", qui font la politique et la loi, à l'autre moitié de l'humanité.

Le juge Lamer lui a répondu qu'il ne la croyait pas et qu'elle n'avait employé ce prétexte, la discrimination à l'égard des femmes, que pour ne pas avoir à témoigner.

Faisant allusion au nom d'emprunt sous lequel Mlle Balcer procéda avec Paul Rose à la location de l'appartement du 5630 rue Armstrong, le juge a déclaré: "Mme Blais ne pouvait pas, ne voulait pas témoigner... Alors Lise Balcer a inventé le prétexte de la discrimination..."

"Si vous aviez dit, a-t-il ajouté, je ne suis pas une moucharde, je ne témoigne pas contre Viger, j'aurais compris".

Lise Balcer est sortie de la cour en pleurant de rage. En présence d'un ami et de son avocat, elle a plus tard déclaré que le juge n'avait pas le droit de lui faire un procès d'intention.

Elle a alors rappelé qu'en août 1970, en compagnie de quelques autres gars et filles, elle fut arrêtée pour avoir occupé des camps de chasse en Gaspésie. "J'ai alors, avec mes amies, a-t-elle ajouté, déclaré devant le juge, à Percé, que je ne comparaîtrais pas s'il n'y avait pas de femmes dans le jury".

Or, à Percé, il n'y avait pas de Mme Blais, ni de Paul Rose, ni de Michel Viger à protéger, a-t-elle souligné.

Michel Viger comparaissait également hier devant le juge Lamer. Il a déjà été reconnu coupable par le jury d'une accusation de complicité après le fait à l'enlèvement et au meurtre de Pierre Laporte. C'est dans un refuge souterrain communiquant avec la cave de l'appartement de M. Viger, au 114 de la rue Grand-Pré, à Saint-Luc, que les frères Rose et Francis Simard furent arrêtés par la police en décembre 1970.

Le juge a déclaré avoir reçu des recommandations par écrit de M. Viger ainsi qu'un rapport pré-sentenciel préparé par M. Dupont. Ce rapport indique entre autres que M. Viger est un non violent, qu'il a héberge Paul et Jacques Rose ainsi que Francis Simard pour des raisons politiques et qu'il ne voit pas de contradiction entre ses idées de non-violence et l'aide apportée aux felquistes.

La Couronne, représentée par Me Jean-Guy Boilard, a ensuite présenté huit nouvelles photographies prises par des fonctionnaires de la SQ. Me Boilard a déclaré que ces photos militaient en faveur de l'accusé et qu'elles mettaient fin aux rumeurs voulant que le tunnel ait été creusé dès septembre 1970.

Dans ses dernières recommandations, le procureur de la Couronne a affirmé que le meurtre de Pierre Laporte en est un de droit commun sans aucune connotation politique.

"Je ne vois aucune différence, a-t-il ajouté, entre quelqu'un qui cache un voleur de banque qui vient de tuer le gérant et ce que M. Viger a fait."

Me Boilard n'a pas voulu faire de recommandations quant à la sentence.

"J'ai simplement un travail à faire, a-t-il dit. Je l'ai fait. Quant à la sentence, c'est pas son domaine et j'ajouterais, heureusement, c'est pas mon domaine."

Pour la défense de son client, Me Bernard Mergler a déclaré qu'il s'agissait bien d'un acte politique et que dans l'histoire c'est souvent en transgressant les lois qu'on a réussi à faire avancer la société. Il a mentionné à titre d'exemples les révolutions française, russe, chinoise et cubaine.

"Chénier, a-t-il ajouté, fut un jour condamné. Il possède maintenant un monument devant le Palais de Justice. Je suis convaincu qu'avec le mouvement irréversible pour l'indépendance, d'autres auront leur monument."

Le juge Lamer a déclaré qu'il fallait distinguer entre un crime politique et un crime passionnel commis pour un motif politique. "M. Viger, a-t-il ajoute, n'a pas été déclaré coupable d'être indépendantiste. Si c'était le cas, ce serait un crime politique et je refuserais de présider un tel procès."

Avant obtenu la permission de parler, l'accusé a alors fait un court réquisitoire contre le système qui "a installé la violence chez nous et qui en périra". S'appuyant sur une citation de Pierre Elliott Trudeau, M. Viger a conclu en déclarant qu'un peuple est justifié d'employer la violence pour se défendre contre un système basé sur la violence.

M. Raymond Lemieux, de la LIS, a accueilli ces dernières paroles avec des applaudissements et des bravos. Ces manifestations lui ont valu un petit discours du juge sur la nécessité du silence total pour permettre au tribunal de s'acquitter avec sérieux de sa tâche.

M. Viger est passible de 14 ans de prison pour complicité après le fait à l'enlèvement et de la prison à perpétuité pour complicité après le fait au meurtre de Pierre Laporte.

Le code ne prévoyant aucune peine minimale, le juge Lamer, qui rendra sa sentence le lundi 14 juin, jouit d'un pouvoir discrétionnaire dans la peine à imposer à l'accusé.

Au rang Saint-Isidore

Suite de la page 3

représentés par un résident, M. François Brunette, ont fait valoir qu'ils avaient fait leur part, qu'ils avaient dépensé beaucoup d'argent pour faire forer leurs puits désormais desséchés et qu'ils ne payeraient pas les $168 par année qu'il leur faudrait verser chacun pour assumer les frais des installations susmentionnées.

Pour eux, la mine de colombium, où des explosions à la dynamite se produisent régulièrement pour extraire le minerai à plus de 1,500 pieds de profondeur, est directement responsable du tarissement des puits. Ils croient cependant qu'ils n'ont pas les reins assez forts pour entreprendre des poursuites au civil contre la compagnie afin d'établir le lien entre l'exploitation minière et le tarissement des puits. Puisque le gouvernement a émis le permis d'exploitation de cette mine, disent-ils, qu'il prenne ses responsabilités et qu'il paie pour qu'on ait de l'eau. Car pour les citoyens du rang Saint-Isidore, les tergiversations ont assez duré, les pourparlers ont été suffisamment longs (15 mois) et il est temps que l'eau leur vienne.

Les gens du rang Saint-Isidore sont donc restés sur leur faim, ou plutôt sur leur soif, après l'assemblée du conseil et ont entrepris, de leur côté, sous l'instigation de M. Brunette, de faire circuler une pétition demandant de l'eau au plus vite. Cette pétition sera envoyée au premier ministre Bourassa.

Lundi, à Saint-Eustache, le député du comté, le ministre des communications, M. Jean-Paul L'Allier, doit donner une conférence à ce sujet.

Entre-temps, la compagnie St. Lawrence Colombium continue de nier toute responsabilité dans cette affaire.

Mlle Suzanne Lefebvre, adjointe du président de la compagnie, M. Jean-Joffre Gourd, a fait valoir au Devoir que même s'il était avéré que l'exploitation de la mine avait pour effet de tarir les sources souterraines dans le rang Saint-Isidore, il serait tout autant désastreux de fermer la mine, qui fournit entre 100 et 200 emplois aux gens de la région, que d'évacuer les 40 familles privées d'eau. Pour les dirigeants de la St. Lawrence Colombium la solution au problème ressort uniquement du gouvernement qui a la responsabilité de voir à ce que les gens aient de l'eau.

La compagnie a déjà offert un point d'eau aux limites de son terrain mais les inspecteurs du ministère de la santé ont décrété que cette eau était impropre à la consommation. La compagnie a aussi offert, il y a quelque temps, de payer une taxe annuelle de $1.000 pour la construction d'un aqueduc à cet endroit. Mais la compagnie refuse de payer pour toute installation. Mlle Lefebvre affirme que les ingénieurs de la compagnie ont fait des études pour prouver que l'exploitation de la mine n'a rien à voir avec le tarissement des puits du rang Saint-Isidore. Mais elle précise que ces études sont gardées secrètes par la compagnie. Le 17 novembre dernier, M. Edmond Pontbriand, vice-président de la compagnie, écrivait à la municipalité du Nord de la paroisse de l'Annonciation d'Oka pour faire part au conseil municipal que la St. Lawrence était prête à offrir un point d'eau sur son terrain, à payer $1,000 par année de taxe spéciale pour la construction d'un aqueduc mais qu'elle n'offrirait pas d'autre contribution si ce n'est son "entière collaboration". M. Pontbriand se sentait même l'obligation de mettre en garde la municipalité contre tout retard à accepter cette offre.

Voici ce qu'écrivait le vice-président de la compagnie:

"Vous pouvez être assurés à l'avance de notre entière collaboration dans les démarches à entreprendre auprès du gouvernement. Nous désirons cependant vous mettre en garde contre les retards inutiles qui pourraient être apportés à la réalisation du projet (aqueduc) par des prétentions non fondées concernant la responsabilité de la compagnie ou de présumés engagements qu'elle n'a pas les moyens de prendre. D'ailleurs, en ce qui concerne notre responsabilité, nous désirons vous informer que nous sommes en train de poursuivre des expertises afin de démontrer qu'il n'y a pas de relation entre le tarissement des puits en question et l'opération de notre mine."

Mais le résultat de ces expertises étant gardé secret, personne n'a pu encore établir, hors de tout doute, si oui ou non l'exploitation du minerai de colombium à cet endroit était reliée au tarissement des puits artésiens. Hier, les citoyens du rang Saint-Isidore ont à leur tour mis en garde le conseil municipal contre une trop grande rapidité à accepter quelque offre que ce soit de la part de la compagnie, car telle acceptation signifierait, selon eux, un accord manifeste quant à la non-responsabilité de la compagnie.

Mlle Lefebvre a expliqué tout de même que les dirigeants de la mine étaient très conscients du problème social qui se posait dans le rang Saint-Isidore. Mais, du point de vue de Mlle Lefebvre, la mine est un apport important à l'économie de la région. Il s'agit de la seule mine de colombium en exploitation en Amérique du Nord et, grâce à elle, la valeur des terrains avoisinants augmente. Aux yeux des exploitants de la mine, donc, il ne fait aucun doute qu'il appartient désormais au gouvernement de trouver de l'eau aux résidents.

Après celle de Victoria, réunion sur le chômage?

TORONTO (PC) – Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, a déclaré hier à la législature qu'Ottawa et les provinces envisagent de tenir une conférence pour discuter du chômage et des perspectives économiques, après que le budget fédéral aura été depose, le 18 juin.

M. Davis répondait aux questions de l'opposition sur la conférence fédérale-provinciale qui doit se réunir à Victoria du 14 au 16 juin.

Il a dit que les participants n'avaient pas encore convenu d'un ordre du jour.

Interrogé par le leader libéral, Robert Nixon, sur la question de savoir si le chômage et l'économie allaient être discutés à Victoria, M. Davis a répondu qu'il en doutait.

La fin d'une autoroute!

Les adversaires de l'autoroute Spadina ont éclaté de joie en apprenant que le cabinet ontarien avait donné l'ordre d'arrêter les travaux de construction de cette grande artère qui devait relier le Macdonald-Cartier Freeway à la rue College, dans le centre de Toronto. Cette autoroute devait atteindre une longueur de six milles et coûter $237 millions. Le tronçon de deux milles qui est déjà construit a coûté $60 millions et ne mène nulle part. Hier, le premier ministre William Davis a annoncé que d'ici un mois la province serait prête à financer un système de transport rapide entre le centre de Toronto et la banlieue. Les autorités du Toronto métropolitain seront consultées à ce sujet. M. Davis a fait savoir que le gouvernement accordera des subventions plus élevées pour l'acquisition de terrains, les droits de passage du système de transport rapide en commun et la création de terrains de stationnement. Le président du conseil d'administration du Toronto métropolitain, M. Ab Campbell, a déclaré que tout probablement le système de transport rapide en commun, qui devait être parallèle à l'autoroute, suivrait un autre parcours. Il a ajouté qu'il faudrait faire de nouveaux plans et que sept ans pourraient bien encore s'écouler avant que la population ne puisse bénéficier du système.

(Téléphoto CP)

En Ontario

Le citoyen partie à une enquête verra ses droits civils renforcés

TORONTO (PC) – Toute personne impliquée par les travaux d'enquête d'un organisme administratif ou d'une commission royale en Ontario pourra désormais se faire accompagner d'un avocat et soumettre les déposants à contre-interrogatoire, en cours d'audience, et pourra ensuite, au besoin, recourir à des mécanismes d'appel simplifiés, en vertu de quatre mesures législatives que le premier ministre de cette province, M. William Davis, a proposées hier à la législature ontarienne.

De plus, les séances d'enquête d'organismes comme les commissions royales seront ouvertes au public; advenant le besoin de tenir des séances à huis clos, ce sont les représentants des conseils administratifs, des régies ou des commissions d'enquête qui auront à prouver que ce besoin existe, pour des raisons d'ordre personnel, d'ordre économique ou de sécurité publique.

Les quatre projets de loi poursuivent la mise en oeuvre des recommandations du premier rapport que la Commission d'enquête sur les droits du citoyen en Ontario avait publié en 1968.

L'un deux, qui porte amendements à divers statuts ontariens, fait suite à une révision de 350 des quelque 500 lois de la province. Il compose un document de 287 pages. Les amendements redéfiniront, dans le texte de 92 mesures législatives existantes, l'envergure des conseils, régies et commissions d'enquête, établiront le droit d'appel là où il n'est pas encore reconnu, et autoriseront l'indemnisation des personnes qui auront eu à souffrir de l'emploi de mauvaises procédures par des organismes d'enquête. Pour ce qui est des 150 autres statuts, leur révision se poursuit.

Un autre des projets de loi, intitulé loi sur les procédures concernant l'autorité statutaire, proposé en première lecture durant la session de 1968-1969 en même temps que le projet de la loi sur les procédures en matière de révisions judiciaires, et comme lui soumis à quelques modifications depuis ce temps, règle les procédures de tous les organismes ontariens de régie, qu'il s'agisse d'un comité médical consultatif procédant à une enquête dans un hôpital, de la "Law Society of Upper Canada" étudiant la cause d'un juriste présumément malhonnête, ou d'une régie appelée à octroyer des permis; bref, tout organisme habilité à prendre des décisions qui concernent un individu.

Le projet porte notamment que toute personne appelée à comparaître en sera informée dans des délais convenables, qu'elle pourra se faire représenter par un avocat, qu'elle pourra exiger une transcription des décisions qui la concerneront et des motifs invoqués, qu'elle pourra bénéficier d'une suspension des procédures en cours d'appel, et enfin que les séances d'enquête seront publiques.

Celui qui porte sur les révisions judiciaires vise quant à lui à renforcer, tout en les simplifiant, des droits d'appel qui sont devenus avec le temps surchargés de complexités techniques.

Lorsqu'ils entreront en vigueur, a déclaré hier M. Davis, ces projets de loi constitueront un code de procédure, en matière de privilèges administratifs, "qui sera le premier du genre dans le Commonwealth".

M. Jean Cournoyer

Québec doit gérer les sommes affectées par Ottawa à la formation professionnelle

par Gisèle Tremblay

Ottawa doit placer sous la juridiction du Québec toutes les sommes qu'il affecte présentement à la formation professionnelle des adultes dans la province, la loi fédérale à ce sujet, que le Québec avait acceptée à titre expérimental en 1966, ayant démontré trop de lacunes pour que le système soit maintenu.

C'est ce qu'a déclaré hier soir le ministre québécois du travail et de la main-d'oeuvre, M. Jean Cournoyer, devant les membres de l'Association canadienne de la formation professionnelle, réunis en congrès dans la métropole.

M. Cournoyer prononce ces semaines-ci une série de discours consacrés aux politiques de main-d'oeuvre de son ministère. Le 17 mai dernier, il dressait devant les clubs sociaux de la rive sud un inventaire de la main-d'oeuvre dans la province et affirmait la compétence exclusive du Québec en cette matière.

Avec les sommes récupérées du gouvernement fédéral, a expliqué M. Cournoyer, le Québec pourra donner suite à sa propre loi sur la qualification et la formation professionnelles (bill 49) qui reconnaît comme adulte toute personne de 16 ans et plus qui a quitté l'école.

De 1967 à 1970, a indiqué le ministre, le nombre de stagiaires québécois qui se sont prévalus de la loi fédérale pour la formation professionnelle des adultes (FPA) est passé de 68,748 à 135,657, tandis que les sommes dépensées à leur intention s'élevaient de $24.7 à $90.6 millions.

Il ne faudrait pas croire pour autant, a commenté M. Cournoyer, que les travailleurs québécois ont beaucoup reçu en regard de leurs besoins. Il a été versé au Québec en 1970-71 $522 par chômeur, a alors ajouté le ministre, contre $928 et $610 dans les régions voisines de l'Atlantique et de l'Ontario et $577 en moyenne dans l'ensemble du pays.

C'est que les conditions liées à la loi FPA défavorisent les plus démunis, a noté M. Cournoyer qui a aussitôt rappelé que le Québec compte précisément beaucoup de sous-scolarisés, de chômeurs et d'assistés sociaux.

"Le Québec, a affirmé M. Cournoyer, tend à affirmer la primauté de l'homme, de ses goûts et de ses besoins sur les exigences de l'économie. Le gouvernement fédéral semble au contraire accorder trop d'importance à l'objectif économique et négliger ainsi l'objectif social de la politique de main-d'oeuvre."

A l'appui de cette affirmation, M. Cournoyer a énuméré les lacunes de la loi fédérale qui privilégie le candidat le plus "économiquement rentable" aux dépens de celui qui aurait le plus besoin d'aide pour réintégrer le marché du travail.

Pour bénéficier des allocations de formation, par exemple, une personne doit avoir été sur le marché du travail pendant trois ans. Or, le Québec compte proportionnellement plus de jeunes chômeurs que les autres provinces: 24% de ses sans-emploi est entre 14 et 24 ans. En autre, pour s'inscrire aux cours, il faut avoir quitté le système scolaire depuis un an, ce qui maintient certains en chômage à la sortie du CEGEP.

D'autres exigences de la loi FPA ne sont pas adaptées à la situation du Québec. Ainsi, pour suivre les cours, les adultes doivent s'inscrire à un centre fédéral de main-d'oeuvre, ce qui exclut cuex qui ont eu recours aux centres québécois.

Les cours ne peuvent dépasser 52 semaines d'enseignement à plein temps, soit pour la formation générale (préemploi), soit pour la formation professionnelle proprement dite (apprentissage) Le Québec, qui compte beaucoup de sous-scolarisés, trouve trop courte la période de rattrapage scolaire qui ne permet pas à ces travailleurs d'atteindre le niveau requis pour s'inscrire à la formation professsionnelle.

En 1969-70, sur 41,636 Canadiens inscrits aux cours de pré-emploi qui n'avaient pas complété leurs études primaires, 25,527 étaient québécois.

M. Cournoyer a observé d'autre part que les CEGEP ne peuvent intégrer à leurs programmes des cours de formation professionnelle couverts par la loi FPA car ces programmes dépassent généralement deux ans. Ce n'est pas au système d'enseignement de s'adapter à cette loi, de souligner le ministre du travail.

Enfin, a noté celui-ci, par le biais de sa loi, le fédéral s'immisce de plus en plus dans les questions d'éducation qui relèvent pourtant des provinces.

Le Québec réclame donc d'Ottawa le transfert des ressources fédérales en cette matière afin de planifer lui-même à long terme la formation professionnelle de ses travailleurs et même d'intégrer les allocations FPA à un régime québécois de sécurité du revenu.

BASEBALL

Ligue Nationale

Chicago 11 Atlanta 0

Le Canadien Ferguson Jenkins a lance une partie de trois coups sûrs, remportant ainsi la 100ème victoire de sa carrière).

Cincinnati 12 Saint-Louis 0

Pittsburgh 3 Houston 2

Ligue Américaine

Boston 10 Californie 1

Kansas City 6 New York 2.

informations internationales

Au Sénat US

Nouvelle date limite proposée pour mettre fin à la guerre

WASHINGTON (AFP) – Une nouvelle version de l'amendement visant à obliger le président Nixon à mettre fin à la guerre du Vietnam avant le 31 décembre a été déposée hier au Sénat. Mais il ne paraît pas avoir plus de chances d'être adopté que l'an dernier.

Comme l'an dernier, ce sont les sénateurs Georges McGovern et Mark Hatfield, un démocrate et un républicain, qui ont proposé à leurs collègues de fixer législativement au 31 décembre de cette année la date limite pour le retrait total des forces américaines et pour la participation des Etats-Unis à des activités militaires en Asie du Sud-Est. Leur précédente tentative avait été repoussée par 55 voix contre 39 le 1er septembre dernier.

Dans l'espoir d'attirer davantage de voix cette année, les deux sénateurs ont proposé que le délai puisse être prolongé de deux mois si le Nord-Vietnam n'avait pas encore pris de dispositions pour la libération des prisonniers américains soixante jours après l'adoption de leur amendement sur la fin de la guerre. Ils prévoient également que le Congrès autorise le président à prendre de nouvelles mesures si le Nord-Vietnam n'a toujours pas libéré les prisonniers au terme de ce délai prolongé.

C'est entre le 11 et le 18 juin que le Sénat sera appelé à se prononcer sur l'amendement McGovern-Hatfield, accroché cette année à la loi sur le maintien du service militaire obligatoire. A peu près au même moment, la Chambre des représentants votera elle aussi sur un projet d'amendement pour mettre fin à la guerre déposé conjointement par le député républicain Charles Whalen et le député démocrate Lucien Nedzi.

Malgré le caractère bipartisan de ces amendements sur la fin de la guerre, les observateurs ne leur donnent pas beaucoup de chances d'emporter une majorité au Sénat et encore moins à la Chambre des représentants. Il ne fait pas de doute que la quasitotalité des parlementaires soient partisans d'une fin rapide de la guerre du Vietnam. Mais l'impression prévaut que tant que le président Nixon continuera à ramener progressivement les troupes, le Congrès le laissera libre de mener sa politique indochinoise comme il l'entend et ne lui imposera pas une date limite pour compléter le désengagement américain.

Tous les amendements contre la guerre qui ont été accrochés à la loi sur le service militaire depuis un mois qu'elle est discutée au Sénat ont d'ailleurs été repoussés à de fortes majorités.

Saisie de 250 livres d'héroïne

WASHINGTON (AFP) – Des agents du bureau américain des stupéfiants et la police espagnole ont saisi 249 livres d'héroïne à Valence, en Espagne, annonce le ministère fédéral de la justice. Il s'agit de la plus grosse quantité d'héroïne jamais saisie dans le monde. La police espagnole a arrêté deux Français qui transportaient cette drogue dans une auto qu'ils allaient faire charger, à Barcelone, le 29 mai dernier, sur un bateau en partance pour le Vera Cruz, au Mexique. L'auto avait été pistée par les agents américains.

Au cours de la semaine dernière, les agents du bureau américain des stupéfiants ont intercepté plus de 600 livres d'héroïne en route pour les Etats-Unis. L'héroïne saisie provenait entièrement de laboratoires clandestins installés en France.

Les 13 retournent au Sud-Vietnam

SAIGON (d'après l'AFP) – Les 13 prisonniers nord-vietnamiens qui devaient être libérés dans la mer de Chine hier matin sont revenus à Danang à bord du navire américain "Upshur", a-t-on appris de source officielle.

Un communiqué du ministère des affaires étrangères de Saigon publié hier après-midi constate que c'est "le régime de Hanoi" qui "a unilatéralement annulé ses propositions relatives à cette opération de libération". Selon ce communiqué, le gouvernement de Saigon maintient son offre de libérer tous les prisonniers de guerre nord-vietnamiens invalides et malades incurables qui acceptent d'être rapatriés au Nord-Vietnam.

Jeudi, l'Agence nord-vietnamienne d'information (AVI) avait annoncé à Hanoi que les modalités de rapatriement des "patriotes vietnamiens" du Sud vers le Nord-Vietnam, définies pour le 4 juin 1971, étaient annulées.

Les modalités s'appliquaient à la libération de 570 personnes, rappelait AVI, qui ajoutait que le nombre, ramené à 13 par l'administration sud-vietnamienne et les Etats-Unis constituait "une très vile duperie". Cette "duperie", précisait encore l'agence, rend caduques les modalités concrètes, annoncées le 13 mai, destinées à la réception de 570 personnes.

A Saigon, on ignore si les 13 prisonniers, qui sont tous invalides ou gravement malades, seront ramenés dans le camp de Bien Hoa, près de Saigon, qu'ils avaient quitté jeudi matin pour être rapatriés au Nord-Vietnam.

Des réfugiés bengalis (photo du haut) ont transporté des membres de leur famille atteints du choléra au centre médical le plus rapproché, à Karimpur, ville frontière à environ 110 milles au nord-est de Calcutta. Mais ils sont arrivés trop tard: les médecins ont constaté qu'ils étaient déjà morts. Sur la photo du bas, une femme étalement atteinte git évanouie sur le sol, dans un camp de réfugiés. (Téléphoto AP)

Culot plébeien vs culot royal

LONDRES (AFP) – Neuf Britanniques sur dix restent résolument en faveur de la monarchie, mais huit d'entre eux estiment que la reine Elizabeth est "largement payée", et qu'elle ne deprait pas obtenir l'augmentation de sa liste civile qu'elle réclame. C'est ce qu'indique un sondage effectué auprès de ses lecteurs par le "Daily Mirror" (tirage 6 millions d'exemplaires) à la suite de la sévère attaque lancée la semaine dernière par l'hebdomadaire britannique "New Statesman" contre les "revendications salariales" de la souveraine.

"Quel royal culot", avait écrit l'hebdomadaire, qui avait souligné que la reine ne payait pas d'impôts sur sa colossale fortune personnelle et que sa liste civile devrait donc lui suffire.

Le "Daily Mirror" reprend cet argument, mais de façon plus nuancée, puis propose à la souveraine, avec "un culot plébéien" de redonner au peuple britannique "un peu de sa galette personnelle", qui s'élèverait, selon certaines estimations, à 100 millions de livres ($240 millions).

"Que la reine crée une fondation à son nom, Comme Ford et Bulbenkian qui reversent une partie de leur richesse au peuple qui l'a produite, la "Fondation Elizabeth II" pourrait permettre la construction d'un grand hôpital, d'une école et d'un hôpital psychiatrique... Un tel geste ferait vraiment d'ElizabethII, la reine du peuple", conclut le "Daily Mirror".

Les victimes innocentes bientôt indemnisées?

QUEBEC (PC) – Le processus qui conduira à l'indemnisation des victimes innocentes de la loi des mesures de guerre est en cours au ministère de la justice.

C'est ce qu'a déclaré hier un porte-parole du ministère de la justice qui n'a pu, toutefois, préciser le montant global qui sera versé en indemnisation.

Le 12 mars, le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, déclarait à l'Assemblée nationale que le gouvernement du Québec pourrait être amené à verser $30,000 en indemnisation à ces victimes à la suite des recommandations que lui avait faites en sens le protecteur du citoyen, Me Louis Marceau.

Dans son rapport au ministre de la justice, Me Marceau notait qu'il avait reçu 171 plaintes de personnes arrêtées en vertu de la loi des mesures de guerre proclamée le 16 octobre 1970.

Des 171 personnes parmi les quelque 500 qui ont été arrêtées en vertu de la loi des mesures de guerre, 15 soutenaient avoir subi des dommages lors de perquisitions.

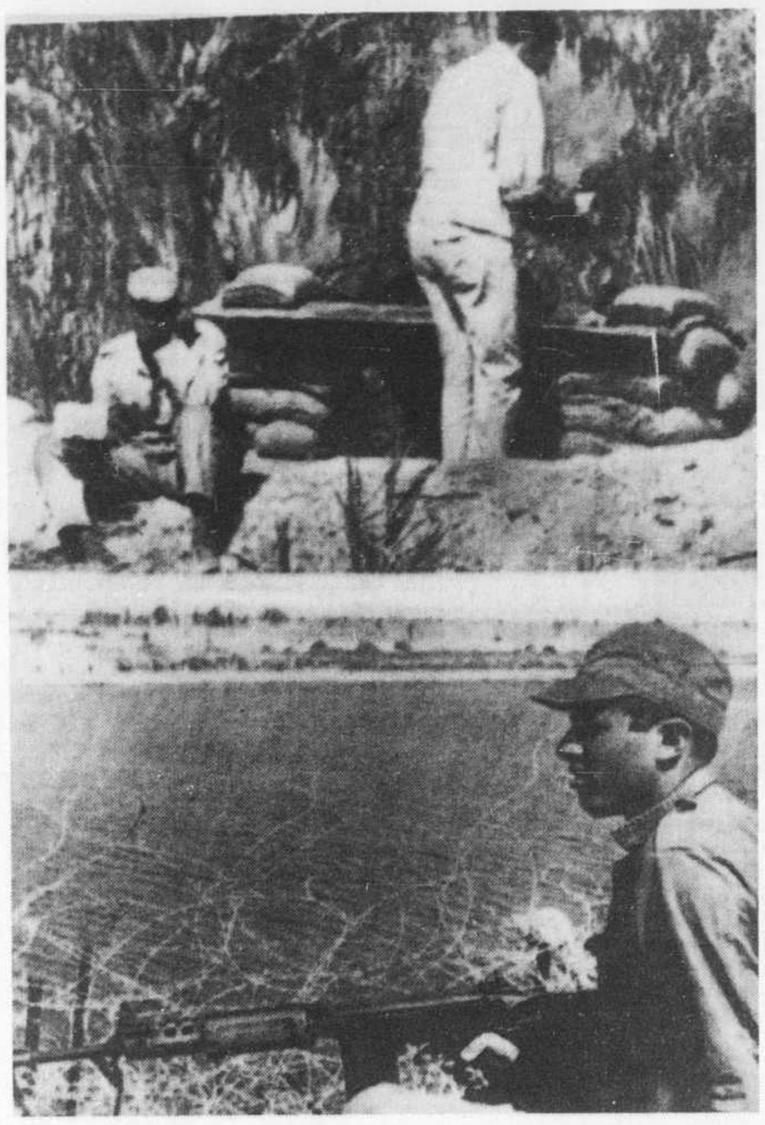

Ce sera demain le 4e anniversaire de la guerre des Six-jours. Sur les rives du canal de Suez, l'atmosphère a rarement été aussi paisible. Comme ont pu le constater jeudi un groupe de journalistes, l'une des distractions favorites des soldats égyptiens (photo du haut) sur la rive-ouest du canal, est d'aveugler, à l'aide de miroirs, les soldats israéliens (comme celui du bas), sur la rive-est. (Téléphoto AP)

Les échanges URSS-Chine ont fléchi de 20% en 1970

MOSCOU (AFP) – Les échanges commerciaux de l'URSS avec la Chine populaire ont baissé d'un cinquième en 1970, révèlent les statistiques du commerce extérieur de l'URSS publié jeudi.

Les chiffres (en millions de roubles) sont de 41.9 pour le volume global (22.4 vers la Chine, 19.5 de Chine). Les chiffres correspondants de l'année 1969 étaient 51.1, 25.0 et 26.1.

C'est encore très nettement avec les pays socialistes que l'URSS mène la plus grande partie de ses échanges commerciaux. Sur un total de 22.085,2 millions de roubles (équilibrés) en 1970, l'Union soviétique a eu des échanges avec le camp socialiste pour 14.409,7 millions de roubles à son léger avantage.

La palme revient, traditionnellement à l'Allemagne de l'Est (3.295) suivie par la Pologne (2.349,8) et la Tchécoslovaquie (2.193,2).

Pour les pays capitalistes, la première place revient au Japon avec un volume global (en millions de roubles), équilibré de 652,3. La Grande-Bretagne suit de près avec 641,4 très fortement déséquilibrés au profit de l'URSS: 418,2 contre 223,2. Vient ensuite (si l'on excepte la RAU, 606,4) la RFA (544 au bénéfice de Bonn: 320.6 et 223,4) la Finlande (530,7 équilibrés) l'Italie (471,8 fortement déséquilibrés au bénéfice de Rome: 281,4 et 190,4) la France (412,8 très déséquilibrés au bénéfice de Paris: 286,8 et 126).

Les avocats contre la guerre

WASHINGTON (AFP) – Après les anciens combattants (du 19 au 24 avril dernier) et les étudiants (du 3 au 7 mai), ce sont les avocats qui manifesteront à Washington, lundi et mardi prochains, leur opposition à la guerre d'Indochine.

Les organisateurs de ces journées de soutien à divers projets d'amendements législatifs en vue de mettre fin à l'engagement armé des Etats-Unis d'ici la fin de l'année, prévoient l'afflux de quelque 2,500 avocats, dont 1,500 appartiendraient au barreau de la capitale.

Outre un certain nombre de représentants de plusieurs grands cabinets d'avocats, de New York notamment, la "Manif" des gens de la chicane bénéficiera du concours des anciens secrétaire et sous-secrétaire à la défense Clark Clifford et Cyrus Vance, et de celui de plusieurs sénateurs, dont le démocrate Edward Kennedy et le républicain Mark Hatfield.

Un millier d'avocats pacifistes avaient déjà organisé une manifestation analogue le 20 mai 1970. Cette fois-ci, ils seront deux fois plus nombreux. Le clou de leur manifestation doit être un meeting au Capitole mardi.

Israël demande des garanties militaires aux États-Unis

WASHINGTON (AFP) – Le gouvernement américain et l'ambassade d'Israël ont démenti hier qu'il soit actuellement envisagé de conclure un pacte de sécurité mutuelle entre les deux pays.

L'ambassadeur d'Israël à Washington, le général Yithzak Rabin, a téléphoné hier matin à M. Joseph Sisco, secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires du Moyen-Orient, pour lui dire que l'information d'un journal israélien selon laquelle il aurait déclaré avoir demandé au gouvernement américain de prendre un engagement militaire envers Israël était dénuée de tout fondement.

En rapportant cette conversation, le porte-parole du département d'Etat, M. Charles Bray, a ajouté que le démenti de l'ambassadeur d'Israël montrait bien que la conclusion d'un pacte de sécurité mutuelle entre les deux pays n'était pas actuellement en cours de discussion.

Par contre, le porte-parole du département d'Etat s'est refusé à commenter un document politique publié jeudi soir par l'ambassade d'Israël à Washington analysant les conséquences du traité soviéto-égyptien pour la recherche d'un règlement pacifique du conflit israélo-arabe.

L'ambassade d'Israël posait comme principe que tout progrès dans la voie du règlement, même d'un règlement intérimaire ne portant que sur la réouverture du canal de Suez, dépendait du maintien de l'équilibre des forces entre Israel

L'ambassade ajoutait que cet équilibre ne pouvait être maintenu que si la crédibilité de la défense israélienne aux engagements illimités pris par l'Union soviétique envers l'Egypte, était préservée. Elle soulignait d'autre part la nécessité d'une force de dissuasion suffisante pour empêcher l'Union soviétique d'être tentée d'intervenir elle-même militairemen dans le conflit israélo-arabe.

Ces deux conditions formulées dans le document israélien sont considérées par les observateurs comme une claire demande de garanties militaires en l'absence desquelles Israël cesserait de coopérer avec les Etats-Unis dans la recherche d'un règlement intérimaire du conflit.

Américanisation de l'URSS

WASHINGTON (AFP) – Le gouvernement américain a approuvé l'exportation en Union soviétique de matériel pour la construction d'automobiles et de camions d'une valeur totale de 85 millions de dollars.

Selon le "Washington Post" qui publie l'information vendredi, cette somme dépasse les deux tiers de la valeur de toutes les exportations américaines en URSS au cours de l'année dernière.

L'approbation gouvernementale est interprétée comme une preuve du désir de Washington de développer les relations commerciales avec l'Union soviétique, déclare le journal washingtonien. Certaines demandes d'exportation datent d'il y a deux ans déjà mais n'avaient pas été approuvées, le département de la défense, croit-on, ayant estimé que les machines-outils et le matériel pour la construction automobile pouvaient accroître le potentiel militaire soviétique.

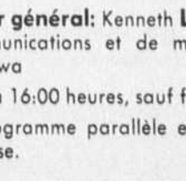

Examinez bien le fond avant d'entrer dans l'eau et ne nagez jamais seul.

L'épidémie de choléra s'étend chez les réfugiés bengalis

GENEVE (AFP) – L'épidémie de choléra s'étend rapidement parmi les millions de réfugiés pakistanais en Inde, et si l'on en croit un représentant de la Croix-Rouge indienne à Calcutta, la situation est "désespérée", rapporte la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge à Genève.

Sollicitées par le gouvernement indien, la Ligue et l'Organisation mondiale de la santé ont aussitôt pris des dispositions pour faire parvenir d'urgence des secours au Bengale occidental, point principal de concentration des réfugiés. L'OMS a précisé quant à elle qu'elle envoyait immédiatement des vaccins anti-cholériques, des liquides réhydratants et des antibiotiques.

Selon un porte-parole de l'OMS, l'épidémie est principalement centrée autour de Calcutta, mais le porte-parole a refusé de confirmer ou d'infirmer les informations selon lesquelles le choléra aurait déjà fait 2,000 morts. Cette situation est d'autant plus inquiétante que le choléra, certes à l'état endémique dans cette partie du monde, trouve dans les camps de réfugiés, où les conditions de vie sont d'une extrême précarité, un terrain particulièrement favorable à son développement.

Retour au travail des Métallos

LONDRES (AFP) – Le bureau exécutif du syndicat des ouvriers des hauts fourneaux britanniques a décidé, hier à Londres, d'ordonner à ses membres de reprendre le travail aujourd'hui. Cette décision met fin à une grève de quatre jours qui a paralysé l'industrie sidérurgique.

Suivie par quelque 15,00 ouvriers, la grève a provoqué, au surplus, la mise en chômage technique de plusieurs milliers d'autres travailleurs. Les grévistes réclamaient une augmentation de 35 pour cent. Le bureau exécutif de leur syndicat a accepte d'engager avec le patronat des négociations portant sur cette revendication salariale.

UNIVERSITÉ McMASTER, HAMILTON, ONTARIO
Département de Langues Romanes
Postes d'Assistants pour étudiants gradués en français

Si vous détenez un B.A. (Hon. 70% minimum) en français, vous pouvez faire une demande de poste d'assistant (Montant: $1800) comme étudiant en Maîtrise à plein-temps. Pour toute information complémentaire, s'adresser à: Monsieur le Directeur du Département de Langues Romanes, Université McMaster, Hamilton, Ontario.

Montrez votre savoir faire dans un dîner d'affaires!..

Laissez au Reine Elizabeth le soin de voir à tous les détails à votre place. Nous nous occupons de tout: les chambres, les repas, les rafraîchissements. Rien n'est laissé au hasard. Ainsi, vous ne risquez pas d'oublier des détails importants. Nous avons l'habitude des grandes et des petites réceptions. À nous d'en faire un succès . . . et à vous d'en tirer tous les avantages! Communiquez avec le service des banquets du Reine Elizabeth: composez 861-3511.

SESSION D'ÉTÉ 1971
ATELIERS EN COMMUNICATIONS
par
L'INSTITUT DES COMMUNICATIONS SOCIALES
de l'Université Saint-Paul
en collaboration avec le
CENTRE DE COMMUNICATIONS ET DE MOYENS DIDACTIQUES
de l'Université d'Ottawa

I
ATELIER AUDIO-VIDÉO
(Radio, TV, etc.)
6 au 23 juillet

Instructeurs:
Roger Citerne, Raymond Delcampe (audio) et André Blais (vidéo)
Réalisateurs à Radio-Canada

II
ATELIER CINÉMA
26 juillet au 13 août

Instructeur:
Pierre Patry, cinéaste, animateur social

Coordonnateur général: Kenneth Larose,
Centre de communications et de moyens didactiques, Université d'Ottawa

Horaire: 14:00 à 16:00 heures, sauf fins de semaine.

N.B. Un programme parallèle est offert en langue anglaise.

Renseignements:
Institut des communications sociales
Université Saint-Paul
223, rue Main, Ottawa K1S 1C4, Ont.
Tél.: (613) 235-1421, poste 67

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 9

PROFESSEURS DE FRANÇAIS
LANGUE SECONDE

Nous recherchons, pour septembre 1971, les services de professeurs ayant au moins trois ans d'expérience dans l'enseignement du français, langue seconde, pour enseigner au personnel d'une entreprise canadienne dont le siège social est à Montréal.

La connaissance de la méthode le Français International est essentielle.

Temps plein ou partiel; indiquer salaire horaire désiré.

Envoyer curriculum vitae à:

Case 1498, Le Devoir

DIRECTEUR DU PERSONNEL
AGENCE DE SERVICE SOCIAL

Qualifications:

Diplôme universitaire en sciences humaines, de préférence en relations industrielles et quelques années d'expérience, ou expérience exceptionnelle en relations humaines et en direction de personnel.

Fonctions:

Recrutement et sélection du personnel, préparation et révision des fonctions du personnel, application des conventions collectives et des conditions de travail concernant les employés non-syndiqués, consultation auprès des cadres dans le domaine de sa compétence.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae en même temps qu'une demande écrite à:

Bureau de la direction générale
C.P. 3156
Québec 2, Québec.

PRINCIPAL
(Niveau élémentaire)

La Commission Scolaire Catholique de Châteauguay recherche les services d'un principal pour la prochaine année scolaire. Une personne dynamique acceptant de s'engager dans le renouveau pédagogique, capable de travailler en équipe et possédant les qualités de chef requises pour administrer une école, est invitée à poser sa candidature.

Qualifications requises:

- Brevet d'enseignement reconnu
- Minimum de 16 ans de scolarité
- Au moins 6 années d'expérience dont quelques unes à l'élémentaire.
- Connaissances valables de la pédagogie nouvelle à l'élémentaire.

Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature à:

M. Janot St-Onge,
Directeur Général des Écoles
Commission Scolaire Catholique de Châteauguay
184 Salaberry Nord
Châteauguay, Québec

en donnant: qualifications, expérience, références et photo récente. Toutes les demandes doivent nous parvenir avant le 15 juin 1971.

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

Graphiste

La fonction:
Est responsable, sous surveillance, de la conception, de la préparation et de la réalisation des travaux de graphisme et de maquette de dépliants, brochures, rapports annuels, formules, etc. . .

Le candidat :
Est diplômé de l'École des Beaux-Arts, de l'Institut des Arts Graphiques ou de toute autre institution reconnue.
Peut démontrer qu'il possède trois années d'expérience pertinente.

Les conditions de travail:
Salaire variera selon les qualifications et l'expérience.
Avantages sociaux usuels.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Service du Personnel
Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins
150, avenue des Commandeurs
Lévis, Québec.

CEGEP DE SAINT-JÉRÔME
- OFFRE D'EMPLOI -
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF

FONCTION:
Sous l'autorité du Directeur général, il est responsable des archives et de l'information;

Il est aussi responsable du personnel et de l'application des conventions collectives de travail;

Il pourrait être appelé à agir comme secrétaire du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif.

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire dans le domaine de l'administration ou des relations industrielles;

Expérience dans la gestion de personnel.

SALAIRE:
Selon les normes du ministère de l'éducation.

PRIÈRE D'ENVOYER "CURRICULUM VITAE" AVANT LE 12 JUIN 1971 à:

M. Serge LAJEUNESSE, c.g.a.
Contrôleur,
C.E.G.E.P. de Saint-Jérôme,
295 Av. du Palais,
SAINT-JÉRÔME,
Cté Terrebonne, Qué.

COLLÈGE DES EUDISTES
3535, boulevard Rosemont
Montréal 408

Offre d'emploi
PROFESSEUR DE SCIENCES

pour enseigner le cours du I.S.P. (Introduction aux sciences physiques) aux étudiants de secondaire II.

S'adresser au:

Département de Physique
Tél.: 725-2438

LE SERVICE PERPE

recherche les services d'un

ANIMATEUR

chargé principalement de mettre sur pied une politique d'animation pédagogique en relation avec les services offerts par PERPE. Le Service PERPE travaille au niveau collégial.

Exigences:

- Formation universitaire avancée en sciences humaines ou en sciences de l'éducation.
- Connaissance du milieu collégial souhaitable.
- Aptitude à exercer des fonctions administratives.

Salaire:
Selon l'expérience et les qualifications académiques.

Envoyer curriculum vitae détaillé à:

Monsieur Roland Foucher
Service PERPE
10,555, Bois-de-Boulogne
Montréal 355

COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT
COORDONNATEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE

FONCTION:
Sous l'autorité du directeur des Services aux étudiants,

- Il coordonne le travail des responsables des activités socio-culturelles
- Il est responsable des relations avec les groupes étudiants
- Il est responsable de l'administration budgétaire au niveau de la Vie étudiante

QUALIFICATIONS:
- Diplôme universitaire dans les sciences de l'homme
- Expérience dans le milieu étudiant, si possible

SALAIRE:
Selon les normes du ministère de l'Éducation

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOTRE CURRICULUM VITAE AVANT LE 15 JUIN, AU

BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
CEGEP Édouard-Montpetit,
945, chemin Chambly, Longueuil.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE

DEMANDE

UN ADJOINT AU DIRECTEUR
POUR L'ÉCOLE GAMACHE DE SEPT-ILES

Cet adjoint sera particulièrement responsable de la discipline.

EXIGENCES:

A) FORMATION
Détenir un brevet d'enseignement équivalant à 14 années de scolarité ou plus.

B) EXPÉRIENCE
Compter (5) cinq années d'expérience dans l'enseignement, en majeure partie au niveau secondaire ou supérieur.

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS
Les devoirs et responsabilités définis dans le Document 83 du Ministère de l'éducation (plan de rémunération des principaux et adjoints).

SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
Selon l'entente provinciale (Document 83).

DATE LIMITE DU CONCOURS: Le 14 juin 1971

Prière d'adresser curriculum vitae à:

M. François Caron,
Directeur des Services de l'enseignement
Commission Scolaire Régionale du Golfe,
700, Avenue Laure
Sept-Iles, P.Q.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CHARLEVOIX

recherche les services

D'UN PRINCIPAL ET D'UN PRINCIPAL-ADJOINT

Pour le Campus de Baie St-Paul

(environ 1200 élèves répartis dans trois (3) immeubles)

FONCTION DU PRINCIPAL:
- Il aura la responsabilité générale de tout le Campus
- Il devra plus particulièrement continuer l'organisation du décloisonnement prévu pour septembre 1971 du secondaire I regroupé
- Il sera assisté par deux principaux-adjoints.

FONCTION DE L'ADJOINT:
- Elle sera définie par le principal.

TRAITEMENT ET AVANTAGES:
- Selon l'Entente des principaux et des principaux-adjoints.

EXIGENCES:
- Brevet "A" ou son équivalent;
- Connaissances ou aptitudes en administration scolaire préférables;
- Cinq (5) années d'expérience dans l'enseignement dont trois (3) au secondaire;
  N.B. Pour le principal, l'expérience à la direction d'une école secondaire sera considérée.
- Référence à l'article (5 - 8.08) de l'entente provinciale des enseignants;
- Connaissances pertinentes en regard de l'organisation du nouveau cours secondaire.

ENTRÉE EN FONCTION:
- Le 1er juillet 1971

Les intéressés doivent faire parvenir leur demande par écrit accompagnée de leur curriculum vitae et des documents à l'appui, pour le 9 juin 1971, à l'adresse suivante:

Commission Scolaire Régionale Charlevoix,
A/s Directeur du personnel, C.P. 368,
Pointe-au-Pic (Charlevoix), Qué.

Les Commissions Scolaires de Terrebonne et de Mascouche

recherchent les services de

4 PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Qualifications :
- Brevet d'enseignement équivalent à 15 ans de scolarité
- Spécialisation en éducation physique

Faire parvenir votre offre d'emploi à :

Direction de l'enseignement élémentaire
697 Saint-Sacrement
Terrebonne, Québec

ACTUAIRE

Poste d'actuaire ouvert dans compagnie canadienne-française d'assurance-vie, avec siège social à Montréal et faisant affaire dans l'Est Canadien.

Le candidat doit être bilingue et être de préférence "Fellow" de la Société des Actuaires.

Les demandes de candidats ayant passé au moins 7 examens de la Société des Actuaires seront toutefois considérées.

Rémunération intéressante. Le titulaire de ce poste se rapporte directement au Directeur général.

Prière d'écrire à:

Case 1499, Le Devoir

THE PROVINCIAL ASSOCIATION OF PROTESTANT TEACHERS OF QUEBEC

recherche les services d'un

NÉGOCIATEUR

à partir du 1er juillet 1971

Le candidat devra:
- être bilingue et expérimenté dans les relations de travail et les négociations;
- représenter la P.A.P.T. au niveau provincial en tout ce qui a trait à la convention collective des enseignants.

Salaire:
À partir de $13,500.

Tout candidat intéressé devra soumettre sa demande par écrit, mentionnant ses qualifications et références, avant le 11 juin 1971, au:

Président
P.A.P.T.
245, boulevard Hymus,
Pointe Claire 730, Québec
Tél.: 695-7791

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE

DEMANDE

UN DIRECTEUR POUR L'ÉCOLE GAMACHE DE SEPT-ÎLES

EXIGENCES:

A) FORMATION
1- Détenir un brevet d'enseignement classe A ou un brevet supérieur.
2- Posséder une formation de niveau universitaire équivalant à 16 années de scolarité ou plus, de préférence en pédagogie ou dans les sciences humaines.

B) EXPÉRIENCE
Cinq (5) années d'expérience pédagogique, soit dans l'enseignement, en majeure partie au niveau secondaire ou supérieur, soit à la direction d'une école, soit à la direction d'un autre poste pédagogique dans les cadres administratifs d'une maison d'enseignement ou d'une commission scolaire.

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS
Les devoirs et responsabilités définis dans le Document 83 du Ministère de l'éducation (plan de rémunération des principaux et adjoints).

SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
Selon l'entente provinciale (Document 83).

DATE LIMITE DU CONCOURS: Le 14 juin 1971

Prière d'adresser curriculum vitae à:

M. François Caron,
Directeur des Services de l'enseignement,
Commission Scolaire Régionale du Golfe,
700, Avenue Laure,
Sept-Iles, P.Q.

université du québec

ANALYSTE P.P.B.S.

Fonctions:
Travaillant au sein d'une équipe de recherche et développement du projet P.P.B.S., le candidat aura pour tâches principales:

1) d'élaborer les critères de formulation des objectifs des mémoires de programmes;

2) de faire l'inventaire des principaux travaux réalisés sur le sujet dans les universités;

3) d'assister et de conseiller les Constituantes dans l'élaboration de leur mémoire de programme.

Qualifications:
- Détenir un diplôme universitaire en sciences économiques ou administratives.
- Avoir une expérience de quelques années dans l'élaboration de politique pour des grands organismes ou dans le développement de système de gestion par objectif.
- Connaître les politiques d'éducation dans le domaine universitaire.

Traitement:
Selon les qualifications et l'expérience.

Lieu de travail:
Québec.

Les candidats qualifiés sont invités à faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante, avant le 14 juin:

M. Roland Guérin,
Service du Personnel,
Université du Québec
2050, boul. St-Cyrille ouest
Ste-Foy, Qué.

LE CEGEP RÉGIONAL DE LA CÔTE-NORD

recherche pour le

Campus Manicouagan (Hauterive)

les services de **professeurs** en:

- TECHNIQUES INFIRMIÈRES
  - Pédiatrie
  - Obstétrique
  - Soins de base et médico-chirurgicaux
- TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
- ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 15 juin au:

Directeur des services pédagogiques
Cegep Régional de la Côte Nord
275, boulevard LaSalle
Baie Comeau, Québec

AGENCE DE SERVICE SOCIAL

de Montréal

recherche les services de

- TRAVAILLEURS(SES) SOCIAUX(LES)

a/**PRATICIENS:** Pour intervention sociale collective et personnelle.

b/**CONSULTANTS-** Travailler à l'élaboration des modèles de services, des projets des équipes de production, des programmes de développement professionnel et de supervision.

Les candidats (es) devront posséder un diplôme universitaire et être membres de la Corporation des Travailleurs Sociaux Professionnels du Québec.

- CONSEILLERS SOCIAUX

- Pour assistance sociale auprès des familles et des enfants en difficulté.
- Doivent posséder un diplôme d'aide sociale ou de technicien en assistance sociale et être membres de la Corporation des Conseillers Sociaux du Québec.
- 2 années d'expérience dans un domaine connexe.
- Age minimum: 21 ans.

Faire parvenir curriculum vitae et attestations d'études et d'expérience au:

Service du personnel
Société de Service Social aux Familles
3415, rue St-Urbain
Montréal 130, Québec.

Collège d'enseignement général et professionnel MONTMORENCY

OFFRE D'EMPLOI

DOCIMOLOGUE

(Spécialiste en taxonomie)

FONCTIONS:
Sous l'autorité du responsable du centre d'évaluation, il conseille les réalisateurs-pédagogues dans la planification des cours pour que ceux-ci soient conformes aux objectifs pédagogiques. Il participe à l'évaluation des guides-étudiants.

QUALIFICATIONS:
- Diplôme universitaire en sciences de l'éducation (docimologie).
- Expérience de l'enseignement (de préférence)
- Connaissance des programmes de l'enseignement collégial.

TRAITEMENT:
Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

ENTRÉE EN FONCTION:
À la mi-juin

Prière d'envoyer curriculum vitae avant le 11 juin 1971 au:

Secrétaire général,
CEGEP de Montmorency,
3719, boulevard Lévesque,
Chomedey, Laval

Collège d'enseignement général et professionnel MONTMORENCY

OFFRE D'EMPLOI

RESPONSABLE DU CENTRE D'ÉVALUATION

DANS LE CADRE D'UN PROJET EXPÉRIMENTAL DE PERSONNALISATION DE L'ENSEIGNEMENT, LE COLLÈGE MONTMORENCY REQUIERT LES SERVICES D'UN RESPONSABLE DU CENTRE D'ÉVALUATION.

FONCTIONS:
Sous la direction du directeur des services pédagogiques, ce responsable devra mettre sur pied un centre d'évaluation. Ce centre comprendra éventuellement le registriat (information scolaire et professionnelle - admission - dossiers - horaires), le service d'aide à l'apprentissage (psycho-orientation - aide pédagogique individuelle) et le service d'évaluation et de recherche (évaluation de l'ensemble des activités du collège - expérimentation pédagogique).

QUALIFICATIONS:
- Diplôme universitaire en sciences de l'éducation (administration scolaire de préférence).
- Formation à la recherche
- Expérience pédagogique
- Connaissance du milieu collégial.

TRAITEMENT:
Selon les normes du Ministère de l'éducation.

ENTRÉE EN FONCTION:
À la mi-juin.

Prière d'envoyer curriculum vitae avant le 11 juin 1971 au:

Secrétaire général,
CEGEP Montmorency,
3719, boulevard Lévesque,
Chomedey, Laval.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Voir autres Carrières et Professions en page 8

INSTITUT VAL DU LAC INC.

DIRECTEUR(TRICE) DES SERVICES CLINIQUES

Le poste:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur ou la directrice des services cliniques organise, coordonne et dirige les services offerts par une équipe multidisciplinaire, à des garçons inadaptés âgés de 9 à 18 ans. Le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le Conseil d'administration et le ministre des Affaires sociales.

Les qualifications:

Posséder un diplôme universitaire en sciences humaines, et jouir d'une dizaine d'années d'expérience dans le domaine de la rééducation d'enfants inadaptés dont quelques-unes à un poste de responsabilité ou de direction.

Le traitement:

Selon les qualifications et l'expérience.

Veuillez faire parvenir, au plus tard le 17 juin 1971, votre curriculum vitae complet au:

Directeur général
Institut Val du Lac Inc.
Case Postale 1600
Sherbrooke, Québec.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

OFFRE D'EMPLOI

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

à temps plein au niveau collégial pour l'année 1971-72. Salaire et conditions de travail selon la convention collective.

Envoyer curriculum vitae au:

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF,
Secrétariat collégial,
3200, chemin Ste-Catherine,
Montréal 250.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CARIGNAN

OFFRE D'EMPLOI

CONSEILLERS D'ORIENTATION

FONCTIONS:

Travailler à l'élémentaire ou au secondaire en counseling d'orientation.

QUALIFICATIONS:

Posséder une licence en orientation scolaire et professionnelle; être membre de sa corporation.

SALAIRE:

Selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées voudront bien joindre leur curriculum vitae à leur demande d'emploi et adresser le tout au:

Directeur du personnel,
70, rue Elizabeth,
Sorel, (Québec).
(514)-742-2781

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE TILLY

OFFRE D'EMPLOI

CONSEILLERS EN ORIENTATION

FONCTION:

Servir de conseiller auprès des étudiants qui cherchent des solutions à leurs problèmes d'orientation dans le choix de leurs études ou d'une profession ou qui rencontrent des difficultés d'adaptation à leur statut d'étudiants.

QUALITÉS REQUISES:

Licence ou une maitrise en orientation scolaire et professionnelle.
Candidat avec expérience de préférence.

Être membre en règle de la Corporation des Conseillers en orientation professionnelle du Québec ou le devenir durant l'année.

TRAITEMENT:

Selon l'échelle de salaires de la commission scolaire.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur CURRICULUM VITAE avant le 14 juin 1971, 16.30 heures au:

SERVICE DU PERSONNEL
Concours 71-24
1100 Lavigerie, C.P. 244
Sainte-Foy (Québec 10)

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

Offre d'emploi

PROFESSEUR FÉMININ EN ÉDUCATION PHYSIQUE

Cours collégial (filles) pour septembre 1971.

Critères d'admissibilité:

- Être légalement qualifiée
- Être spécialisée en éducation physique

Traitement:

Selon convention collective.

Toute demande doit être accompagnée:

- d'un curriculum vitae
- de pièces justificatives correspondant aux renseignements donnés.

Prière de faire parvenir votre demande à:

M. André Paquette
Directeur d'éducation physique
3200, Chemin Ste-Catherine
Montréal 250, Québec.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CARIGNAN

OFFRE D'EMPLOI

2 PSYCHOLOGUES SCOLAIRES

POSTES:

à l'élémentaire
au secondaire

FONCTIONS:

Aider au dépistage, à l'évaluation et à la classification des enfants inadaptés à l'élémentaire ou au secondaire;
concentrer son travail sur les cas référés;
s'occuper de tout autre travail connexe à ses fonctions.

QUALIFICATIONS:

posséder une licence ou une maitrise en psychologie scolaire; être membre de sa corporation.

SALAIRE:

Selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées voudront bien joindre leur curriculum vitae à leur demande d'emploi et adresser le tout au:

Directeur du personnel,
70, rue Elizabeth,
Sorel, (Québec).
(514)-742-2781

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA CÔTE-NORD

recherche les services de

PROFESSEURS SPÉCIALISÉS EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

pour l'année scolaire 1971-1972
(secteurs Hauterive - Baie-Comeau)

QUALIFICATIONS:

- Brevet A ou l'équivalent
- Un certificat en information scolaire et professionnelle ou des études en cours dans cette spécialité

SALAIRE:

Selon la convention provinciale

Adresser demande d'emploi et curriculum vitae le ou avant le 18 juin 1971 à:

CONRAD-H. CHARBONNEAU
Responsable des Services au Personnel
275, boulevard Lasalle
Baie-Comeau, Qué.
(418) 296-6691

COLLÈGE DE ROSEMONT

C.E.G.E.P.

OFFRES D'EMPLOI

TECHNICIEN(NE) EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (1)

Sous la direction du responsable du service de psychologie-orientation, cette personne s'occupe du centre de documentation afin de répondre à toute information scolaire et professionnelle demandée par les étudiants et/ou les membres du personnel. Elle exécute en outre des tâches techniques et de secrétariat nécessaires au fonctionnement de ce centre. Détenir, de préférence, un certificat en information scolaire et professionnelle ou une expérience pertinente en ce domaine. Les demandes des diplômés de 12ième année possédant 4 années d'expérience dans un travail connexe, seront également considérées. Connaître la langue anglaise.

STÉNODACTYLOGRAPHIE (1) aux services étudiants

Devra posséder diplôme de 11ième année, connaître la sténographie, la dactylographie et la disposition de textes, connaître les méthodes et usages propres au travail de bureau.

COMMIS classe I (1) au secrétariat pédagogique

Devra posséder diplôme de 10ième année, connaître la dactylographie, la disposition de textes, les méthodes et usages propres au travail de bureau.

Traitement pour ce personnel: Selon la classification du personnel non-enseignant en vigueur au Collège.

MONITEURS-ARTISTES (4) - temps partiel

Pour ateliers: peinture, sculpture, musique (guitare), poterie. Posséder une maîtrise sérieuse des techniques artistiques dans les domaines susmentionnés. Un diplôme n'est pas requis. Tous les genres d'expérience personnelle et pertinente seront considérés.

Traitement: $2,000.00, 25 semaines/année.

N.B. À compétence égale, la priorité sera accordée au personnel du Collège.

La demande doit être faite sur la formule officielle du Collège, avant 17:00 heures le 11 juin 1971, qui peut être obtenue au bureau du:

Secrétaire général
C.E.G.E.P. de Rosemont
6400, 16ième Avenue
Montréal (408e)
Tél.: 376-1620 poste 213

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC à montréal

offre d'emploi

titre: **Officier des relations de travail**

fonctions:

- travailler dans une équipe s'occupant de tout ce qui est relations de travail;
- négocier et interpréter les conventions collectives de travail;
- recevoir et administrer les griefs à travers les différentes étapes prévues aux conventions collectives de travail;
- préparer et plaider les arbitrages;
- constituer un dossier sur chaque point d'une clause de convention qui semble faire problème;
- exécuter des recherches appropriées au travail (jurisprudence, conventions collectives, visites d'industries, rencontres avec les autres universités, etc.);
- participer à la rédaction du mensuel "Bulletin des Relations de Travail";
- conseiller les différents organismes de l'Université sur toute question de relations de travail;
- rencontrer les directeurs de services, directeurs de départements et vice-doyens pour prévenir ou régler des griefs;
- voir à la rédaction des divers projets d'une convention collective.

qualifications:

- 1er diplôme universitaire de type professionnel ou un diplôme universitaire de 2ième cycle;
- une expérience pertinente dans le domaine des relations de travail, principalement dans le secteur de l'enseignement.

salaire:

- À déterminer selon les qualifications et l'expérience.

Envoyez les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae pour le 11 juin 1971, 17 heures au soin du:

Secrétariat général
Université du Québec à Montréal,
355 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal 111.

Dans Trois-Rivières

Le candidat créditiste obtient un recensement judiciaire du vote

TROIS RIVIERES (PC) – Me Roger Gauthier, avocat de Trois-Rivières et ex-député de l'Union nationale du même comté, a présenté, jeudi midi, devant le juge Jean-Louis Marchand de la Cour supérieure, une requête visant à obtenir le recensement judiciaire, à la suite des élections partielles tenues dans le comté de Trois-Rivières, lundi.

Le président du haut-tribunal a accepté la requête et a fixé la date du recensement à lundi matin, au palais de justice de Trois-Rivières. Le juge Marchand, qui présidera lui-même le dénombrement judiciaire, a émis des ordonnances à M. Louis Pinsonneault, président d'élection, pour que tous les documents nécessaires soient apportés devant la cour, ainsi qu'aux candidats, ou leurs représentants, pour qu'ils soient présents.

Dans la requête, présentée par Me Gauthier, qui représente le candidat du Crédit Social, M. Réal Lemay, il est écrit que la partie requérante a de bonnes raisons de croire que des personnes non-assermentées agissaient pour et à la place du scrutateur dans les bureaux où le candidat Réal Lemay n'avait pas de représentant.

Un certain émoi a été causé au palais de justice de Trois-Rivières lorsque le candidat créditiste défait s'est présenté au bureau du procureur général en compagnie de Me Gauthier et de M. Phil Cossette, président du Ralliement créditiste du Québec.

M. Cossette s'est fait le porte-parole du groupe pour affirmer qu'il "fallait sauver la démocratie", alléguant que l'élection partielle de lundi dernier aurait donné lieu à des irrégularités dans des rapports de scrutateurs.

Le président du Ralliement créditiste a fait remarquer que là où il n'y avait pas de représentant créditiste, les résultats ne concordent pas avec les autres bureaux de votation.

Il a souligné en outre que les citoyens du comté de Trois-Rivières sont disposés à aller jusqu'au bout pour faire triompher la vérité et la démocratie. "Il est temps, a-t-il dit, que la démocratie cesse d'être un mot et devienne une réalité. Nos gens sont avec nous à cent pour cent et veulent que nous fassions triompher la vérité".

Vers un système de points pour les automobilistes?

QUEBEC (PC) – Le gouvernement québécois est saisi d'un rapport d'un comité interministériel d'étude sur l'assurance automobile qui recommande l'établissement dans la province d'un système de points pour déterminer la compétence des conducteurs de voitures. Ce système est appelé en anglais "demerit system".

Dans une allocution au congrès de l'Association des courtiers d'assurance de la province, M. William Tetley, ministre des institutions financières, a annoncé que le même comité d'étude a également formulé des recommandations sur les points suivants:

– l'indemnisation des victimes d'accidents de la route;
– l'établissement d'écoles de conduite à travers la province, par exemple dans les cegeps;
– la fabrication des voitures;
– le contrôle de la vente des voitures usagées;
– une réglementation plus sévère des permis de conducteurs.

Ce comité interministériel d'étude était formé en janvier 1971 et c'est un rapport préliminaire qu'il vient de présenter au ministre de institutions financières.

M. Tetley a précisé que son rapport général doit lui être présenté au cours des prochains jours. Le comité, a souligné le ministre, a pour mandat de proposer des mesures visant à réduire le coût de l'assurance automobile.

Carrières et Professions

La Commission Scolaire Régionale Le Gardeur

recherche pour l'année scolaire 1971-72 les services de:

- un professeur "Cuisine professionnelle"
- un professeur "Tôlerie industrielle" (métal en feuille)

Qualification:

Être légalement qualifié.

Les intéressés sont priés de communiquer avec:

Direction des services au personnel
777, boulevard Iberville
Repentigny, Québec
Tél.: 581-1320

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE TILLY

OFFRE D'EMPLOI

POSTE DE PRINCIPAL-ADJOINT POUR LE CAMPUS 1, STE-FOY

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LE POSTE

1- Être légalement qualifié et avoir un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans une institution reconnue;
2- Posséder 17 ans de scolarité avec de préférence une Licence en Administration scolaire;
REMARQUE: Les cours autres que ceux en Administration scolaire devront constituer une préparation valable.
3- Avoir une compétence pédagogique reconnue;
4- Avoir démontré par son activité dans son milieu professionnel, un leadership et des aptitudes à diriger le personnel.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur CURRICULUM VITAE au:

SERVICE DU PERSONNEL
Concours 71-18
1100 Lavigerie, C.P. 244
Sainte-Foy

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE TILLY

OFFRE D'EMPLOI

POSTE DE PRINCIPAL

POUR LE COLLÈGE ST-LAURENCE, STE-FOY

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LE POSTE:

1- Être légalement qualifié et avoir un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans une institution reconnue;
2- Posséder 17 ans de scolarité avec de préférence une Licence en administration scolaire;
REMARQUE: Les cours autres que ceux en Administration scolaire devront constituer une préparation valable.
3- Avoir une compétence pédagogique reconnue;
4- Avoir démontré par son activité dans son milieu professionnel, un leadership et des aptitudes à diriger le personnel.

N.B. Préférence sera accordée aux candidats bilingues et cela en plus de répondre aux autres critères précités.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur CURRICULUM VITAE au:

SERVICE DU PERSONNEL
Concours 71-17
1100 Lavigerie, C.P. 244
Sainte-Foy

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE CHAMBLY

OFFRES D'EMPLOI

A/ 2 PSYCHOLOGUES SCOLAIRES

- un pour travailler au niveau de l'enseignement à l'élémentaire
- un pour travailler au secondaire dans une polyvalente.

Qualification:

Diplôme universitaire approprié.

B/ PROFESSEURS au secondaire dans les secteurs suivants:

-Secteur régulier:

- Anglais
- Sciences religieuses
- Éducation physique

-Secteur professionnel:

- Rembourrage
- Techniques alimentaires
- Soudure (secteur anglais)
- Imprimerie

-Secteur de l'enfance inadaptée:

- Classes de mésadaptés socio-affectifs (professeurs masculins)
- Classes de récupération

Qualification:

Brevet d'enseignement pertinent ou permis d'enseignement pour 1971-72.

Les candidats intéressés sont priés de s'adresser par écrit au:

Directeur des services du personnel
Commission Scolaire Régionale de Chambly
2, boulevard Desaulniers, suite 500
Saint-Lambert, Québec

LA COMMISSION SCOLAIRE DE SEPT-ÎLES

OFFRE D'EMPLOI

POSTE:

Principal (homme ou femme)

SCOLARITÉ:

17 ans

ÂGE:

25 - 35 ans

ÉCOLE:

Classes régulières et classes d'enfance inadaptée.

BREVET:

Valide au Québec

RÉMUNÉRATION:

Selon l'entente provinciale

FIN DU CONCOURS:

le 18 juin 1971.

A.W. GAGNÉ,
Dir. gén. des écoles élémentaires,
167, rue Daigle,
Sept-Iles.

IMPORTANTE MAISON D'ÉDITION

recherche

ADJOINT AU DIRECTEUR DES ÉDITIONS FRANÇAISES

Tâches:
Rédaction et révision de manuscrits.
Promotion pédagogique.

Qualifications:
Minimum de 15 années de scolarité. Expérience de l'enseignement du français à l'élémentaire et au secondaire. Connaissance intime de la méthodologie de l'enseignement du français.

Salaire:
À discuter.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Prière d'envoyer curriculum vitae avant le 11 juin 1971 à:

Case 1501, Le Devoir

l'actualité économique

À Magog

Québécor inaugure une nouvelle imprimerie

Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a présidé hier après-midi à l'inauguration des installations ultra modernes d'une nouvelle imprimerie du groupe Québécor Inc., l'Imprimerie Montréal-Magog.

Au lieu de couper le ruban traditionnel, le premier ministre Bourassa a pressé les boutons de contrôle électronique d'une nouvelle presse offset Goss Commercial 38 comprenant six unités et pouvant imprimer une publication à raison de 32,000 exemplaires à l'heure grâce au changement automatique des rouleaux de papier.

L'Imprimerie Montréal-Magog est une division de l'Imprimerie Montréal Offset Inc., elle-même une des nombreuses filiales de la société de gestion Québécor Inc.

M. Pierre Péladeau, président de Québécor Inc., a fait savoir que la création de l'Imprimerie Montréal-Magog représente un investissement de $1,800,000. La majeure partie de cette somme a été consacrée à l'achat de l'outillage, le solde à la construction d'un immeuble de 70,000 pieds carrés.

Le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale a autorisé une subvention de $338,000 pour la réalisation du projet qui permet la création à court terme d'environ 60 emplois nouveaux.

Les entreprises de Québécor comptent environ 1,000 employés. Leur chiffre d'affaires s'est élevé à $22 millions au cours du dernier exercice financier.

D'autre part, la proximité de la frontière des U.S.A. permettra à Québécor Inc. de développer sa part déjà substantielle du marché américain de l'impression.

Tant sur le plan des dimensions et du modernisme de l'équipement que sur le plan du volume d'affaires, les entreprises de Québécor Inc. se hissent au sommet dans l'ensemble du Canada et des U.S.A. en matière d'impression en offset.

Le groupe Québécor Inc. détient en outre les intérêts de l'Imprimerie Dumont Inc., située à LaSalle. Cette entreprise imprime notamment le quotidien "Le Devoir" et se spécialise d'autre part dans l'impression de circulaires.

Il détient également les intérêts de l'imprimerie Graphic Web, à Toronto.

L'impression des publications appartenant à Québécor Inc. ne représente qu'une fraction du travail effectué par ses divers ateliers. La majeure partie est consacrée à l'impression de journaux, revues, magazines et circulaires de l'extérieur.

Les publications appartenant à Québécor Inc. comprennent deux quotidiens (Le Journal de Montréal et Le Journal de Québec), sept hebdomadaires (Nouvelles Illustrées, Photo Vedettes, Le Journal des Vedettes, Echos Vedettes, Le Grand Journal Illustré, Télé Radiomonde et Le Nouveau Samedi) et un mensuel (Les Idoles).

Enfin, on trouve également au sein de Québécor Inc. une société de distribution (Les Messageries Dynamiques Inc.), de même qu'une entreprise de fabrication d'encre (Les Encres du Québec Inc.) et une maison de représentation pour la sollicitation d'annonces (L'Agence de représentation Québécor).

Au lieu de couper le ruban traditionnel, le premier ministre Robert Bourassa a pressé les boutons de contrôle électronique de la nouvelle presse offset de l'Imprimerie Montréal-Magog, membre du groupe Québécor Inc., dont l'ouverture officielle a eu lieu hier à Magog. Cette presse comprend six unités et peut imprimer une publication à raison de 32,000 exemplaires à l'heure grâce au changement automatique des rouleaux de papier. Les installations comprennent également l'équipement requis pour la reliure parfaite.

Washington permettra l'importation illimitée du pétrole brut canadien

WASHINGTON, (AFP) – Le président Nixon a fait remettre hier au Congrès un message qui définit la politique énergétique du gouvernement américain d'ici à 1980 et qui donne la priorité au développement de la deuxième génération des réacteurs nucléaires, appelés réacteurs rapides refroidis au sodium.

Le conseiller scientifique de la Maison Blanche, M. Edward David, a expliqué ensuite au cours d'une conférence de presse que M. Nixon considérait cette nouvelle source d'approvisionnement en énergie comme étant à long terme à la fois la plus économique et la plus "propre".

Le message présidentiel comporte d'autre part un projet inédit, celui de lever toute restriction quantitative aux importations de pétrole brut et de gaz en provenance du Canada.

Enfin, le document qui vient d'être envoyé au Congrès met l'accent sur la nécessité de protéger l'environnement et de réduire, en particulier, la pollution par le soufre imputable aux centrales énergétiques et aux usines qui brûlent le charbon et le fuel oil. En rapport avec cette préoccupation, le document examine les possibilités d'avenir de diverses sources d'énergie qui n'en sont encore qu'au stade de la recherche en laboratoire.

Dans l'immédiat, les diverses propositions présidentielles coûteront à l'Etat, si elles sont mises en chantier, $118 millions de fonds supplémentaires. $77 millions sont prévus au titre du projet-pilote d'un réacteur rapide refroidi au sodium. M. Nixon demande au Congrès un supplément de crédits de $27 millions pour l'année fiscale qui commence le 1er juillet prochain et 50 autres millions de dollars pour l'année suivante. La participation du secteur privé à la mise en marche de ce projet sera toutefois majoritaire car son coût total est estimé à entre 400 et 500 millions de dollars. Les trois entreprises pressenties pour sa construction sont: Westinghouse Electric, General Electric et North American Rockwell.

Sur la question de l'importation de produits pétroliers canadiens, le message présidentiel déclare notamment: "Les Etats-Unis sont prêts à laisser le pétrole brut canadien entrer dans le pays sans aucune restriction quantitative aussitôt que les deux pays se seront mis d'accord sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité d'approvisionnement de ces combustibles". Le ministre de l'intérieur, M. Rogers Morton, a expliqué ensuite qu'il espérait qu'un accord dans ce sens pourrait être conclu en l'espace d'un an.

Le président prévoit d'autre part des dépenses supplémentaires de l'ordre de $15 millions, pour la prochaine année fiscale, au titre de la recherche sur l'élimination de la pollution sulfureuse, $10 millions au titre de la recherche d'un procédé de transformation du charbon en gaz ou en carburant liquide, et, enfin, $16 millions au titre de la production d'uranium enrichi.

Le ministre de l'intérieur est invité, de son côté, à accélérer l'attribution de concessions d'exploration pétrolière "off-shore" dans le golfe du Mexique et en d'autres points de la plate-forme continentale des Etats-Unis. Il offrira également des concessions pour l'exploitation des gisements d'huile bitumique.

Enfin, pour assurer l'approvisionnement d'une énergie à la fois économique et "propre" au-delà de 1980 et jusqu'à l'an 2000, le gouvernement américain se propose d'accentuer la recherche dans le domaine des réacteurs à fusion thermonucléaire, dans celui de l'énergie solaire et de la production magnéto-hydrodynamique, procédé consistant à produire de l'énergie électrique à l'aide d'un processus de combustion à l'intérieur d'un champ magnétique à partir de carburants fossiles.

Le message présidentiel laisse entendre que le prix des carburants pétroliers devra augmenter en tenant compte du coût croissant des mesures anti-pollution qui seront graduellement adoptées. La capacité de production d'énergie électrique s'élève actuellement aux Etats-Unis à 340 millions de kilowats. L'énergie d'origine nucléaire n'y intervient actuellement que pour deux pour cent environ, soit entre 7 et 8 millions de kilowats. M. Glen Seaborg, président de la Commission fédérale à l'énergie atomique (A.E.C.), prévoit que la part de l'énergie nucléaire atteindra 25 pour cent vers 1980 et 40 pour cent d'ici à l'an 2000.

Toujours au cours de la même conférence de presse explicative, ouverte par quelques observations d'ordre général faites par M. Nixon lui-même, M. Edward David, son conseiller scientifique, a estimé que la réalisation de l'ensemble de cette politique énergétique à long terme coûtera au gouvernement fédéral quelque trois milliards de dollars d'ici à la fin de la décennie.

La même vieille histoire!

WASHINGTON (PC) – Le président Nixon a fait savoir vendredi que les Etats-Unis étaient prêts à adopter sans délai les mesures nécessaires pour permettre l'importation sans limite aux Etats-Unis du pétrole brut canadien. Mais certaines conditions semblaient être reliées à l'offre.

Accordant le sceau présidentiel à une certaine formule de politique continentale, le président a déclaré que le moment était venu d'élargir entre les deux pays les liens commerciaux mutuellement avantageux, dans le domaine de l'énergie.

Pour certains observateurs, cette suggestion semblait revenir, comme l'a dit l'un deux, à "la même vieille histoire", bien que cette fois elle a reçu l'appui prestigieux du président. Jusqu'ici les autorités canadiennes ont tourné le dos à l'idée d'une politique continentale sur les ressources énergétiques, qui permettrait le commerce presque illimité dans un sens ou dans l'autre de l'énergie provenant de différentes sources.

En fait, les quelques remarques du président à propos du Canada se résumaient à une centaine de mots, dans un message de 4,000 mots, transmis au Congrès et se prononçant en faveur de toute une série de mesures à court et à long termes, pour encourager la production d'énergie "non-polluante".

Chemcell ferme son usine de Montmagny

Chemcell limitée a fait connaître sa décision de fermer son usine de tissage de Montmagny au Québec au cours du dernier trimestre de 1971. Cette usine qui emploie 320 personnes avait été achetée par Chemcell, en 1964, à Duplan of Canada Ltd. Elle produit actuellement une large gamme de tissus à partir de textiles chimiques.

Cette décision annoncée par M. C.S. Malone, président de Chemcell, s'inscrit dans le plan global de restructuration de la division des tissus. La compagnie espère ainsi compenser l'affaissement du marché intérieur et l'accroissement des coûts.

Les importations de tissus accaparent une partie de plus en plus importante du marché canadien, a-t-il ajouté, et la reprise de la demande, enregistrée récemment, s'est orientée essentiellement vers les articles en tricots qui sont très à la mode. En conséquence notre capacité de production d'étoffes tissées est donc disproportionnée et nous oblige à supprimer certaines de nos chaînes."

Chemcell rationalisera sa production de tissus en la concentrant dans deux de ses autres établissements québécois, à Drummondville et à Coaticook. Une partie de l'équipement de l'usine de Montmagny sera transportée à Drummondville. La compagnie a soumis un mémoire à la Commission fédérale du textile et du vêtement afin d'obtenir l'éligibilité de tout le personnel de l'usine concernée aux prestations d'aide à l'adaptation.

M. Malone a indiqué que les modifications fondamentales qui affectent chaque jour les techniques commerciales et industrielles ainsi que la production et la demande créent une situation sans précédent dans l'industrie textile. Il a ajouté: "Chemcell se doit d'effectuer à temps une restructuration de son activité pour maintenir et même améliorer sa position sur le marché. Il est regrettable que ces remaniements nécessitent une compression des effectifs. Cependant, ce sacrifice est impératif si la compagnie veut faire face à la concurrence étrangère et assurer au reste de son personnel une stabilité et une sécurité d'emploi suffisantes."

L'usine poursuivra son activité normale jusqu'en automne et les réductions de personnel ne commenceront probablement pas avant octobre.

Brascan envisage avec confiance l'avenir de ses placements au Brésil

Brascan Limited a toutes les raisons d'envisager avec confiance l'avenir de ses placements au Brésil; c'est ce qu'a déclaré le président de la compagnie, M. J.H. Moore, à l'assemblée générale des actionnaires.

L'année dernière, la Light S.A., entreprise de production et de fourniture d'électricité que la compagnie possède au Brésil, a vendu 17.9 milliards de kilowatts-heure, soit 6 p. cent de plus que l'année précédente. Pour le premier trimestre de 1971, les ventes ont encore augmenté de 14.8 p. cent par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent. Ce pourcentage d'augmentation ne se maintiendra sans doute pas pendant toute l'année, mais la compagnie prévoit que les ventes de 1971 dépasseront de 9 p. cent au moins celles de 1970.

M. Moore a annoncé à l'assemblée que les règlements applicables au service électrique au Brésil ont été modifié par une loi portant le numéro 5655 adoptée par le Congrès brésilien et promulguée le 20 mai 1971. Cette loi habilite les autorités compétentes à porter de 10 à 12 p. cent, à compter du 1er juin 1972, le plafond autorisé du taux de rémunération. Pour les quatre années qui suivent cette date, l'impôt sur le revenu des entreprises de production d'électricité sera abaissé de 17 p. cent à 6 p. cent des bénéfices imposables, mais cet impôt ne pourra plus être ajouté au tarif de vente de l'électricité. A compter de la même date, également, le taux d'intérêt sur l'argent réinvesti dans la production d'électricité avant la fin de 1971 sera porté de 6 à 10 p. cent.

Les fonds de réversion inclus dans les tarifs de vente de l'électricité à partir du 1er janvier 1972 seront centralisés et administrés par Eletrobras (régie fédérale de l'énergie) pour aider les producteurs d'électricité à réaliser leurs projets d'expansion selon les besoins.

"A tout prendre, ces changements n'auront pas d'influence défavorable sur les bénéfices de la Light", a déclaré M. Moore.

En plus des services d'électricité, Brascan a, au Brésil, de nombreux intérêts qui vont de l'industrie alimentaire à la construction de wagons de chemins de fer. Selon M. Moore, la direction brésilienne de la société s'efforce de valoriser chaque investissement au maximum.

Au cours du premier trimestre de 1971, aucun investissement important n'a été fait en dehors des services publics, au Brésil comme en Amérique du Nord. Les revenus sur placement au cours de 1971 devraient être sensiblement les mêmes que ceux de 1970.

"Il est difficile, a dit M. Moore, de faire des prédictions, mais je pense qu'à moins de circonstances imprévues, les actionnaires peuvent espérer pour 1971 une augmentation raisonnable de leurs revenus nets".

M. A. Gallotti, vice-président et responsable de la direction de la compagnie au Brésil, a déclaré aux actionnaires que l'économie du Brésil était en croissance constante. Le produit national brut réel avait augmenté de 9.5 p. cent l'an dernier, et ce rythme se maintient.

Il en a donné pour preuve les nouveaux travaux importants comme la construction d'une route de 3,100 milles à travers l'Amazonie et de nouvelles mesures sociales. Le Congrès de Brasilia vient d'étendre son régime de sécurité sociale aux travailleurs agricoles. Le programme de construction domiciliaire touche aussi toute l'économie: le gouvernement y consacrera cette année près d'un milliard de dollars.

M. Moore a paré ensuite des investissements de Brascan au Canada, en soulignant les progrès constants de John Labatt Limited, dont Brascan détient le tiers des actions ordinaires.

Il a mentionné aussi les intérêts de Brascan dans Elf Canada: Brascan y détient une participation de 15 p. cent en retour d'un investissement de $40 millions réparti sur cinq ans dans un programme d'exploration et d'aménagement pétroliers. "Ce programme va de l'avant, a fait remarquer M. Moore. Il n'a encore donné aucun résultat important, mais les relevés géologiques et l'activité générale dans ce domaine laissent croire qu'il s'agit d'un projet solide".

L'inflation et le chômage demeurent un problème à long terme aux USA

par Georges Deschodt de l'AFP

NEW YORK – L'augmentation du chômage et la hausse des prix de gros en mai, que vient d'annoncer l'administration, confirment que l'inflation et le chômage demeurent des problèmes à long terme pour l'économie américaine en dépit des efforts de la Maison Blanche pour les ramener dans les limites acceptables.

Lors de la crise monétaire du mois dernier, le secrétaire américain au Trésor, M. John Connally, s'appuyant sur le net ralentissement de la hausse du coût de la vie pendant le premier trimestre, a affirmé à maintes reprises que les Etats-Unis sont le pays qui réalise le plus de progrès dans la lutte contre l'inflation. Le comportement des prix de gros, dont l'indice a augmenté à un rythme annuel de l'ordre de 6 pour cent pendant les cinq premiers mois de l'année, permet de douter de cette affirmation, observe-t-on dans les milieux économiques de New York. La hausse de0.4 pour cent enregistré en mai constitue une accélération par rapport aux deux mois précédents

Dans le secteur industriel, la progression des prix de gros traduit la pression des salaires sur les coûts de production. On voit mal comment cette pression pourrait s'atténuer au moment où les producteurs d'aluminium relèvent leurs barèmes, où les industries du cuivre et de l'acier vont devoir consentir d'importantes augmentations de salaires à leurs ouvriers, où les dockers de la Cote est réclament un doublement de leurs salaires horaires, ou les ouvriers de Western Union font grève à l'appui de leurs revendications.

Au cours d'une conférence qui s'est tenue jeudi à New York, plusieurs économistes, dont les professeurs Paul Samuelson et Milton Friedman ont prédit qu'un contrôle autoritaire de l'Etat pourrait se révéler en fin de compte le seul moyen d'enrayer la spirale des prix et des salaires. Le secrétaire au Travail, M. James Hodgson, a cependant réaffirmé l'opposition de la Maison Blanche à un tel contrôle. L'administration républicaine, a-t-il dit, est "le champion de la négociation libre".

La persistance de la menace inflationniste se confirme à un moment où la politique monétaire de la Réserve fédérale crée de plus en plus d'inquiétude dans les milieux financiers.

Un nombre croissant d'économistes, dont M. Friedman, réclament un ralentissement du rythme d'expansion des disponibilités monétaires qui a atteint un rythme annuel de 10 pour cent au cours des derniers mois. Ce taux qui, à leur avis, aggrave sérieusement la menace inflationniste, n'est cependant pas encore parvenu à accélérer fortement la reprise économique qui demeure modeste. Cette lenteur est une des causes du maintien du chômage à un niveau élevé.

L'augmentation du sous-emploi, qui est remonté en mai à son niveau de décembre, le plus élevé depuis neuf ans, est particulièrement décevant pour la Maison Blanche. Elle prouve qu'il lui sera difficile de parvenir à une situation de plein emploi avant les élections présidentielles de 1972.

A cette menace à long terme s'en ajoute une autre à plus court terme. L'augmentation du chômage a été particulièrement important dans la population noire ou le taux est passé de 10 à 10.5 pour cent de la population active. A un moment où une déception croissante se manifeste parmi les noirs à l'égard de l'administration républicaine, cette situation pourrait rendre l'été 1971 moins calme que les deux précédents dans les ghettos des grandes villes américaines.

Aux États-Unis

Le taux de chômage atteint 6.2%

Le taux de chômage aux Etats-Unis est remonté à 6.2 pour cent de la population active au cours du mois de mai, soit le même niveau qu'en décembre dernier.

Selon les statistiques du département du travail, le chômage s'est particulièremant accru le mois dernier chez les jeunes, notamment les femmes de 20 à 24 ans, et dans le bâtiment, faisant ainsi remonter le taux de chômage de 6.1 pour cent en avril à 6.2 pour cent, niveau le plus élevé des neuf dernières années.

Le chômage a également augmenté pour les noirs, passant de 10 à 10.5 pour cent de la population active, plus fort pourcentage depuis huit ans, alors qu'il augmentait de 5.6 à 5.7 pour cent pour les travailleurs blancs.

Sur une base saisonnière ajustée, le nombre des sans emploi a augmenté de 130,000 en mai par rapport à avril et le nombre total d'emplois a progressé de 265,000. Enfin, la durée moyenne hebdomadaire du travail a légèrement augmenté dans le secteur des industries de manufacture pour atteindre 39.9 heures, restant inchangée pour le troisième mois consécutif pour l'ensemble des salaires.

La bourse

Les pétroles marquent une forte hausse

Les cours accusaient une légère hausse à la fermeture d'une séance modérée, à la Bourse de Montréal, hier.

Le volume conbimé des transactions effectuées à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne se chiffrait par 1.83 million, il demeurait donc inchangé depuis la fermeture des deux Bourses, jeudi.

Les gains dépassaient les pertes par 124 contre 107, et 78 valeurs demeuraient inchangées.

Parmi les valeurs en hausse à la Bourse de Montréal, Dome Petrolium a pris $2 à $96, Velcro Industries Ltd., $1 1-2 à $18 1-2. Walker-Gooderham, $1 à $36 1-4.

Parmi les valeurs en baisse, Denison Mines a perdu $2 3-8 à $26 1-8, Falconbridge, $1 7-8 à $118 1-8, Alberta Natural Gas, 3-4 à $46.

Toronto

Les pétroles de l'Ouest ont marqué une forte hausse et les cours cotés à la Bourse de Toronto marquaient de légères avances, à la fermeture d'une séance active, hier.

Le volume des actions transigées se chiffrait par 2.86 millions, contre 2.94 millions, jeudi. La valeur totale de ces actions était de $22.9 millions, contre 25.3 millions, jeudi.

Les gains dépassaient les pertes par 279 contre 232, et 230 valeurs demeuraient inchangées.

Les banques, les marchandises, les immobilières et l'acier accusaient le plus de fermeté. Parmi les 17 sous-groupes des industrielles, 15 enregistraient des hausses.

Noranda a pris 3-4 à $36, et Hamilton Group, 1-8 à $17 5-8, la plus forte hausse de l'année. Dome Pete a pris 2 à $97, B.C. Forest, 2 à $22, Electrohome, 1 à $34 3-4, Asamera, 1 1-8 à $23 1-8.

Chemcell a perdu 1-8 à $5 1-8, Trans-Canada Pipe Line, 1 3-8 à $32, Alberta Gas Trunk, 1 à $45 3-4, Denison, 2 1-2 à $26 1-4, Rio Algom, 5-8 à $17 1-2.

New York

La tendance a été étroitement irrégulière à Wall Street hier. Les prises de bénéfices de la veille, l'augmentation du chômage et l'accélération de la hausse des prix de gros en mai ont déçu les investisseurs et les ont incités à la réserve. La cote a fluctué tout au long de la séance entre des limites étroites et en clôture gains et pertes étaient à peu près égaux en nombre. Les affaires ont été relativement calmes.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Crédit Foncier Franco-Canadien
Fondé en 1880
Actif $261 000 000
Capital et réserves $45 000 000

8%

Obligations 5 ans
Intérêts payés tous les six mois ou composés semi-annuellement et payés à l'échéance
Montant minimum $500

612, rue St-Jacques
Montréal 101
845 7111
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abel Black	3830	440	410	430	
Abitibi	11024	$7 1/2	7 1/8	7 1/2	+ 1/4
Abitbi 7 1/2p	40	$48 1/2	48 1/2	48 1/2	
Acres Ltd	8056	$11 1/2	11 1/8	11 1/8	- 1/8
Acres A pr	31	$38	38	38	
Acres wt	1406	300	290	300	
Agra Ind	400	$8	8	8	
Aimco Ind	100	$15 5/8	15 7/8	15 5/8	+ 1/8
Alta Gas T	9975	$46 3/4	45 1/2	45 3/4	- 1
Alta Gas p	2030	$74 1/2	74 1/2	74 1/2	- 1/2
Alta Nat	100	$24	24	24	
Alcan	9310	$24 1/8	23 7/8	24	+ 1/8
Alcan pr	1275	$27 1/8	27	27 1/8	
Algo Cent	600	$9 3/8	9 1/2	9 3/8	+ 1/4
Algoma St	7620	$13 7/8	13 1/2	13 3/8	- 1/8
Allarco Dv	z50	$7 1/4	7 1/4	7 1/4	
Alliance B	450	370	350	370	+10
Alumin pr	z10	$17 1/2	17 1/2	17 1/2	
Anglo-c pr	500	$14 3/8	14	14	- 1/4
Anthes B p	z10	$72	72	72	
Aquitaine	3257	$26 1/8	26 1/4	26 1/8	+ 1/8
Argus	616	$13	12 1/4	12 1/4	- 1/4
Args 260 p	25	$32 1/8	32 1/8	32 1/8	- 3/8
Argus B pr	50	$32 1/8	32	32	- 1
Argus C pr	1895	$8 1/4	8	8 1/4	+ 1/4
Asbestos	900	$35	35	35	- 1/4
Atco Ind	1600	$7 3/8	7 1/4	7 1/4	
Atl Sugar	1045	$7 1/2	7 3/8	7 3/8	- 1/8
Atl Sug A	415	$16	16	16	+ 3/8
Atl Sug pr	39	$63	63	63	- 1
Atl Sug w	350	190	190	190	
Auto Hard	300	$9 1/2	9 1/2	9 1/2	
Bahama	5200	21	21	21	+ 1
Bk Mtl	25511	$16	15 1/2	15 3/4	+ 1/4
Bk Ns	26264	$26 1/8	25 3/4	26	+ 1/4
B Cdn Nat	8600	$13 1/2	13	13 3/8	+ 1/2
Bartaco	200	$5 3/8	5 1/2	5 1/2	- 1/4
Bathrst p	200	$8 1/4	8 3/8	8 3/8	
Beavr Eng	500	$7 1/8	7 1/8	7 1/8	- 3/8
Beaver L	375	$13 1/4	13 3/8	13 1/4	
Beaver A	100	$13 1/8	13 3/8	13 1/8	- 1 1/8
Becker B p	2200	$8	8	8	
Belding L	600	$10	9 3/8	10	+ 1/2
Beldng w	900	255	240	255	+ 5
Bell Canad	5804	$47 1/4	46 3/4	46 3/4	
Bell A pr	2151	$52 1/2	52	52 1/2	+ 3/8
Block Bros	4780	460	450	450	- 5
Bombrder	150	$12	12	12	- 1/4
Bovis Cor	5450	215	210	210	
Bow Val	33178	$22 1/4	21 3/8	22 1/4	+ 1/2
Bow-m pr	45	$34	34	34	
Bowes	200	$12 1/4	12 1/4	12 1/4	- 3/4
Bramalea	3800	415	405	410	- 5
Bramal w	800	260	260	260	-10
Brascan	8204	$19	18 3/4	18 7/8	
BC Forest	1250	$22	21	22	+ 2
BC Sugar	460	$19 3/8	19 3/4	19 3/8	+ 1/4
BC Phone	100	$64 1/2	64 1/2	64 1/2	
BCPh 4 3/4 p	50	$67 1/2	67 1/2	67 1/2	+ 1 1/2
BCPh 5 1/4 p	36	$85 1/2	85 1/2	85 1/2	- 1/2
BCPh 6.80	50	$26 1/4	26 1/4	26 1/4	+ 1/4
Brinco	1160	$6	5 7/8	5 7/8	
Budd Auto	200	$6 7/8	6 7/8	6 7/8	
Burns Fds	300	$13	13	13	+ 1/8
Burrard	300	$5 1/2	5 3/8	5 1/2	+ 1/8
Cad Dev	600	$8 1/4	8 1/4	8 1/4	
Cad Dev b p	z10	$19	19	19	
CAE Ind	550	490	480	480	- 5
Calgy 540 p	100	$100	100	100	
Calvrt Die	1000	87	85	85	- 2
Campeau	315	405	405	405	+10
CD Sugar	30	$32 1/2	32 1/8	32 1/2	- 1/4
Can Cem L	406	$41 3/4	41 1/2	41 3/4	+ 1/8
C Cem L p	215	$21 1/2	21 1/2	21 1/2	
Can Malt	1400	$23 1/2	23 1/2	23 1/2	
Can Malt p	2000	90	90	90	
C Packrs	650	$21	20 3/4	20 3/4	- 1/4
Can Perm	600	$14 1/4	14 1/4	14 1/4	
C Safway p	z15	$80 1/8	80 1/8	80 1/8	
CSL	5100	$33	32 1/2	32 1/2	- 1/2
Cdn Brew	3275	$7	6 7/8	7	
C Brew Bp	40	$37	37	37	- 3/4
C Cablesy	2300	$11 1/8	10 7/8	11 1/8	
Cdn Can A	725	$5 1/2	5 1/2	5 1/2	- 1/4
C Curtis	500	85	85	85	+ 2
Cdn Equty	1300	$10 3/4	10 7/8	10 3/4	+ 1/8
CG Invest	220	$61 1/2	61 1/8	61 1/8	+ 1/8
C Goldie	500	495	485	490	- 5
C Hydro	2225	$16	15 7/8	16	- 1/8
C Hydro pr	100	$15 3/4	15 3/4	15 3/4	
C Im B	29292	$24 1/8	23 3/4	24 1/8	+ 3/8
C Ind Gas	8928	$11	10 7/8	11	+ 1/4
C Ind Gas p	200	$26	26	26	- 1
CIL	1337	$13	12 1/2	13	+ 1/2
C Intrurb p	z15	$8 1/8	8 1/8	8 1/8	
C Marconi	z5	345	345	345	
CP Inve pr	3620	$23	22 3/8	23	+ 1/2
CPin w	13465	350	330	350	+25
CPR	7126	$63 1/4	62 3/4	63 1/4	+ 1
CPR $3. pr	585	$11 1/4	11 1/8	11 1/4	+ 1/4
Cdn Salt	100	$16 1/8	16 1/8	16 1/8	+ 1/8
Cdn Tire	1740	$37	36 3/4	37	+ 1/2
Cdn Tire A	3374	$37	36 1/4	36 3/4	+ 3/4
C Utilties	150	$35 1/2	35 1/2	35 1/2	+ 1/2
CUtil 6 pr	30	$83	83	83	
C Util w	500	780	775	780	
CWN G 4 pr	100	$11 1/4	11 1/4	11 1/4	+ 1/4
Canron	2325	$18 1/4	18	18 1/4	- 1/8
Canron pr	50	$70	70	70	
Capit Div	5950	98	95	98	+ 5
Carrier JD	100	$6 1/2	6 1/2	6 1/2	+ 3/8
Carrier w	200	465	425	425	- 25
Cassidy L	200	475	475	475	- 5
Chemcell	1025	$5 1/8	5 1/8	5 1/8	- 1/8
Chem 175 p	z20	$19 1/4	19 1/4	19 1/4	
Chrysler	1300	$30 3/8	30 1/4	30 1/2	- 3/8
CHUM	200	450	450	450	
CHUM B	300	$6 3/4	6 3/4	6 3/4	- 1/8
Cities S	z4	$45	45	45	
Columbia	900	435	425	435	+10
Columbi p	350	$14	14	14	+ 1/8
Cominco	2910	$22 3/8	22 1/2	22 3/8	+ 3/8
C Holiday I	9495	$12	11 1/2	11 1/2	- 1/8
Computel	225	$5 1/2	5 1/2	5 1/2	
Comtech	2800	245	235	235	
Con Bath	1184	$10	10	10	+ 1/8
Con Bath p	1780	$13	13	13	+ 1/8
Con Bath w	z40	65	65	65	
Con Bldg	2600	145	145	145	+ 5
Con Bldg p	900	$5	5	5	
Con Textle	550	$6 1/4	6	6 1/4	
Con Distrb	5735	$24 1/4	23 1/2	24 1/8	+ 3/4
Cons Gas	4260	$20 1/8	20 1/2	20 1/8	+ 3/8
Con Gas B	53	$86 1/8	86 1/8	86 1/8	
Control F	400	230	225	225	-10
Cornat Ind	1600	140	135	135	- 5
Coronatn	200	145	145	145	
Corp Food	200	$8	8	8	- 1/4
Costain R	500	$7 1/8	7 1/2	7 1/2	
Crestbrk	700	$5	475	5	
Crwn Life	300	$26	26	26	
Crow Nest	100	$26 1/2	26 1/2	26 1/2	- 1/2
Crush Intl	1700	$19	19	19	+ 1/8
Cygnus A	550	$5 1/8	5	5 1/8	+ 1/8
Cygnus B	1099	$6 1/8	5 3/4	5 3/4	- 1/2
Dawson D	200	$6 3/4	6 3/4	6 3/4	+ 1/2
Debhld B p	z20	$78 1/8	78 1/2	78 1/8	
Distl Seag	4817	$53	52 1/8	52 1/8	- 1/4
Doman I	300	$8 1/2	8 1/8	8 1/2	- 1/8
Dome Pete	1827	$97	95	97	+ 2
Dom Ang p	z15	$64	64	64	
D Bridge	1105	$24 1/8	24 1/2	24 1/2	+ 1/8
D Citrus	200	$7	7	7	
D Dairies	75	$26 1/2	26 1/2	26 1/2	
Dofasco	4505	$25 1/8	25	25 1/8	+ 1/2
Dofasco p	25	$78	78	78	
Dom Store	1215	$11 1/8	11 1/4	11 1/8	+ 1/8
Domtar	2965	$13 1/8	13 1/8	13 1/8	+ 1/4
D Textie	1275	$17	16 3/4	17	
Douglas L	1300	235	230	230	- 15
DRG Ltd	630	$12	11 1/2	11 3/4	+ 1/4
Dupont	101	$14 7/8	14 7/8	14 7/8	+ 1/8
Dustbane	400	$6 1/4	6 1/4	6 1/4	- 1/8
Dylex Div	600	$6 3/4	6 3/4	6 3/4	+ 1/4
Dylex D A	2875	$6 7/8	6 3/4	6 3/4	+ 1/8
Eddy Mtch	100	$13 1/8	13 1/8	13 1/8	- 3/8
E-L Fin	1300	$7 1/8	7 1/8	7 1/8	- 1/8
E-L Fin p	1200	$10 1/4	10 1/4	10 1/4	- 3/4
E-L Fin w	2200	280	275	280	
Electro ltd	1340	$34 3/4	33 3/4	34 3/4	+ 1
Electro p	z15	$72	72	72	
Erie D	100	$7	7	7	
Falcon	1556	$119 3/8	118	118	- 3 1/4
Fed Diver	1300	110	110	110	- 5
Fed Grain	4450	$7 3/4	7	7 3/4	+ 1/2
Fleet Mfg	1800	110	105	110	+10
Ford Cnda	275	$90	90	90	+ 1 3/8
F Seasons	400	$11 3/8	11 3/8	11 3/8	
FPE Pn pr	50	$80	80	80	
Freiman	100	470	470	470	
Galt Mi Irn	z80	$7 1/4	7 1/4	7 1/4	
Gaz Metr	600	$5 7/8	5 3/4	5 7/8	- 1/8
Gaz 5.40 p	z20	$66	66	66	
Gdn Mang	1160	$7 1/2	7 3/8	7 3/8	+ 1/8
Gen Distrb	650	$16 1/8	16	16 1/8	- 1/8
GMC	157	$85	85	85	- 1
Genstar L	1650	$11 1/2	11 1/4	11 3/8	+ 1/8
Gnstar L w	z20	440	440	440	
Gesco Dis	150	395	395	395	+25
Glengair	2600	215	210	210	-10
Gleng B p	300	345	340	340	+10
Gleng U	400	$6 7/8	6 3/8	6 7/8	- 1/8
Goodyer	35	$140	140	140	
G Mckay B	300	$10 1/2	10 1/2	10 1/2	- 1 3/4
Graft G	1225	$17 1/8	17	17	+ 1/4
GL Power	1150	$20	19 1/8	19 1/8	- 3/8
GN Capital	200	$8	8	8	
GNGas A p	100	$20	20	20	+ 1
Gt West Int	2653	$6 1/8	6 1/4	6 3/8	+ 1/8
Gt W Life	500	$44	44	44	
Greyhnd	2012	$15	14 1/8	14 3/8	- 1/4
GSW Cl A	100	$7 1/8	7 1/8	7 1/8	
GSW Cl B	100	$7 1/8	7 1/8	7 1/8	- 1/8
Guar Trst	555	$10 1/4	10 1/4	10 1/4	+ 1/8
Guif Can	5406	$23 1/8	23	23	- 1/2
H Group	1150	$17 1/8	17 1/2	17 1/8	+ 1/8
Hardee	2400	115	105	105	- 5
Hard Crp A	750	$12 3/4	12 1/2	12 1/2	- 1/4
Harlequin	700	350	345	345	- 5
Harris R S	825	335	330	330	
Harveys F	3650	86	85	85	- 1
HWood A	900	200	200	200	+ 5
HWood B	1700	53	50	53	+ 3
Hawker S	1030	320	315	320	+ 5
Hawker pr	z10	$67 1/4	67 1/4	67 1/4	
Hedway C	100	360	360	360	
Home A	7565	$30 1/2	29 1/4	30 1/8	+ 1/8
Home B	500	$30 1/4	30 1/2	30 1/2	
Horne Pit	700	220	220	220	
H Bay Co	1785	$18 1/8	17 3/8	18 1/8	+ 3/8
HB Oil Gas	7687	$45 1/8	45 1/4	45 1/4	- 1/8
Hunter D	1800	$12 1/8	12 1/8	12 1/8	+ 1/8
Huron Eri	3448	$21 1/8	21	21 1/8	+ 1/2
Husky	12720	$15 1/2	14 7/8	15 1/2	+ 1/4
Husky D w	1125	700	695	695	- 35
IAC	4710	$18 1/2	18	18 1/8	+ 3/8
IAC w	1000	745	730	745	+ 5
Imasco	2850	$19 3/8	19 1/4	19 3/8	
Imp Gen	700	$5	450	5	+50
Imp Gen w	800	190	140	190	+50
Imp Life	z5	$150	150	150	
Imp O	33239	$23 3/8	23	23 3/8	+ 1/4
Indusmin	z33	$11 1/8	11 3/8	11 3/8	
Inland Gas	2263	$12 1/4	12 1/8	12 1/4	- 1/8
In G r	17566	28	26	26	- 3
Inter-City	100	$13 1/4	13 1/4	13 1/4	
Intr Cty w	424	710	700	700	-10
Intrmetco	1000	260	260	260	-20
IBM	232	$326 1/8	325	326 1/8	+ 1
IMC	220	$20	20	20	+ 1/8
I Nickel	41704	$37 1/2	36 7/8	37 1/2	- 1/4
Int Util	4978	$44 1/4	44	44 1/4	- 1/8
Int Util A	200	$49	49	49	
Int Div	1700	350	335	350	+15
Intpr Pipe	5306	$28	27 1/4	28	+ 1/2
Int Pipe w	1405	$12 3/8	12 1/2	12 3/8	+ 1/8
Intpr Steel	1450	$7	6 7/8	6 7/8	- 1/8
Intpr Stl pr	100	$22 1/2	22 1/2	22 1/2	+ 1/2
Inv Grp A	3615	$8 1/8	8	8	- 1/8
Inv Grp 5 p	1185	$20 1/2	20 1/4	20 1/2	+ 3/8
IOS Ltd	1200	55	53	53	- 2
Irwin Toy	150	$13 1/4	13 1/4	13 1/4	+ 1/4
Ivaco Ind	2925	$12 1/8	12 1/8	12 1/8	+ 1/8
IWC Ind	200	215	215	215	- 5
Jefferson	1250	$10 1/4	10 1/2	10 1/8	+ 1/4
Jockey C	684	466	455	460	+10
Jockey A p	250	$8 1/4	8 1/4	8 1/4	
Kaiser Re	740	$6 3/8	6 1/4	6 1/4	- 3/8
Kaps Tr	11780	$7	6 3/4	6 7/8	+ 1/8
Keeprite P	600	$13	13	13	- 1/4
Kelly D A	1000	$5 1/2	5 1/2	5 1/2	+ 1/8
Kelvinatr	z40	365	365	365	
Kenting	550	$7 1/4	7 1/4	7 1/4	- 1/4
Koffler	460	$15	14 3/8	15	
Labatt	742	$23 7/8	23 3/8	23 3/4	- 1/8
Labatt pr	1000	$24 3/4	24 1/2	24 3/4	+ 1/4
Laidlaw M	300	$12 1/8	12 1/8	12 1/8	
Lailaw A p	150	$13	13	13	+ 3/8
Laura Sec	130	$8 1/2	8 1/2	8 1/2	- 1/8
Lau Fin	400	$8 1/4	8 1/4	8 1/4	
Lau F 2.00	125	$25 1/4	25 1/4	25 1/4	+ 1/4
Leigh Inst	1650	$8 1/2	8 1/4	8 1/4	- 1/4
Levy A pr	200	$7 1/4	7 1/4	7 1/4	- 1/8
Life Inves	500	$6 7/8	6 3/4	6 3/4	
Life Inv w	z75	110	110	110	
Livingsto	200	$7 1/4	7	7	
Lob Co A	336	$5 1/8	5	5	
Lob Co B	560	$5 1/8	5	5 1/8	
Lob Co pr	216	$31 1/4	31	31	
Lob G A pr	z20	$19 1/2	19 1/2	19 1/2	
Lob Inc	300	$8 1/8	8 1/4	8 1/8	+ 1/8
Loeb M	100	400	400	400	
Logistec C	100	$8	8	8	
Maclean H	200	$13 1/4	13 1/4	13 1/4	
MB Ltd	11111	$25 1/4	24 3/4	25	+ 3/8
Magna El	350	310	310	310	-20
Magnason	1665	$8 3/8	8 1/4	8 1/4	
Magnetcs	200	110	110	110	
Maher	300	$20 1/2	20 1/2	20 1/2	- 1 1/2
Manoir In	1400	145	140	140	
M Lf Mills	100	$15 3/4	15 3/4	15 3/4	+ 1/8
Maritime	158	$20 7/8	20 7/8	20 7/8	+ 3/8
Markboro	900	$5 3/8	5 1/2	5 3/8	
Markboro w	100	180	180	180	- 15
Mass-Fer	5402	$11 1/8	10 3/4	10 3/4	- 1/4
McLaghln	600	$9 1/4	9 1/4	9 1/4	- 1/8
MEPC	200	$6 1/2	6 1/2	6 1/2	+ 1/8
MEPC w	1500	225	220	225	+ 5
MEPC r	1000	27	27	27	+ 2
Met Stores	145	$41	40 1/2	41	+ 1/2
Microsyst	3767	$5 1/2	5 1/2	5 1/2	+ 1/8
MLW Wor	100	$14	14	14	+ 1/4
Molson A	1560	$18 1/4	18	18 1/4	+ 1/2
Molson B	830	$18	18	18	+ 1/8
Mon Life	1000	$23	23	23	- 1/8
Mnt Trst	100	$13 1/4	13 1/4	13 1/4	- 1/8
Moore	16775	$37 1/8	36 7/8	37	
Morse A	z50	$15 1/4	15 1/4	15 1/4	
Morse B	115	$19 1/2	19 1/2	19 1/2	- 1/2
MTS Inter	601	480	480	480	- 15
Murphy	1700	$12 3/4	12 1/4	12 3/4	
Mrphy pr	255	$32	32	32	+ 3/4
Murritt B	800	460	460	460	+ 5
Nabrs Dig	200	$9 1/2	9 1/2	9 1/2	- 1/8
NaChrs I	5780	$13 1/8	13	13 1/8	+ 1/8
Nat Drug	615	$7	7	7	
Nat Hees	100	350	350	350	- 5
Nat Sea	600	$8 1/4	8 1/8	8 1/8	- 1/8
Nat Trust	z5	$27	27	27	
Neonex	889	395	385	390	
NB Tel	144	$14 1/4	14 1/8	14 1/8	+ 1/8
N Provid D	7100	58	55	56	- 2
Nfld LP	2.0	$10	10	10	
Noran	27415	$37	35	36	+ 1/4
Nor Ctl G	7474	$16 1/2	15 7/8	16 1/8	+ 1/8
Nor Cl A p	1700	$25 1/2	25 1/8	25 1/2	+ 1/4
Nor Ctl 65p	120	$37	36	36	- 1/8
Nor Ctl B p	225	$32 1/8	32 1/2	32 1/2	
Nor Ctl w	1225	740	710	740	+50
Nor Tar pr	100	$13 1/8	13 1/8	13 1/8	- 1/8
NS L P	100	$9 1/4	9 1/4	9 1/4	
NS Savngs	200	$9 1/4	9 1/4	9 1/4	
NuWest H	1085	$8 1/8	8 1/8	8 1/8	- 1/8
Ocean Cm	111	$24 1/2	24 1/2	24 1/2	- 3/8
Oil Patch	200	230	230	230	
Okanagan	2600	$5 1/8	5 1/4	5 1/4	
OSF Ind	11000	$5 1/4	5	5 1/8	- 1/8
Oshawa A	4024	$10 1/8	10 1/2	10 1/2	
Oshawa w	500	190	190	190	
Overland	400	$10 1/4	10 1/4	10 1/4	
Overlnd pr	z75	$23	23	23	
Pac Pete	6019	$31 1/2	30 1/8	31 1/2	+ 1/8
Peel Elder	200	$18 3/4	18 3/4	18 3/4	- 1/4
Pemb A	22200	$7	6 7/8	6 7/8	
Pembin B	200	$6 1/8	6 1/8	6 1/8	- 1/8
Pemb D p	z30	$23 1/8	23 1/4	23 1/8	
Penningtn	100	$10 1/4	10 1/4	10 1/4	
PC Jwl pr	25	$94	94	94	- 3
P Dept S	3750	$15 1/2	14 1/2	14 3/8	- 1/8
Petrofina	840	$23 1/4	23 1/4	23 1/4	
Phillips Cb	1665	$11 1/4	11 1/4	11 1/4	
Pitts Eng	750	$14 1/4	14 1/4	14 1/4	
Pow Corp	4000	$5 3/8	5 3/4	5 3/4	- 1/8
Pow Crp pr	z30	$27 1/2	27 1/2	27 1/2	
Pow C 5 pr	z50	$9 1/8	9 1/8	9 1/8	
Prem Iron	525	$6 3/8	6 3/8	6 3/8	
Price Com	4816	$7 3/8	7 3/4	7 3/8	+ 1/8
Prov B Can	1000	$10 3/4	10 3/4	10 3/4	+ 1/4
Que Tel	1000	$14 1/2	14 1/2	14 1/2	+ 1/8
Rank Org	5175	$22 3/4	22 1/2	22 3/4	+ 1/4
Readers D	1300	$7 3/8	7 3/8	7 3/8	+ 1/8
Realty C w	400	72	70	72	
Reed Oslr	3350	$8 3/4	8 3/8	8 3/4	
Reichhold	200	$8	8	8	+ 1/4
Reich wt	z50	260	260	260	
Fastman	z50	$23	23	23	
Reitman A	941	$23 1/8	23	23	- 1/8
Revelstk	100	$14 1/2	14 1/2	14 1/2	
Rileys D	350	290	285	285	- 15
Ripley Int	100	265	265	265	
Rolland	100	350	350	350	- 25
Rothman	2200	$11 3/4	11 1/2	11 1/2	- 1/2
Rothmn w	100	235	235	235	- 10
Rothm A p	25	$79 1/2	79 1/2	79 1/2	- 1 1/2
Rothm 2p	650	$18 1/4	18 1/4	18 1/4	
Royal Bnk	8880	$26 1/4	25 7/8	26 1/4	+ 1/8
Royal Trst	1448	$32 1/2	32 1/4	32 1/4	+ 3/8
Russl H p	100	$20	20	20	+ 1/4
StL Corp p	z10	$69 1/4	69 1/4	69 1/4	
St Maurice	600	86	84	84	
Sandwell	z25	$7	7	7	
Sayvette	700	350	340	350	+20
Schneid	500	$8 3/8	8 3/8	8 3/8	+ 1/8
Schneid b p	200	$7	7	7	
Scintrex	100	480	480	480	
Scot York	400	$14 7/8	14 3/4	14 3/8	+ 3/8
Scot Paper	z25	$22 1/2	22 1/2	22 1/2	
Scotts	700	$13 1/8	13 3/8	13 3/8	+ 1/8
Seaway pr	200	$5 1/2	5 1/2	5 1/2	
Seaway w	z25	68	68	68	
Secur Cap	725	340	330	330	+ 5
Selkirk A	250	$13 1/4	13 1/4	13 1/4	- 1/4
Shaw Pipe	300	$8 1/4	8 1/8	8 1/8	- 1/8
Shell Inv p	1825	$35 3/8	35 1/2	35 1/2	- 1/4
Shell Inv w	1957	$16	15 3/4	16	+ 1/2
Shell Can	1288	$35 3/4	35 1/2	35 3/4	+ 1/4
Shully's	300	$5 1/4	5 1/4	5 1/4	- 1/8
Sifton Pro	700	450	445	450	
Silverwd A	240	$18	18	18	
Simps	12490	$19 1/4	18 3/8	19	+ 3/8
Simpson S	1155	$25	24 1/2	25	+ 1/4
Skyline H	700	$9	9	9	
Slater Stl	700	$11 1/4	11 1/8	11 1/4	
Slater 6 pr	220	$15	15	15	
Soby Stor	300	$6 1/2	6 1/2	6 1/2	
Southam	500	$59 1/2	59 1/2	59 1/2	+ 1/2
St Brodcst	2130	$13 1/4	13 1/8	13 1/4	+ 1/4
St Paving	118	$9 3/4	9 3/4	9 3/4	- 1/2
Stly Brock	100	$31	31	31	
Steel Can	6350	$26 1/4	26	26 1/4	+ 1/8
Steetley I	175	$41	41	41	- 1
Steinbg A	310	$17 3/4	17 1/2	17 3/4	+ 3/8
Steintron	300	$5 3/4	5 3/8	5 3/4	+ 1/8
Stuart Hse	200	$5 3/4	5 3/4	5 3/4	- 1/8
Suptst com	250	$13 1/4	13	13 1/4	+ 1/8
Suptest od	275	$39 3/4	39 1/2	39 1/2	- 1/4
Surpass C	200	235	235	235	- 15
Teledyne	600	$5 1/4	5 1/8	5 1/8	
Texaco	1033	$33	32 1/4	33	+ 3/4
Texas Gu S	100	$19 1/2	19 1/2	19 1/2	- 1/2
Thoms N T	100	165	165	165	- 10
Thom N	10435	$28 3/4	28	28 1/2	+ 1/2
Thom N pr	305	$50 1/4	49 3/4	50	
Tone Craft	100	$15 1/2	15 1/2	15 1/2	- 1/2
Toromont	1100	90	90	90	- 5
Tor Dm Bk	9823	$25 1/4	24 1/2	24 7/8	+ 3/8
Tor Star B	900	$20 7/8	20 1/2	20 1/2	
Towmart	100	40	40	40	- 3
Traders A	2242	$12 7/8	12 3/8	12 3/8	- 1/8
Traders B	z54	$11 3/4	11 3/4	11 3/4	
Trade 4 1/2 p	z10	$56	56	56	
Trader A p	100	$23 1/8	23 1/8	23 1/8	+ 1/8
Trader B p	150	$26 3/8	26 3/8	26 3/8	+ 1/8
Trader 65 w	700	205	205	205	- 5
Trader 66 w	z20	375	375	375	
Trader 69 w	3700	400	390	400	+25
Transair	440	255	250	250	- 5
Tmsir r	12840	14	13	14	
Tr Can P

L'espoir renaît: L'Etna s'est rendormi...

CATANE (AFP) – L'espoir renait dans les villages situés sur le flanc est de l'Etna. En effet, l'activité éruptive du volcan, commencée le 6 avril dernier, peut être considérée comme pratiquement terminée: trois des quatre bouches qui s'étaient ouvertes, à 6000 pieds sont éteintes depuis trois jours et la quatrième n'émet qu'une quantité réduite de magma qui a atteint la côte 1.200, loin des centres habités.

La lave émise à présent n'est plus de couleur rouge vif, mais rosâtre, elle est visqueuse et non fluide comme les jours passés. Quant aux autres coulées, elles se sont arrêtées et solidifiées. M. A. Rittman, directeur de l'Institut international de vulcanologie de Catane, a déclaré à la télévision italienne que le phénomène éruptif de l'Etna avait pris fin et qu'il n'y avait pour l'instant aucun danger que de nouvelles bouches éruptives s'ouvent aux abords du cratère central.

Les agriculteurs de Fornazzo, qui avaient dû abandonner leurs maisons, reviennent les uns après les autres dans leur village. A présent, on établit un premier bilan des dégâts: la lave a recouvert du 12 mai au 1er juin, environ 190 hectares de terres cultivées, détruisant vignes, châtaigneraies et arbres fruitiers. Les coulées ont en outre abattu des ponts et coupé des routes en plusieurs endroits.

Douze familles – en tout 50 personnes – sont restées sans logis et ont dû être accueillies provisoirement dans des villages voisins. Les dégâts matériels sont dans l'ensemble évalués à des dizaines de millions de dollars. Mais on prévoit qu'ils augmenteront en automne, lorsque les eaux de pluies trouveront les lits des torrents envahis par le magma solidifié et devront s'écouler par d'autres voies.

■ Les Obligations d'épargne du Québec sont en vente en coupures de $50, $100, $500, $1,000 et $5,000, avec un maximum de $25,000 par personne, dans les banques, les caisses populaires, les sociétés de fiducie et chez les courtiers en valeurs mobilières.

■ Elles rapportent 7% dès la première année, 7¼% la deuxième et la troisième année et 7½% par la suite.

■ Seuls les résidents du Québec ont accès à ce mode de placement avantageux, sûr et à la portée de tous.

Elles rapportent 7% d'intérêt dès la première année

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC • MINISTÈRE DES FINANCES

Concorde emporte des journalistes à Mach 2

PARIS (AFP) – Le supersonique franco-britannique Concorde a effectué hier un vol à "Mach 2" au-dessus de l'Atlantique. Le vol a duré une heure quarante environ, dont 26 minutes à "Mach 2".

Une défaillance considérée comme mineure avait empêché Concorde de réaliser cette performance la veille alors que les ministres français et américain des transports se trouvaient à son bord.

Les ingénieurs de la société Aérospatiale ont expliqué que cette défaillance technique résultait d'une panne du système d'allumage de la post-combustion qui s'était encrassé. Concorde n'avait pas réussi alors à dépasser la vitesse de "Mach 1, 35".

Des journalistes français, américains et britanniques, ainsi que plusieurs personnalités étrangères de l'aéronautique avaient pris place hier matin à bord de Concorde.

Commande ferme dès cet été

LONDRES (AFP) – La British Overseas Airways Corporation (BOAC) et Air France signeront une commande ferme pour l'achat de Concorde d'ici à la fin de cet été, affirme "Times" en se référant à des sources sérieuses. Les premiers contrats pourraient porter sur la livraison de trois appareils à chacune des deux compagnies.

Le "Times" souligne que la prise de commande ferme par la BOAC et Air France est vitale pour l'avenir de l'appareil supersonique, les autres compagnies étrangères attendant que celles-ci fassent le premier pas.

Le 30 juin 73

La Mauritanie se prépare à l'éclipse du siècle

NOUAKCHOTT, (AFP) – M. Bernard Fort, astronome de l'observatoire de Paris, séjourne actuellement en Mauritanie où il étudie les conditions matérielles de l'observation de l'éclipse solaire du 30 juin 1973, la plus importante du siècle par sa totalité.

Cette éclipse traversera toute l'Afrique en un arc de cercle qui, partant du Cap Timiris, au nord de Nouakchott, s'étendra jusqu'en Somalie en passant par le Mali, le Niger, le Tchad, le Soudan et le Kenya. Sa plus longue durée, 7 minutes 4 secondes, se situera au sud du Hoggar, aux frontières du Mali et du Niger, dans une région désertique inaccessible.

Deux pays se prêtent le plus facilement à l'observation du phénomène: la Mauritanie et le Niger. En Mauritanie, où le ciel est presque toujours sans nuage, de très nombreuses observations et expériences seront faites par des savants et des chercheurs qui, au nombre d'environ trois cents, installeront leurs appareils entre Kjoujt et Atar, au nord-est de Nouakchott. Des stations d'observation seront également implantées le long du littoral et au nord d'Atar, dans le massif de l'Adrar.

D'ores et déjà, le gouvernement mauritanien prend des dispositions pour accueillir les savants qui, venus de divers pays: Etats-Unis, France, Japon, Itaie, URSS, Hollande, Grande-Bretagne, devront installer sur un terrain ingrat des appareils lourds et délicats pour observer cette "éclipse du siècle" dont la durée atteindra 6 minutes 20 secondes au de la Mauritanie le 30 juin 1973 à 9h.45 GMT.

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, samedi 5 juin 1971

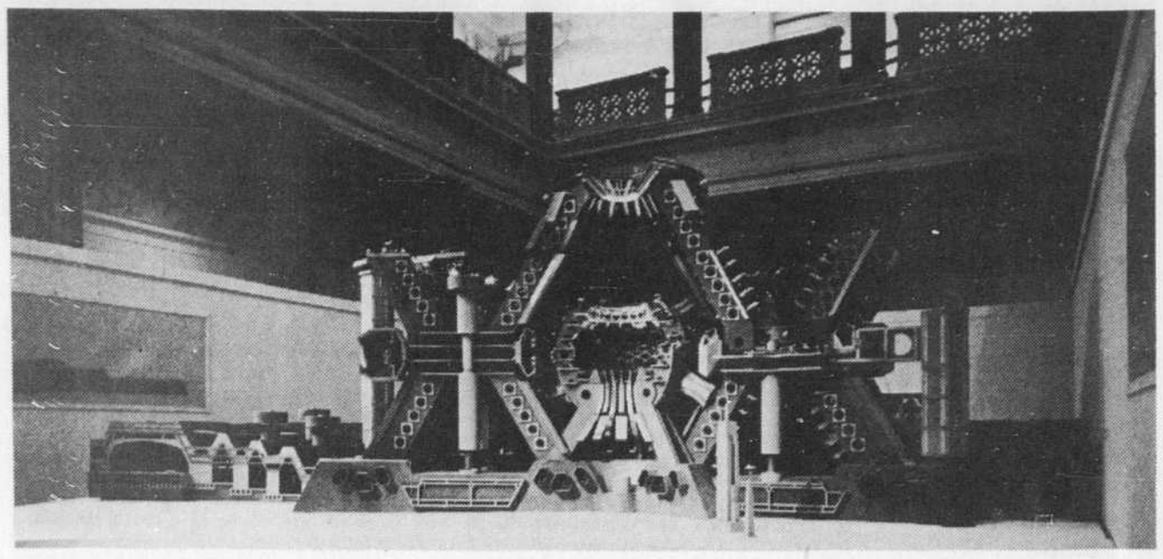

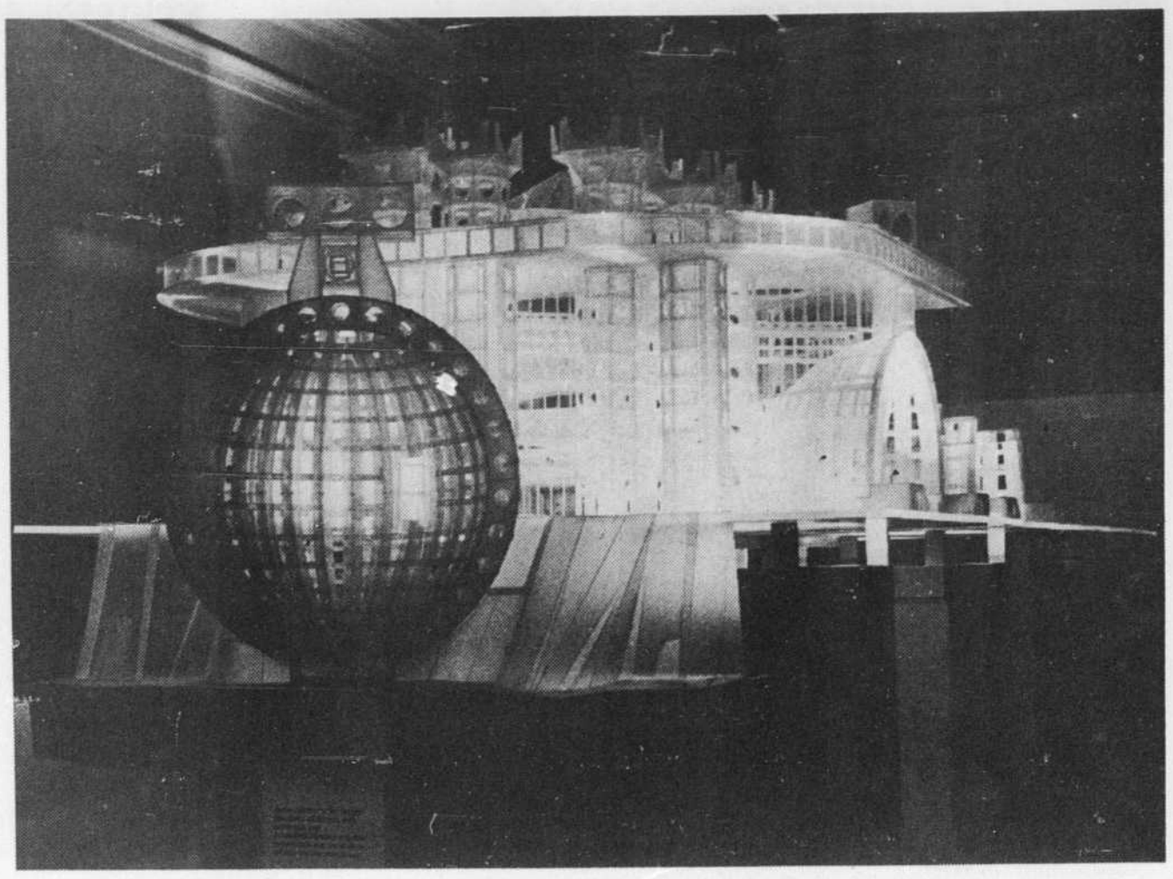

l'arcologie

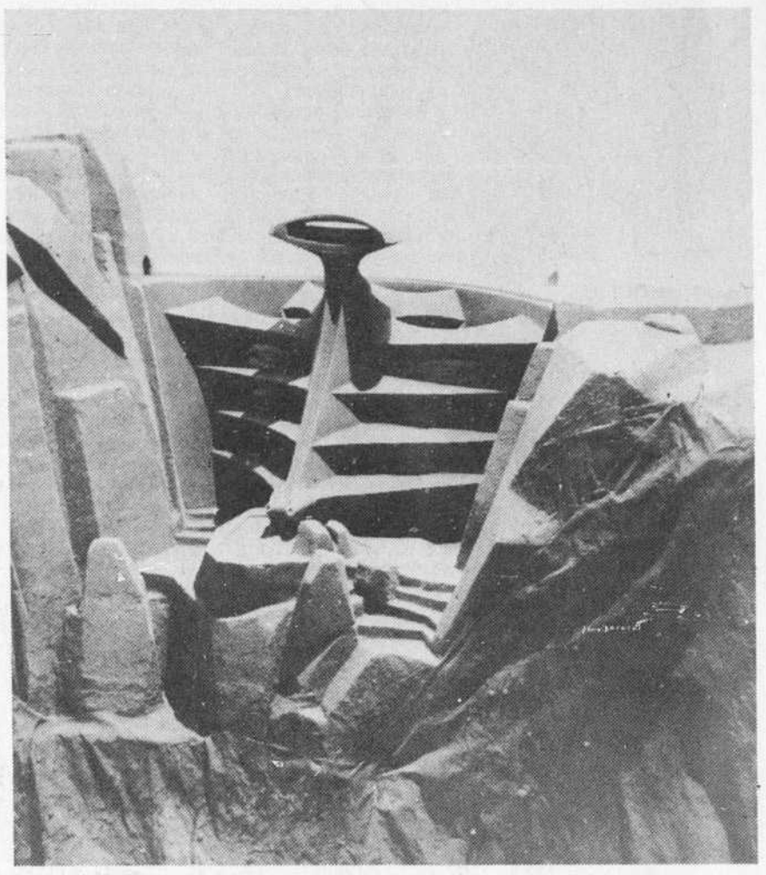

Une ville industrielle enfouie dans un barrage (ci-contre) dont émergent seules les résidences, à l'air libre et au soleil; un carrefour aérien, routier et ferroviaire (en haut, à gauche) conçu pour un million de personnes, sur treize milles carrés de surface totale; un hameau panoramique (ci-dessus) réservé à deux mille privilégiés. Tels sont les éléments d'un urbanisme révolutionnaire qui seront présentés au public au Centre de conférence du gouvernement, du 8 juin au 18 juillet, à Ottawa. Des maquettes, des dessins, des panneaux photographiques et des diapositives illustreront les oeuvres principales de l'"arcologie", selon le nom qu'a donné à ses créations le célèbre architecte Paolo Soleri. Celui-ci a consacré sa carrière à la recherche d'une esthétique des services publics où n'interviennent que la beauté et la majesté. La "ville verticale" telle qu'il la construit intègre dans une même structure les fonctions sociales et techniques de la cité, grâce à des éléments d'habitation et de travail modifiables selon les besoins. C'est une réponse à la dégradation des centres urbains. La Commission de la capitale nationale parraine cette exposition.

PÉROU

Le BID mis en question

par RENATO LAR

LIMA — Après avoir écouté le discours insolite prononcé par le président Velasco Alvarado lors de l'inauguration de la XIIème assemblée de chefs de gouvernements de la Banque inter-américaine de développement (BID), certains n'ont pas manqué de se demander ce que le chef de la révolution péruvienne aurait pu dire de plus si le prêt sollicité par le Pérou il y a des années et longuement retardé (de façon discriminatoire, disaient les militaires), n'avait pas été approuvé comme il l'a été, peu de jours avant la réunion de Lima. Le prêt ($11,800,000), doit servir à la construction d'une route unissant Jaen à San Ignacio, dans le nord du Pérou. Ce projet est la clé de l'actualisation du potentiel agricole de la région. L'accord du prêt était un geste amical de la part du BID envers le gouvernement péruvien, dans l'intention d'aplanir les difficultés avant la réunion qui allait se réunir dans la capitale péruvienne, siège de ce gouvernement. Mais le geste du BID n'eut aucun effet. Il ne fait aucun doute que le général Alvarado aurait fait le même discours si le prêt n'avait pas été accordé en cette occasion. Il n'aurait pas pu être, dans les limites de la correction formelle, plus direct et plus tranchant. Il aurait prononcé le même discours parce que, en réalité, tout conduit à croire que la position du Pérou ne provient pas de ses difficultés avec le BID, mais d'affirmations de principe, critiques, sur cet organisme en particulier et, au-delà, sur le rôle du crédit international dans le développement de l'Amérique Latine.

Depuis que le BID existe, aucun discours inaugural de ses assemblées n'a provoqué un tel impact entre les assistants comme celui de Velasco Alvarado. Depuis le début il se montra inhabituel et éloigné de toute formule conventionnelle, même des paroles de bienvenue déjà connues. Sans euphémisme et avec énergie, Velasco se référa à l'attitude négative du BID face aux authentiques aspirations de changements et de développement en Amérique Latine, et à l'utilisation de l'organisme comme moyen de pression politique. Il réclama la réforme substantielle des relations économiques dans la région et la transformation du BID en une banque conforme aux nécessités profondes de l'Amérique Latine, réellement utile à son progrès collectif, perméable et compréhensive devant "les tendances nationalistes et révolutionnaires de notre continent". Faisant remarquer qu'"il était encore temps de modifier la trajectoire afin que cette institution (le BID) arrive un jour à mériter notre confiance totale et inébranlable", il proposa une série de réformes et de directives pour la banque. Ces propositions, que le ministre péruvien de l'économie détailla dans un discours postérieur, consistent fondamentalement en:

a) une structure nouvelle qui permette au BID de "surmonter les contingences d'une politique discriminatoire imposée par un de ses associés"; et

b) assumer l'appui final ier au développement américain "comme nous, latino-américains, le comprenons, et non comme prétendent le comprendre les pays puissants d'autres régions du monde."

Sur ce point, il demanda concrètement l'aide des grandes entreprises multinationales latino-américaine et des grandes entreprises d'Etat, comme la Corporation financière de développement (du Pérou) et des organismes comme la Corporation financières de développement de la Corporation andine de travaux publics. En concluant il affirma: "S'il n'en est pas ainsi, nos pays, et au moins le Pérou, devront examiner si cela vaut réellement la peine d'être affiliés à une institution qui ne paraît pas répondre à notre attente ni à nos nécessités les plus pressantes."

Des applaudissements nourris suivirent les paroles de Velasco. Mais il y en eut qui l'écoutèrent avec un air de réprobation croissante et qui s'abstinrent de battre des mains. On a pu compter parmi eux le sous-secrétaire au trésor des Etats-Unis, Charles Walker, et l'ambassadeur du même pays. Aux côtés de Velasco, sur l'estrade, le nouveau président du BID, le mexicain Ortiz Mena, ne put empêcher que son visage change; il ne se força pas non plus pour féliciter le militaire péruvien quand celui-ci abandonna la flambante et gigantesque salle de conférences du Centre civique de Lima.

Le jour suivant, Charles Walker nia qu'une nation dominât le BID et affirme avec emphase que "à notre point de vue la Banque accomplit et continue d'accomplir une fonction constructive et essentiellement remarquable dans le développement latino-américain". Il dit aussi que "les Etats-Unis appuient fermement les politiques rénovatrices et efficaces suivies par le BID".

De son côté, Ortiz Mena, lors de la clôture de la réunion, (qui dura cinq jours), prit soin de préciser que le BID "décide ses opérations de prêt selon deux principes de base: d'abord la qualité des projets qu'il contribue à financer (. . .); et, deuxièmement, le respect de la souveraineté des pays membres et de leur droit à déterminer librement leurs modèles de développement." Il reconnut néanmoins que "la situation est très différente quand on charge la Banque de l'administration de fonds qui sont apportés (...) par des pays exportateurs de capital."

Il reconnut ausi que "le processus de changement accéléré que vivent les pays membres impose à notre institution la nécessité d'une révision permanente de ses politiques et de ses instruments", bien que, précisa-t-il, "la convergence de points de vue et d'intérêts entre la nation la plus puissante de la terre et 22 pays avec des différents modèles et niveaux de développement économique et social" ne soit pas toujours facile.

La citation exprime la conclusion peut-être la plus importante de l'assemblée: l'Amérique latine n'est plus la même et les institutions qui la servaient auparavant devront s'adapter aux conditions nouvelles si elles veulent conserver leur actualité. Le BID a déjà expérimenté, en son propre sein, la mise en question la plus sérieuse de son histoire. Et ses réunions habituellement tranquilles et agréables de chefs de gouvernement se sont brusquement transformées, à Lima, en théâtre d'une lutte non sanglante et encore cérémonieuse entre des positions conservatrices et rénovatrices. La majeure partie des pays s'est rangée derrière les premières et reconnut la tâche accomplie par le BID; mais malgré les attitudes assumées officiellement, un climat majoritaire de sympathie envers les affirmations péruviennes était sensible, appuyées sur toute la ligne par le Chili et la Bolivie. Ainsi, l'assemblée fut un procès de révision du système organique et fonctionnel du BID, et d'évaluation de l'oeuvre accomplie dans la première étape de son existence, car 1971 marque très clairement une autre époque pour la Banque inter-américaine de développement. Une époque sûrement moins facile que l'antérieure.

Nouveau programme à l'UQAM

La religion est étudiée sans attache avec quelque Église

L'université du Québec à Montréal offrira en septembre prochain un programme d'étude "non-confessionnelle" de la religion au Québec en vue de l'obtention d'une maîtrise en sciences religieuses.

Le directeur du département des sciences religieuses, M. Roland Gagnon, a déclaré à l'étude de la religion sans attaclaré que ce programme s'adresse à ceux qui sont intéressés à l'étude de la religion sans attache à l'orthodoxie particulière de l'une ou l'autre Eglise.

La présentation du nouveau programme précise cette nouvelle orientation dans les termes suivants:

"C'est d'ailleurs du sein de la "nouvelle culture" que nous viennent les attentes d'un public jeune et moins jeune qui, prenant ses distances par rapport à des traditions religieuses très institutionalisées, désire interroger l'expérience religieuse de l'humanité, croyant sans doute y trouver des éléments de solution à sa quête de sens et à son refus des horizons étroits de la "société programmée."

écoute une minute...

ILYA DU NOUVEAU
AU SUJET DE L'INTERURBAIN!

NOUVELLE PÉRIODE MINIMUM DE
1 minute
(au lieu de 3 minutes)
POUR LES APPELS QUE VOUS COMPOSEZ VOUS-MÊME

LE TARIF DE BASE EST RÉDUIT DE
1/3
LE SOIR, de 6h p.m. à 11h p.m.
DE
1/2
LA NUIT, de 11 h p.m. à 8h a.m.
ET LE DIMANCHE TOUTE LA JOURNÉE

☐ Ces nouveaux tarifs s'appliquent aux appels faits par l'interurbain automatique dans le territoire desservi par Bell Canada au Québec, en Ontario, au Labrador et dans certaines régions des Territoires du Nord-Ouest. Si l'interurbain automatique n'est pas encore disponible là où vous demeurez, la téléphoniste acheminera votre appel aux tarifs de l'interurbain automatique. ☐ Pour tout autre genre d'appels, un nouveau tarif est en vigueur 7 jours par semaine, 24 heures par jour. La période minimum est alors de 3 minutes.

DU LUNDI AU SAMEDI			DIMANCHE
8 a.m.-6 p.m.	6 p.m.-11 p.m.	11 p.m.-8 a.m.	JOUR ET NUIT
TARIF	MOINS 1/3	MOINS 1/2	

Bell Canada

demandez catalogue et magazine gratuits
marabout
226 Est, Christophe Colomb - Québec 2

LE DEVOIR
MONTRÉAL, SAMEDI 5 JUIN 1971

lisez LES PLUS GRANDS ROMANS DU MONDE
marabout bibliothèque
MEDICAUX – FANTASTIQUES – CLASSIQUES – SUSPENSE

"Le cycle" de Gérard Bessette

Un univers alimenté aux sources de la mort et de l'érotisme

par JEAN ÉTHIER-BLAIS
de l'Académie canadienne-française

M. Gérard Bessette est, dans notre littérature, l'un de ces écrivains extrêmement importants dont on parle trop peu. A plusieurs niveaux, il oeuvre. Romancier, il a écrit **"Le libraire"**, roman-clé pour quiconque souhaite connaître le tempérament canadien-français. Plus tard, **"Les pédagogues"** et surtout **"L'incubation"** sont venus confirmer le merveilleux talent d'un homme qui sait raconter lestement, dont le style est sans fissures, dont le sens du dialogue étonne par le naturel et la vie. Critique, M. Gérard Bessette a consacré à Nelligan une étude fondamentale, qui, par le truchement des images, arrache Nelligan à l'ennui poétique de notre provincialisme. Gérard Bessette, enfin, a "lancé" Albert Laberge. On peut penser ce que l'on veut de ce dernier et de son naturalisme compassé, de son besoin de tout avilir sous prétexte de photographier une réalité méprisable. Il n'en reste pas moins que Gérard Bessette a repris cette oeuvre en son entier, l'a expliquée, l'a rendue accessible. Il lui a apporté la caution de sa culture, ce qui a permis à Albert Laberge de se retrouver, au milieu des écrivains de sa génération, lui, le solitaire. Mais certains diront que Gérard Bessette est surtout un poète, fils spirituel de Lamartine et de Valéry. Quand reviendra-t-il à l'art des vers?

"Le cycle" (1) ajoute encore à l'admiration que suscite ce parfait talent. Roman qu'on lit à toute allure, dévorant les pages, en sautant quelques-unes pour arriver à la fin du chapitre, quitte à revenir, cédant ainsi au seul plaisir de s'accrocher aux détails du texte. Un homme meurt. Au salon funéraire ou après l'enterrement, les membres de sa famille s'apitoyent, les uns après les autres, sur leur sort. Le pauvre homme est vite oublié, sauf dans la mesure où il intervient dans le passé, à la manière d'un ruisseau qui va et vient, meurt et renaît, au milieu d'un delta. Inutile de chercher un centre à ce livre. Il n'y en a pas. Le personnage principal, le père, est mort; mieux encore, il n'a jamais imposé sa personnalité à sa femme et à ses enfants. Ses enfants sont les siens parce qu'il les a fabriqués. N'eût été cet incident physique, le pauvre homme se trouvait rejeté complètement dans les ténèbres extérieures. Plus vieux que sa femme, il lui a servi à la fois de mari et de simili-père. Mais un second père qu'elle méprise, le sien étant dynamique et fort. Lorsqu'elle se refuse à lui, il plie. Ce qui n'empêche pas sa femme de jalouser la voisine, dont le mari ne tolère pas les remontrances et les refus. Contradictions de la nature. La vieille veuve donne assez bien le ton. Elle geint. Elle est malheureuse. Mais ce n'est pas sa faute. Ce ne sera jamais sa faute. Il s'agit donc de trouver un coupable.

Ce coupable sera double, à la fois son mari et celui de la voisine, dont les exploits

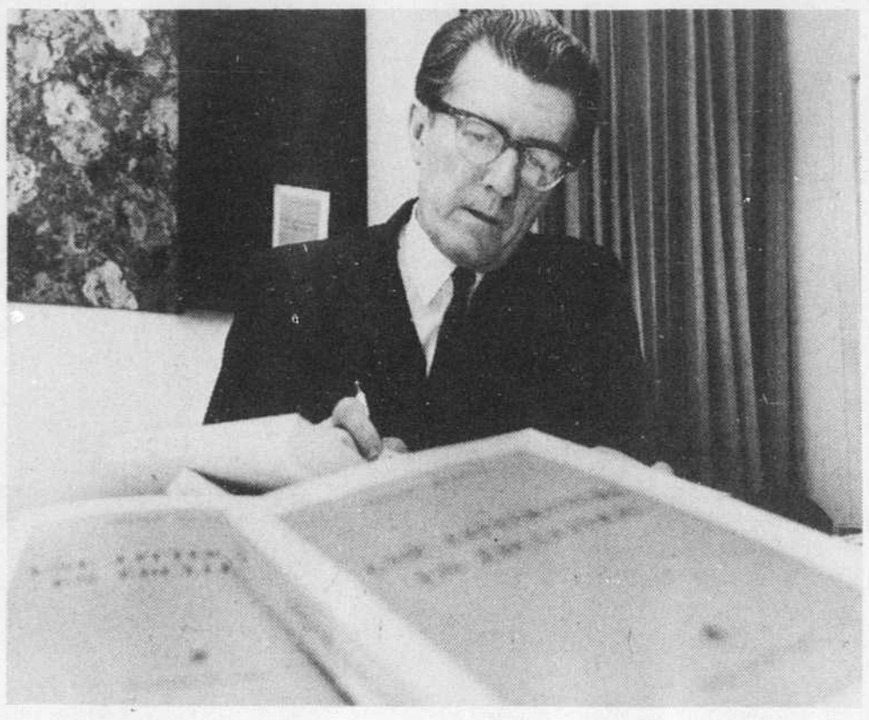

sexuels l'attirent et lui font peur à la fois. Tous les personnages du **"Cycle"** au cours de leurs monologues intérieurs, reviennent à cette notion fondamentale. "Nous ne sommes pas coupables." Ce sont des faibles et des déshérités, depuis le petit Jacot, qui se prépare une belle adolescence, jusqu'aux fils, tous ratés. A chacun sa vengeance. Et c'est pourquoi, soudain, au cours du monologue, intervient un personnage secondaire qui cristallise la haine. Après avoir médité sur soi, s'être avili devant soi-même, remonte le besoin profond de se revaloriser, de lutter contre le destin, de l'emporter enfin sur cette chienne de vie. Le fouet est partout présent dans ce livre. Personne ne l'utilise, naturellement; mais ce n'est pas l'envie qui manque. Dès le début, le petit Jacot, petit-fils du mort, veut flanquer un coup de poing en pleine figure à l'amant de sa mère. Dans le secret de son coeur pur d'enfant, bien sûr. Son confident, c'est son sexe. Sa tante, jalouse de la maîtresse de son frère, une Flamande révolutionnaire (ou qui se croit telle) imagine une scène merveilleuse où l'horrible fille est battue comme plâtre (du reste, espionne); une autre soeur, mère de Jacot, ne rêve que de prendre la secrétaire de son patron en flagrant délit de quelque horreur, afin de la dénoncer, de la terroriser, de faire d'elle une loque humaine.

Ce qui est extraordinaire dans **"Le cycle"**, c'est que tout ce côté monstrueux de la nature humaine qui affleure chez les personnages de Gérard Bessette, est banal. C'est ainsi que nous sommes, incapables d'accepter notre image dans le miroir, heureux lorsque autour de nous, tout va mal, que nos amis souffrent, que la vengeance du ciel éclate sur les autres. Il y a, au fond de l'être humain, une caverne, qui n'est pas celle de Platon, toute idéaliste et faite pour assurer (en principe) le bonheur de l'humanité. La caverne qui constitue la charnière de la personnalité des enfants du vieux mort, est remplie de miasmes et de sorcières. Gérard Bessette n'est en rien rousseauiste. Il ne croit pas dans la bonté des hommes. Il les voit et les juge tels qu'ils existent, saisis dans l'instant de la découverte. Ils sont ce qu'ils sont, au milieu de leurs désirs.

La famille québécoise présente ici est donc faite de ces monstres qui n'en sont pas. Tous les personnages, sans être les victimes qu'ils prétendent, relèvent d'une vision historique figée de la réalité. Le petit Jacot est un objet que se refilent sa mère et sa grand-mère. Hanté par le sexe, il doit louvoyer entre ces deux femmes, déjà dévoré, lui-même dévorant d'égoïsme. Sa tante Gaétane, étudiante, est prise dans l'étau des rapports adolescente-professeurs. Gérard Bessette décrit avec volupté l'éveil de la jeune fille à la vie. Il y a là une sorte d'analyse clinique et érotique qui transforme le lecteur en voyeur. Gaétane, Dieu merci, ne va jamais jusqu'au bout de ses rêves. Mais, dans sa jeunesse calme en apparence, comme une abeille au coeur de la rose, bourdonnent des désirs sauvages. Elle aussi, la voilà prisonnière. La grand-mère, la veuve, est d'une autre génération. Elle a épousé, poussée par ses parents, un homme qu'elle n'aimait pas. Comme sa fille Gaétane, elle vit dans un univers de désirs auxquels elle refuse de croire: autrefois, un premier homme l'a aimé et aujourd'hui se dresse devant ses yeux l'image de cet autre veuf, son voisin. Ses filles sont clouées à un destin parfaitement érotique; l'une, pour avoir des enfants, a tué son mari, dont le sens du devoir nocturne était plus fort que son instinct de survie. Cardiaque, il est mort dans ses bras, hurlant sur le sein de la reine des abeilles. L'autre a réduit son mari, père de Jacot, à la fuite. Elle a un amant italien. Que d'étreintes! Les fils sont des ratés; l'un pseudo-révolutionnaire, l'autre diminué physiquement. La bourgeoisie québécoise ne sort pas grandie du **"Cycle"**. L'éternel retour, c'est véritablement celui de la passion. On ne peut échapper à son emprise. On a beau se rebiffer, le sexe est le plus fort et se retrouve jusque dans la parfaite sublimation. Ainsi, l'une des filles du mort, après avoir poussé son mari dans l'abîme (et il meurt) donne dans la religion. Qu'est-ce à dire sinon qu'elle rêve de s'occuper de son confesseur, de lui servir de bonne à tout faire, de reprendre avec lui, sur le mode idyllique, la vie conjugale? Le sexe est toujours présent, ou volontairement toujours absent, ce qui revient au même.

En somme, un livre passionnant et profond. C'est l'univers québécois qu'on y retrouve, qui s'alimente aux sources de la mort et de la sexualité. Ne sont-elles pas, du reste, unies, inséparables? C'est ce que M. Gérard Bessette a fort bien compris, qui ne s'éloigne jamais de ces deux sujets, auxquels viennent se joindre ceux du vieillissement, du remords, en général de la putréfaction. Tout ce qui passe et disparaît trouve ici un asile. **"Le cycle"**, qu'est-ce donc sinon une suite de monologues qui forment un vaste poème? Le leitmotiv en est ce "non non" qui revient constamment pour scander la négativité de ces vies. Ah! comme nous sommes pitoyables, tristes, fatigués, gorgés de plaisirs insignifiants! Gérard Bessette, dans **"Le cycle"** s'est surpassé en connaissance et en mépris de l'humanité. On l'admire d'avoir écrit ce livre fort comme la mort (ombre de Maupassant); on l'admire, tout simplement, de savoir écrire. On envie sa maestria. Je termine et m'apprête à relire ce livre envoûtant.

(1) **Gérard Bessette. "Le cycle", Editions du Jour, Montréal 1971.**

Entretien avec Vassilis Vassilikos

À propos du "Journal de Z"

par UGNE KARVELIS

(Le Monde) – "Le Journal de Z" (1) est le cinquième livre de l'écrivain grec Vassilis Vassilikos à être publié en France. Comme "Trilogie" (1), les Photographies (1) et "Hors les murs" (2), il est antérieur à Z, qui fut pourtant le premier de ses ouvrages à être traduit et celui qui connut le plus grand retentissement à travers le monde entier, parallèlement au triomphe du film que Costa-Gavras en a tiré.

Pour la plupart des Français (Vassilis Vassilikos esquisse une grimace) je suis l'auteur de Z, et rien d'autre. C'est réduire mon oeuvre à une seule de ses composantes: l'actualité immédiate, un événement survenu dans mon pays, qui, en raison de la situation politique générale, a pris valeur universelle. S'il n'y avait pas eu le coup d'Etat des colonels, tout le monde aurait considéré Z comme une oeuvre de fiction... (3). On oublie aussi qu'avant d'écrire Z j'ai publié huit livres en grec et que j'ai commencé à écrire à dix-huit ans."

Le journal de Z, écrit dans le courant de l'été 1965, alors que les procès des assassins de Lambrakis était imminent, reflète le désarroi des Grecs, conscients de se trouver à un carrefour de leur histoire et d'assister à la faillite d'un système parlementaire qui avait semblé, un temps, renaître de ses cendres. Pourtant, ce livre n'a jamais paru en Grèce, et l'édition française en sera la première.

Ecrire, c'est regarder avec ou sans lumière

"Pour moi, ce texte est une sorte de prélude à Z en même temps qu'une grille de lecture personnelle des événements d'alors. Je comptais le publier une fois "l'affaire Lambrakis" close. J'attendais les documents qui me permettraient d'écrire Z. Comme mon personnage principal, un écrivain, je m'interrogeais sur le rôle, sur le devoir d'un écrivain face à une société en crise. En tant qu'homme, en tant que citoyen (n'oubliez pas qu'en grec le vocable "idiot" désigne celui qui est "hors de la cité", c'est-à-dire hors du "démos"), j'éprouvais la nécessité d'agir. Ecrire Z était une action dans ce sens-là: ma contribution à la lutte pour la démocratie. Je ne voulais pas que ma vision subjective, mes problèmes d'écrivain, viennent interférer avec les impératifs du moment ou en troubler l'image. Après, ce fut le coup d'Etat.

"Z était aussitôt interdit, et il n'était plus question pour moi de publier quoi que ce soit en Grèce, ni même de pouvoir y vivre."

Crise de conscience, prise de conscience? Le Journal de Z commence devant un tribunal: au banc des accusés, un écrivain coupable d'oisiveté tente d'exposer à ses juges les raisons de son impuissance à rédiger l'oeuvre qu'on attend de lui. En filigrane s'inscrit la poignante et pitoyable histoire du père, pauvre émigrant enrichi en Australie qui revient une dernière fois, avant de mourir, écouter les chanteurs de "bouzouki" dans les tavernes, comble du luxe et de la nostalgie.

"Ce n'est pas un livre autobiographique. Pas de manière directe, du moins. Peut-être une autobiographie "collective: j'ai essayé de cerner les problèmes de l'écrivain dans un pays sous-développé, où l'industrialisation reste un épiphénomène importé, où la réalité sous-jacente appartient encore à l'époque balzacienne, où l'on sait qu'en commençant à écrire on se destine sans doute à passer la moitié de sa vie en prison, mais où le premier devoir consiste à poser les questions que les autres ne peuvent ou ne veulent pas formuler."

Livre de moraliste, livre d'humaniste, le Journal de Z remet en question routines, catégories courantes. "A du talent celui qui a du courage" résume sans doute la démarche que suit ici Vasilis Vassilikos.

"Ecrivain engagé? Oui, dans le sens, où l'était André Maraux lorsqu'il écrivit l'Espoir. N'a-t-on pas reproché alors à ce livre de n'être qu'un "reportage"? Engagé, sans doute. Mais écrivain d'abord. Pour moi, la réalité est une: la poésie, le rêve, y appartiennent de plein droit. Je n'ai pas choisi d'être un écrivain engagé. J'y suis arrivé par la force des choses, l'irruption des faits ne laissait plus de loisir pour théoriser."

Trilogie, oeuvre de jeunesses, écrite alors que Vassilis Vassilikos n'avait pas vingt et un ans, était pourtant essentiellement lyrique, onirique, parfois visionnaire. Si la réalité politique ou sociale y transparaît, c'est sous une forme tout à fait symbolique: l'école où l'on angélise les jeunes morts admis au paradis ressemble singulièrement à un camp de concentration moderne.

"Photographier" signifie, en grec, "écrire avec la lumière". J'ai voulu, dans ce livre, reproduire le tracé lumineux de la ville, ma ville, celle que j'aime le plus: Salonique. On m'a dit que Salonique était peut-être le principal personnage féminin de mon oeuvre. C'est possible. Je n'aime pas Athènes. Seul le Journal de Z y est situé, et j'en dis du mal. Je ne crois pas à la fameuse transparence de la lumière attique: c'est superficiel. J'aime l'héritage byzantin de Salonique, son mysticisme, son mystère, son grouillement. Je m'y sens parfaitement à l'abri."

Hors les murs, cependant, est un recueil de reportages, dont le ton rappelle parfois celui d'Ernest Hemingway, en qui Vassilis Vassilikos reconnaît l'un de ses maîtres.

"J'ai trente-cinq ans et j'appartiens à une génération qui avait coutume de ne pas tracer de frontières nettes entre journalisme, politique, poésie, littérature. Enfants, nous avons été spectateurs de la guerre mondiale, puis de la guerre civile. C'est pire que d'y avoir participé.

Le sens de tant d'horreur n'était motivé par aucun choix. Et puis, nous avons été obligés de "réinventer" la littérature grecque. Il n'y avait personne entre la génération des écrivains des années 30-40 et la nôtre, celle des années 50. Ils étaient tous morts."

Les souvenirs de cette guerre hantent les livres de Vassilis Vassilikos. Dans Hors les murs, ce sont les familles des prisonniers politiques, détenus depuis vingt ans pour avoir combattu les collaborateurs des anciens occupants; ou encore les ouvriers du tabac de Kavalla, jadis prospères, réduits à la misère et au chômage par la mécanisation; villages qui se dépeuplent par la migration des hommes valides vers les usines allemandes; sordides rixes des "corporations" de chiffonniers dans un pays suffisamment pauvre pour que chaque détritus y soit monnayable...

(1) Editions Gallimard, 200 p.

(2) Editions François Maspéro.

(3) Il est évident que les séquences lyriques qui servent de contrepoint à l'enquête sociologique et judiciaire proprement dite dans le livre n'apparaissent pas – et ne pouvaient pas apparaître – dans le film.

Galeries d'Art

EXPOSITION
PEINTURES DE
LISE INNES
jusqu'au 12 JUIN
WHITNEY GALLERY
2125, rue Crescent 844-8121
Lundi au samedi de 10 h. à 6 h. p.m.

EXPOSITION
FEMMES PEINTRES
Carreau-Kingwell, Galbraith-Cornell, M. Cournoyer, M. Versailles, C. Rinfret, S. Melancon, Loty Blanchard
Rasky, T. Tardif Côté, N. Labrecque, B. Jagu, J. Jenicek, Pem. Smith, C. Fauteux
GALERIE "L'Art français"
370 ouest, Laurier (près Parc Avenue) 277-2179
Tous les jours de 9 a.m. - 6 p.m. vend. jusqu'à 9 p.m. - samedi jusqu'à 5 p.m. Fermé le lundi.

collages de louis charpentier
étudiants d'écoles publicitaires
du 5 juin 1971 au 21 juin 1971
À LA RECHERCHE DE GALI-GALA
Spectacle de marionnettes par Pier Normandeau les 5 et 6 juin de 20 h à 21 h
la maison est ouverte tous les jours de midi à 6 p.m.
160 est, rue Notre-Dame, Montréal 127, P.Q.
la maison des arts
la sauvegarde

ÉCOLE FRANÇAISE D'ÉTÉ
UNIVERSITÉ McGILL
28 juin au 13 août 1971
- Préparation de la **Maitrise en Français** (avec ou sans thèse), reconnue par le Ministère de l'Éducation du Québec pour deux (2) ans de scolarité. Condition d'admission B.A. ou B.Ped.
- Recyclage des enseignants.
- Programme "Connaissance du Québec".
- 60 cours différents de Langue, Littérature et Civilisation québécoises et françaises, complétés par un programme spécial d'activités culturelles et sociales.

Stylistique structurale, Linguistique, Sémantique et Sémiologie avec **Georges Mounin** - *Ethno-linguistique - Le Français en Amérique avec* **Jean-Claude Corbeil** - *Phonétique avancée avec* **Jean Lemyze** - *Traduction littéraire avancée avec* **Marie-Thérèse Reverchon** - *Littérature française avec* **Maurice Descotes, Pierre Fortis, Roger Mercier** et **Raphaël Molho** - *Littérature québécoise avec* **Robert Vigneault** - *Histoire et politique québécoises avec* **Gérard Bergeron** - *Politique française avec* **Jean-Claude Beau** - *La France contemporaine avec* **Richard Leclercq** - *Problèmes de l'Afrique francophone et du Tiers-Monde avec* **René Dumont** - *Histoire de l'art et art contemporain avec* **Henri Barras** - *Musique contemporaine avec* **Serge Garant** - *Jeunesse et contre-culture avec* **Edgar Morin.**
3460, rue McTavish, Montréal 112,
Tél.: 392-4678-9

HMH
Éditions Hurtubise HMH,
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381
Rue Saint-Urbain
par Mordecai Richler
n'est pas la traduction de *St. Urban's Horseman*, le nouveau roman de Richler qui vient de paraître. C'est la traduction de *The Street*, un récit qui vous permettra de connaître l'univers de Richler et vous préparera à la lecture de la traduction de *St. Urban's Horseman* qui paraitra dans un an.
Collection L'Arbre — $2.50

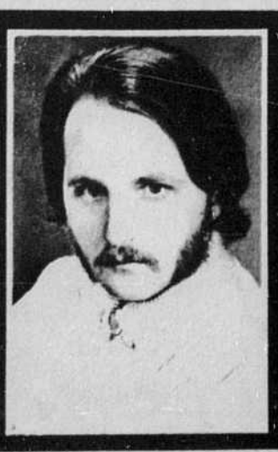
VIENT DE PARAITRE... AUX ÉDITIONS DU JOUR
CORRIDORS
ROMAN de GILBERT LA ROCQUE
- S'orienter vers l'action, vers l'accomplissement d'un destin, vers cette forme suprême de liberté qu'est l'oubli de soi
- Un héros aux prises avec le terrorisme
- Un grand roman par l'auteur du "Nombril"

En vente partout à $3.00
EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

L'OEIL SUR LES LIVRES

Nouvelle solution au problème du classement des Pensées de Pascal?

par PAUL SAURIOL

L'ordonnance ou le classement des Pensées de Pascal a longtemps été laissé à la fantaisie des nombreux éditeurs qui ont tour à tour regroupé ces textes en élaguant souvent ce qui leur paraissait peu significatif ou informe. Plusieurs ont effectué un ordre qui correspondait à leurs vues personnelles. Ce n'est que durant les années 1930 que Zacharie Tourneur a découvert la clé qui a permis de retrouver un premier classement fait par Pascal d'une partie notable des textes qui devaient servir à l'Apologie qu'il préparait.

Depuis cette première édition objective des Pensées en 1938, les travaux se sont poursuivis, mais la marge des découvertes encore possibles semble assez mince. M. Pol Ernst a publié il y a déjà plusieurs mois un ouvrage très élaboré intitulé "Approches pascaliennes" (1) où il entreprend de pousser plus loin les travaux de Tourneur, de Louis Lafuma et de Didier Anzieu.

La découverte de Tourneur, c'est que Pascal avait commencé un classement d'une partie de ses textes, en les groupant en liasses, selon un procédé courant à l'époque. Les feuillets étaient attachés ensemble par un fil, et vingt-sept de ces liasses portaient des titres. Après la mort de Pascal une copie de ces textes a été faite qui respectait l'ordonnance de ces liasses, et une deuxième copie a été faite presque sembleble à la première. Puis les manuscrits ont été détachés, mêlés, et il a fallu près de trois siècles pour qu'on retrouve cette indication décisive. Grâce aux documents des contemporains de Pascal, à la Copie, et en se basant sur les trous que portent les manuscrits qui étaient attachés en liasses, Tourneur a pu publier le premier classement authentique.

A part les vingt-sept liasses qui portaient des titres équivalents à des titres de chapitres, il y avait 33 autres séries, dont 19 se rapportaient au projet d'Apologie; 11 autres traitaient de sujets variés, et les trois dernières séries de la Copie étaient destinés à un écrit que Pascal préparait sur les Miracles.

Il est admis que si Pascal a commencé un classement, il a formé ces liasses sans faire de classement des textes à l'intérieur de chaque liasse. M. Ernst a tenté, en utilisant divers critères, d'ordonner les textes à l'intérieur de chacune des liasses titrées, et cela en respectant les indications que Pascal avait données sur le plan de son Apologie.

Les recherches effectuées depuis plus de trente ans à partir des liasses ont soulevé plusieurs problèmes, dont celui qu'on a désigné sous le nom des "ajouts". Les 19 liasses non titrées dont les textes se rapportent aux sujets de l'Apologie doivent-elles être laissées à part, ou conviendrait-il de rattacher ces textes à ceux des diverses liasses titrées? Lafuma et Anzieu ont pensé qu'une telle opération était souhaitable. Lafuma a ajouté à chaque chapitre représenté par une liasse titrée, les textes qui se rapportent aux mêmes sujets, en indiquant qu'il s'agissait d'ajouts. Anzieu s'est contenté d'indiquer après chaque chapitre de la première série, les numéros des pensées de liasses non titrées qui pourraient être lues à la suite de ces chapitres.

M. Ernst s'élève contre ces ajouts; il juge que c'est une tentative vaine et illusoire, une utopie contraire à l'objectivité scientifique. Il invoque à l'appui de son attitude le fait que Lafuma et Anzieu ne rattachent pas toujours les textes aux mêmes chapitres, ce qui indique que ces choix sont personnels et risquent d'être arbitraires. C'est un jugement qui paraît trop sévère; car si ces ajouts sont bien identifiés comme tels, on ne trompe personne, et cela peut aider le lecteur qui reste libre de rejeter cette suggestion.

Dans son volume, M. Ernst établit un classement des pensées contenues dans les vingt-sept liasses titrées. Un volume à venir portera sur les liasses non titrées, où la difficulté d'appliquer sa méthode sera vraisemblablement plus grande.

Même si l'ouvrage de M. Ernst fait progresser la recherche sur les Pensées, il intéressera surtout les spécialistes, car les commentaires à l'appui des classements sont élaborés. De plus, il reste que ces choix sont dans une large mesure personnels, et qu'un autre auteur pourrait arriver à des conclusions différentes. Malgré l'intérêt indiscutable de cet ouvrage, la meilleure édition des Pensées de Pascal reste probablement celle de Tourneur-Antieu parue en 1960. Mais les chercheurs n'ont sans doute pas encore dit leur dernier mot.

"Approches pascaliennes", par Pol Ernst, 709 pages. Editions J. Duculot, Gembloux, Belgique.

Les Éditions du Jour lançaient cette semaine "Corridors" de Gilbert Larocque. Accompagné, sur notre photo, d'un Victor-Lévy Beaulieu tenant allègrement le parapluie, Gilbert Larocque poursuit dans "Corridors" la démarche qu'il avait entreprise avec son premier roman "Le nombril".

Attribué par la SSJB

Le peintre québécois J.-P. Lemieux reçoit le prix Philippe-Hébert

– La Societe Saint-Jean-Baptiste de Montréal vient de faire connaître le lauréat du prix Philippe-Hébert pour l'année 1971. Il s'agit du peintre Jean-Paul Lemieux qui devient ainsi le premier lauréat de ce nouveau prix annuel des arts plastiques, dont la création a été annoncée récemment par le président général de la SSJB de Montréal.

Ce prix, qui sera attribué annuellement, couronne l'ensemble de l'oeuvre d'un artiste canadien-français reconnu comme professionnel dans le monde des arts plastiques. Il comporte une bourse de $500 et la remise de la médaille Bene Merenti de Patria.

Le jury qui a recommandé Jean-Paul Lemieux comme premier lauréat du prix Philippe-Hébert était présidé par M. François-Albert Angers. Les autres membres étaient MM. Benoît Duchesne, Otto Bengle, Jules Bazin, Marcel Théorêt et Raymond Tanguay.

Les oeuvres de Lemieux sont très recherchées. Plusieurs d'entre elles font partie de célèbres collections privées et de celles de nombreux musées.

On se souvient que le Musée des beaux-arts de Montréal a choisi Lemieux pour sa rétrospective de 1967, à l'occasion des fêtes du centenaire de la Confédération canadienne et à l'occasion de l'Expo 67.

Un numéro de la revue d'esthétique

Art, société et idéologies

(LE MONDE) – Le dernier numéro paru de la "Revue d'esthétique" (1) pose d'utiles jalons dans la connaissance des rapports de l'art (poésie comprise, d'ailleurs) avec la société, et, par conséquent, avec les idéologies.

"Connaissance" est un mot modeste pour lequel j'avoue mon penchant, mais on sait que l'ambition scientifique est aujourd'hui intrépide, et M. Marc Blot affiche, dès la première ligne, le projet d'une science qui dégagerait les lois de l'art, à tout le moins celles des "réalités artistiques", en tant que "faits sociaux". Il nous propose sa réflexion, à partir notamment des analyses de M. Bourdieu, plus d'une fois invoqué dans ce numéro, sur cette "science sociale de l'art" qui se constitue.

La plupart des études réunies ici sont des contributions à une telle recherche, où la sociologie croise l'esthétique, appliquées à des points précis: l'affiche (lieu de rencontre de "l'espace plastique" et de "l'espace politique" et justiciable de l'interprétation freudienne), le free-jazz, le photoroman, la sociologie des musées et la psychosociologie des peintres, etc. Nous ne saurions commenter ni même énumérer cette vingtaine d'études et chroniques qui ont en commun la certitude de l'avènement d'une science, et serait seule à saisir l'art objectivement, excluant, condamnant toute subjectivité.

Les recherches contemporaines, sans exception, vont dans ce sens, constate M. Mikel Dufrenne, qui n'en fait pas moins cavalier seul sur les flancs de cette troupe bien alignée. Car, sa référence faite à ces recherches, il leur tourne le dos en feignant de croire à la quasi-gratuité de son geste. Mais enfin, si le sociologue et le sémiologue font chacun "bon usage de sa doctrine", n'y aurait-il pas "un autre usage de l'art: une autre pratique de la production que celle que décrit le sémiologue"? Une pratique, une expérience "sauvage", "intellectuellement neutre", ayant "déposé toutes les armes culturelles, tout l'équipement du savoir". Telles seraient "la lecture irresponsable des Blanchot et la lecture rêveuse de Bachelard", lesquelles, en tout cas, s'accordent "en ce qu'elles s'opposent à la lecture savante que propose Barthes".

Dans cet espace aseptisé où l'intellect à l'état pur élabore la science de la littérature et de l'art, on sait gré à M. Dufrenne de réintroduire presque scandaleusement une présence charnelle: "Voir, mais aussi écouter ou lire ne sont pas les actes purs d'un cogito séparé et souverain; l'imaginaire, ce sont les échos que la chair de l'oeuvre propage dans la chair de l'homme (...) – C.est à notre corps que l'oeuvre d'abord "parle" – un langage qu'il est seul à connaître, auquel il est seul capable de répondre."

Le texte (poétique ici, mais on l'entendra aussi bien du texte musical, pictural, etc.) est devenu prétexte pour les textes savants et seconds qui le gèlent dans un vaste contexte, culturel social, historique, etc. De cette construction, désertée en douceur par l'édifice central, ne resterait-il qu'un échafaudage de discours, une science à vide fuie par son objet?

Ce n'est pas, il va sans dire, la conclusion, même interrogative, de M. Dufrenne. Pour avoir un corps, l'esprit de corps lui reste, et il lui faudrait beaucoup de masochisme pour comme les champions de l'art pur, "déclarer la guerre aux professeurs" et pour ne pas privilégier la "vision savante, armée" qu'il est "professionnellement voué à recommander et à enseigner". Mais enfin on le sent tenté par le diable pour lequel il plaide: ce diable de la subjectivité. L'avocat est si convaincaint, à moitié contre lui-même (à moitié seulement), qu'il invite à se demander si, loin d'être une ombre exorcisée, le diable, ayant laissé aux savants leur science, n'a pas gardé modestement pour lui la connaissance vivante.

(1) Numéro double 3-4, 197 Klincksleck, édit., 24F.

vient de paraître

ADRIEN DANSETTE: "Mai 1968. Un récit explicatif des "événements" envisagés sous leur triple aspect universitaire, social et politique. (Plon, 475 p.)

FRANCIS-PAUL BENOIT: "Collectivités locales". Une étude complète sur les collectivités locales (fonctionnement, missions; organisations). L'auteur de cet ouvrage de base est professeur de droit à la faculté de Rennes. (Dalloz, 998 p.)

JEAN BOLLACK: "La Lettre d'Epicure." Une remarquable édition du texte grec, traduit, commenté et analysé par cet helléniste spécialiste des philosophes grecs, en collaboration avec Mayotte Bollack et Heinz Wismann. (Editions de Minuit, "le Sens commun", 312 p.)

les MOTS CROISÉS du Devoir

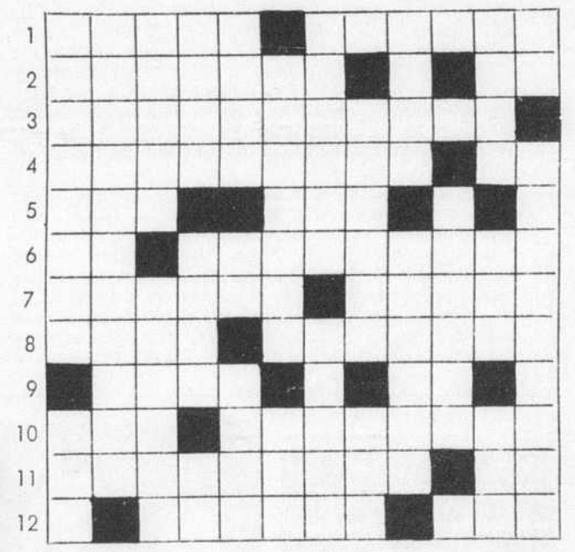

Horizontalement

1– Filet pour prendre des petits oiseaux. – Résumé d'un écrit réduit aux points principaux.
2– Mettre vis-à-vis. – Ruisselet.
3– Instrument de musique.
4– Fera usage d'une chose pour la première fois. – Antimoine.
5– Portion d'une phrase. – Pluie.
6– Bismuth. – Qui fait la fraude.
7– Bord en saillie. – Affection subite qui frappe le malade comme un coup.
8– Emotion. – Petit plancher surélevé pour y placer une table.
9– Anneau de cordage. – Préfixe privatif.
10– Solipède. – Versera des larmes.
11– De l'Italie. – Du verbe avoir.
12– Appendice charnu qui pend à l'entrée du gosier. – Mamelle de la vache.

Verticalement

1– Mois de l'année. – Atmosphère.
2– Action de s'apitoyer.
3– Ensemble des exercices physiques se présentant sous forme de jeux individuels ou collectifs. – Du nord.
4– Poisson plat. – Joint à un nom de nombre, marque la quantité, la répétition. – Parcouru des yeux.
5– Père de Jason. – Route rurale. – Observe secrètement.
6– Assemblage de neuf choses semblables. – Au tennis, se dit d'une balle qui touche le filet avant de tomber dans les limites du court.
7– Tout ce qui a la courbure d'un arc. – Transpirent.
8– Qui a de l'érudition. – Seule.
9– Rendit un son enroué. – Orthographier.
10– Hydrocarbure gazeux.
11– Roche sédimentaire. – Point cardinal. – Rayon.
12– Obtenu. – Substituerais, en parlant, une consonne faible à une consonne forte.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	A	L	A	G	A	■	E	M	■	T	E
2	O	G	I	V	A	L	■	N	O	C	E	R
3	U	R	N	E	■	I	N	J	U	R	E	S
4	T	I	G	R	I	D	I	E	■	■	E	■
5	O	P	E	S	■	A	G	U	E	T	S	■
6	N	A	■	I	O	D	E	■	S	I	A	M
7	N	U	■	O	B	E	L	I	S	Q	U	E
8	E	M	A	N	E	■	L	I	E	U	R	S
9	M	E	R	■	S	U	E	■	N	E	■	S
10	E	■	B	I	E	N	■	C	C	■	J	E
11	N	O	R	D	■	I	S	O	E	T	E	■
12	T	H	E	A	T	R	A	L	■	H	U	E

FOYER DES ARTS EATON 9E ÉTAGE EN VILLE

Exposition-vente
de peintures à
l'huile par l'artiste
GINO HOLLANDER
du mercredi 9 juin au
samedi 26 juin
EATON

FOYER DES ARTS EATON 9E ÉTAGE EN VILLE

Aux Éditions Bellarmin

Larmes de silence

par

Jean Vanier

- Reflexions sur ceux qui souffrent.
- Texte dense et poétique.
- 100 pages, dont 46 photos. Belle présentation

$3.00

S'adresser à son libraire ou à la

Librairie Bellarmin
8100, boulevard Saint-Laurent
Montréal 351 (Tél.: 387-2541)

LIVRES
rares, épuisés ou d'occasion
Catalogues adressés sur demande
JEAN GAGNON
28, rue des Jardins
B.P. 653 H.V.
Québec 4,
Tél. (418) 523-6760
Depuis 18 ans au service des lecteurs.

LA LIBRAIRIE QUÉBÉCOISE
1567A, St-Denis 842-3604
ACHAT
LIVRES USAGÉS
VENTE
Litt. française et canadienne
40 A 60%
DE RÉDUCTION
SUR LA MAJORITÉ

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION
C'EST VOTRE AFFAIRE
SERIGRAPHIE N.B. $2.00
(38 x 25)
EXPÉDIER LE COUPON À
ARSIMA INC.
C.P. 61 Le Devoir
434 est, Notre-Dame, Mtl.
Dept. Montréal 127

Nom . . . . . .
Adresse . . . . . .
Ville . . . . . .
Tél.: . . . . . .
Joindre chèque ou mandat-poste

APRÈS **CARRÉ SAINT-LOUIS** de Jean-Jules RICHARD
ET **LE DOMAINE CASSAUBON** de Gilbert LANGLOIS
L'ACTUELLE PUBLIE UN AUTRE ROMAN DE QUALITÉ
DANKA de Marcel GODIN
Un roman émouvant situé à Montréal dans le milieu des artistes et des journalistes
Distributeur exclusif: Agence de Distribution Populaire, 1130 est, rue Lagauchetiere, Montréal. Tél. 523-1600
En vente partout: $3.00

arts spectacles

Les disques

Promenades dans les plates-bandes de l'URSS

par JACQUES THÉRIAULT

On n'a jamais l'occasion de parler de musique actuelle lorsqu'on lorgne du côté de l'URSS. Dernièrement, le huitième festival international d'art contemporain de Royan a contribué à démontrer de nouveau que l'avant-garde des uns n'était pas celle des autres, et que l'évolution naturelle avait été retardée dans certains pays de l'Est plus que dans d'autres, suivant la résistance aux principales orientations de la création musicale depuis une vingtaine d'années.

En somme, la musique russe a vingt ans de retard et son élite créatrice ne semble pas vouloir cesser de piétiner les plates-bandes du réalisme socialiste. Et cela peut surprendre de la part d'un pays où le niveau musical moyen est très élevé et où l'enseignement de la musique est beaucoup plus répandu que partout ailleurs.

En attendant que les interprètes soviétiques radicalisent leur répertoire et que les compositeurs commencent à prendre leurs responsabilités, on doit se contenter de la production phonographique qui nous présente inlassablement les noms les plus universellement connus: Chostakovitch, Tchaïkovski, Prokovieff, Rachmaninoff et Borodine.

Mais on y trouve parfois quelques surprises, comme c'est le cas de certains microsillons dont il est question ci-dessous.

De Chostakovitch, on vient de graver la "Symphonie no. 12 en ré mineur op.112", avec l'Orchestre Symphonique de Leningrad sous la direction d'Eugène Mravinsky (Angel: SR-40128). Complétée en 1961, cette oeuvre est dédiée à la mémoire de Lénine, mais c'est certainement la plus infecte (c'est aussi la plus courte) partition du compositeur. Pompiérisme et sentiments bureaucratiques se côtoient au sein d'une orchestration assez banale et, de surcroît, l'orchestre joue très mal. A l'audition, on se dit que Lénine méritait pourtant beaucoup plus.

On est beaucoup mieux servi par Ormandy qui dirige l'Orchestre de Philadelphie dans la "Symphonie no.10 en mi mineur op.93" (Columbia: M-30295". Ecrite au moment de la mort de Staline, en 1953, cette symphonie est lugubre et pessimiste d'esprit, mais elle reste personnelle et contemplative. Cette dernière version en lice est incontestablement la meilleure.

De Chostakovitch enfin, on vient de rééditer un disque réunissant les concertos pour piano nos. 1 et 2, ainsi que les "Danses fantastiques" (Seraphim, en mono seulement: 60161). André Cluytens a gravé ce disque en 1958 au pupitre de l'Orchestre national de la radio française, avec la participation du compositeur comme pianiste. On assiste à une véritable démonstration de virtuosité pianistique, cela même s'il s'agit de pages un peu rustre. A écouter par curiosité.

•

Le plus intéressant de quatre albums consacrés à Tchaikovski présente six chansons du compositeur avec un cycle de six chansons de Britten, intitulé "The Poet's Echo" (L'écho du poète, sur des textes de Pouchkine). Pour traduire ces magnifiques pages, on a fait appel au soprano Galina Vishnevskaya et à son mari le violoncelliste Mstislav Rostropovich (London: OS.26141). De Tchaikovski, deux chansons n'avaient jamais été enregistrées jusqu'à présent: la "Sérénade op. 63 no. 6" et "Why? op. 6 no. 5". De l'oeuvre de Britten, on ne possédait pas d'enregistre-

ment à ma connaissance, et on admirera particulièrement l'ingénieux entrelacement de la voix et du piano. Les interprétations sont de qualité.

Le jeune pianiste et chef d'orchestre Daniel Barenboim a choisi d'enregistrer la "Symphonie no. 4 op. 36" de Tchaikovski, en compagnie de la Philharmonique de New York qu'il dirige pour la première fois (Columbia: M-30572). Son interprétation est fort belle, mais elle ne saurait rivaliser avec celles de Karajan, Monteux ou Ormandy.

Une autre oeuvre, qui a été souvent enregistrée, nous revient: il s'agit de l'Ouverture 1812 qu'Ormandy endisque pour la deuxième fois au pupitre de l'Orchestre de Philadelphie (Columbia: M-30447). On préfère toutefois sa première version de l'ouvrage, et plus encore celle d'Igor Buketoff (sur Rca) à cause de son originalité. Sur la seconde face du disque, on trouve la "Sérénade pour cordes".

Enfin, il faut souligner un enregistrement de "La dame de pique", réalisé avec des chanteurs et l'orchestre de l'Opéra National de Belgrade sous la direction de Kreshimir Baranovich (Richmond "Opera Treasury Series", 3 disques: SRS-63516). Les rôles titres sont chantés d'une façon satisfaisante, mais c'est dans les petits rôles que les plus belles voix se manifestent. Pour cette raison, on achètera plutôt la récente version du Bolchoi (sur Angel), même s'il faut débourser quelques dollars de plus.

Du côté de Prokofieff, une surprise nous attendait. Je pense à ce microsillon qui réunit le premier enregistrement de la cantate "They are seven", pour ténor, choeur et orchestre, une suite orchestrale de "L'amour des trois oranges" et quatre portraits tirés de l'opéra "The Gambler" (Le joueur, d'après Dostoïevski). Les deux derniers ouvrages ne sont pas inintéressants, mais la cantate retiendra plus particulièrement votre attention. Ecrite en 1917, cette oeuvre dure sept minutes, mais c'est sans contredit l'une des oeuvres majeures du compositeur: l'atmosphère y est unique et l'émotion y est soutenue. Cette seule page vaut l'achat du microsillon (Angel: SR-40157). Pour traduire ces pages, on s'est assuré les services d'un spécialiste en la matière, soit Gennady Rozhdestvensky qui dirige l'Orchestre Symphonique de la radio de Moscou.

Sur étiquette à bon marché, on vous offre la "Sinfonia concertante op. 125" de Prokofieff, avec le violoncelliste Rostropovich et le Royal Philharmonic Orchestra sous la direction de Sir Malcolm Sargent. Cette oeuvre est en réalité une transcription de 1938 du "Concerto pour violoncelle", et ce n'est pas un chef-d'oeuvre. Rostropovich est néanmoins excellent, malgré le travail bâclé du chef. (Seraphim: S-60171).

•

Rachmaninoff est aussi de la partie, avec son deuxième concerto pour piano. Le pianiste Ivan Davis joue magnifiquement bien, de même que le Royal Philharmonic Orchestra qui est sous le bâton d'Henry Lewis, mais je préfère la version d'Ashkenazy sur London. C'est une version qui est peut-être moins éclatante au niveau sonore que celle-ci, mais l'esprit du compositeur y est plus présent (sur London "Phase 4" SPC-21057).

Dans la série à bon marché Richmond "Opera Treasury Series", on a édité une version complète du "Prince Igor" de Borodine, avec les choeurs et l'orchestre de l'Opéra National de Belgrade sous la direction d'Oscar Danon (quatre disques: SRS-64506). Les solistes ne sont pas très connus et les voix ne sont pas toujours idéales, mais c'est la meilleure version que l'on puisse se procurer. Il faut noter toutefois qu'il existe un disque contenant des extraits (sur Angel) de cet opéra avec Boris Christoph dont la participation vocale est une véritable fête.

Passage à Montréal du Ballet national de Cuba

Le Ballet National de Cuba se produira à la salle Wilfrid-Pelletier, du 17 au 23 juin (relâche le 21 juin). Ce prestigieux ensemble est dirigé par l'une des plus illustres représentantes de l'histoire de la danse au vingtième siècle, Alicia Alonso, sur laquelle le temps ne semble pas avoir d'emprise puisqu'elle a fondé le Ballet National de Cuba il y a déjà 20 ans et qu'elle danse depuis 30 ans avec les plus grandes compagnies de ballet d'Angleterre, de France et d'URSS.

Alicia Alonso se produira d'ailleurs à chaque représentation avec tous ses jeunes et brillants artistes. Elle aura comme partenaire nul autre que Azari Plissetski, frère de la "prima ballerina" Maya Plissetskaya du Théâtre Bolchoi à Moscou. Le Ballet National de Cuba qui est largement subventionné par le gouvernement de Fidel Castro a remporté les honneurs du Festival international de la danse à Paris en décembre dernier, et il nous arrivera tout juste d'une tournée à Madrid, Barcelone et Bordeaux.

SALLE RESNAIS — AIR CLIMATISÉ
PRIX DELLUC
LE MEILLEUR FILM FRANÇAIS DE L'ANNEE
POUR TOUS — EASTMANCOLOR — ERIC ROHMER
6e SEMAINE
LE GENOU DE CLAIRE
BÉATRICE ROMAND JEAN-CLAUDE BRIALY AURORA CORNU
élysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE EISENSTEIN — 18 ANS
UN CAUCHEMAR DÉLICIEUSEMENT ÉROTIQUE — LE MONDE
L'EDEN & APRÈS
avec Catherine JOURDAN, Lorraine RAINER
EASTMANCOLOR
Un film de Alain ROBBE-GRILLET

Salle Rosaire — POUR TOUS — 9e SEMAINE
Le meilleur Claude Lelouch — L'EXPRESS
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT EN COULEURS
LE VOYOU
SAM.- DIM. DÈS 1:00
Salle M. Laval — 14 ANS — À L'AFFICHE
M·A·S·H
COULEURS
VERSION FRANÇAISE
UN FILM SANGLANT D'OÙ JAILLIT LE RIRE...
SAM.- DIM. DÈS 1:15
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Napoléon rencontre Wellington à...
WATERLOO
POUR TOUS
ROD STEIGER
CHRISTOPHER PLUMMER
TECHNICOLOR
Enfants 75¢
YORK 937-8978
1487 STE-CATHERINE O.
HORAIRES: 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.15 P.M. DERNIÈRE REPRÉSENTATION COMPLÈTE À 9.00 P.M.

Compagnie de 125!
... Cet être extraordinaire qui se nomme Alicia Alonso. Passionnée, ironique, volontaire, infatigable, possédée entièrement par la danse et pourtant ivre de Cuba, "Su tierra", romantique et lucide, instinctive et à la fois tellement intelligente... presque aveugle mais clairvoyante.
Maurice Béjart
L'INCOMPARABLE
ALICIA ALONSO & BALLET NACIONAL DE CUBA
PROGRAMME: 16 JUIN - 20:30 - Lac des Cygnes 2ème Acte - Conjugaison - Carmen. 17 JUIN - 20:30 - Bach - Pas de Quatre - Diogène - Carmen. 18 JUIN - 20:30 - Giselle (en entier). 19 JUIN - 20:30 - Giselle. 20 JUIN - 14:30 (Mat.) - Bach - Concerto no. 1 - (Prokofiev) - Plasmasis - Carmen - 20 JUIN - 20:30 - Bach - Dame aux Camélias - Pas de trois - Lac 2ème Acte. 22 JUIN - 20:30 - Lac 2ème Acte - Concerto no 1 - (Prokofiev) - Oedipe Roi - 23 JUIN - 20:30 - Conjugaison - Pas de Quatre - Oedipe Roi.
Soirs: $3.00 - 4.00 - 6.00 - 7.00 - 8.50
Mat.: $3.00 - 4.00 - 5.00 - 6.00 - 7.00
En vente: Place des Arts; CCA, 1822 Sherbrooke Ouest (sous-sol) et agences 932-2234.
Commandes postales à CCA, 1822, Sherbrooke ouest avec chèque, mandat ou # Chargex.
Billets étudiants, enfants et Âge d'Or ($1.00) à CCA seulement.
RÉSERVATIONS: 932-2171
SALLE WILFRID-PELLETIER

à l'affiche au Cinéma Verdi
après "Mon Oncle" et "Les Vacances de M. Hulot"
voici le nouveau film de Jacques Tati
POUR TOUS
"Le chef-d'oeuvre du rire" — FRANCE-SOIR
"Le génie à l'état pur" — FIGARO LITTÉRAIRE
PlayTime
en couleurs
version originale française
tous les soirs 7:30 et 9:45
un film de jacques tati
pour un temps limité seulement!
verdi
1ère FOIS à prix populaires
277-4145
5380 St-Laurent

2 FILMS — 18 ans
more
Fanny Hill
LUN. À VEN. $1.00
SAM. et DIM. $1.50
MONTROSE
3180 Belanger E. Tel 722-5788

theatre du rideau vert
les belles soeurs
de Michel Tremblay
COMPLET
Mise en scène: Réal Ouellette
Une pléiade de comédiens
4664 rue ST-DENIS
MÉTRO LAURIER
Renseignements 844-1793

DANIELLE OUIMET
dans son premier grand film international
18 ANS Adultes
Le Rouge Aux Lèvres
Un Amour Vampirique
COULEUR
REPRÉSENTATION À 12.30, 2.35, 4.40, 7.00 & 9.15 P.M.
IMPERIAL
1430 Bleury 288 7102
PLACE Des ARTS
SALLE CLIMATISÉE

14 ANS
un célibataire pas comme les autres...
Un Prêtre à Marier
ROSSANA PODESTA - MARIO BUZZANCIA
couleur
REP.: À 10:30 A.M. - 12:30 - 2:35 - 4:40 - 6:50 - 9:05 P.M.
CINEMA LE PARISIEN
Tel 861 2697 — 480 Ouest Ste-CATHERINE

Acclamé comme le plus beau et meilleur film québécois!
Dernière représentation ce soir à minuit
18 ANS Adultes
Finalement...
avec: CHANTAL RENAUD - JACQUES RIBEROLLES
EN COULEURS
réalisateur: Richard Martin
une production des INDUSTRIES DENIS S. PANTIS
CANADIEN 523-5180 PLAZA 274-6155

7e et DERNIÈRE SEMAINE
14 ANS
—PARIS MATCH
LE BOUCHER
UN FILM DE CLAUDE CHABROL
avec STEPHANE AUDRAN, JEAN YANNE
SOUS TITRES ANGLAIS
Eastmancolor
6e semaine, 12:45, 2:50, 5:00 7:15, 9:30
TEL 878-1451
VENDOME
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

SAMEDI 5 DIM. 6 JUIN — 3.00-7.00 9.15 p.m.
GRETA GARBO
Le Roman De Marguerite GAUTHIER
Robert TAYLOR
POUR TOUS
(D'après l'oeuvre immortelle d'Alexandre Dumas, fils)
SALLE BREBEUF 731-1297
LA DAME AUX CAMELIAS

dès CE SOIR!
UN FESTIVAL DE FILMS POUR TOUS
LES PETITS ET GRANDS FRÈRES DE SERGIO LEONE
WESTERNS 2e PARTIE à l'OUTREMONT
INFORMATIONS: 277-3233 • 1248 BERNARD
JUSQU'AU 8 JUIN (Ce soir à Mardi seul.)
PREMIER PROGRAMME: le film de Giuseppe Colizzi
LES 4 DE L'AVE MARIA en couleurs
avec ELI WALLACH
en français à 7:00 (Dim. 2:00 et 7:00) en anglais à 9:30 (Sam., Dim. 4:30 et 9:30)
DÈS LE 9 JUIN: LA MORT ÉTAIT AU RENDEZ-VOUS
BIENTÔT YANKEE DE TINTO BRASS

EN COLLABORATION AVEC CKVL
POUR TOUS
EXCEPTIONNELLEMENT DANS 3 SALLES
POPSY POP
EN COULEUR
STANLEY BAKER — rappelez-vous "l'accident" de LOSEY!
CLAUDIA CARDINALE — plus belle que jamais!
HENRI CHARRIERE — le fameux écrivain de "PAPILLON"
JEAN-TALON 725-7000 MAISONNEUVE 525-2174
FLEUR DE LYS 288-3303

À L'AFFICHE!
"Le spectateur serre les bras de son fauteuil pour échapper à l'envoûtement... Allez donc voir ce film étrange et quotidien, poétique et inquiétant... Vous saluerez".
MICHEL DURAN (Le Canard Enchaîné)
"Voilà un des films les plus étranges et les plus attachants que j'ai vus depuis longtemps... Une exceptionnelle réussite".
GEORGES CHARENSOL (Les Nouvelles Littéraires)
"Déroutant, délirant, inquiétant, fascinant... ce film étrange qui pose des problèmes passionnants..."
JEAN DE BARONCELLI (Le Monde)
ANNA KARINA
JEAN-CLAUDE CARRIERE
dans
POUR TOUS
EASTMANCOLOR
L'ALLIANCE
Adapté et dialogué par JEAN-CLAUDE CARRIERE et CHRISTIAN DE CHALONGE
Réalisé par CHRISTIAN DE CHALONGE
version originale française
tous les soirs à 7h.30 et 9h.30 (Sam. à 7h.30 et 9h.45)
le dimanche à 3h.30, 5h.30, 7h.30 et 9h.30
à la Comédie Canadienne
84 ouest, Ste-Catherine Tél. 861-3476

arts spectacles

Pour clore le débat sur la censure

"Toute décision sur un film doit s'insérer dans un contexte social précis"

Une interview de Jean-Pierre Tadros avec ANDRÉ GUÉRIN

Ce n'est pas pour nous complaire dans un débat qui s'est révélé fort stérile que nous revenons aujourd'hui sur le problème de la censure au cinéma. Maintenant que les passions semblent s'être apaisées, et que les esprits ont apparemment retrouvé leur calme, il nous a paru opportun d'aller prendre le pouls du Bureau de surveillance du cinéma. Car, si ce Bureau était au centre (et très souvent la cible) de cette guerre de déclarations et de communiqués, celui-ci a pourtant gardé un mutisme qui aura donné lieu à bien des suppositions.

Mais voilà qu'il y a une dizaine de jours, rompant brusquement ce lourd silence le président du BSC, M. André Guérin, décidait d'intervenir publiquement lors d'une allocution prononcée devant les membres de l'Association des propriétaires de cinéma du Québec. Cette intervention, dont la franchise ne manqua pas d'en surprendre plus d'un, fut, comme on pouvait s'y attendre, amplement couverte par la presse, aussi bien écrite que parlée.

Puisque le temps semblait être aux explications, nous avons décidé d'aller faire le point – "nous espérons que ce sera là le point final", me dira-t-on au BSC. C'est qu'on continue, en effet, à se poser bien des questions au sujet de cet organisme. Et tout d'abord, arrivera-t-il à se remettre de cette crise? Cette question, si elle pouvait se justifier il y a quelques jours, paraît aujourd'hui bien dérisoire. D'ailleurs, au BSC on n'a actuellement qu'une idée en tête: rattraper le temps perdu par le fait des nombreuses tracasseries, et remettre en marche la lente élaboration de la politique d'éducation et d'information entreprise par le Bureau depuis sa fondation.

"Nous nous apprêtions, nous fera-t-on remarquer, à discuter avec l'ensemble de la profession des problèmes dont a à faire face le cinéma québécois; les récents événements nous ont obligé à surseoir à cette action que nous estimons pourtant essentielle."

"C'est que, nous fera remarquer M. André Guérin, nous ne pensons pas que c'est en retournant à une politique d'interdits qu'on arrivera à améliorer la qualité du cinéma. C'est pourquoi notre politique a toujours consisté à amener, tout d'abord, les producteurs, les distributeurs et les exploitants à prendre conscience de la réalité socio-culturelle du Québec. Car ne l'oublions pas, la préoccupation fondamentale de la Loi sur le cinéma, qui régit notre action, est assurément de rendre le cinéma accessible à tous, tout en protégeant la jeunesse. Mais il est aussi certain que cet objectif ne pourra être atteint que si on trouve, à la grandeur du territoire, une programmation équilibrée qui offre un dosage harmonieux de films des diverses catégories, "pour tous", "14 ans" et "18 ans". Il importe aussi, nous semble-t-il, qu'au niveau des films visés "18 ans" on trouve autre chose que les seuls films érotiques."

"Et à cet égard, notre politique continuera à être ce qu'elle a toujours été: inciter par tous les moyens dont nous disposons, la profession à respecter le principe du libre choix du spectateur, et cela en ayant le souci d'offrir au public toute la gamme des genres cinématographiques. C'est là un point sur lequel je me permets d'insister, car la population québécoise est en droit d'attendre pouvoir trouver à l'écran la gamme la plus variée possible des genres parmi lesquels elle pourra alors exercer son libre choix. Et c'est ce à quoi nous nous employons. Car il faut que l'ensemble de la profession arrive à se rendre compte que si elle veut voir sa liberté respecter celles des spectateurs. Et je pense que, grâce à notre action, elle en est de plus en plus consciente".

Un prétendu malaise

Après les récentes critiques dont a été l'objet le BSC, on pourrait penser que votre attitude en ce qui concerne l'octroi des visas et l'acceptation de la publicité deviendrait plus rigide. Qu'en est-il au juste?

"Il y a tout d'abord un point que je tiens à relever. Vous avez parlé des critiques dont aurait été l'objet le BSC. Je tiens à préciser – et le nombreux courrier que nous avons reçu en témoigne – que ces critiques ne sont le fait que d'un petit groupe qu'on pourrait qualifier de notables d'autrefois, et qui ne représentent finalement qu'eux-mêmes. Le récent débat sur la censure le montre éloquemment".

"Car ce que les gens déplorent, ce ne sont pas tellement les films de sexploitation, mais le profond déséquilibre dans la programmation qui finit par faire croire qu'il n'y a plus que cela sur nos écrans. On déplore donc la surabondance de ces films, mais personne – ou presque – ne réclame le rétablissement de cette censure autoritaire et paternaliste que nous avons connu".

"Aussi bien par lettres individuelles que par le canal de la presse nationale et régionale, les citoyens québécois nous ont clairement dit qu'ils refusaient à jamais toutes les formes de tutelle et qu'ils se réjouissaient de ce qu'on les traite en adultes. Et le débat actuel n'a fait que confirmer cet assentiment quasi général de la population en regard de notre action".

"Je pense donc qu'il serait temps que certaines personnes se mettent à regarder les choses en face, et se rendent compte qu'ils ne sont plus qu'une infime minorité depuis le grand déblocage démocratique des années 60 que nous avons connu. Et que s'il existe un malaise dans la population, celui-ci est principalement entretenu, mais heureusement circonscrit à une poignée de petits notables d'autrefois qui n'ont jamais cessé de regretter la disparition du Québec de Maria Chapdelaine".

"Maintenant, pour ce qui serait d'un durcissement de notre politique, je dois dire que celle-ci est restée fondamentalement inchangée. Je sais bien que maintenant tout refus de notre part est de suite perçu comme un durcissement de notre part. Il n'en est rien. Prenons par exemple le chapitre si controversé de la publicité dans les journaux. C'est là un problème qui a été souvent débattu durant ces derniers mois. Or c'est toujours avec la plus grande attention que le BSC s'est penché sur ce problème des plus délicats, et n'a sûrement pas attendu la dernière crise pour agir. Mais fidèle à notre ligne de conduite, nous avons refusé d'appliquer uniquement des mesures coercitives. C'est donc par un processus d'éducation que nous avons voulu agir."

"C'est ainsi qu'au début de septembre 70, dans un bulletin d'information dont la presse a fait largement l'écho, nous lancions une invitation pressante à toute l'industrie pour que la publicité des films adopte un style sobre et respectueux du public. Nous faisions alors état des nombreuses dénonciations, que nous recevions de toutes les couches de la population, contre la publicité outrancière, vulgaire et de mauvais goût. Nous invitions alors instamment la profession à tout mettre en oeuvre pour que le public soit traité avec tous les égards auxquels il a droit".

"Un mois plus tard, nous revenions à la charge, en précisant, cette fois-ci, les principes directeurs et règles qui président à l'examen de la publicité-journaux; principes qui ne faisaient qu'expliciter les dispositions de la Loi et des règlements. Nous reconnaissions cependant qu'il n'est pas aisé de formuler par écrit sans tomber dans l'arbitraire, les principes qui doivent régir le contrôle de la publicité. Il nous paraissait néanmoins important que la profession ait en sa possession des repères plus précis. Ce sont donc ces principes que nous nous employons depuis à voir appliquer. Notre action, en matière de publicité – celle qui paraît dans les journaux, car la publicité qui est transmise sur les ondes n'est pas de notre compétence, quoiqu'en pensent certains de nos critiques, mais de celle du fédéral – n'a pas attendu les derniers débats pour se manifester".

● Ces derniers mois, on a beaucoup parlé d'érotisme que certains ont d'ailleurs allègrement confondu avec pornographie. On est même allé jusqu'à vous accuser d'accorder votre visa à des films pornographiques. Que répondrez-vous à cette accusation?

"La méconnaissance d'un sujet pousse malheureusement trop souvent les gens à employer un vocabulaire excessif. Or, il est certain que le BSC n'a jamais autorisé la pornographie. Il maintient au contraire fermement la distinction entre érotisme et obscénité-pornographie. Maintenant que l'on trouve à redire de certains films qui tombent dans le mauvais goût, ou alors que l'on déplore chez certains auteurs la complaisance avec laquelle ils abordent des questions extrêmement délicates, cela nous apparaît tout à fait normale et légitime. Mais de là à faire de cet érotisme de pacotille de la pornographie, c'est abuser un peu des mots, et surtout faire preuve d'une ignorance totale du grand phénomène de mutation de civilisation que connaît actuellement l'Occident depuis la grande secousse de la dernière guerre."

"Car le phénomène de l'érotisme, il est capital de le rappeler, n'est pas exclusif au Québec. Dans le monde entier, on a assisté, au cours de la dernière décennie à une sorte d'escalade dans l'érotisme. Et cela ne concerne pas le seul cinéma, car c'est toute la société qui traverse, en ce moment, une mutation très profonde impliquant une mise à jour des attitudes face à la sexualité. Et comme le disaient déjà, il y a quelques années, les commissaires enquêteurs du Mémoire Régis, il ne revient pas au Québec de refaire la civilisation occidentale."

"Maintenant, il est très important d'arriver à faire le partage entre les films très audacieux et de grande qualité, qui osent aborder en face les problèmes les plus difficiles, et un certain nombre de sous-productions qui n'offrent pas les mêmes garanties de talent. Or, comme notre système démocratique est incompatible avec toute forme de censure culturelle, il arrive que ces films d'un goût douteux reçoivent leur visa et provoquent occasionnellement des surprises. Ils n'en restent pas moins des spectacles légitimes pour des adultes, et le Bureau s'assure bien que ces ouvrages ne peuvent être vus par des spectateurs de moins de 18 ans. Si certains veulent néanmoins faire croire qu'on se trouverait, avec ces films, en face d'une vague de pornographie, c'est que ces censures improvisés confondent mauvais goût avec spectacle illicite."

Une évolution trop rapide?

● Si le cinéma a connu, surtout depuis ces dernières années, une profonde et rapide évolution, ne peut-on pas reprocher au BSC d'avoir fait passer le Québec, un peu trop rapidement, d'un certain obscurantisme au libéralisme le plus avant-gardiste?

"Une telle affirmation m'a toujours surpris. Car c'est faire un peu bon marché de cette lente et progressive évolution qui a guidé notre action et qui nous a permis de nous aligner sur les autres pays occidentaux. Il ne faut pourtant pas oublier que cette ouverture au monde et au libéralisme occidental, dont s'est prévalu le BSC, s'est échelonné sur une période de dix ans, et cela justement par souci de ne pas heurter les régions les plus traditionnelles du Québec. C'est graduellement, et en ayant soin de prendre continuellement le pouls de la population québécoise que nous en sommes arrivés à l'adoption, en 1967, de la Loi sur le cinéma. Cette Loi qui, en instituant le principe de la libre circulation à 18 ans, affirmait la disparition du concept de censure autoritaire. Cela ne nous a pourtant pas empêché de refuser des films, tout simplement parce qu'ils auraient pu choquer le consensus social."

● A l'appui de leurs dires, cependant, vos critiques vous feront remarquer que les écrans sont actuellement submergés de films érotiques.

"La réalité statistique est cependant toute autre. Pour l'année 1970-1971, le pourcentage des films visés "pour tous", "14 ans" et "18 ans" par rapport au total des films visés s'établit comme suit: 53% des films ont obtenu le visa "pour tous", 25% le visa :"14 ans", et 22% le visa "18 ans". Or parmi les films classés "18 ans", tous ne sont pas nécessairement des films de bas étage et de mauvais goût. Il faut donc en conclure que plus des trois-quarts des films projetés au Québec ne peuvent être taxés de "films de sexploitation". Quant au pourcentage de 22% des films pour adultes, il rejoint tous les pourcentages observés dans d'autres pays. Qu'on n'aille pas alors prétendre que le Québec a le monopole des films érotiques."

Une grille analytique

● Ne pensez-vous pas qu'il serait utile, sinon nécessaire, d'arriver à établir une grille analytique qui permettrait de classer les films à partir de critères précis?

"C'est en vertu même de la liberté d'expression que nous ne pouvons nous en remettre exclusivement à des critères d'ordre juridique. La grande règle qui doit nous guider en la matière reste celle d'être à l'écoute du consensus social, qui lui, ne l'oublions pas, évolue constamment.

"Je me permettrai, ici, de vous rapporter au texte d'une conférence que j'ai eu l'occasion de donner en mai 1969. Je rappelais alors que, fidèle aux dispositions de la Loi, le Bureau voyait à exclure des écrans ce qui, de toute évidence, pourrait violer le principe de l'ordre public et des bonnes moeurs. Mais je précisais tout de suite après, que l'interprétation de cette clause ne pouvait se faire que par référence à une philosophie sociale accueillante et pluraliste. Tout en matière de cinéma, en effet, est affaire de traitement cinématographique en fonction du consensus d'opinion qui existe sur un territoire rattaché à un type donné de civilisation."

"Aujourd'hui, à peu près aucun phénomène de la civilisation actuelle n'échappe à la lentille des cinéastes. Ceux-ci secouent de plus en plus violemment les tabous les plus résistants. Il apparaît donc de plus en plus difficile d'établir une frontière entre ce qui est recevable de ce qui ne l'est pas. Au plan légal, on connaît la perplexité des tribunaux au regard de ce que l'on appelle la pornographie ou l'obscénité. Aucun pays n'est encore parvenu à donner de définition exhaustive et précise en la matière."

"Nous estimons donc, au BSC, que la surveillance doit s'appuyer davantage sur la recherche et faire appel aux sciences humaines. La censure qui s'exerçait naguère exclusivement à partir de définitions strictement légalistes est devenue inconcevable. L'apport de disciplines telles que la criminologie, la sociologie, la psychanalyse, ... est devenu capital."

"Mais si l'on exclut toute perspective étroitement légaliste, il faut aussi écarter d'emblée le recours à des critères analystiques qui correspondraient à une vision fixiste du monde. On renonce partout, aujourd'hui, à recourir à une grille analytique qui fournirait la liste exhaustive des tabous. Et le cinéma, qui épouse la courbe sinueuse de l'existence en société, ne cesse de fluctuer au gré des innovations techniques et des variations du climat social. Toute décision sur un film doit donc s'insérer dans un contexte social précis, et la notion de consensus social est aussi fondamentale que le principe du traitement cinématographique."

LES SAMEDIS
5 JUIN
LES INTREPIDES
Groupe gymnaste sous la direction de René Teasdale
12 JUIN
PRÉSENTATION AUDIO-VISUELLE SUR LE JAZZ
Une évolution du Jazz avec diapositives, bande magnétique et le Trio Pierre LEDUC
Production: Wilfrid P. Sauvé
19 JUIN
MAXI-VENTE DE MINI-OEUVRES
Vente de tableaux et de sculptures. Une heure musicale avec Monique Linval et Jean-Christophe Benoit de l'Opéra de Paris
Animateur: Henri BERGERON
26 JUIN
ALEXANDRE LAGOYA, guitariste
3 JUILLET
JEAN-CHRISTOPHE BENOIT, baryton, MONIQUE LINVAL, soprano, de l'Opéra de Paris. Au piano, Colombe PELLETIER
10 JUILLET
GALA ORFORD
Sous la direction de Jacques Zouvi assisté de Louis de Santis
17 JUILLET
JOSEPH ROULEAU, basse du Covent Garden Opera House.
24 JUILLET
VLADO PERLEMUTER, pianiste
31 JUILLET
GALA ORCHESTRE DES PARTICIPANTS D'ORFORD - Dirigé par Werner Andreas Albert
7 AOÛT
HANSHEINZ SCHNEEBERGER, violoniste, JEAN LAURENDEAU clarinettiste. Pianiste à déterminer
14 AOÛT
CONCERT VARIÉ ET IMPROMPTU PAR LES MEMBRES DU QUATUOR ORFORD - Andrew Dawes, violon, Kenneth Perkins, violon, Terence Helmer, alto, Marcel Saint-Cyr, violoncelliste.
21 AOÛT
GALA DE L'HARMONIE DES PARTICIPANTS D'ORFORD sous la direction de Yvon Ducène, Capitaine-Commandant, Chef du Régiment Royal des Guides de Belgique. Avec la participation du Quatuor de Saxophone Pierre Bourque
28 AOÛT
CLAUDE SAVARD, pianiste
4 SEPTEMBRE
Extraits d'opéra et d'opérettes avec BRUNO LAPLANTE, baryton et ANNA CIECHORNODOLSKA, soprano

Les DIMANCHES et MARDIS de JUILLET, à 15 h 00 Théâtre et musique pour enfants,

PANTOMIMES AVEC JACQUES ZOUVI
4, 6 JUILLET
LES NAUFRAGES CHEZ LES CYCLOPES
11, 13 JUILLET
LES NAUFRAGES CHEZ LES CYCLOPES (suite)
18, 20 JUILLET
LES NAUFRAGES CHEZ LES CYCLOPES (suite)
25, 27 JUILLET
LES NAUFRAGES CHEZ LES CYCLOPES (fin)

SALLE A MANGER "LA TABLE D'HARMONIE" ET BAR ouvert tous les jours à partir du 20 juin sauf le lundi et en soirée le vendredi.

LES DIMANCHES
6 JUIN
LES INTRÉPIDES
Groupe gymnaste sous la direction de René Teasdale
13 JUIN
PRÉSENTATION AUDIO-VISUELLE SUR LE JAZZ - Une évolution du Jazz avec diapositives, bande magnétique et le Trio Pierre LEDUC
Production: Wilfrid P. Sauvé
20 JUIN
MUSIQUE NOUVELLE
avec Claude Helffer, pianiste
27 JUIN
ENSEMBLE VOCAL CHANTAL MASSON
4 JUILLET
RAOUL SOSA, pianiste
11 JUILLET
NADIA STRYCEK, pianiste
18 JUILLET
Garth BECKETT et Boyd McDONALD
piano-duo
25 JUILLET
JACQUES SIMARD, hautboïste
LOUISE FORAND, pianiste
1 AOÛT
ANTON KUERTI, pianiste
8 AOÛT
MARIO DELLI PONTI, pianiste
15 AOÛT
ORCHESTRE DE CHAMBRE DES PARTICIPANTS D'ORFORD
Soliste: Jacques Simard, Hautboïste, Hansheinz Schneeberger, violoniste
22 AOÛT
QUATUOR DE SAXOPHONE PIERRE BOURQUE
29 AOÛT
PRÉSENTATION AUDIO-VISUELLE SUR LE JAZZ - Une évolution du Jazz avec diapositives, bande magnétique et le Trio Pierre LEDUC
Production: Wilfrid P. Sauvé

LES MARDIS COLLOQUES
22 JUIN
ANIMATION, TÉLÉVISION ET JEUNESSE
29 JUIN
ART VOCAL
avec JEAN-CHRISTOPHE BENOIT et MONIQUE LINVAL. Poésie et Mélodie, Librettos et Opéra
6 JUILLET
ANIMATION, TÉLÉVISION ET JEUNESSE
13 JUILLET
LE HAUTBOIS - JACQUES SIMARD
Sa facture et son répertoire
20 JUILLET
GABRIEL FAURE
avec VLADO PERLEMUTER, pianiste
27 JUILLET
LA PERCUSSION
3 AOÛT
Mozart avec
MARC MEUNIER-THOURET de Paris
10 AOÛT
MARC MEUNIER-THOURET
Concert imaginaire
Oeuvres Picturales qui ont inspiré les musiciens
17 AOÛT
L'Art à Versailles au 17e siècle avec MARC MEUNIER-THOURET de Paris illustré par l'Harmonie d'Orford sous la direction d'Yvon Ducène
24 AOÛT
HISTOIRE DE L'ART COMPARÉ avec MARC MEUNIER-THOURET
31 AOÛT
HISTOIRE DE L'ART COMPARÉ avec MARC MEUNIER-THOURET

LES MERCREDIS
Concerts de Radio-Canada
23 JUIN
MARTHA BRICKMAN, claveciniste
30 JUIN
L'ENSEMBLE VOCAL CHANTAL MASSON
7 JUILLET
LE GROUPE BAROQUE DE MONTRÉAL
14 JUILLET
L'ENSEMBLE DE CHAMBRE D'ARTHUR GARAMI
21 JUILLET
À être annoncé
28 JUILLET
CATHY BERBERIAN, mezzo soprano
au piano: Paul HELMER
4 AOÛT
LE QUATUOR ORFORD
11 AOÛT
LE QUINTETTE PIERRE ROLLAND

LES JEUDIS
Soirées des participants
24 JUIN
POÉSIE ET GUITARE
1 JUILLET
THÉÂTRE CLASSIQUE
8 JUILLET
CHANT ET PIANO
15 JUILLET
PIANO
22 JUILLET
LES CORDES
29 JUILLET
PIANO, BOIS ET CUIVRES
5 AOÛT
PIANO ET CORDES
12 AOÛT
MUSIQUE DE CHAMBRE
19 AOÛT
ENSEMBLE CUIVRE ET BOIS
26 AOÛT
COLLOQUE AVEC LES ARTISTES JMC SAISON 71-72
2 SEPTEMBRE
COLLOQUE AVEC LES ARTISTES JMC SAISON 71-72

BILLETS:
(JUSQU'AU 15 AOÛT INCLUSIVEMENT)
Samedi: $4.00
($3.00 Membres JMC)
(sauf les 12 juin, 10 juillet, 31 juillet, 10 août $2.00)
Dimanche: $3.00
($2.00 Membres JMC)
Mardi: $1.00
Mercredi: Concert de Radio-Canada
Entrée libre sur présentation d'un laissez-passer qu'on peut obtenir en nombre limité dès le jeudi précédent au Centre d'Arts d'Orford.
Jeudi: $0.50
Matinées pour enfants les dimanches et mardis
Adultes: $2.00; Enfants: $1.00
(APRÈS LE 15 AOÛT)
Samedi: $3.00
(Membres JMC $2.00)
Dimanche: $2.00
(Membres JMC $1.00)
Heure des concerts: 20 h 30
Programme sujet à changement

CAFETERIA "LA BOURRÉE" ouvert tous les jours à partir du 5 juin.

"Le roi des mises à bas prix"

Une sorte de nouveau départ...

par Michel Bélair

Depuis "Aurore", depuis "Les tourtereaux", on peut s'attendre à tout de Jean-Claude Germain. Personnage débordant littéralement d'énergie, l'ancien "coach" de l'ancien TMN n'est pas homme à laisser tomber le gant facilement. Ainsi, même si l'on apprenait, il y a quelques semaines, que le TMN était mort, Jean-Claude Germain n'en a surtout pas profité pour prendre des vacances; bien au contraire. Il ouvrait au même moment un café-théâtre tout en en profitant pour mettre la main à un dernier texte, "Le roi des mises à bas prix", dont la première avait lieu jeudi soir à La Bavasserie.

Une conscience politique

Au niveau des themes et de l'argumentation dramatique, "Le roi des mises à bas prix" incarne une sorte de deuxième temps du TMN. Se plaçant dans la lignée des "Sansoucis...", la dernière pièce de Jean-Claude Germain retrace d'ailleurs un itinéraire parallèle impliquant une nécessaire prise de conscience politique. Alors que, on s'en souviendra, les premiers textes de Germain consistaient en une tentative de récupération de passé culturel québécois avec tout ce qu'il pouvait comporter de "kétaine" et de dépassé, "Les Sansoucis" et "Le roi des mises à bas prix" sont deux pièces à classer à part. Décrivant toutes deux et de façon symbolique (parfois même un peu trop) une situation d'aliénation, elles dénotent une sorte de prise en charge du "réel québécois". "Le roi des mises à bas prix" va même un petit peu plus loin puisque, sur le mode allégorique, le texte suggère que l'action de la pièce se déroule dans une société bureaucratisée à l'extrême où l'individu n'est même plus libre de regarder ou non la télévision. Ayant constamment à faire face à des obligations, à un devoir civil qui l'étouffe jusque dans les plus petits gestes, Fernand Sansoucis est une pré-incarnation de l'homme québécois de l'an 2,000.

Bon, conciliant, n'ayant pas su prendre en charge son devenir culturel et social, ce n'est que par le biais du souvenir et des petits gestes qu'il prendra peu à peu conscience de sa situation d'être aliéné. Se souvenant du temps où tous les Québécois pouvaient compter sur leur confident personnel, c'est-à-dire "leur" waiter de taverne personnalisé, Fernand en arrive à contester globalement tout l'univers qui l'entoure. Lui qui n'a rien plus rien, qui n'a plus personne, il n'aspire plus qu'à une seule chose: la paix. Pourtant, comme tout Québécois qui se respecte, Fernand Sansoucis ne peut vivre sans un certain culte du passé: fondé sur des réminiscences rythmiques, sur des "TOUNES" qui lui reviennent de temps en temps en mémoire et qui lui rappellent ce qu'il aurait déjà pu être, le passé est même un des éléments importants de la vie de Fernand. C'est lui qui lui rappelle son héritage, sa table "de cuisine de famille", la chaise de son père, son tabouret, autant d'objets qui lui collent à la peau et, qu'un jour il lui faudra entreposer quelque part, dans un pays qui lui appartienne...

On le voit tout de suite, "Le roi des mises à bas prix" n'est pas ce que l'on pourrait appeler une pièce facile. Parfois drôle, parfois désespérément pessimiste, le texte de Jean-Claude Germain pose une foule de questions. Refusant la linéarité, chacun des problèmes abordés par le texte trouvera autant de réponses et d'approches que l'on voudra bien lui en apporter: "Le roi des mises à bas prix" n'est pas de ce type de pièce que l'on peut étiquetter facilement. Extrêmement exigeant, le texte demande une sorte de clairvoyance de la part des spectateurs qui fait en sorte que tous les publics ne sont pas susceptibles d'être touchés également et de la même façon. On pourrait même d'ailleurs reprocher à Jean-Claude Germain de s'enfermer graduellement dans un hermétisme de bon aloi qui ne peut, à la longue, que retrancher de La Bavasserie une section importante du public qu'elle s'est déjà gagné. Au chapitre des reproches, l'on pourrait d'ailleurs ajouter que chacune des pièces de Jean-Claude Germain présuppose que l'on a déjà vu toutes les autres: cela est fort intéressant pour les amateurs qui peuvent se payer le luxe de certaines comparaisons, mais il est à se demander si le public en général partage la même opinion...

Pour en revenir au "Roi des mises à bas prix", il faut souligner un aspect important de cette production: celui de la relève. Alors que tout le monde s'entendait pour dire que la "force" du TMN reposait en grande partie sur son équipe de comédiens et que l'on aurait pu croire à une diminution sensible de la qualité des spectacles depuis la rupture que l'on sait, il en va tout autrement. Jean-Claude Germain a en effet réussi à s'entourer de deux comédiens de la trempe de l'ancien TMN en la personne de Maurice Gibeau et Jean-Claude Piché. Extrêmement souples au niveau de leurs interprétations, extrêmement versatiles selon les exigences du moment, ils savent tous deux s'imposer d'emblée et même faire oublier certains autres comédiens du TMN. Peut-être que Jean-Claude Germain a le nez long, peut-être parce qu'il sait toujours s'entourer des meilleurs éléments, "Le roi des mises à bas prix" réserve de forts agréables surprises quant à l'interprétation; il faut souhaiter que la nouvelle équipe saura continuer en ce sens.

Même si La Bavasserie ne se définit pas comme un théâtre d'été, ce café-théâtre donnera quand même des représentations pendant tout l'été. Aspect extrêmement important à souligner, il sera intéressant de voir ce que la politique de cette nouvelle boîte produira comme impact. Habituellement confiné aux pièces légères durant l'été, le public montréalais réagira peut-être positivement à une initiative qu'il importe de suivre de très près. Nous en sommes peut-être à l'aube d'une nouvelle définition du théâtre d'été. Même si le nouveau texte de Jean-Claude Germain n'a aucune présentation en ce sens, "Le roi des mises à bas prix" par cette sorte de nouveau départ qu'il incarne, aura peut-être réussi à contribuer à défoncer un autre mythe: celui de la facilité habituellement de mise "en période estivale". Là, comme ailleurs, il importe de récupérer notre... folklore.

Nos lecteurs trouveront les horaires de télévision, cinéma et théâtre en page 21.

Au zoo de Saint-Félicien, la rivière aux Saumons traverse la cage aux ours blancs. Le repas des ours blancs, à trois heures de l'après-midi, est la grande attraction du zoo.

Orignaux et caribous font bon ménage au zoo de Saint-Félicien où l'on poursuit une expérience de coexistence de ces ruminants.

Dans la région du Lac-Saint-Jean

Un complexe touristique prometteur

par Urgel Lefebvre

Nous étions une bonne vingtaine de représentants de la presse montréalaise qui avions accepté, à l'invitation du maire Alfred Hamel, de visiter le jardin zoologique de Saint-Félicien. Le DC3 que la compagnie Saint-Félicien Air Service avait mis gratuitement à notre disposition était rempli à capacité lorsqu'il quitta la piste de Field Aviation, boulevard Ryan, à Dorval. C'était la première fois que je montais à bord d'un DC3. J'étais tout surpris de pouvoir étendre mes jambes. Et je me prélassais dans un beau fauteuil tout neuf.

Peu après notre départ, notre avion survola de vastes forêts de feuillus et de conifères parsemées d'innombrables lacs. Le soleil resplendissait sur toutes ces richesses naturelles et nous annonçait une journée splendide. Mais plus que la vue de telles richesses, ce qui nous impressionnait était la pensée que nous ne voyions du Québec qu'une infime partie.

Au moment où nous allions survoler La Tuque, le capitaine de bord nous annonça que notre avion allait être détourné de sa course habituelle pour nous permettre de voir le cratère creusé à Saint-Jean-Vianney par un glissement de terrain. Une vingtaine de minutes plus tard, notre avion quitta son plafond de 7,000 pieds et descendit à environ 2,000 pieds.

Alors nous apparut, partant du Saguenay et remontant jusqu'à un pâté de maisons bâtie en série, la profonde tranchée boueuse qu'est la rivière aux Vases dont les rives forment un angle de 45 degrés.

Et le lac dans lequel cette rivière étrange semble prendre sa source est ce magma près du pâté de maisons. On y décèle peut-être encore des toits, mais on n'en est pas tellement sûr. D'un côté du cratère, la route finit abruptement; de l'autre elle reprend comme si elle pouvait encore mener quelque part. Tout le village a été rayé de la carte depuis le terrible cataclysme.

Bientôt, cependant, l'apparition des villes jumelles de Jonquière et Kénogami vient nous faire oublier cette vision dantesque. Et puis, là-bas, c'est la réserve indienne de Pointe-Bleue qui s'avance dans le lac Saint-Jean. Là c'est le barrage d'Isle-Maligne et l'une des usines de l'Alcan. Ici, les îles de Saint-Gédéon. Je ne puis voir Saint-Jérôme-de-Metabetchouan qui est sur la gauche, mais je me souviens fort bien du spectacle grandiose que le lac Saint-Jean m'avait offert quand, il y a quelques années, j'étais arrivé par la route à Saint-Jérôme.

Notre appareil, après ce crochet au-dessus de Saint-Jean-Vianney, se dirige sur Roberval. Le voici qui se pose en beauté sur une piste bien asphaltée. Les notables de la région sont là pour nous accueillir avec autant d'égards que s'il s'agissait de V.I.P. Une bonne demi-douzaine de grosses voitures sont mises à notre disposition ainsi que des guides. Et nous voici partis pour la tournée touristique promise.

Perle du Lac-Saint-Jean, Roberval est le point d'arrivée de la traversée du lac à la nage, événement international qui se déroule le premier samedi du mois d'août et vient couronner une "huitane de gaieté" incluant un souper dans les rues transformées en vaste salle à manger.

Le maire Benoît Lévesque nous souhaite la bienvenue à Roberval et nous fait servir des rafraîchissements dans le vaste chalet en bois rond du camping Mont-Plaisant. Il nous parle avec enthousiasme de ce camping dont l'exploitation et le développement sont assurés par une corporation groupant des gens de la région.

Partout où nous irons dans cette région, les gens s'enorgueilliront de tout ce qu'ils ont par leurs propres moyens, sans attendre l'aide des gouvernements. Bien sûr qu'ils ne refusent pas cette aide, loin de là, mais ils l'attendent pour des projets dont ils ont pris eux-mêmes l'initiative.

A Val-Jalbert, le maire de la municipalité de la paroisse de Chambord, M. Robert Laroche, nous fera distribuer une déclaration de bienvenue dans laquelle on lit ce qui suit: "Ce parc touristique, propriété du ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche de la province de Québec, est le plus bel exemple des grands projets de trois gouvernements successifs dont la réalisation n'a jamais eu lieu. Tout ce que vous y verrez est l'oeuvre de la nature et des hommes qui y ont vécu pendant les vingt-cinq première années de notre siècle. Admirez leurs oeuvres et songez à ce que pourrait apporter à ce lieu la main de l'homme d'aujourd'hui, avec les outils qu'il a à sa disposition."

Il y a à Val-Jalbert, outre le village fantôme, une chute d'une grande beauté, haute de 264 pieds et portant le même nom que la rivière Ouiatchouan dans laquelle on pêche ce fameux saumon d'eau douce appelé ouananiche. Le terrain de camping qui se trouve à cet endroit mériterait d'être amélioré.

Au parc de Chute-à-l'Ours, où nous nous sommes régalés de fèves au lard et d'une succulente tourtière du Lac-Saint-Jean (viande de lièvre et de boeuf, ou de porc, avec cubes de pommes de terre), le maire de Normandin, M. Louis-Ovide Bouchard, me fait monter dans sa voiture pour me faire visiter le magnifique camping que sa municipalité est à aménager en pleine forêt, sur un emplacement loué du ministère des terres et forêts.

Il en profite pour m'exposer sa philosophie. C'est bien beau de la part du gouvernement de tracer de grands projets, me dit-il en substance, mais il convient qu'il aide en tout premier lieu ceux qui prennent des initiatives et qui ont remis le volontariat à l'honneur.

Je décèle une lueur de fierté dans le regard du maire Bouchard quand il me montre la piscine, le bassin pour les petits, l'étang, les chemins, les sentiers, les emplacements de tentes que ses gens ont construits pour les campeurs, près de cette vaste nappe d'eau tumultueuse qu'est la chute à l'Ours où abonde la ouananiche.

— Et n'oubliez pas de dire, insiste-t-il, qu'au bout de ce chemin il y a une anse et une plage de sable naturelle.

Le conseil de développement de la région a recommandé au gouvernement d'accorder une aide généreuse à la municipalité du maire Bouchard, pour son camping de Chute-à-l'Ours, de même qu'à la Corporation du parc Mont-Plaisant, en plus d'entreprendre au zoo de Saint-Félicien la deuxième phase du programme Arda-Québec.

Nous nous rendons au zoo de Saint-Félicien après avoir visité le camping Plume-Blanche de la réserve indienne de Pointe-Bleue. Et nous comprenons sans peine pourquoi le jardin zoologique de Saint-Félicien est considéré comme la clé de voute du complexe touristique du Lac-Saint-Jean que nous venons de visiter.

Durant la première phase du programme Arda-Québec, un montant de $557,082 a été dépensé au zoo de Saint-Félicien qui célèbre cette année son dixième anniversaire avec un pavillon des félins qui a coûté plus de $50,000 et un pavillon des gros mammifères qui vaut $200,000.

Pour la plus grande satisfaction des visiteurs (on attend le deux millionnième à la fin de juillet ou au début d'août) on a fait l'acquisition de deux petites panthères noires, d'un couple de lions âgés de trois ans (en prévision de la disparition des vieux), de trois otaries (logées dans un bassin de $40,000), de deux lamas, d'un bison femelle et de six loups de l'Arctique.

Parmi les quelque 600 animaux du zoo de Saint-Félicien, il y a deux girafes évaluées à $15,000, deux hippopotames de plus de 4,000 livres chacun, un éléphant, des dromadaires, des tapirs, un tigre de l'Inde, quatre ours blancs, une autruche, etc.

Durant la période de pointe jalonnée de manifestations grandioses comme la traversée du lac, les régates internationales de Saint-Félicien (3 et 4 juillet), le festival du bleuet et nombre d'autres, le zoo emploie 68 personnes. L'actif du zoo est de $1,500,000; la masse salariale annuelle de $100,000. Si on ajoute aux salaires les autres dépenses, l'apport direct annuel du zoo à l'économie régionale atteint un quart de million de dollars.

L'emplacement du zoo, en plus d'être passablement accidenté, est traversé dans toute son étendue par la rivière aux Saumons qui s'y divise en deux embranchements encerclant l'île aux Bernard. A l'exception de celui des gros mammifères, tous les pavillons des animaux se trouvent dans l'île.

La ville même de Saint-Félicien est charmante avec sa rivière Ashupmouchouan. Au Lac-Saint-Jean on l'appelle la coquette. Les deux clochers d'une église en granit rouge la dominent. Le curé Joseph Lavoie aurait aimé avoir le temps de me la faire visiter, car elle a été enrichie de marbre à l'intérieur. Il me confie que bientôt la dette sera effacée, grâce à des prêts sans intérêts consentis par les paroissiens.

Les gens du Lac-Saint-Jean sont entreprenants. La Société zoologique de Saint-Félicien (sans but lucratif) se propose maintenant de recréer, sur une étendue de 90 acres, la vie typique des anciens coureurs des bois.

Cela nécessitera un investissement de $372,000 environ pour la conception d'un itinéraire pénétrant au coeur de la forêt en suivant les méandres des cours d'eau. Sur un parcours de 4 milles, appelé "Sentiers de la nature", les visiteurs pourront regarder vivre de nombreux animaux en toute liberté. Rien ne séparera le visiteur des animaux, si ce n'est la grille entourant les véhicules qui sillonneront les sentiers. Les travaux doivent commencer dans quelques mois. Ils dureront trois ans.

La Société a aussi proposé d'embaucher 62 étudiants cet été, dans le cadre de "Perspective-Jeunesse", programme mis de l'avant par les autorités gouvernementales. Ces étudiants seraient affectés à des travaux de recherches et d'embellissement.

500 jeunes Québécois iront à la découverte du Québec

Plus de 500 jeunes Québécois participeront cet été à la "Découverte du Québec". Il s'agit d'une initiative de TOURBEC le bureau de tourisme des étudiants du Québec, en collaboration avec le haut commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports (H.C.J.L.S.).

Ce projet s'adresse tant aux étudiants qu'aux jeunes travailleurs intéressés; regroupés selon leur âge (14-17 ans et 18-25 ans), ces derniers auront l'occasion de connaître davantage les différentes régions du Québec, de rencontrer les gens qui y vivent tout en passant des vacances agréables dans les coins les plus pittoresques de la Belle Province: la ville de Québec, la côte de Charlevoix, le Lac-St-Jean, la Côte-Nord, Manicouagan, la Gaspésie et la vallée de la Matapédia. Le voyage est d'une durée de 14 jours et plus de 30 projets se dérouleront cet été à raison de deux départs chaque semaine et ce dès le 27 juin.

Contrairement à la coutume des voyages organisés, les jeunes participants auront l'occasion de bâtir eux-mêmes leur programme et de choisir les activités qui les intéressent. Il s'agit de "leur voyage". C'est pour cette raison que TOURBEC a choisi le minibus comme moyen de transport pouvant assurer le plus de mobilité au groupe; les "guides" sont des étudiants universitaires qui agiront surtout à titre d'animateurs du groupe.

Les jeunes voyageurs séjourneront dans les auberges de jeunesse des régions visitées. Bien que peu connu encore, un véritable réseau d'auberges existe depuis deux ans et recevra cette année une aide accrue du haut commissariat.

Les activités de TOURBEC ne se limitent pas à ce seul programme. une expédition sur la basse Côte-Nord, une descente de rivière en canot, un safari photo, des voyages dans l'Ouest canadien et les Maritimes sont autant de projets susceptibles d'intéresser les jeunes du Québec. De plus TOURBEC accueillera cette année encore des groupes d'étudiants européens et américains au Québec.

TOURBEC comme on le sait, est un organisme sans but lucratif. Plusieurs milliers d'étudiants ont déjà voyagé vers l'Europe avec cet organisme et, depuis deux ans déjà ce dernier s'est fixé comme priorité de développer le tourisme pour la jeunesse en fournissant aux jeunes Québécois l'occasion de découvrir le Québec à un prix accessible au plus grand nombre possible. TOURBEC se veut également un secrétariat technique au service des projets des jeunes Québécois et ces derniers peuvent y faire appel en tout temps.

Pour tout renseignements:
Montréal: 849-2374 (514)
Québec : 694-0424 (418)

L'OACI convoque une assemblée de 120 États

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) tiendra la dix-huitième session de son assemblée à Vienne du 15 juin au 8 juillet. Cette assemblée internationale se composera des délégations des cent vingt Etats membres de l'OACI et des diverses organisations internationales qui s'intéressent à l'aviation civile.

Après avoir examiné les travaux accomplis par l'OACI au cours des trois dernières années, l'assemblée déterminera la politique et les activités futures de l'Organisation. L'OACI est l'organisme mondial de l'aviation civile qui s'occupe des questions d'intérêt international relatives à la sécurité aéronautique, à la navigation aérienne, au développement technique et économique du transport aérien civil et au droit aérien. Elle est aussi l'institution technique chargée de donner une assistance aéronautique aux pays en voie de développement.

Découverte des pays germaniques...

DEUX TOURS D'EUROPE CENTRALE
8 - 29 juillet
9 - 30 septembre
ALLEMAGNE - AUTRICHE - SUISSE
aussi France de l'Est et Paris

- De la vallée du Rhin aux villes d'art de Franconie et aux horizons de la Forêt Noire.
- De Salzbourg, ville-musée à Vienne, merveilleuse capitale et à l'enchantement des villages tyroliens.
- En Suisse des montagnes aux lacs.

Organisation et vente **directes**
Hôtels de toute **1ère classe**
Direction André et Jérôme Malavoy
CAN. **$941.** — (juillet)
CAN. **$884.** — (septembre)

Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.
1225 OUEST, DORCHESTER
MONTRÉAL 107, P.Q.
TÉL.: 861-2485
Qui dit voyages, dit Malavoy.

ÎLE - AUX - COUDRES, GASPÉSIE...
24-27 juin . . . $ 69.

OUEST-CANADIEN, Stampede, Île Victoria, (bateau)...
3-17 juil . . . . $325.

ÉGYPTE, TERRE-SAINTE, Liban, Syrie, Chypre, Grèce (Croisière), Italie...
14 juil.-4 août . $995.

FRANCE, SUISSE, ITALIE, Alverne, Greccio, Assise, Sienne, Padoue...
10-30 août . . . $695.

TERRE-SAINTE, GRÈCE, Flandre, Belgique, France, Italie...
12 août-2 sept. . $995.

GRAND TOUR D'EUROPE, 11 pays...
9-30 sept . . . . $935.

EUROPE, 4 pays. Le 4 à Assise, le 13 à Fatima...
30 sept.-14 oct. . $595.

PR-ORIENT, 7 pays, croisière...
1-18 nov . . . . $874.

Et tout autre voyage ! Demandez nos dépliants

AGENCES FRANCISCAINES
500, 8e Av Québec 3,
(523-0031)
Montréal: 861-8634
Ottawa: 728-2852

Suivez cet emblème si vous allez à Athènes Tel Aviv Nairobi Johannesburg

Olympic Airways offre maintenant des vols à destination de 44 villes du Canada, des Etats-Unis, de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique ainsi que dans plus de villes et d'îles grecques que toute autre compagnie aérienne.

Quand vous suivez l'emblème Olympic, vous pouvez être assuré d'une chose: chaque vol Olympic est comme une agréable réunion entre amis. Choisissez la ville que vous voulez puis joignez-vous à nous.

Contactez votre agent de voyage ou adressez-vous directement à Olympic Airways au 800 ouest, boul. Dorchester, Montréal, P. Qué. (514) 878-9691.

OLYMPIC AIRWAYS

NOTRE ESPAGNE. MAJORQUE, C'EST LA DOUCEUR DE VIVRE, LE SOLEIL, LE GOLF, LES PLAGES... A PARTIR DE $513. VOILA CE QU'IBERIA APPELLE LE CHARME DE L'ESPAGNE.

ET CE N'EST PAS TOUT. DANS LA SERIE SUNNY HAPPENING, NOUS AVONS PLUSIEURS AUTRES SUGGESTIONS DONT LA COSTA DE SOL ET UN TOUR D'ESPAGNE. SELON VOS GOUTS, VOUS AIMEREZ LES PLAGES SABLONNEUSES, LES MANIFIQUES TERRAINS DE GOLF OU LA SPLENDEUR HISTORIQUE DES MUSEES. SEULE IBERIA PEUT SI BIEN VOUS FAIRE APPRECIER l'ESPAGNE, SON ESPAGNE.

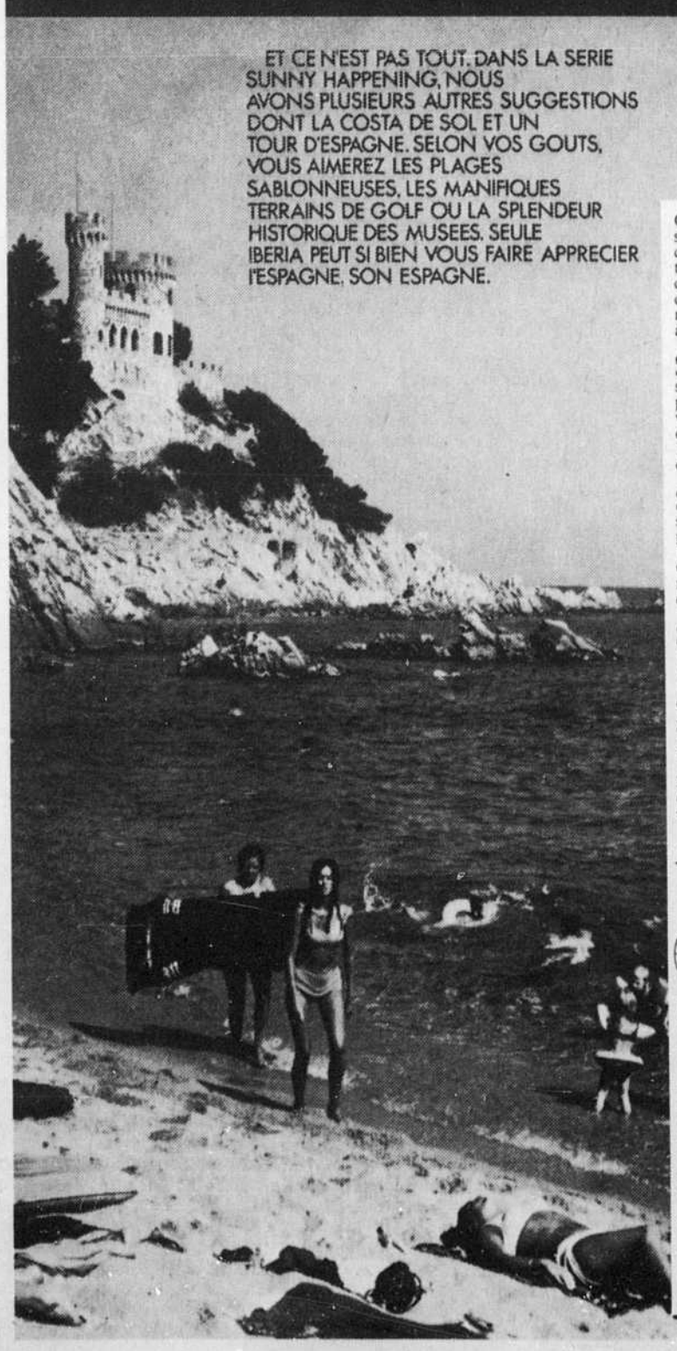

Quel que soit votre choix parmi ces suggestions, la brise y sera chaude, le soleil caressant tout l'été et la mer merveilleusement tempérée. Les hôtels luxueux offrent le confort à l'américaine mais le service et la cuisine à l'européenne. Pas une minute, vous ne vous ennuyerez tellement il y a de choses à voir, d'occasions de détente.

$513, c'est bien peu pour 15 jours de soleil à Palma de Majorque. Golf, plages, paysages aussi variés que grandioses. Vous visiterez aussi Barcelone, riche d'Histoire et d'attractions diverses et la fiévreuse capitale, Madrid. Sont compris: transport aller-retour de Montréal, hôtels de luxe.

$469, pour deux semaines merveilleuses sur la Costa del Sol. Plages sablonneuses, pêche sous-marine, golf. Quelques jours à Madrid, bouquet d'exotisme et d'Histoire. Courses de taureaux, folklore, artisanat, repas fins. Transport aller-retour de Montréal et hôtels de luxe sont compris.

$582, c'est suffisant pour découvrir l'Espagne grâce à un tour Sunny Happening. Madrid, la Costa del Sol et Palma de Majorque. Rêvez un peu à la mer, aux plages chaudes, à votre séjour dans un château authentique, à de merveilleux terrains de golf. Tout ça sera vôtre, y compris le transport aller-retour de Montréal et les hôtels de luxe.

Prix forfaitaires, pour groupes de 15 personnes et plus, (G. I. T.) excursions de 14-21 jours, sujets à l'approbation du Gouvernement.

IBERIA

Le charme de l'Espagne dans tous les ciels du monde

C.P. 6330, Montréal 101, Qué. SH
861-9531
MLD-71-4

Vos tours "Sunny Happening" m'intéressent.

Nom_____
Adresse_____
Ville_____ Prov._____
Mon agent de voyages est_____

L'OEIL SUR LES ROUTES

Le Royal Shakespeare Theatre à Stratford-upon-Avon.

La région des lacs anglais

C'est là que le paradis prend racine

par Urgel Lefebvre

La région des montagnes et des lacs anglais, qu'englobe en majeure partie le plus grand parc national d'Angleterre, est d'une beauté incomparable. Selon une légende racontée dans le Westmorland, il existait avant la chute originelle un endroit où les hommes pouvaient passer librement de la terre au ciel. Et pour que l'esprit des hommes ne fut pas ébloui par la beauté éclatante du paradis, cet endroit avait été créé à l'image du ciel. C'était un haut lieu d'une beauté éthérée, voilée d'une brume légère, à la fois terrestre et paradisiaque. Lieu si parfait qu'il ne pouvait qu'être l'endroit où le paradis prend racine.

Notre guide nous introduisit dans cette nature inviolée comme dans une sainte chapelle, parlant presque à mi-voix en nous indiquant les nappes de cristal, les rivages fleuris, les cascades glissant en dentelle le long des fells, les brebis dont la toison est un mélange de blanc, de divers tons de gris et de brun, et de noir, les mignons agneaux à tête noire, ou parfois entièrement noirs, qui accompagnaient leurs mères, les rhododendrons au feuillage vert sombre et aux fleurs d'un rose céleste, les ruines d'un vieux château, les ponts de brique ou de grès rouge à une ou plusieurs arches.

Une chose nous surprend: l'absence complète d'affiches, de passages à niveau et même d'habitations. C'est que nous sommes dans un parc national, le plus vaste de toute l'Angleterre. Dans le sud-ouest de l'Ecosse que vous venons de quitter, nous n'avons pas vu non plus de ces choses disgracieuses ou dangereuses que sont les affiches et les passages à niveau.

Une chose nous intrigue: ces murs de pierre interminables qui longent les routes, sillonnent les champs au gré des accidents de terrain, se croisent et s'entrecroisent. Notre guide nous explique que ces murs ont pu être construits il y a 150 ans peut-être et qu'ils servent à retenir les moutons dans les pâturages.

Il y en a cependant qui grimpent à flanc de montagne et l'on se demande comment on a fait pour les construire si haut.

Nous traversons Cockermouth, au confluent des rivières Cocker et Derwent, dans le Cumberland, et nous nous arrêtons un instant devant la maison où le poète William Wordsworth naquit le 7 avril 1770. Nous traversons également Crummock Water, Buttermere, Honister, Borrowdale, Bassenthwaite et nous venons nous installer pour la nuit à l'hôtel Lodore Swiss, à mi-chemin entre Borrowdale et Keswick.

Au dîner, je ne puis résister à la tentation de goûter à nouveau aux minuscules crevettes de Morecambe Bay, que je fais suivre de la Crème de Volaille avant de partager avec un autre convive La Selle de Chevreuil qui se trouve au menu dans cette région de chasse et pêche. Demain, lorsque nous prendrons le déjeuner au Blue Bell Inn, à Heversham, je choisirai comme entrée La Truite fumée et comme plat principal Les Côtelettes d'Agneau en saison.

Avant le dîner au Lodore, nous gravissons la colline derrière l'hôtel, pour aller admirer la chute Lodore que le poète Robert Southey a immortalisée. Après le dîner nous recevons la visite de M. Roger A.S. Gouldsworthy, de l'English Lakes Counties Travel Association, qui nous invite à nour arrêter, le lendemain, à Grasmere et à Windermere, là où se trouve le plus grand de tous les lacs anglais.

A Grasmere, nous visitons Dove Cottage, où vécut Word sworth, et le cimetière où il est enterré. Nous visitons aussi les boutiques d'artisans, la pâtisserie où l'on vend l'authentique pain d'épices, la parfumerie, l'atelier de Chris Reekie and Sons où l'on tisse au métier manuel de fort beaux lainages. Nous avons peine à nous arracher à ce pittoresque village des bords du lac Grasmere.

Windermere, dont le charme est également incontestable, est un centre de tourisme bien organisé. On peut s'y consacrer à une foule d'activités de plein air: golf, tennis, pony-trekking, pêche, canotage, ski nautique. Pour les divertissements du soir, il y a deux salles de danse, un cinéma et plusieurs auberges charmantes et des restaurants. On peut faire des croisières sur le lac et des promenades merveilleuses dans les bois et les collines. En prenant Windermere comme base, on peut explorer les comtés des lacs en voiture, autobus ou autocar.

Nous quittons à regret le parc national des lacs anglais, et avant de tomber dans le champ d'attraction de Londres, nous nous arrêtons à Stratford-upon-Avon, où le souvenir de William Shakespeare est partout présent, depuis la pittoresque maison à colombage où il vit le jour dans Henley Street, jusqu'à la tombe du poète à l'église de la Sainte-Trinité.

En plus de la maison natale de Shakespeare, qui date du début du 16ème siècle, diverses propriétés, associées à la vie du poète et à celle de sa famille, sont préservées: New Place et maison de Nash, Hall's Croft, le cottage d'Ann Hathaway, la maison de Mary Arden.

Au Théâtre royal de Shakespeare, construit sur les rives de l'Avon et ouvert en 1932, a lieu chaque année, d'avril à novembre, une saison théâtrale shakespearienne devant une assistance internationale.

Déjà, à Warwick, nous avions admiré la demeure du comte de Warwick, une des premières places fortes médiévales de la Grande-Bretagne, ainsi que l'hôpital de lord Leycester, un des plus beaux exemples des bâtiments à colombage de la période élisabéthaine. Et lorsque nous filerons vers Londres, demain, nous verrons, à une soixantaine de kilomètres au sud-est de Stratford, la cité universitaire d'Oxford.

Mais en ce moment nous sommes à table dans la grande salle à manger de l'hôtel Falcon, où nous sommes installés pour la nuit, et il nous faut mettre fin à l'embarras du choix que nous crée un menu des plus variés.

Je finis par arrêter mon choix sur le Filet mignon Périgourdine et nous avons la main heureuse en choisissant sur la carte des vins un Volnay-Fremiets Clos de la Rougeotte 1962, des Domaines du Château de Baune, car ce n'est pas tous les jours que l'on trouve un vin rouge au bouquet aussi voluptueux. Ce vin nous console de ne pas avoir pu aller au théâtre, faute de billets qu'il faut réserver très longtemps à l'avance.

(Prochain article: LONDRES)

Chambre où William Shakespeare aurait vu le jour.

Le conseil national du tourisme mexicain ouvre son premier bureau régional au Canada

Reconnaissant l'importance grandissante du Canada comme source de tourisme, le conseil national du tourisme mexicain, agence du gouvernement mexicain, dont le directeur est l'ancien président du Mexique, Miguel Aleman, vient d'ouvrir son premier bureau régional au Canada, à 1 Place Ville-Marie, suite 2409.

Parmi les personnalités qui assistaient à cet événement se trouvaient le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, Madame Claire Kirkland-Casgrain, ministre du tourisme du Québec, M. Don Wallace, directeur de l'Office du tourisme du Canada, et une délégation de représentants officiels du gouvernement mexicain et de l'industrie du tourisme du Mexique, ayant à leur tête Monsieur Miguel Guajardo, coordonnateur général du conseil national du tourisme mexicain, ainsi que des représentants des lignes aériennes desservant le Mexique.

Le directeur du nouveau bureau dont les fonctions principales seront d'aider les agents de voyages et les lignes aériennes à développer le trafic grandissant du tourisme vers le Mexique, est Guillermo Ponce, déjà bien connu dans le milieu du voyage, ayant été directeur durant huit ans de l'Office du tourisme du gouvernement mexicain à Montréal, dont la principale fonction est d'aider le voyageur individuel se rendant au Mexique.

Monsieur Ponce, dont le territoire couvre les régions Est et Centre du Canada, a déjà lancé des invitations pour une série de réceptions "open house" dans le nouveau bureau, dont la première a lieu le 8 juin, afin de mettre les agents de voyages et représentants de l'industrie du tourisme au courant des services qu'offrira son organisation.

L'ouverture du bureau de Montréal est un pas de plus dans l'expansion du Conseil national du tourisme mexicain au Canada et aux Etats-Unis, qui a commencé par l'ouverture d'un bureau à Houston, Texas, le 26 avril. D'autres bureaux s'ouvriront bientôt à Vancouver et à Chicago. Le conseil a déjà depuis quelques années des représentations à New York et Los Angeles ainsi qu'en Europe et dans l'Extrême-Orient.

Sous la direction de Monsieur Aleman, le Conseil national du tourisme coordonne les activités de 38 départements et agences du gouvernement mexicain en plus de publier et distribuer des brochures – 8 millions d'exemplaires seront publiés cette année pour les offices de tourisme au Canada et aux Etats-Unis seulement – et dirige la plus grande partie du programme de publicité du Mexique qui se fait dans les journaux et publications. Le Conseil a annoncé récemment une augmentation considérable de son budget de publicité pour 1971-72.

CP Air propose pour jeunes et retraités un tarif de $200 aller-retour en Europe

VANCOUVER (PC) – Les jeunes gens et les retraités pourront voler vers l'Europe en ne payant leur billet aller-retour que $200, selon la disponibilité des sièges, si la proposition présentée par CP Air est adoptée par l'IATA et les autorités gouvernementales. C'est ce que vient d'annoncer la société aérienne.

Les tarifs varieront selon les destinations, mais CP Air donne le montant de $200 pour un voyage aller-retour Montréal-Amsterdam à titre d'exemple des réductions proposées. Le tarif actuel le plus bas pour un voyage d'excursion en suivant la même route est de $283.

La société a annoncé qu'elle a pressenti l'Association du transport aérien international qu'elle proposera l'application de tarifs spéciaux à l'intention des jeunes à sa prochaine réunion à Montréal qui doit débuter le 28 juin prochain.

Visitez l'Europe en automobile

Vous qui aimez voyager sans contrainte, faites-le au volant de votre AUTOMOBILE, vous ferez découvrir ainsi les merveilles de l'EUROPE à votre famille . . .

Nous vous proposons plusieurs formules dont les trois principales sont:

A- Vente hors taxe d'un véhicule que vous pourrez ramener au Canada.

B- Plan financé Vacances (21 j. à 6 mois) voiture neuve, kilométrage illimité, assurance inter.

C- Location tous modèles, kilométrage illimité.

Notre devise: "les meilleurs prix, le meilleur service"

CITROEN - PEUGEOT - RENAULT - SIMCA - FIAT - ALFA ROMEO - MERCEDES - V.W. MATRA - VOLVO - OPEL.

EUROP AUTO

5186 Côte des Neiges, Montréal, P.Q. 735-3083

VISITEZ L'EUROPE

VISITEZ L'EUROPE AU VOLANT D'UNE AUTOMOBILE

Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes

Grand choix de RENAULT – VW – CITROEN FIAT – SIMCA – PEUGEOT VOLVO – MICRO-BUS – ETC. . . .

Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis conduire international etc . . .
Reservations billets: Bateau - Avion

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176 rue DRUMMOND, MTL. - 861-0200

"Touring Club de France"

les jeux du québec 71

rivière-du-loup 14-22 août

a rivière-du-loup en août soyez au rendez-vous de piloup

506, rue lafontaine, rivière-du-loup, (418-862-7117)

réservez gratuitement votre logement à:

AGENCE DE VOYAGE GRAND-PORTAGE TRAVEL AGENCY

L'ÉTÉ — AUTOUR DU MONDE

30 juin au 2 août — 33 jours — 9 pays — $2,294.

HOLLANDE - SUÈDE - U.R.S.S. - INDE - NÉPAL - THAILANDE HONG KONG - JAPON - HAWAII

Direction: M. Yves Martin-Sané

L'Europe du Nord, porte d'entrée de ce Tour du Monde . . . et d'une actualité extraordinaire à la suite de la visite du premier ministre du Canada en U.R.S.S. intérêt toujours renouvelé . . . l'Asie et ses peuples pleins de mystère aux coutumes, arts et religions caractéristiques.

C'EST TOUJOURS... LE MONDE QUI VOUS INVITE...

L'AUTOMNE — EXTRÊME-ORIENT

30 septembre au 24 octobre — 24 jours — 7 pays — $1,984.

JAPON - FORMOSE - INDONÉSIE - THAILANDE HONG KONG - PHILIPPINES - HAWAII - LOS ANGELES

Direction: Mademoiselle Hone

Encore l'Orient et ses pays exotiques . . . une occasion à ne pas manquer de voir BALI, "l'île des dieux" . . . dix mille temples, merveilles de pierre sculptée . . . les Balinaises aux gracieux sarongs de batik . . . paysages inoubliables.

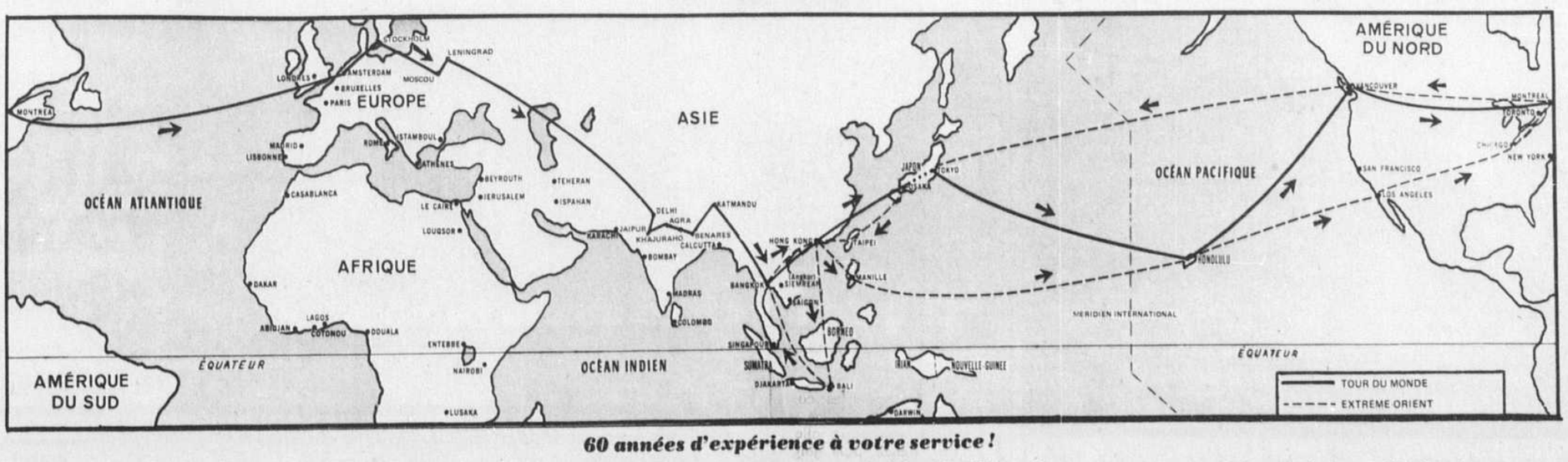

60 années d'expérience à votre service!

Les Voyages Hone, pionniers dans les tournées 'long-courrier'... *Déjà 20 voyages accompagnés Autour du Monde, 17 au Japon, sans compter de nombreux périples à travers tous les continents.*

POUR RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

VOYAGES HONE

1460 ave. Union, Montréal 111, Tél.: 845-8221

Le métro à notre porte Station McGill/Union

Notre bureau est ouvert le jeudi jusqu'à 6 h 30 p.m. - Fermé le samedi

échos touristiques

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a porté un toast à M. Eduardo Mendes Barbosa (à droite), vice-président administratif de TAP, et à sa femme, avec du vin portugais que la compagnie aérienne portugaise a fait venir exprès à Montréal. M. Barbosa était parmi les cent dignitaires du Portugal qui ont participé au voyage inaugural de TAP entre Lisbonne et Montréal. TAP offre trois vols hebdomadaires.

Aujourd'hui, un groupe de trente-trois Canadiens en croisière méditerrannéenne, à bord du Stella Oceanis, font une escale à Istamboul, Turquie. Sur le chemin du retour à Athènes, dimanche, ils s'arrêteront à Délos et à Myconos après sept jours de périple dans les îles grecques. A chaque débarcadère, des autocars "aux armes" des Voyages Hone, Canada, sous forme de grandes étiquettes, aident à l'identification des voitures particulières qui leur sont assignées.

•

A l'occasion du congrès des arpenteurs-géomètres du Québec qui s'est tenu à Montebello, le ministre des terres et forêts du Québec, M. Kevin Drummond, a rendu publique la maquette d'un projet d'aménagement récréatif et touristique du lac Taureau, territoire situé à proximité de St-Michel-des-Saints, à quelque 60 milles au nord de Joliette, dans les comtés de Berthier et de Maskinongé. M. Drummond a fait savoir que ce projet, préparé selon les directives du service de l'arpentage et de la géodésie de son ministère fera l'objet d'une étude économique avant qu'une décision soit prise quant à son exécution.

•

Le ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche vient de rééditer la brochure bilingue intitulée "La pêche sportive au Québec", tirée cette fois à 150,000 exemplaires. La brochure est remise gratuitement à qui en fait la demande à l'un des bureaux de la direction générale du tourisme.

•

Le Musée des Beaux-Arts de Montréal offrira de nouveau des visites-conférences dans le Vieux Montréal à compter du mercredi 16 juin. Ces visites auront lieu, comme par le passé, tous les mercredis jusqu'au 25 août. Les visites sont présentées gratuitement au public, en français ou en anglais, et il n'est pas nécessaire de réserver. L'heure et le lieu de rencontre sont fixés à 11 heures le mercredi, devant l'église Notre-Dame de la Place d'Armes. De là, la promenade dure environ une heure.

•

L'an dernier au cours de l'été, l'Université de Montréal a ouvert ses portes à plus de deux mille visiteurs. De nouveau cette année du 1er juin au 6 septembre, des guides bilingues sont gratuitement au service de la population. Vous serez accueillis à la porte principale de la cour d'honneur seul ou en groupe tous les jours de 10:00 à 17:00h la visite dure environ une heure. Pour des renseignements supplémentaires: 343-6824 ou 343-6030.

Québec regagne la faveur des sociétés maritimes

QUEBEC (PC) – Délaissé par les paquebots des lignes régulières, depuis quelques années, le port de Québec regagne peu à peu la faveur des compagnies maritimes. Ainsi, au cours de la prochaine saison, pas moins de huit paquebots s'y accosteront une douzaine de fois.

Au moins trois de ces océaniques feront demi-tour à Québec sans se rendre à Montréal, dont le plus prestigieux de tous, le France, qui en sera à sa cinquième visite à Québec.

D'ailleurs, le directeur de la compagnie Générale Transatlantique, pour le Canada, M. Henri Kuhnert a déclaré hier que la Transat envisage sérieusement la possibilité de répéter annuellement les croisières du France à Québec une ou deux fois l'an.

La saison des croisières sera inaugurée vers la mi-juillet par le "Principe Perfido", paquebot portugais de 19,393 tonneaux et de 625 pieds de long.

Pour sa part, le navire russe Alexandre Pushkin, long de 577 pieds et jaugeant 19,886 tonneaux, s'arrêtera à Québec, le 25 juillet, le 1er et le 15 août, lors de ses croisières qui le conduiront de Montréal au Saguenay et aux îles St-Pierre et Miquelon.

Un nouveau navire, le Hambourg, de la Deutsche Atlantik Line, fera escale dans le port de la Vieille Capitale le 9 et le 22 août, sans se rendre jusqu'à Montréal. Construit en 1968, le paquebot mesure 638 pieds de long et jauge plus de 25,000 tonneaux.

Un autre navire mouillera également dans le port local le 22 août, le Bremen, un paquebot de près de 700 pieds de long, jaugeant 32,360 tonneaux et pouvant transporter plus de 1,200 personnes.

Quelques jours plus tard, ce sera au tour du paquebot suédois Kungsholm, 660 pieds et jaugeant 26,678 tonneaux, à jeter l'ancre à Québec.

L'Olympia, de la Greek Line, pour sa part, fera escale le 20 septembre et le 4 octobre. Puis, le 1er novembre, ce sera le France qui accostera à Québec. Le paquebot, qui peut transporter 2,000 passagers, mesure 1,035 pieds de long et jauge 66,000 tonneaux.

Enfin, l'arrivée du Batory, le 5 décembre, marquera la clôture de la saison de navigation des paquebots.

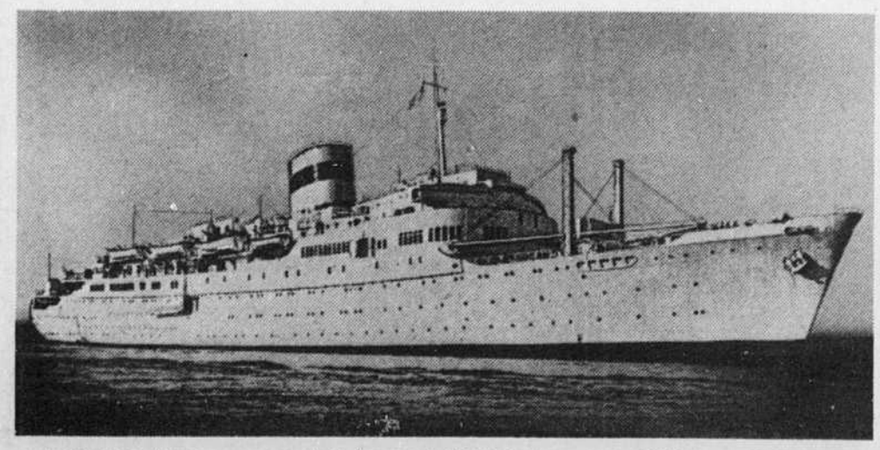

Le T.S.S. Varna, un paquebot jaugeant 13,581 tonnes et affrété par S.S. Gala Navigation inc., dont le président est M. Raymond Saumier, effectuera des croisières sur le Saguenay, pour la deuxième année consécutive. Le premier départ se fera de Montréal le 12 juin. Le Varna se rendra dans les îles françaises de Saint-Pierre-et-Miquelon et à Percé où il y aura escale. Le paquebot, dont les cabines réparties sur 6 ponts sont climatisées, offrira aux passagers du cinéma, des sports, des spectacles et deux orchestres de danse. Les croisières débuteront le samedi soir pour se terminer le samedi suivant. L'an dernier, le Varna a reçu environ 4,500 passagers.

Les "Spélugues" de Monte-Carlo

Un complexe immobilier et hôtelier de $50 millions

Le dernier projet immobilier et hôtelier auquel le prince Rainier vient de donner son assentiment à Monte-Carlo augmentera quelque peu le territoire de la principauté de Monaco, qui n'occupe présentement que 150 hectares. Les surplombs du palais rococo dû à Charles Garnier se trouveront en effet prolongés vers la mer par la toiture – aménagée – du nouvel ensemble de grand luxe.

L'ensemble immobilier dit "des Spélugues" reposera sur une plate-forme de béton. Celle-ci s'avancera en encorbellement au-dessus de la mer sur plus de 400 mètres de côte et couvrira une superficie de 19,600 mètres carrés.

Vu du large, l'ensemble offrira, sur sept niveaux étagés entre la mer et les terrasses du casino, l'aspect d'une superposition de balcons parallèles et anguleux.

Il prévoit la construction d'un hôtel quatre étoiles luxe de six cent cinquante chambres, dont le groupe américain Loews, qui exploite déjà quinze hôtels quatre étoiles dans le monde, assurera la gestion et le fonctionnement.

Un centre de congrès qui sera la propriété de la Société des bains de mer, où l'on pourra accueillir deux mille congressistes, et un ensemble résidentiel de cent cinquante appartements de grand standing, bénéficiant des services de l'hôtel, compléteront cette citadelle des loisirs.

Bars, cafés, boutiques, boîte de nuit, salon de beauté, restaurants, sauna, solarium et piscine permettront une animation interne qui se développera au long des promenades et autour des patios.

Cependant, la véritable innovation tient essentiellement dans l'entrée à l'hôtel de certains jeux de casinos comme à Las Vegas: dix tables de Black Jack, deux de roulette américaine, cinq de craps et quarante machines à sous.

L'investissement total envisagé pour un tel ensemble, qui provoquera, estime-t-on, la création de cinq cents emplois nouveaux, sera de l'ordre de 250 millions de francs. Pour réaliser le projet, une société de promotion immobilière, Soprotel, a été fondée par le groupe allemand Neue Heimat, le groupe américain Loews et le groupe français Manera S. A. Les travaux devraient être terminés en 1974.

Après la construction de cet ensemble, Monaco ne pourra plus envisager, pour s'agrandir, que la création d'une cité de troglodytes aux flancs du mont Agel ou de nouvelles opérations d'endigage.

L'ensemble immobilier dit "des Spélugues" augmentera quelque peu le territoire de la principauté de Monaco en le prolongeant au-dessus de la mer.

En souvenir du voyage de Jacques Cartier

Dans le cadre des célébrations qui marquent le 20e anniversaire de la liaison par Air Canada entre la France et le Canada, la société nationale canadienne a invité le maire de Saint-Malo, ville natale de Jacques Cartier, à refaire une partie du voyage de son illustre ancêtre, à bord d'un voilier de 40 pieds, barré par Pierre Charbonneau, commandant de bord d'Air Canada.

Maire de la ville célèbre qui vit naître Jacques Cartier et le vit partir à la découverte du Canada, Monsieur Marcel Planchet sera accompagné de sa femme pour refaire ce voyage historique qui le mènera à Québec, Trois-Rivières, Montréal et même à Saint-Malo, petit village des Cantons de l'Est.

Arrivant à Québec le jeudi soir, 10 juin, à bord d'un jet d'Air Canada, Monsieur et Madame Planchet visiteront d'abord la capitale provinciale. Le vendredi, en fin d'après-midi, ils mettront à la voile à bord de "La DEFERLANTE", un ketch de 40 pieds papartenant au capitaine Charbonneau, pour remonter le Saint-Laurent. Ils feront escale à Trois-Rivières le samedi et ensuite à Sorel pour arriver au port de plaisance de Montréal deux jours plus tard, le dimanche après-midi, 13 juin.

Il est intéressant de noter que Cartier mit près de deux semaines pour faire ce voyage, quittant la province de Canada le 19 septembre et arrivant à Hochelaga le 2 octobre, où il fut accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par les habitants d'alors.

M. et Mme Planchet seront reçus à Terre des Hommes par le maire de Montréal, qui à l'instar du chef indien qui accueillit Cartier à Hochelaga en 1535, les mènera au sommet du Mont-Royal, lequel reçut son nom de la bouche même du célèbre Breton.

Le maire et son épouse passeront deux jours à Montréal pour visiter les lieux historiques. Ils séjourneront à l'hôtel Bonaventure dont l'oasis de verdure au coeur même de la ville moderne leur permettra peut-être de retrouver l'ambiance luxuriante de l'ancienne Hochelaga dont Cartier dit qu'elle était couverte de vignes et des plus beaux arbres du monde.

Puis les distingués invités bretons se rendront à Saint-Malo, comté de Compton, petit village de 525 habitants.

Voici des exemples tirés de quatre brochures Atlantique 71 qui vous feront rêver de belles vacances en Europe.

• Mosaïque européenne

En autocar de luxe, vous partez de Bruxelles pour terminer votre tournée à Paris. Vous remontez le Rhin en bateau et vous arrêtez à tous les sites intéressants. Un courrier-guide de langue française vous accompagne partout.

21 jours, tout transport, hôtels, presque tous les repas, pourboires.

À partir de $830.

• Suisse, Italie, France

Zurich, Lucerne, Genève, Milan, Venise, Bologne, Sienne, Naples, Capri, Rome, Florence, Pise, Gênes, Nice, Paris. En avion, en autocar, en bateau.

21 jours, tout transport, transferts, visites et excursions, presque tous les repas, hôtels, pourboires.

À partir de $925.

• Aventures européennes

7 voyages en Europe, tous au départ de Paris.

Riviera adriatique

Voiture Avis pour 10 jours livrée à Paris, circuit de 12 jours avec repas et logement et séjour à Rimini.

À partir de $429.

Le Rhin

À partir de $409.

Grand tour de la Scandinavie

À partir de $559.

• De Paris... aux 4 coins de l'Europe!

Temps libre à Paris, hôtels compris, circuits libres ou organisés, voyages de 21 ou 29 jours.

Paris, Paris, Paris

Louez une voiture, faites vos quatre volontés.

À partir de $398.

Le Maroc par l'Espagne

À partir de $789.

Toute l'Italie

À partir de $697.

Ces prix incluent le billet d'avion, basé sur le tarif groupe tout compris, au départ de Montréal.

Passez voir votre agent de voyage. Il a maints autres circuits à son programme Air Canada. Demandez-lui nos brochures gratuites. Il s'occupera de faire tous les arrangements.

Et venez faire un tour en Europe avec nous. De plus, seulement avec nous serez-vous comblé des petites attentions Atlantique 71, la vraie façon de voyager vers l'Europe.

AIR CANADA

Commencer un voyage chez Travelaide est toujours de bon augure !

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER
Succursale
LAVAL
CENTRE LAVAL
SORTIE 7 AUTOROUTE
688-5310

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE.
1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 110, 861-7272

OUVERT LE SOIR JUSQU'À 21 H 00
ET LE SAMEDI JUSQU'À 17 H 00
Succursale
LONGUEUIL
1 PLACE LONGUEUIL
679-3777

télévision

SAMEDI

CBFT 2

10.25 Aujourd hui à CBFT
10.30 Tour de Terre . . . c
11.00 Fanfreluche . . . c
11.30 Lassie . . . c
12.00 Rue de l Anse
12.30 Les animaux chez eux . . . c
1.00 Education au grand air . . . c
1.30 Cent millions de jeunes . . . c
2.00 Les quatre saisons . . . c
2.15 Baseball
"Partie de la NBC"
5.15 Echos du sport . . . c
5.30 L'heure des quilles . . . c
6.30 Téléjournal . . . c
6.35 L'Espionnage de la vie privée . . . c
7.00 Tarzan . . . c
8.00 Billet de faveur
"Les Grandes Vacances" (comédie Franco-Italienne 1967)
10.00 Le monde de la caricature . . . c
10.30 Téléjournal . . . c
10.50 Politique Fédérale "Le ralliement créditiste" . . . c
11.00 Nouvelles du sport
11.10 Cinéma: "Trapèze" (drame Américain 1955) . . . c
1.00 Ciné Nuit: "Taza fils de Cochise" (aventures – Américain 1959) . . . c
1.00 Buendam, héros de la tour de Neste" (cape et d'épée – Français 1952)

CFTM 10

8.25 Mire et Musique
8.30 Les P'tits bonshommes
9.00 L'araignée . . . c
9.30 Les Super Héros

10.00 Super Car
10.30 Ciné-Jeunesses
"Taza fils de Cochise" (aventures – Américain 1959) . . . c
11.50 Mes amis les animaux . . . c
12.00 Bon Week-End . . . c
1.30 Invitation . . . c
2.30 Le Virginien "Le grand massacre" . . . c
4.00 Sur le matelas
5.00 C'est arrivée cette semaine . . . c

6.00 Terre des Jeunes . . . vô Jeunesse
7.00 Jeunesse . . . c
8.00 Les grandes productions:
"Dans la souricière" (Aventures Américain 1959) . . . c
9.15 Gala des artistes: "Méritas" . . . c
10.30 Le 10 vous informe . . . c
11.00 Au-delà du réel
"Plante inconnue"
12.00 En pantouffles
"L'Odyssé du sous-marin Neata" (drame de guerre – Américain 1958)
1.30 **Dernière édition**
1.35 Fin des émissions

CBMT 6

10.05 News, weather
10.15 Davey and Goliath . . . c
10.30 Rocky and his friends . . . c
11.00 Tarzan . . . c
12.00 The star bowling . . . c
1.00 Hi Diddle day . . . c
1.30 Klahanie . . . c
2.00 North American soccer League:
"European cap final" . . . c
4.00 Reply . . . c
5.00 American triple crown of racing . . . c
6.00 Update . . . c
6.30 The Galloping gourmet . . . c
7.00 Zut . . . c
7.30 The quelque show
8.00 The Tommy Banks Show . . . c
9.00 The somerset Maughan Theatre . . . c
10.00 The performers . . . c
10.30 My Kind of country . . . c
11.00 The National . . . c
11.15 Night report and sports . . . c
11.29 Cine-Six
"A fine Madness" (drame – Americain 1966)
1.35 Final report and weather

CFCF 12

9.30 Montreal Bulletin Board . . . c
9.45 Morning News . . . c
10.00 Good McCool . . . c
10.30 Underdog . . . c
11.00 Marc's Music Shop . . . c
11.30 Animal World . . . c
12.00 Earthmen are coming . . . c

12.30 Hercules
1.00 Captain Ned's Showboat . . . c
1.30 Saturday at the movies
"To hell and back" (drame – Américain 1955) . . . c
3.30 Death valley days . . . c
4.00 Come together . . . c
4.30 Wide world of sports . . . c
6.00 Like Young . . . c
7.00 The Glen Campbell goodtime hour . . . c
8.00 Academy performance:
"Sam Hill: Who killed the mysterious Mr. Foster?" (comédie – Américain 1965) . . . c
10.00 The Flip Wilson Show . . . c
11.00 The CTV national news . . . c
11.18 Pulse . . . c
11.45 Saturday night feature movies:
"Take one false step"
(drame 1969)
1.30 Montreal bulletin board

DIMANCHE

CBFT 2

9.55 Aujourd hui à CBFT
10.00 Le jour du Seigneur . . . c
11.00 Les visages de l'église
12.00 Le français d'aujourd hui
12.30 Les Soviétiques . . . c
1.00 Les travaux et les jours:
Emission agricole
1.30 Le Francophonissime
2.00 Le Vieux Montréal . . . c
2.30 L'univers des sports
4.00 Les As des Quilles . . . c
5.00 Documentaires Canadiens:
"L'homme et le froid" . . . c
6.00 Cinquième Dimension
6.30 Téléjournal
6.35 Invitation au loisir . . . c
7.00 Quelle famille . . . c
7.30 Zoom . . . c
8.30 Les beaux dimanches:
"Musique canadienne" (J. Weinzineig – R. Turner – P. Mercure – N. Symonds) . . . c
9.30 Les beaux dimanches:
"La chapelle Sixtine" (documentaire) . . . c
10.30 Téléjournal . . . c
10.45 Sports-Dimanche . . . c
11.00 L'Enigme Jeanne D'Arc par Henri Guillemin
11.30 Des jours et des hommes:
"Un hippy retraité"
12.00 Cinéma nouveau d'hier et d'Aujourd hui:
"Pierrot le fou" (Comédie dramatique de Jean Luc Godard – Fr. It. 1965)

CFTM 10

9.55 Mire-Musique
10.00 Une journée avec... "Paolo Noël" . . . c
10.30 Musique canadienne . . . c
12.00 Bon Dimanche . . . c
1.30 Ciné-Dimanche:
"X-15" (Science-fiction – Américain 1961)
3.30 Au delà du Réel:
"Le Soldat"
4.30 Citoyens du monde . . . c
5.30 Mini-Putt . . . c
6.00 Mon Martien favori . . . c
6.30 Commando du désert . . . c
7.00 Flipper . . . c
7.30 Bonne soirée . . . c
8.30 Mission impossible . . . c
9.30 Québec sait chanter . . . c
10.00 Coup de filet . . . c
10.30 Le 10 vous informe . . . c
11.00 Le fond des choses . . . c
12.00 Dernière édition
12.05 Fin des émissions

CBMT 6

9.53 Weather and community anne ts
11.00 Would you believe . . . c
12.00 This is the Life . . . c
12.30 Man and His Music . . . c
1.00 Analog
1.15 A way out . . . c
1.30 Country Canada
2.00 Sujuki on science . . . c
2.30 Kalerdosport . . . c
4.00 The new majority . . . c
4.56 CBC TV News
5.00 Audubon wildlife theatre
5.30 Hymn Sing . . . c
6.00 Wonderful World of Disney . . . c
7.00 Adventures in rainbow country . . . c
7.30 Kaleidosport . . . c
8.00 The Ed Sullivan Show . . . c
9.00 The Wayne and Shuster comedy special . . . c
10.00 CBC Weekend
11.15 Nation's Business:
Progressive Conservative . . . c
11.21 Night Report and weekend in sports
11.45 Ciné-Camp:
"One night of Love" (Drame – 1954)
1.00 Final report and weather

CFCF 12

8.45 Montreal Bulletin Board
9.00 Morning news . . . c
9.15 Tomorrow today . . . c
9.30 The Hellenic Hour
10.30 Oral Roberts presents . . . c
11.30 Cathedral of tomorrow . . . c
12.30 Teledomenica
2.30 Continental miniature
3.00 The world tomorrow . . . c
3.30 Mr. Chips . . . c
4.00 Travel '71 . . . c
4.30 Question period . . . c
5.00 University challenge . . . c
5.30 The new crusaders . . . c
6.00 Pulse
6.30 Montreal sports scene . . . c
7.00 Untamed world . . . c
7.30 Hee Haw . . . c
8.30 Here's Lucy . . . c
9.00 Getting by . . . c
10.00 Mareus Welby M.D . . . c
11.00 The CTV National news . . . c
11.18 Pulse
11.45 The Pierre Berton Show . . . c
12.15 Montreal Bulletin Board

cinéma

ALOUETTE: "Après Ski" 1.15 – 3.15 – 5.15 – 7.15 – 9.15
ANJOU: "Vanishing point" 1.00 – 3.00 – 5.00 – 7.00 – 9.00
ARLEQUIN: "Comment reussir en Amour" 1.00 – 3.50 – 6.45 – 9.45 et "Inga" 2.20 – 5.20 – 8.15
ART: "End of the road" 7.00 – 9.00
ATWATER: (Cinéma 1): "Sabata" 1.00 – 3.10 – 5.15 – 7.20 – 9.25
ATWATER: (Cinéma 2): "Mash" 1.00 – 3.05 – 5.15 – 7.15 – 9.20
BERRI: Un monde fou, fou, fou 12.00 – 2.45 – 5.30 – 8.35
BIJOU: Les Mâles 1.00 – 4.31 – 8.02
BONAVENTURE: "Beautiful People" 1.00 – 3.00 – 5.00 – 7.00 – 9.00
SALLE BREBEUF: "La Dame aux Camelias" Sam. Dim. 3.00 – 7.00 – 9.15
CANADIEN: "Finalement" 12.00 – 2.00 – 4.00 – 6.00 – 8.00 – 10.00
CAPITOL: "Last Valley" 12.20 – 2.30 – 4.40 – 6.50 – 9.10
CHAMPLAIN: "De l'or pour les braves" 12.50 – 5.15 – 9.40 12.50 – 5.15 – 9.40 et "Qui veut la fin" 3.20 – 7.45
CHATEAU: "La vallée perdue" 12.20 – 4.35 – 9.00 et "Faut-il tuer Sister George" 2.40 – 7.00
CINEMA CINQ: "Blushing Charlie" 1.30 – 3.30 – 5.30 – 9.30
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma 1): Lawrence of Arabia 1.00 – 4.30 – 8.00
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma 2): "Little big Man" 1.15 – 3.35 – 6.35 – 9.15
CINEMA DE PARIS: "La faute de l'abbé Mouret" 1.30 – 3.30 – 7.30 – 9.30
COMEDIE-CANADIENNE: "L'Alliance" (Christian de Chalonge) 7.30 – Dim. 3.30 – 5.30 – 7.30 – 9.30
CREMAZIE: "Emergeant des brumes de l'histoire" 2.00 – 4.30 – 7.00 – 9.30
DAUPHIN: Salle Renoir: "Le Voyou" 7.30 – 9.40 Sam. Dim. 1.00 – 3.10 – 5.20 – 7.30 – 1.40 Salle McLaren: "Mash" 1.15 – 3.20 – 7.30 – 9.35
ELYSEE: Salle Eisenstein: "L'eden et après" Salle Resnais: "Le genou de Claire" du lundi au vendredi 7.30 – 9.30 (pour les deux salles) Sam. Dim. 1.30 – 3.30 – 7.30 – 9.30
FLEUR DE LYS: "Popsy Pop" 12.00 – 2.00 – 4.00 – 6.00 – 8.00 – 10.00
FESTIVAL: Voir cinéma Cinq
SALLE HERMES: "The swimming Pool" 2.00 – 4.00 – 6.00 – 8.00 – 10.00
IMPERIAL: "Le rouge aux levres" 12.30 – 2.35 – 4.40 – 7.00 – 9.15
JEAN-TALON: "Popsy Pop" 6.00 – 8.00 – 10.00 Dim. 2.00 – 4.00 – 6.00 – 8.00 – 10.00
KENT: "Get Carter" 10.25 – 11.35 – 2.45 – 5.00 – 7.10 – 9.25
LOEWS: "Get Carter" 10.25 – 11.35 – 2.45 – 5.00 – 7.10 – 9.25
KENT: "Patton" 12.10 – 3.00 – 6.00 – 8.35
SALLE LOYOLA: "The Bible" Sam. Dim. 2.30 – 6.45 – 9.30
LUCERNE: "Where's Poppa" 3.10 – 6.30 – 9.50 et "Mc Kenzie Breat" 1.15 – 4.35 – 7.55
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon
MIDI-MINUIT: "Pornissimo" 12.15 – 3.20 – 6.25 – 9.30 et "Joujou chérie" 1.40 – 4.45 – 7.50
MERCIER: "Les Professionnels" 3.15 – 7.40 et "De sang froid" 1.00 – 5.20 – 9.45
MONKLAND: "I love my wife" 1.15 – 4.45 – 8.20 et "Diary of a mad house-wife" 2.55 – 6.25 – 10.00
MONTROSE: "More" – semaine à 6.15 et 10.06; samedi et dimanche à 2.42 – 6.15 et 10.06
"Fanny Hill" – semaine à 8.25; sam. et dim. à 12.43 – 4.34 – 8.25
OUTREMONT: "Les 4 de l'Ave Maria" (de G. Collizzi) en français 7.00 – Dimanche, 2.00 – 7.00 en anglais 9.30 – Sam. Dim., 4.30 – 9.30
PALACE: "Support your local gynfighter" 1.00 – 3.05 – 5.10 – 5.10 – 7.20 – 9.30
PAPINEAU: "Devine qui vient dîner" 2.25 – 6.05 – 9.50 et "Les jeunes fauves" 12.30 – 4.10 – 7.55
PARISIEN: "Un prêtre à marier" 10.30 – 12.30 – 2.35 – 4.40 – 6.50 – 9.05
PIGALLE: "Pornissimo" Samedi 10.25 – 1.35 – 4.45 – 8.00 – 11.10 dimanche 12.00 – 3.10 – 6.20 – 9.35 et "Joujou chérie" Samedi: 11.50 – 3.00 – 6.10 – 9.25 dimanche: 10.15 – 1.35 – 4.45 – 8.00
PLACE DU CANADA: "Threesome" 1.15 – 3.40 – 5.45 – 7.50 – 9.45
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma): "Ryan's Daughter" 1.15 – 3.15 – 5.15 – 7.15 – 9.15
PLAZA: Voir Canadien
PUSSYCAT: "The Swappers" 12.15 – 3.50 – 6.55 – 10.00 et "Freedom to love" 2.15 – 5.20 – 8.25
RIVOLI: Voir Arlequin
SEVILLE: "Mad dog and English-men" 1.05 – 3.10 – 5.15 – 7.25 – 9.40
SNOWDON: "Relations" 1.40 – 3.40 – 5.40 – 7.40 – 9.35
VENDOME: "Le Boucher" (C. Chabrol) 12.45 – 2.50 – 7.15 – 9.30
VERDI: "Play time" (de Jacques Tati) 7.30 – 9.45
VILLERAY: Voir Mercier
WESTMOUNT SQUARE: "Love Story" 1.00 – 3.00 – 5.00 – 7.00 – 9.00
WESTMOUNT: "New Leaf" 1.15 – 3.15 – 5.10 – 7.15 – 9.20
YORK: "Waterloo" 12.30 – 2.40 – 4.50 – 7.00 – 9.15

CINEMATHEQUE CANADIENNE: Relâche Sam. Dim. et Lundi.

théâtre

LA BAVASSERIE: "Le roi des mises à bas prix" de J.C. Germain à 21h. Au St-Malo, horaire à vérifier.
THEATRE CENTAUR: "Revenge" de Howard Brenton 20h30.
THEATRE DE QUATSOUS: "A toi pour toujours, ta Marie-Lou" de Michel Tremblay 20h30, jusqu'au 19 juin.
THEATRE SAYDIE BRONFMAN: "A man's a man" de Brecht. (Horaire irrégulier, à vérifier).
RIDEAU VERT: "Les belles-soeurs" de Michel Tremblay, mise en scène André Brassard 20h30.
LA POUDRIERE: "A Delicate Balance" d'Albee 20h30.
STUDIO THEATRE: "Le bel indifférent et "La demande en mariage". Réservation à 436-1304.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER: Samedi Gala des artistes 21h. Dimanche relâche.
THEATRE MAISONNEUVE: Samedi 20h30 "7th day advantist church conference" Dimanche: 15h "Concert les petits violons"
THEATRE PORT-ROYAL: Samedi et dimanche: 20h30 "The witch".

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

BERTRAND Bernadette. A l'Hôpital Marie-Clarac de Montréal, le 3 juin 1971 à l'âge de 86 ans, est décédée Mme Veuve J. Lorenzo Bertrand née Bernadette Bertrand, mère de Françoise, Paul et Jean-Jacques. Les funérailles auront lieu lundi le 5 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée, angle Boul. Décarie et Notre-Dame-de-Grâce à 10 heures 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 11.00 heures. Et de là au cimetière de Ste-Agathe des Monts, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, dons à l'Oeuvre de Charité Ste-Marie, 3530 est, boul. Gouin, Montréal 549, seraient appréciés.

LAVOIE Lauréat. Subitement à Coaticook le 2 juin 1971 à l'âge de 80 ans, est décédé M. Lauréat Lavoie, ing. F. époux de feu Charlotte Dubé. Il laisse dans le deuil ses fils: Jacques et Bernard, ses filles; Suzanne, Thérèse (Mme Lucien Roux) et Claire ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 5 juin. Le convoi funèbre partira de sa résidence privée pour se rendre à l'église St-Jean l'Evangeliste, Coaticook où le service sera célébré à 4.00 heures P.M.. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, offrandes au Foyer Castel pour personnes âgées Coaticook, seraient appréciées.

R.F.A.

UNE NOUVELLE COLLECTION DE LIVRES DE POCHE sera lancée en octobre chez Suhrkamp. Elle comprendra cinq titres par mois: romans, et essais. Parmi les prochaines parutions annoncées: des inédits de Max Frisch, Peter Handke, Peter Weiss, Walter Benjamin et un recueuil poétique de Hans Mangus Enzensberger.

Après dix ans de silence, Inegeborg Bachmann vient de publier son premier roman, "Malina", chez Suhrkamp. Il s'agit d'une histoire d'amour de trois cent cinquante-six pages qui se déroule à l'époque contemporaine.

YEUX IRRITÉS...

Optrex nettoie, soulage et rafraîchit les yeux fatigués ou irrités par la lecture prolongée, un travail visuel intense, la conduite automobile de nuit, les rhumes, le vent, la neige, la poussière, le soleil éblouissant et la POLLUTION DE L'AIR.

GOUTTES ET BAIN OCULAIRES

Optrex

soulagent les yeux fatigués

ROBECA

Assurance-maladie

Public et médecins sont en lune de miel mais l'administrateur, lui, est inquiet

par Solange Chalvin

Seuls les administrateurs d'hôpitaux sont inquiets, découragés et un tantinet pessimistes depuis l'application du nouveau régime d'assurance-maladie au Québec. Le public est satisfait, a-t-on dit, les médecins s'adaptent de plus en plus, et la Régie réussit tant bien que mal à satisfaire les uns et les autres, a-t-on entendu au cours des trois journées de congrès de l'Association des hôpitaux du Canada.

Présidant l'une des séances, le sous-ministre de la santé nationale à Ottawa, le Dr J. Maurice LeClair, a invité les administrateurs à une plus grande souplesse dans leurs relations avec le gouvernement, les spécialistes de la santé et le public. "La satisfaction de ce dernier, a dit le sous-ministre, devrait engager les administrateurs à une ouverture de leurs rangs aux consommateurs de soins et services hospitaliers et médicaux. Cette façon de procéder leur permettrait de juger de la grande satisfaction du public des soins reçus dans les hôpitaux canadiens".

Cette inquiétude des administrateurs, selon le Dr Arnold L. Swanson, directeur général du Centre de santé mentale de Queen Street de Toronto, est une conséquence de leur perte constante d'autorité. Ils ont de plus en plus de responsabilités, doivent répondre aux griefs du public et souvent du corps médical, et possèdent de moins en moins de pouvoir. Sur le plan économique, ils sont souvent des exécuteurs plutôt que des animateurs de budgets et leur rôle consiste à vérifier comment l'Etat investit dans les hôpitaux.

Faisant état de l'augmentation du taux de malades mentaux au Canada, le Dr Swanson a dit qu'un Canadien sur 4 souffre de désordres mentaux et que cette statistique devrait donner à réfléchir aux administrateurs d'hôpitaux à qui incombe la responsabilité d'offrir ses services à cette catégorie de malades.

Parmi les prochains défis qu'auront à relever les administrateurs, on a signalé l'amélioration et le développement des services de santé, le contrôle des coûts de la santé dont le plafonnement semble atteint, la coordination des services sur une base régionale afin de répondre aux objectifs d'une médecine globale accessible à tous.

La première conséquence de l'application du régime d'assurance-maladie a été la déshumanisation de la médecine, a dit le Dr Gustave Gingras, président du Collège des médecins et chirurgiens du Québec. Il faut bien accepter, a-t-il ajouté, que la relation personnelle "médecin-malade" qui a toujours existé, soit remplacée par une relation "équipe de santé-malade". Désormais, le malade ne prendra plus rendez-vous avec "son" médecin, mais avec "son" équipe de santé qui ne sera pas toujours formée des mêmes individus, mais au sein de laquelle il retrouvera toujours "son" dossier médical, témoin de ses besoins.

Le Dr Gingras a rappelé que le Collège des médecins s'opposera à toute étatisation de la corporation, reconnaissant toutefois qu'il reste au législateur à prendre une décision quant à l'étatisation de la Corporation ou son autonomie sous une certaine surveillance de l'Etat.

Quant aux réactions du public à l'avènement de l'assurance-maladie, c'est l'animateur Yvon Dupuis – qui reçoit des centaines d'appels à la radio tous les jours – qui en a fait l'analyse devant les administrateurs d'hôpitaux.

L'inquiétude constante du public devant la maladie s'est évanouie. Il a ressenti un soulagement énorme à la pensée que la maladie n'était plus synonyme d'endettement. La majorité des appels, a dit M. Dupuis, étaient favorables non seulement au système d'assurance-maladie, mais vantaient les services hospitaliers et la compétence des médecins.

Les quelques plaintes du public se rapportaient aux points suivants: longues attentes dans les cliniques externes et pour l'obtention d'un rendez-vous, fatigue du médecin qui semblait débordé par la tâche et répondait trop hâtivement au client, crainte manifestée par le public que le médecin surtaxe le gouvernement, ce qui aurait pour résultat de hausser les impôts, et exigence du patient de recevoir une copie du compte envoyé à la régie.

Bref, la lune de miel existe entre le médecin, l'hôpital et le malade et toute politique de régionalisation des services ne ferait qu'accroître la satisfaction, du moins du public.

L'hôpital doit être ouvert au consommateur de drogue

Deux rapports ont été remis aux participants au congrès de l'Association des hôpitaux incitant les administrateurs à adapter leur comportement aux recommandations de ces rapports: l'un sur la responsabilité des hôpitaux vis-à-vis des usagers de la drogue, l'autre sur l'évaluation de la qualité du travail des infirmières diplômées des cours de deux ans par rapport à celles ayant complété trois années d'étude.

C'est à la suite d'un symposium qui avait lieu à Montréal en février dernier, qu'un comité fut chargé de mettre au point les recommandations des participants – jeunes et spécialistes de la drogue – sur les changements à apporter dans les hôpitaux pour mieux répondre aux besoins des jeunes adeptes de la drogue.

Le Dr P. Brosseau, directeur général de l'Association des hôpitaux du Canada, a dit que son organisme souhaitait recevoir l'aide du ministère de la santé nationale pour mettre sur pied un programme raisonnable d'application pratique en ce qui concerne l'usage non médical des drogues. Parmi les dix-huit recommandations, rappelons celle prévoyant l'établissement et l'extension de cliniques-jeunesse ou de tout autre service similaire dans les centres urbains et ruraux. En plus, il est urgent, a-t-on dit, que la loi soit amendée afin de soutenir les droits du client, y compris ceux des mineurs, au système de soins de santé du Canada pour lui permettre d'obtenir à l'hôpital l'aide dont il a besoin.

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES
844-3361
- Le prix de nos petites annonces est de $1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
- Tout mot additionnel est de 0.05
- L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

PETITES ANNONCES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES
844-3361
- Le prix des petites annonces encadrées est de: $4.20 le pouce de hauteur.
- L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

APPARTEMENT A LOUER

VILLE MONT-ROYAL: 3½ grandes pièces, chauffées. 2 minutes train. $135. par mois. Libre juillet. Tél.: **739-1892** après 6 p.m. 8-6-71

CASGRAIN-VILLERAY: (parc Jarry) demi sous-sol, 3 grandes pièces (doubles), chauffées, eau chaude, 220, cuisinière gaz, taxes d'eau. Tél.: **334-3548** ou – 331-0325 14-6-71

PAPINEAU près Sauvé, grand 4½, ensoleillé, cuisinière - réfrigérateur, balcon, possibilité garage. $110. Tél.: **384-4510** semaine après 5 p.m. et fin de semaine. 7-6-71

ST-LAURENT: district résidentiel, demi sous-sol, 3 pièces, nouvellement décorées, entièrement meublées, éclairées, chauffées, entrée, salle de bains, piscine privées. Accommodant 2 personnes. Références. Tél.: **744-4654** 7-6-71

APPARTEMENT DEMANDÉ

Cherche . . .
GARÇONNIÈRE ou STUDIO dans OUTREMONT
Meublé, chauffé, homme seul avec références. Facilité stationnement. Occupation 1er juillet.
Tél. 277-9244 (après 9 p.m.) 7-6-71

A VENDRE

Piano à queue "Heintzman", neuf, acajou, 6 pieds. $3,000. Départ Europe. Tél.: **467-7032**. 7-6-71

Canot pneumatique gonflable "Marsouin", 8', avec voile, stabilisateurs et pompe électrique. Très bon état. Ecrire à: 120 rue Elm, Granby, Qué. Tél.: **(514) 372-4161** ou **372-3163** 7-6-71

ANIMAUX

Chatons mâles, 9 semaines, en bonne santé, inoculés, matous apprentis, gratuits à des gens qui vont les apprécier Tél.: **279-5309** le soir. 7-6-71

ANTIQUITE A VENDRE

Mobilier de salle à manger antique, centenaire, style Louis XV, comme neuf. Aubaine Tél.: **663-4216** 7-6-71

AUTO A VENDRE

RAMBLER 1964, 6 cylindres, millage 47,900. excellent état, sedan, standard, parfaite carosserie, pneus excellents, radio etc. $375. Privée. Tél: **272-1347** Alain Reno, 4617 Hutchison, apt 10, Montréal. 7-6-71

ALFA ROMEO 2600 Sprint, très bon état, Tél.: **(613) 749-9320** 7-6-71

BUREAU A LOUER

BOUL. PIE IX: coin Jean-Talon, 1,000 p. c. ou 2025 p. c. chauffé, climatisé, électricité, très propre, stationnement. Tél.: **271-4631** 1-7-71

SHERBROOKE-DELORIMIER
2,600 p.c.
Édifice moderne, air climatisé, ascenseur, service complet, bail 1 an, option 1 an. Occupation immédiate. Appeler N. D'Angelo 845-3151.
IMM. ZURICH, courtiers 19-6-71

CHALET A LOUER

LAC L'ACHIGAN: plage privée, tennis, couples, groupes, luxueux, tout équipé. 430e avenue. Tél.: **684-8499** ou **384-2811** 9-6-71

CHALET A VENDRE

Beau domaine à 501 chemin Rivière l'Assomption, St-Félix-de-Valois, 50 milles de Montréal, coin enchanteur d'environ 100.000 pieds carrés, avec résidence d'été de 6 grandes pièces. Parfait confort intérieur, chauffage électrique, terrain tout gazonné, longe la rivière sur distance de 1,000 pieds, comporte plage privée. Tél.: **255-3619.** 8-6-71

CANTONS DE L'EST: site enchanteur, bord Lac Magog, quelques minutes autoroute, face Mont Orford, meublé confortablement, 4 chambres à coucher, prix $9,-500. Tél.: **567-7709.** 7-5-71

DEMANDE D'EMPLOI

Diplômé d'université (commerce, concentration, économie), bonne expérience de l'édition, rédaction, traduction, revision de textes, etc. cherche travail approprié Tél.: **276-844** 8-6-71

DÉMÉNAGEMENT

ROUSSILLE TRANSPORT déménagement local. Longue distance emballage, entreposage. **725-2421** 7-6-71

EDUCATION

PROFESSEUR spécialiste des cas difficiles, 14-16 ans. Pension complète. Rattrapage, récupération. Année-vacances. 2 étudiants seulement. Soins attentifs. Entrevue indispensable. Tél.: **(819) 752-9136** 7-6-71

ENTRETIEN, REPARATION

Brique, tirage de joint, foyer, cheminée, pierre, plastrage, ciment, menuiserie, porte, châssis, redresser plancher, creuser cave, enraver eau, mur brique, toit, assurance, service 24 h. Tél.: **388-2137** 21-6-71

FEMME DEMANDÉE

2 ASSISTANTES DENTAIRES
(Anjou)
EXPÉRIENCE SOUHAITABLE
Bilingue
- Âge: 25 à 35 ans
- Personne disciplinée - rapide - habile de ses mains - agréable - accueillante - aimant les enfants - raffinée - propre.
- Bonne éducation.

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONISTE
bilingue
- Âge: 25 à 35 ans
- Dactylo
- Heures de travail sujettes à changement, travail le soir.
- La personne désirée doit surtout avoir une personnalité très remarquable et une cordialité évidente.

Écrire: **Case postale 36, Succursale K, Montréal 427** 10-6-71

SECRÉTAIRE POUR PRÉSIDENT demandée
- bilingue, expérimentée, sténo dactylo capable d'assumer des responsabilités.
- conditions de travail excellentes.
- bon salaire
- emplacement: St-Hubert, Rive Sud

Pour rendez-vous, appeler:
Mme Raphael
678-4010 8-6-71

FEMME DEMANDÉE

SECRÉTAIRE BILINGUE
POSTE:
Secrétaire pour administrateur de Compagnie d'Assurance-Vie, ayant juridiction dans les Provinces de Québec et de l'Atlantique.
QUALIFICATIONS:
Sténo anglaise et française et expérience dans le domaine des affaires.
SALAIRE:
Selon les qualifications, jusqu'à $130. par semaine, plus bénéfices marginaux généreux.
Les intéressées doivent appeler
Le Directeur du Personnel
861-1497 8-6-71

GARDERIE

Garderais chez-moi enfants environ 4 ans, lundi au vendredi, ou quelques jours. Coin Sherbrooke et Berri. Tél.: **849-4628** 7-6-71

HOMME DEMANDÉ

*** ASSURANCE-VIE ***
Compagnie d'Assurance-Vie "Canadienne" à clientèle spéciale.
NOTRE OFFRE D'EMPLOI: (Marché exclusif; liste de noms et prospects à visiter.
- Revenu au-delà de la moyenne; $350. à $650. par mois.
- Emploi stable, permanent et avec chances de promotion.

Pour rendez-vous appeler:
937-9305 9-6-71

CONCIERGE couple bilingue, temps partiel, références dans Montréal, petit immeuble situé près centre d'achats Wilderton. Information. **488-9261** 1-7-71

LOGEMENT A LOUER

VILLE ST-LAURENT: un ou deux adultes tranquilles, désirés pour appartement de 4 pièces, chauffées, séparées au 2e, dans maison paisible. Tél.: **747-2992.** 7-5-71

OUTREMONT: Chemin de la Forêt, bas, chauffé, luxueux, moderne, 7 pièces, sous-sol 2 pièces, 3 chambres de bains, garage double, terrasse, libre fin juin. $500. par mois. Tél.: **581-3893** 7-5-71

NOUVEAU-BORDEAUX: 12,226 James Morrice, 3 pièces fermées, chauffées, thermostat, taxes d'eau payées, installation lessiveuse. Libre immédiatement $80. par mois. Tél.: **331-1942** 7-6-71

N.D.G.: 1½ pièce, indépendante, cuisine équipée, salle de bains, meublée ou non, chauffée, éclairée, tout compris $100. par mois. Tél.: **487-1583** 6-6-71

PROPRIETE A VENDRE

REPENTIGNY
Cottage "Early American", 8 pièces, terrain 15,000 p.c., garage, piscine extérieure. Près toutes commodités.
Prix: $28,000. Comptant $5,000. Solde d'hypothèque à 6%. Pour information Lise D. Ferland 581-3790 ou 679-8220.
IMM. WESTGATE
courtiers 7-6-71

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER

STE-ADELE: petit chalet 2½ pièces, chauffage électrique. Grande maison, 10 pièces, chauffage central, avec lac artificiel. Hivernisés. Conditions à discuter. Tél.: jour **769-3331**, après 9 p.m. **766-5130** 7-6-71

PROPRIETE A VENDRE

LONGUEUIL
Propriété discrètement luxueuse Split-level pierre, 10 pièces, salon surélevé style Provincial Français, salle familiale, foyer, salle de bains en dépression, en marbre 11' x 10', salle de jeux. Escaliers marbre. Salle à diner mur de pierre. Garage, paysagé. Tapis mur à mur inclus. Prix $38,000. Comptant $10,000. MLS. Rita Bourner 679-8220
IMM. WESTGATE
courtiers 7-6-71

ST-JÉRÔME
Magnifique et confortable maison, centre résidentiel recherché, construction récente.
10 pièces, 5 chambres à coucher, salle de jeux complétée, garage double, foyers, façade de pierre, terrain boisé - 18,000 p.c.
Communiquez à:
273-1509
St-Jérôme 438-4659
JEAN-GUY DÉCARIE & ASS. INC.
courtiers 7-6-71

VILLE ST-LAURENT: pour ventes rapide. Maison unifamiliale, 9 pièces, bien située, beau grand jardin, arrangements faciles. Tél.: **747-4152** après 2 p.m. 7-6-71

BORD DE L'EAU CARTIERVILLE (Montréal)
Propriété impeccable, 10 grandes pièces sur terrain splendide, 12,000 p.c., terrasse bord de l'eau, arbres et fleurs, clôturé pour enfants, permettant profiter grand air toute l'année. Moderne, tout confort, 5 chambres à coucher, 3 salles de bains complètes, plus "powder-room", salle de jeux 27' x 19', garage double. Votre maison de campagne en ville. Propriétaire.
Tél: 334-5120 14-6-71

PROPRIETE A VENDRE

OLD ORCHARD BEACH MAINE Magnifique cottage, 2 étages, bien entretenu, sur plage, complètement équipé, garde-manger, chambre de bains, complète, salle-douche séparée, entrepôt, cuisinette et salle à manger, salon, grande galerie grillagée, 2 chambres, chauffage central, entrée d'asphalte, terrain clôturé, paysagé avec pins et érables, prix demandé: $21 500. Particulier. 80 East Grand Avenue. Ronald Drouin. **270-4161** ou **482-5435** 18-6-71

OUTREMONT
Maison à atmosphère chaude, propice à une vie familiale de détente, située sur le Mont-Royal.
- 5 chambres à coucher
- Grand salon avec foyer
- Salle à manger avec salle familiale attenante
- Cuisine moderne
- Sous-sol agréablement aménagé.

Prix demandé: $48,500.
Conditions de paiement faciles
Personnes à la recherche d'une maison agréable, communiquez à:
273-1509
JEAN-GUY DÉCARIE & ASS. INC.
courtiers 7-6-71

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1500 Berri, suite 3106, Marthe Gaudet-e, B.A., B. Ped., B. Ph.; L. ès Lettres. Tél.: **288-2332.** J.N.O

TAILLEUR

VOUS avez maigri ou engraissé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou paletots, transformés en devant simple dernier cri.

DROLET TAILLEUR – SPECIALISTE –
Habits et costumes sur mesure
351 est rue GUIZOT
Tél.: **388-2532.** 7-6-71

HOMME OU FEMME DEMANDÉ

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE HONORÉ-MERCIER
recherche
les services de personnes détenant un diplôme en bibliotechnique au niveau du CEGEP.
Faire parvenir curriculum vitae et pièces justificatives pour le 18 juin 1971 à:
C.S.R. Honoré-Mercier
a/s Monsieur Pierre Prévost
Directeur des Services au Personnel
69, boulevard Saint-Joseph
Saint-Jean, Qué.

LIMONADE
ASEPTA
EMBELLIT
par l'éclat du teint
*

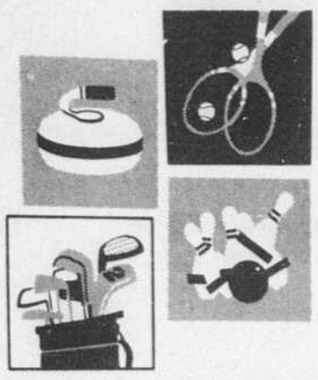

Le Sport chez les Jeunes

Voici une petite colle: quelle discipline sportive permet aux très jeunes comme aux moins jeunes et aux plus vieux, aux garçons comme aux filles, de se côtoyer et même de s'opposer en compétition? Vous ne savez pas? C'est pourtant facile.

Avez-vous songé à l'athlétisme? Quelle discipline, en effet, offre une telle gamme d'activités où chacun peut y tirer son profit? On y retrouve les courses de vitesse sur à peu près toutes les distances imaginables, sans oublier la marche, en plus des différents sauts et des lancers de toutes sortes... Ce n'est pas pour rien que l'athlétisme représente la discipline sportive par excellence des Jeux Olympiques.

Et justement, à l'approche des Olympiques à Montréal en 1976, on assiste actuellement à une expansion formidable de l'athlétisme au Québec... Espérons que ce mouvement, qui a pris tellement de temps à démarrer, réussira quand même à porter des fruits dans cinq ans... Mais d'une façon ou de l'autre, à notre époque de loisirs, même si le mouvement olympique ne contribuait tout simplement qu'à soulever l'imagination populaire et éveiller la masse à l'importance d'une bonne forme physique, ce serait déjà une grande victoire, valant bien une foule de ces médailles d'or si écusives.

•

C'est bien à Vancouver, comme nous l'avions annoncé il y a quelque temps, qu'auront lieu les championnats nationaux de tennis junior cette année, à l'affiche du 18 au 28 août (championnats canadien et omnium). Co-commandité par l'Association de tennis du Canada et Pepsi-Cola, cet événement, chose heureuse, n'a plus lieu exclusivement à Ottawa comme ce fut le cas durant plusieurs années... Ainsi, l'an prochain, c'est à Saint-Jean, Terre-Neuve, qu'il sera présenté, donnant ainsi la chance à des milliers de jeunes du pays d'être exposés de plus près à un sport qui connaît présentement un magistral renouveau.

La saison est peut-être terminée, mais le hockey retient quand même souvent les manchettes, grâce surtout au casque protecteur que tout jeune Canadien doit porter jusqu'à son stage junior inclusivement... Il a suffi du décès d'un jeune Torontois il y a quelques semaines pour alerter l'opinion publique à la piètre qualité de certains casques que les jeunes portaient en toute confiance ... Même le parlement fédéral a été saisi du problème, et les chercheurs, entre autres à l'Université d'Ottawa, sont présentement à mettre au point un casque vraiment protecteur.

•

Comme il fallait s'y attendre, le récent congrès annuel de l'Association de hockey amateur du Canada a été plutôt tumultueux... Suite à leur refus d'aller poursuivre à Québec leur série finale de l'Est contre les Remparts, les Black Hawks de Sainte-Catherine ont perdu les services de leur directeur général pour une période indéfinie à cause d'une suspension... Deux autres décisions susceptibles d'intéresser les jeunes: dès l'an prochain, les vainqueurs de la Coupe Memorial (les Remparts cette année) devront rencontrer ceux de la coupe Confédération (champions nationaux de calibre junior "A" mineur), dans un seul match à finir pour les plus grands honneurs; aussi, l'AHAC permet à l'avenir des compétitions de hockey internationales à tous les niveaux, exception faite du championnat mondial et des Jeux Olympiques... Ceci veut dire que des équipes de très jeunes pourront séjourner à l'étranger sans crainte d'être suspendus, comme ce fut le cas pour une équipe torontoise de calibre moustique le printemps dernier.

André Tardif

Martinez, Buthler à Cali

José Martinez et Marshall Buthler livreront leur dernier combat à Montréal le mardi 15 juin au Centre Paul-Sauvé avant de s'envoler pour Cali et les Jeux Pan-américains.

Marchall Buthler, le mini-Casius Clay, s'est particulièrement distingué récemment à Albany où il a remporté le championnat nord-américain dans la catégorie des 147 livres en disposant de Denny "Irish" Cudny. Il en viendra aux prises avec le champion des Gants Dorés du Massachusetts.

Le président de la Fédération de boxe du Québec, Rosario Baillargeon, attend avec impatience le nom des cinq pugilistes américains qui seront opposés aux Michel Brière, Paul Collette, Richard Doutre et quelques autres.

Enfin, lors de ce programme du 15 juin, les champions des Gants Dorés, édition 1971, recevront les prix qu'ils ont mérités lors de ce grand événement annuel.

"ROBIN", étalon palomino d'Andalousie monté par Charles Skelton, est une des grandes vedettes du spectacle "Le merveilleux monde des chevaux", encore à l'affiche du Forum aujourd'hui et demain.

"CHI CHI" SERA LÀ!

Juan "Chi Chi" Rodriguez, à l'instar de Lee Trevino, est un golfeur toujours de bonne humeur qui aime distraire les amateurs avec des gestes comiques ou des remarques humoristiques. Il ajoutera donc encore plus d'éclat à l'Omnium Canadien qui sera disputé au club Vallée-du-Richelieu du 1er au 4 juillet prochain et auquel il vient de s'inscrire.

"Chi Chi" n'est pas un nouveau venu à l'Omnium Canadien présenté pour la première fois cette année par Peter Jackson. L'an dernier, il a terminé ex-aequo en troisième place tandis qu'en 1966 il était également parmi les premiers.

Rodriguez a été ennuyé, au cours des dernières années, par des malaises aux coudes et a dû subir une intervention chirurgicale en novembre dernier pour le retrait de dépôts de calcium au coude gauche. Il a de plus été opéré au poignet pour le redressement d'un tendon.

Une victoire dans l'Omnium Canadien, soit une bourse de $30,000 et le trophée Peter Jackson, constituerait donc un excellent remède aux malaises du Porto-Ricain de 35 ans qui n'a pas remporté de victoire importante depuis 1968. Il a tout de même réussi à totaliser $53, 102 en bourses, la saison dernière.

Dix autres golfeurs ont déjà décidé de participer à l'Omnium Canadien Peter Jackson organisé par l'ARGC. Il s'agit de Arnold Palmer, Doug Sanders, Gary Player, John Miller, Bob Goalby, Carlyle Snead, Brian Allin, Bruce Crampton, Bruce Devlin et Lee Trevino.

On sait que la club Vallée-du-Richelieu est situé à Sainte-Julie près de Beloeil et qu'on peut s'y rendre très facilement et très rapidement par la route de Québec 15.

AU FORUM

Un spectacle équestre vraiment bien monté !

Les fins connaisseurs de l'art équestre, ainsi que les profanes, peuvent assister, jusqu'à demain et au Forum de Montréal, à un spectacle haut en couleurs. Il s'agit bien sûr du réputé spectacle des chevaux Lippizzans de la fameuse école de Vienne.

Ces Lippizzans, tous Espagnols mais dressés en Autriche, offrent une performance qui fait les délices des amateurs d'équitation. Et on comprend pourquoi cette troupe est renommée à travers le monde car le dressage et l'entraînement qu'ont à subir ces bêtes en décourageraient plus d'un.

Le dressage des étalons (seuls les étalons subissent un tel dressage) ne débute qu'à l'âge de 4 ans et se poursuit intensément durant environ quatre autres années. Après cette période d'apprentissage, l'étalon peut parader devant les spectateurs. Et on dit bien parader parce que ces étalons en question ne peuvent pas encore exécuter les mouvements difficiles. Ce sont aux étalons les plus doués qu'on donne la "chance" de monter en grade et ce n'est qu'après deux autres années d'entraînement qu'un Lippizzan peut alors éblouir les amateurs, c'est le cas de le dire, en exécutant des tours d'adresse qui tiennent du prodige.

Un grand parmi les grands

Tous les cavaliers du spectacle sont, inutile de le dre, hors pairs. Par ailleurs, plusieurs ont peut-être été surpris de voir des Américains en selle. Ceci peut paraître curieux à première vue si on se dit que le spectacle vient d'Autriche. Mais comme le spectacle en est justement un de grande envergure à cause de la qualité exceptionnelle des chevaux, il faut des cavaliers à la hauteur qui se recrutent, notamment, aux Etats-Unis.

Si tous les cavaliers sont très bons, il en est un qui les dépasse tous par l'assurance et la facilité avec laquelle il dirige et maîtrise sa monture. Il s'agit évidemment d'Albert Ostermaier, d'Allemagne, qui, à lui seul, vaut le prix d'admission. Ce maître équestre, sur l'étalon andalou "Paco", a montré sa grande supériorité alors que les spectateurs ont pu apprécier, à leur juste valeur, les efforts fournis, et par le cheval, et par le cavalier.

Charles Skelton, sur l'étalon "Robin", a offert la meilleure performance de la première moitié du spectacle.

Sur le plan équestre, seule Anna Williams a semblé infirmer les possibilités de son cheval. Outre cette légère défaillance, tout a extrêmement bien marché.

Dino le sauteur

Dino Christiani a régalé les amateurs de sauts en sautant une barrière de 5 pieds qui paraissait plutôt en avoir quatre. Néanmoins, le saut fut bien exécuté et nul doute que son cheval, qui est un ancien champion olympique, aurait pu sauter beaucoup plus haut.

Si Christiani a plu à la foule, le cheval E. Trever Bale, avec "Stardust", en a ébloui plusieurs. Bale, un dresseur de grande classe, a ensuite démontré ce qu'il pouvait faire avec un cheval. "Salomon", un étalon arabe, se dressa sur ses pattes arrières et recula sur une distance d'environ 75 pieds, un exploit vraiment exceptionnel.

Dans son ensemble, la présentation des numéros fut marquée de beaucoup d'originalité alors que l'orchestre (qui ne cassait pas les oreilles) accompagnait chevaux et cavaliers dans un vrai cours d'histoire, passant des Perses à Alexandre le Grand, et des Romains à Louis XIV.

Somme toute, les courbettes, les pirouettes, les trots et les petits galops sur place de tous ces chevaux de haute école ont su donner à une foule enthousiaste un diversissement de choix.

Maxime Lemenu

Baseball-statistiques

MOYENNES AU BATON DES EQUIPES

LIGUE NATIONALE

(parties d'hier non comprises)

	AB	P	CS	C	PP	Moy.
St. Louis	1794	251	509	32	245	.284
Pittsburgh	1760	233	473	48	214	.269
Los Angeles	1756	211	469	25	203	.267
New York	1649	190	436	31	174	.264
San Francisco	1824	241	470	55	226	.258
Chicago	1694	186	425	43	180	.251
Atlanta	1827	203	458	53	188	.251
Montréal	1450	153	349	24	134	.241
San Diego	1693	169	404	38	160	.239
Houston	1757	175	419	18	157	.238
Cincinnati	1728	157	401	39	145	.232
Philadelphie	1586	135	350	35	129	.221

LIGUE AMERICAINE

Minnesota	1727	229	455	37	211	.263
Chicago	1524	160	389	29	148	.255
Boston	1655	229	422	53	215	.255
Oakland	1750	238	439	56	220	.251
Baltimore	1571	215	391	37	200	.249
New York	1653	189	411	29	179	.249
Kansas City	1541	177	383	26	171	.249
Détroit	1688	209	416	51	189	.246
Cleveland	1625	161	376	29	151	.231
Washington	1621	154	370	23	141	.228
California	1728	176	384	37	165	.222
Milwaukee	1481	148	328	29	141	.221

MOYENNES INDIVIDUELLES

(Minimum de 100 apparitions au bâton)

LIGUE NATIONALE

	AB	P	CS	C	PP	Moy.
Brock, St-Louis	212	49	78	2	17	.368
W. Davis, Los Angeles	205	31	75	0	25	.366
Garr Atlanta	222	39	80	5	16	.360
Torre, St-Louis	196	34	69	7	41	.352
J. Alou, Houston	138	10	48	0	9	.348
Beckert, Chicago	205	32	71	0	16	.346
Cash, Pittsburgh	168	32	58	0	7	.345
Lefebvre, Los Angeles	107	13	36	4	24	.336
Mays, San Francisco	158	33	53	13	34	.335
Kranepool, New York	108	24	36	4	14	.333
M. Alou, St-Louis	206	22	68	1	28	.330
Staub; Montréal	158	29	51	4	19	.323
McCovey, San Francisco	138	19	44	9	27	.319
Sanguillen, Pittsburgh	180	16	57	2	22	.317
Wills, Los Angeles	193	23	61	1	14	.316
Millan, Atlanta	208	24	65	1	21	.313
Stargell, Pittsburgh	158	29	49	17	46	.310
Clemente, Pittsburgh	183	26	56	6	29	.306
Bartons, San Diego	105	13	32	3	7	.305
L. May, Cincinnati	138	19	42	10	21	.304
Harrelson, New York	188	22	57	0	12	.303
Javier, St-Louis	120	17	36	2	16	.300

LIGUE AMERICAINE

	AB	P	CS	C	PP	Moy.
Oliva, Minnesota	170	33	63	11	28	.371
Murcer, New York	177	30	65	10	31	.367
Rojas, Kansas City	175	25	56	2	20	.320
Kaline, Détroit	140	26	44	4	17	.314
B. Robinson, Baltimore	179	25	56	5	26	.313
R. Smith, Boston	198	36	61	10	27	.308
Reichardt, Chicago	143	14	44	5	15	.308
Tovar, Minnesota	205	32	63	0	7	.307

LES LANCEURS

(Minimum de 5 décisions)

LIGUE NATIONALE

	ML	CS	BB	R	G		P	MPM
J. Johnson, San Francisco	38	28	11	22	6		1	0.70
Ryan, New York	50	23	39	50	6		1	1.08
Ellis, Pittsburgh	86	62	17	59	7		3	1.77
Dierker, Houston	97	83	20	62	9		1	1.86
Seaver, New York	89	68	23	91	6		2	2.11
McGraw, New York	29	23	16	32	3		2	2.12
Marichal, San Francisco	104	79	23	55	8		3	2.24
Carlton, St-Louis	92	84	27	48	10		2	2.33
Bryant, San Francisco	69	62	17	41	5		2	2.34
Culver, Houston	26	21	14	16	3		5	2.36
Gentry, New York	77	60	31	54	4		4	2.56
Downing, Los Angeles	87	77	36	39	4		3	2.59
Koosman, New York	75	67	20	41	3		3	2.62
Stoneman, Montréal	85	59	40	82	6		3	2.63
Osteen, Los Angeles	94	83	20	42	6		2	2.76
D. Roberts, San Diego	74	67	19	43	3		5	2.77
Cloninger, Cincinnati	47	39	23	27	2		3	2.85
Blasingame, Houston	56	48	20	31	4		5	2.86
D. Wilson, Houston	90	76	26	45	4		3	2.89
Perry, San Francisco	95	79	22	58	6		2	2.94

LIGUE AMERICAINE

Blue, Oakland	112	67	37	108	11	2	1.36
Bradley, Chicago	99	72	30	68	5	4	1.63
Blyleven, Minnesota	96	78	18	78	6	5	1.96
Parsons, Milwaukee	82	63	35	58	5	6	1.96
Siebert, Boston	91	79	23	55	9	1	1.97
Wood, Chicago	65	54	12	32	3	2	2.08
Corbin, Minnesota	24	16	14	16	4	3	2.19
Tarmer, Baltimore	92	70	32	53	7	3	2.23
Hedlund, Kansas City	68	56	26	20	5	3	2.37
E. Fisher, Calgary	33	19	14	22	4	2	2.41
Drago, Kansas City	67	73	9	33	5	1	2.42
Dal Canton, Kansas City	64	60	19	32	5	2	2.52
Sanders, Milwaukee	35	34	9	19	2	3	2.52
Stoolemyre, New York	93	71	31	48	6	3	2.59
Pattin, Montréal	92	69	28	67	6	4	2.62
Wright, Calgary	98	87	16	52	5	4	2.83
Kline, New York	81	73	14	30	4	5	2.87
Kaat, Minnesota	83	88	16	34	4	3	2.90
Lolich, Détroit	116	94	36	87	8	4	2.94
Chance, Détroit	54	52	30	39	1	6	2.98
Lockwood, Milwaukee	69	59	37	34	3	4	2.99

À Paris: Ashe-Riessen champions en double

PARIS, (AFP) – Les Américains Arthur Ashe et Martin Riessen, vainqueurs en double masculin, et les Australiennes Evonne Goolagong et Helen Gourlay accédant à la finale du simple dames: tels ont été les faits intéressants de la journée d'hier, assez calme dans l'ensemble, aux championnats internationaux de France de tennis au stade Roland Garros.

Succédant au palmarès aux Roumains Ilie Nastase et Ion Tiriac, ce dernier ayant déclaré forfait, les Américains Ashe-Riessen (tête de série numéro 2) ont remporté, en effet, hier, par un temps orageux et devant plus de 3,000 spectateurs, le titre du double messieurs. Ils ont battu en finale leurs compatriotes Tim Gormanstan Smith (tête de série no. 4) par les pointages de 6/8, 4/6, 6/3, 6/4 et 11/9.

Ainsi donc, battu l'an dernier par les Roumains en finale, le noir Américain Ashe qui était alors associé à Charles Pasarell (Etats-Unis) a, cette fois, réussi dans son entreprise aux côtés de Martin Riessen.

Pourtant Ashe et Riessen connurent des débuts extrêmements difficiles puisqu'ils devaient concéder les deux premières manches. Mais, après avoir égalisé à deux manches partout, les deux équipes, pratiquant alors un jeu passionnant, se livrèrent complètement.

A égalité dans la 5ème partie (neuf jeux partout), Smith, qui commettait deux doubles fautes, devait céder son service (9/10) et Ashe, sur le sien, apportait le point gagnant, à l'issue d'une partie de plus de trois heures. Les vainqueurs ont empoché $1,200 de prime, tandis que les vaincus ont reçu $600.

Finale australienne

La finale du simple dames sera entièrement australienne. En effet, la blonde et gracieuse Helen Gourlay, 25 ans, a causé une surprise en éliminant l'Américaine Nancy Richey-Gunther (tête de série numéro/4), 29 ans, par les comptes de 6/2, 6/3.

La jeune australienne, excellente à la volée, et dotée d'un bon revers d'attaque, domina constamment son adversaire incapable de réagir.

Quant à l'aborigène australienne Evonne Goolagong (tête de série no. 3), 20 ans, après avoir connu quelques difficultés dans la première partie contre l'ambidextre hollandaise Marijke Schaar, 27 ans, elle imposa finalement sa superbe cadence en l'emportant 6/4, 6/1.

Ainsi Helen Gourlay et Evonne Goolagong seront opposées demain en finale lors de la dernière journée de la compétition..

Compte tenu des qualités extraordinaires de Goolagong, celle-ci devrait l'emporter. Mais Gourlay, qui a multiplié les surprises depuis le début du tournoi, pourrait, grâce à une condition physique étincelante, provoquer une nouvelle surprise et bousculer la hiérarchie.

En double mixte, les Français Françoise Durr et Jean-Claude Barclay (tête de série numéro/2) finalistes l'an dernier, ont accédé à la finale en battant les soviétiques Olga Morozova et Alexandre Metreveli (tête de série no. 3) 6/3, 9/7. Ils seront opposés, demain, aux vainqueurs du match Gail Chanfreau/Robert Carmichael (France/Australie) contre Winnie Shaw/Thomas Lejus (G.B. et U.R.S.S.).

Dans le tournoi junior masculin demi-finales, le Français Jean-François Caujolle sera opposé aujourd'hui au Britannique Stephan Warboys et le Tchécoslovaque Jankowski à l'Italien Baracutti.

Réforme envisagée

Les organisateurs français des championnats internationaux envisagent une réforme du tournoi. Faisant suite à l'absence presque totale des joueurs professionnels (Rosewall, Laver, Newcombe, Roche, etc...) placés sous le contrôle de Lamar Hunt, les membres de la fédération française de lawn-tennis (F.F.L.T.) ont en effet décidé de reconsidérer les modalités du tournoi français pour qu'il redevienne un véritable "championnat du monde sur terre battue".

Ainsi sont à l'étude plusieurs solutions qui permettraient aux meilleurs joueurs (en majorité des professionnels) de ne pas être mobilisés pendant les quinze jours de la durée de la compétition. Un tableau de progression est, dans ce but, à l'étude.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
DIVISION DES DIVORCES

NO. 14894

SAUL MONTEIRO, soudeur, époux commun en biens de Maria Manuela Condesso, résidant et domicilié au 11974, boulevard Langelier, appartement 201, ville de Montréal-Nord, district de Montréal,

requérant,

-vs-

MARIA MANUELA CONDESSO, ménagère, épouse commune en biens de Saul Monteiro, résidant actuellement en des lieux inconnus en Angola, Afrique occidentale,

intimée,

L'intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant pourra obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accompagnant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 3 juin 1971

Registraire: Jacques Perron

PROCUREUR DU REQUERANT:
Me Yves Tardif,
11591, Boulevard Ste-Gertrude,
Suite 2,
Montréal-Nord, Québec.

MINISTERE DES TRANSPORTS
DU CANADA – OTTAWA, ONTARIO

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné, bureau 108, immeuble Hunter, Ottawa, et portant la mention "Soumission pour dragage – chenal maritime du Saint-Laurent" seront reçues jusqu'à 15 heures, heure avancée de l'Est, le 17 juin 1971, pour le dragage du chenal principal du fleuve St-Laurent en aval de Québec, dans l'ouvert généralement connu sous le nom de Traverse Nord s'étendant de St-Jean (Ile d'Orléans) jusqu'à Sault-au-Cochon. La quantité de matières à draguer est d'environ 14 millions de verges cubes. Le contrat couvrira une période de trois (3) ans à compter de cette année.

Les dragues et autre matériel devant servir aux travaux devront:

a) être immatriculés au Canada ou au Royaume-Uni; et

b) avoir été construits ou fabriqués au Canada ou au Royaume-Uni et, dans le cas de matériel du Royaume-Uni, avoir été au Canada pendant au moins une année avant la date de la demande de soumission. La preuve d'immatriculation devra accompagner la soumission.

On pourra examiner les plans, devis et autres documents de soumission au bureau de l'ingénieur en chef de la Division du chenal maritime du Saint-Laurent, ministère des Transport, bureau 1000, 2120 est, rue Sherbrooke, Montréal 24e (P. Q.), et en obtenir des exemplaires sur dépôt d'un chèque visé de $50 pour chaque jeu, établi à l'ordre du Receveur général du Canada.

Le chef suppléant des achats
et des contrats
R. J. D. Brown.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON
D'UNE CHARTE

EUGENE CLOUTIER PRODUCTION INC.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie EUGENE CLOUTIER PRODUCTION INC., corps politique incorporé suivant la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte suivant les dispositions de la Loi des Compagnies.

DATE à Montréal, ce 28ième jour de mai 1971.

Secrétaire: Isabelle B. Cloutier

CANADA

MINISTERE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE
DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Mont Joli, Québec. REVETEMENT DE LA PISTE 15-34, ET TRAVAUX CONNEXES A L'AEROPORT DE MONT JOLI, MONT JOLI, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-haut mentionnés et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, Chambre 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 25 juin 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-haut mentionnée sur réception d'un chèque visé de $50. fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 4970 Place de la Savane, Montréal, à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeois, Québec et à l'Association des Constructeurs du Bas St-Laurent Inc., 56 est, de l'Evêché, Rimouski, Québec.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Baribeau
Directeur régional du Québec,
Administration canadienne
des Transports aériens.

Ministère des Transports
Aéroport int. de Montréal
Le 25 mai 1971
636-3202.

CHEZ ALEXANDRA
(LONGUEUIL) INC.

Avis est donné que la compagnie "CHEZ ALEXANDRA (LONGUEUIL) INC." demandera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 19 mai, 1971.

Les procureurs de la compagnie
LIVERMAN & KAUFMAN

L'immeuble situé à 104, avenue Thornton, Ville Mont Royal, composé du lot 623-173 paroisse de St. Laurent, propriété de Jemima Hurst Taylor veuve de Walter Earl Montgomery, sera vendu par autorité de justice au dernier et plus haut enchérisseur au bureau du soussigné, Suite 3504, 1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal 102, le 18 juin 1971 à 3:00 P.M.

Pour les termes et conditions s'adresser au notaire soussigné.

Denys Pelletier, notaire.

CANADA

MINISTERE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE
DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Dorval, Québec. NETTOYAGE DES SURFACES EXTERIEURES ET LE NETTOYAGE DES FENETRES ET DES MOUSTIQUAIRES A L'INTERIEUR ET A L'EXTERIEUR DE CERTAINS BATIMENTS A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE MONTREAL, DORVAL, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-haut mentionnés et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, Chambre 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 18 juin 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-haut mentionnée sur réception d'un chèque visé de $25. fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Les soumissionnaires éventuels sont invités à assister à une réunion qui aura lieu à la salle de conférence, salle #332, à l'aérogare de l'aéroport de Montréal, à 09:30 heures, heure avancée de l'est, le 11 juin 1971, afin d'examiner les devis et de faire une visite complète des lieux.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Baribeau
Directeur régional du Québec,
Administration canadienne
des Transports aériens.

Ministère des Transports
Aéroport int. de Montréal
Le 27 mai 1971
636-3202

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON
DE CHARTE

Prenez avis que la compagnie A LA CAVE NOTRE-DAME INC., demandera au secrétaire de la province la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 2 juin 1971

Me FRANÇOIS AQUIN,
Procureur de la compagnie.

AVIS DE REQUETE POUR CHANGEMENT
DE NOM

Avis est, par les présentes, donné que Mary Ann Jasmin, fille majeure de la cité de Laval, district de Montréal, et demeurant à 28A Robin, adresse une requête au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec pour l'autoriser à changer son nom de famille, de Jasmin à Millar.

ROBINSON SHEPPARD & SHAPIRO
Procureurs du Requérant

VENTES PAR LE SHERIF

AVIS PUBLIC, est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tels que mentionnés plus bas.

Fieri Facias de Terris
Canada – Province de Québec
Cour Supérieure – District de Montréal

No 803 162.

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, demanderesse, vs JACQUES ALLAIRE & AL, défendeurs, et GASTON BELIVEAU, syndic, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Description

"Un emplacement ayant front sur la rue Olier en la cité de Montréal-Nord, mesurant vingt-neuf pieds et cinq dixièmes de pied de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, et composé de:

a) Subdivision huit cent quatre-vingt du lot huit (8-880) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, mesurant vingt-neuf pieds et cinq dixièmes de pied de largeur sur soixante-dix-huit pieds et six dixièmes de pied de profondeur; et

b) Subdivision cent vingt-neuf du lot sept (7-129) auxdits plans et livre de renvoi officiels, mesurant vingt-neuf pieds et cinq dixièmes de pied de largeur sur onze pieds et quatre dixièmes de pied de profondeur.

Toutes les mesures ci-haut mentionnées sont mesure anglaise.

Avec la bâtisse en voie de construction dessus érigée portant le numéro civique 11,501 rue Olier, dont le mur nord-ouest est mitoyen.

Sujet à une servitude en faveur de l'Hydro-Québec, consentie par G. Albert Gauthier Ltée aux termes d'un acte signé sous seing privé et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous peu.

Avec et sujet à une servitude de droit de vue et de droit de passage telle que créée aux termes d'un acte de création de servitude consenti par G. Albert Gauthier Ltée devant H. Poitevin, notaire, le vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante-quatre et enregistré audit bureau d'enregistrement sous peu."

Pour être vendu au bureau du protonotaire, chambre 129, aux Vieux Palais de Justice, en la ville de Montréal, le VINGT-CINQUIEME jour de JUIN 1971, à DEUX heures de l'après-midi.

Fieri Facias de Terris
Cour Supérieure – District de Montréal

No 802-275.

THE CANADA TRUST COMPANY, corps politique et incorporé, dûment constitué et ayant son siège social dans la ville de London, dans la province d'Ontario, et sa principale place d'affaires pour la province de Québec, dans la ville et le district de Montréal, au 800 ouest, boulevard Dorchester, demanderesse, vs MAURICE STAWNYCZY, de Saint-Michel, district de Montréal, et dont la dernière adresse connue est 7744, 21e Avenue, défendeur, et Dame VALENTINA BUKACZ, épouse séparée de corps et de biens du défendeur, Maurice Stawnyczy, de la ville et du district de Montréal, et dont la dernière adresse connue est 640, rue Madeleine, mise en cause.

Une propriété immobilière, située dans la cité de Saint-Michel, donnant sur la Vingt et unième Avenue, et se composant de:

a) la partie sud-est de la parcelle de terre connue et désignée comme étant le lot numéro vingt-deux de la subdivision du lot numéro quatre cent quarante (440-22 s.e.p.) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet, mesurant seize pieds de largeur sur soixante-dix pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins et bornée en avant, vers le nord-est par la Vingt et unième Avenue, à l'arrière, vers le sud-ouest par une ruelle, d'un côté vers le nord-ouest par le reste dudit lot No. 440-22 et de l'autre côté, vers le sud-est, par la partie décrite ci-dessus du lot No. 440-23, tous du même cadastre;

b) de la partie nord-ouest de la parcelle de terrain connue et désignée comme étant le lot numéro vingt-trois de la subdivision dudit lot numéro quatre cent quarante (440-23 p. n.o.), auxdits plan et livre de renvoi, mesurant douze pieds de largeur sur soixante-dix pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et borné vers le nord-est par la Vingt et unième Avenue, à l'arrière par une ruelle, d'un côté vers le nord-ouest par la partie décrite ci-dessus dudit lot no 440-22, et de l'autre côté vers le nord-est par le résidu dudit lot no 440-23, tous du même cadastre.

Ainsi qu'une maison à trois étages, dont les murs sud-est et nord-ouest sont mitoyens, portant les numéros 7944, 7946 et 7948, 21e Avenue, membres et appartenances, le tout tel qu'il subsiste présentement.

Avec et sujet à un droit de vue en faveur de la présente propriété, créé en vertu d'un acte de servitude passé devant Me Lucien Morin, notaire, le treizième jour d'août mil neuf cent cinquante-neuf, enregistré à Montréal, sous le numéro 1423150."

Pour être vendus au bureau du protonotaire, chambre 129, au Vieux Palais de Justice, dans la ville de Montréal, le VINGT-CINQUIEME jour de JUIN 1971, à ONZE heures du matin.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 3 juin 1971.

Le Shérif adjoint,
Paul St-Martin,

Canonero II coté à 4-5

NEW YORK, (AFP) – "Canorero 11" est donné favori à 4 contre 5 au champ et 3 contre 10 au pari mutuel du Prix de Belmont, troisième et dernière épreuve de la Triple Couronne qui sera couru aujourd'hui à New York. Il partira de la position numéro sept, soit en pleine piste.

Voici la liste des engagés, leur position, leur jockey et leur cote probable:

1 – Epic Journey – J. Valasquez (Panama) – 30 contre 1.
2 – Twist The Axe – J. Patterson – 12/1.
3 – Pass Catcher – L. Blum – 8/1.
**4 – Purse Finder – D. Ruane –

Les sports à la pige

BOWIE KUHN, le commissaire du baseball organisé, fait actuellement enquête à propos de contrats illégaux que trois joueurs des Indiens de Cleveland de la ligue Américaine auraient signés. Ces contrats comprendraient des clauses de bonis basés sur les performances des joueurs en question, ce qui n'est pas permis d'après les règles de la ligue. Le lanceur Sam McDowell, le 3ème-but Craig Nettles et le 1er-but-voltigeur Ken Harrelson seraient les joueurs impliqués. Si le commissaire Kuhn trouve le club Cleveland coupable d'avoir fait signer de tels contrats à ces trois joueurs, il pourrait les déclarer libres de toute obligation à l'égard du Cleveland, ce qui revient à dire qu'ils pourraient alors signer avec n'importe quelle autre équipe de leur choix. Il pourrait encore annuler les contrats en laissant aux parties en cause le privilège de négocier de nouvelles ententes. Une troisième alternative serait que Kuhn efface les clauses de bonis en obligeant les deux parties à s'en tenir aux salaires de base indiqués dans les contrats tout en imposant une amende minimum de $10,000 au club Cleveland. L'enquête de Kuhn aurait commencé il y a déjà trois semaines et il aurait déjà parlé aux trois joueurs ainsi qu'au gérant Alvin Dark et au directeur-général Gabe Paul. Il rendrait sa décision dans une semaine ou 10 jours. McDowell, qui a actuellement un dossier de 5-5, gagnerait $72,000, cachet annuel qui monterait toutefois à $80,000 s'il gagne 25 parties à $100,000 s'il en gagnait 30. Nettles gagnerait $19,000 salaire qui pourrait monter à $23,000 selon sa performance. Quant à Harrelson, il aurait accepté une diminution de salaire de $75,000 à $68,000 à la condition de toucher le premier montant s'il atteint un certain nombre de circuits et s'il fait compter un certain total de points.

LES GOLFEUSES de plus de 50 ans auront, cette année et pour la première fois, un championnat national sénior féminin et, aussi, par équipes. L'événement aura lieu les 24 et 25 août à Toronto et sera présenté sous les auspices de l'Association canadienne du golf féminin, le tournoi en étant un de 36 trous. Jusqu'ici, l'association nationale n'avait pas de tels championnats. C'est une association indépendante de golfeuses d'âge sénior qui présentait un championnat annuel individuel... souvent gagné par la légendaire Ada Mackenzie.

LESTER B. PEARSON, avant-hier soir à Toronto, a remis des trophées à Jean Béliveau, Bobby Orr et Dave Keon. C'était à l'occasion de la remise des trophées Charlie Conacher 1970. Plus de 10,000 personnes ont assisté au dîner et ont laissé environ $27,000 au fonds Conacher contre le cancer, institué par les héritiers du célèbre joueur après sa mort, à la suite d'un cancer de la gorge, en 1967. Grâce aux bénéfices de ces dîners annuels, le fonds atteint maintenant les $300,000.

JOE KAPP, quart-arrière, et le demi Willie Fleming seront parmi les anciennes vedettes des Lions de Vancouver qui participeront à un défilé qui, dimanche le 27 juin, regroupera quelques-uns des anciens joueurs de cette équipe de la ligue de football Canadienne, particulièrement ceux ayant gagné la coupe Grey pour les Lions en 1964. Le défilé marquera le début de cérémonies entourant la présentation de l'équipe 1971 aux partisans des Lions. Parmi les autres personnalités qui participeront au défilé, mentionnons Johnny Bright, Normie Kwong et Rollie Miles (ex-Edmonton), Bernie Faloney (ex-Alouette et ex-Hamilton) et Kenny Ploen (ex-Winnipeg).

BILLY HARRIS, 35 ans, ancien joueur de la ligue de hockey Nationale, a signé un contrat d'une saison, hier, comme futur instructeur de l'équipe nationale de hockey de la Suède... comme le voulait Dame Rumeur il y a plusieurs semaines. La nouvelle a été confirmée lors d'une conférence de presse à Toronto et présidée par P.O. Webster, président de la Fédération suédoise de hockey sur glace. Harris entrera officiellement en fonctions le 1er septembre prochain mais se dirigera immédiatement vers la Tchécoslovaquie pour y diriger un camp d'entraînement de 8 jours pour les joueurs suédois. En plus de ses titres d'instructeur et de directeur général. Harris sera aussi conseiller des Vikings, l'équipe nationale "B" de la Suède.

LES CHAMPIONS DE LA COUPE GREY, l'automne prochain, toucheront un boni de $2,000 chacun, les perdants-finalistes devant se contenter de $1,500. Jusqu'ici, les vainqueurs recevaient $1,500 et les vaincus $1,000. Les augmentations sont moindres que celles que l'Association des joueurs de la ligue Canadienne de football avaient demandées. Ceux-ci avaient suggéré des bonis respectifs de $3,000 et $2,000. On a aussi décidé, en cours de réunion demi-annuelle tenue dans la métropole, qu'un nouveau système de repêchage des joueurs canadiens jouant pour des universités américaines serait adopté dans un an. Le calendrier des joutes de 1972 a aussi été accepté. On lui a apporté de légers changements, principalement dassurer aux amateurs la télédiffusion d'un match, le samedi ou le dimanche, à partir de la Fête du Travail jusqu'à la fin de la saison. Le nouveau calendrier éliminera aussi les joutes sur semaines dans la division Ouest après le Jour de l'Action de Grâce. On a encore voté une nouvelle formule ayant pour but de briser une égalité entre les clubs au classement de fin de saison: 1ère solution, la fiche parties gagnées contre parties perdues entre les deux clubs concernés; 2ème solution, le plus haut combiné net de points, soit les points comptés POUR moins les points comptés CONTRE, toujours entre les deux équipes concernées; 3ème solution, le quotient net des points, soit les points comptés divisés par les points réussis CONTRE entre les deux clubs; 4ème solution, s'il y a toujours égalité, total des victoires contre les autres équipes; 5ème solution, au besoin toujours, nombre de triomphes de chaque club dans sa propre division puis contre toute la ligue. Et si tout cela n'arrive pas à distinguer les équipes concernées, eh bien! CELA N'arrive pas à distinguer les équipes concernées, eh bien!, on tirera à pile ou face!

33 CHEVAUX ont péri lors d'un incendie à la piste Arlington Park, jeudi soir. On estime les dommages à quelque $500,000 et on croit qu'il s'agit d'un incendie criminel.

LE PUBLIC-BASEBALL DE MILWAUKEE, qui réclamait à grands cris une équipe de calibre majeur, ne seconde guère ses présents Brasseurs de la ligue Américaine. Seulement 202,332 spectateurs ont assisté aux parties jusqu'ici disputées dans cette ville, soit 39,235 de moins que l'année dernière pour la même période de temps. "Nous exploitons actuellement le club à perte à cause de l'affreux temps que nous avons eu jusqu'ici", a dit Dick Hackett, directeur de la publicité commerciale. Et où avons-nous déjà entendu cette (sérieuse) excuse? Et quand éliminera-t-on le baseball d'avril et d'une bonne partie de mai dans le Nord-Est américain et dans l'Est canadien, c'est-à-dire Montréal? La moyenne d'assistance des Brasseurs, à date, est de 8,400 par joute à comparer à une moyenne de 11,800 pour toutes les parties de la saison dernière. Milwaukee a un stade, incidemment, de 45,000 sièges.

LES JEUX DE L'AMOUR ET DU HASARD ont toujours lieu. A preuve l'idylle de deux jeunes gens occupant régulièrement la section 403 du Colisée d'Oakland. Rodger Schmitt y occupait le siège no 3 dans la 17ème rangée pendant que Janice Mitchell occupait le siège no 4 dans la même 17ème rangée. Ils se rencontrèrent après avoir acheté, en 1969, des billets individuels de saison du club de football Oakland. Par pur hasard, le service de la vente des billets les plaça l'un à côté de l'autre. Résultat? Rodger, un comptable en impôt sur le revenu, et Janice, une secrétaire légale, s'épouseront aujourd'hui avant d'entreprendre un voyage de noces de 3 mois en Europe qui leur permettra de revenir à temps pour la prochaine saison de football américain. Et inutile d'ajouter qu'ils auront les deux mêmes sièges aux parties des Raiders avec la nuance, toutefois que ce sera le mari qui, dorénavant, les paiera!

CANADA AU QUEBEC! Rien de plus juste puisque les Whips de Winnipeg, club-affilié des Expos de Montréal, viennent d'envoyer le voltigeur Red Canada aux Carnavals de Québec, de la ligue de baseball de l'Est, en échange du voltigeur James Covington. Celui-ci, âgé de 28 ans, fut le voltigeur-vedette au champ gauche de la ligue du Sud de calibre AA l'an dernier. Il avait alors frappé 21 circuits pour le club Jacksonville, plus fort total de la ligue.

"FRESH YANKEE" aura l'occasion de devenir le 3ème trotteur dans l'histoire des courses sous harnais à surpasser les $900,000 en gains à vie alors qu'il prendra part, demain après-midi à la piste Blue Bonnets, au Trot Montréal, doté d'une bourse globale de $23,700. La jument de 8 ans a actuellement à son crédit l'imposante somme de $897,942 et elle a d'excellentes chances de gagner l'épreuve de demanin. Les deux autres trotteurs qui ont atteint ce cap des $900,000, incidemment, sont "Une de Mai" et "Rquepine", les deux grandes vedettes françaises du monde du trot. "Fresh Yankee", demain, rivalisera avec Pridewood, Top Freight, Montréal, Art Hill, Killarney Pride et Terrific. "Pridewood" sera piloté par Billy Haughton qui, en cours de carrière, a gagné 3,311 courses pour des gains de $15,734,914. Il a aussi réussi 89 milles en bas de 2 minutes. Le conducteur de "Fresh Yankee" sera Joe O'Brien qui a paradé dans le cercle du vainqueur à 2,884 reprises pour des gains de $9,562,766. Il a aussi un impressionnant total de 138 milles parcourus, par ses montures évidemment, en moins de 2 minutes.

La joie spontanée d'un exploit

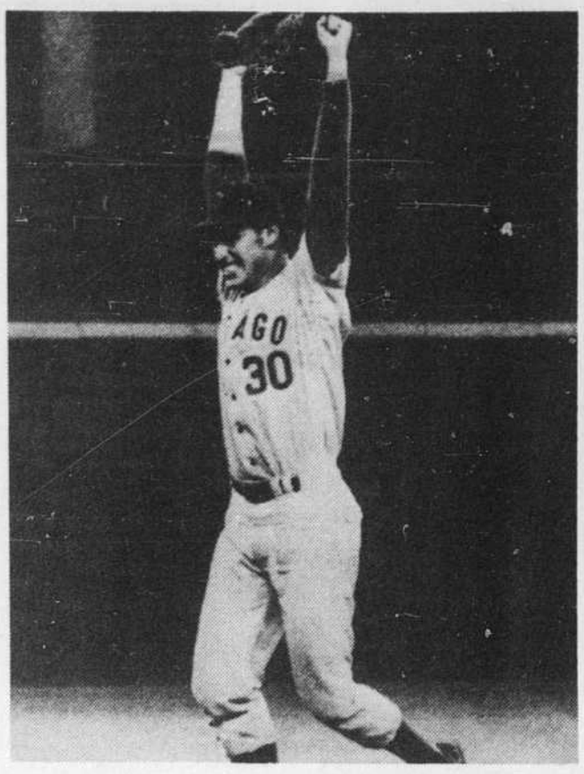

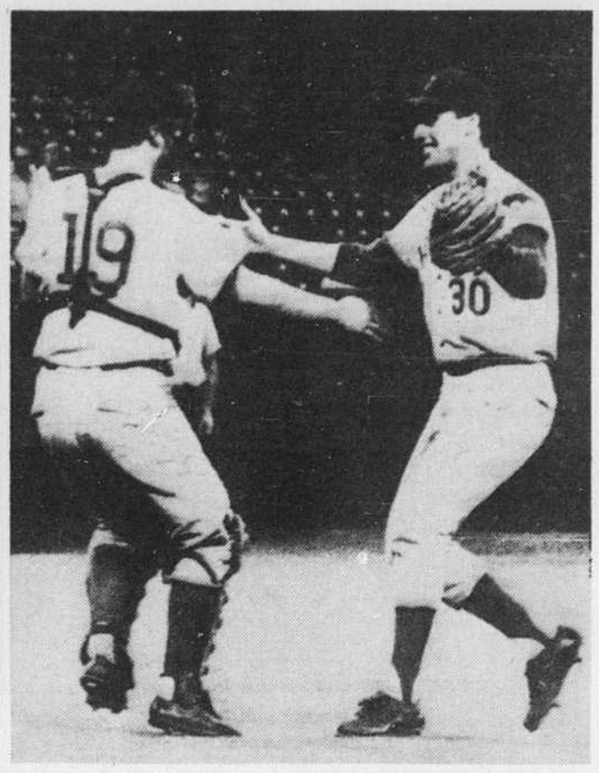

KEN HOLZMAN, qu'on a souvent vu au parc Jarry, lève les bras en signe de joie avant de se précipiter vers son également joyeux receveur, Danny Breeden, après avoir réussi l'exploit, avant-hier soir à Cincinnati, d'avoir lancé une partie sans point ni coup sûr contre les dangereux frappeurs des Reds. C'était la deuxième de sa carrière, la première remontant à 1969, alors qu'il avait blanchi Atlanta de la même façon. Sur notre photo de droite, le lanceur gaucher de 25 ans des Cubs de Chicago, l'air épuisé cette fois, répond aux questions du commentateur radiophonique Lou Boudreau, lui-même une ex-grande vedette du baseball. (Téléphoto PA)

Lisez marabout-auto
LE MONDE DE L'AUTOMOBILE
COURSES-TECHNIQUES-RALLYES EN VENTE PARTOUT

Nicklaus rejoint Miller au 1er rang

ATLANTA (PA) — Jack Nicklaus a joué hier une ronde de 68, quatre sous la normale, pour ainsi s'assurer d'une égalité au premier rang à l'issue de la deuxième ronde du tournoi d'Atlanta.

Nicklaus, qui a déjà gagné trois tournois cette année, totalise 135 après les premiers 36 trous et se trouve sur un pied d'égalité avec John Miller, le meneur après la première ronde.

Nicklaus se trouvait dans le chalet plusieurs heures avant que Miller ne rate un roulé qui lui aurait donné l'avance, au 18ème trou.

Miller, le protégé de Billy Casper et qui avait terminé deuxième en compagnie de Nicklaus au dernier Tournoi des Maîtres, a joué hier 70.

A un coup des meneurs, on retrouve Gardner Dickinson, qui a joué un second 68 pour un total de 136, soit huit coups sous la normale du club d'Atlanta long de 6,883 verges.

Le Sud-Africain Gary Player, Ray Floyd, champion de la PGA, ainsi que Tom Weiskopf et Dave Eichelberger se retrouvent à deux coups des meneurs avec 137.

Weiskopf, qui avait manqué une occasion unique de gagner ce tournoi l'an dernier lorsqu'il obtint un Bogey au 18ème trou, a joué 66. Pour sa part, Player a présenté une carte de 68, Eichelberger 70, et Floyd, également un 70, même s'il a obtenu deux triples-Bogeys.

Lee Trevino, avec 70, et Bobby Nickols avec 69, totalisent 138.

Deux Américains en finale

Steve Melnyk, ancien champion amateur des Etats-Unis, et Jim Simons, feront les frais de la finale du championnat amateur de Grande-Bretagne. C'est la première fois depuis 1967 que deux Américains s'affronteront en finale, soit depuis que Bob Dickson a défait Ron Cerrudo 2-1, à Formby, en Angleterre.

Melnyk a eu raison hier de l'Anglais Peter Moody 4 et 3, dans une demi-finale, tandis que son compatriote Simons prenait la mesure l'Américain Tom Kite, par un trou.

"C'est un tournoi extrêmement important pour nous deux, a déclaré Melnik. "Le gagnant de ce tournoi qualifie automatiquement pour l'Omnium des Etats-Unis.

Dans la matinée, Kite avait facilement battu l'Irlandais Joe Carr 5 et 3; Melnik avait défait défait l'Américain Ed Udegraff 4 et 3; Moody avait éliminé l'Anglais Hal Campbell 5 et 4; et Simons avait défait Henry Stuart, de Grande-Bretagne, 2 et 1.

CAROL MANN EN TETE

La golfeuse Carol Mann, qui n'a pas gagné un seul tournoi au cours des 16 derniers mois, a réussi hier un trou d'un coup pour s'emparer de la tête du tournoi Carling doté d'une bourse de $25,000, avec Jean Ferraris, auclub de golf de Baltimore.

Voici la liste des meilleurs comptes:

Carol Mann	34-36—70
Jan Ferraris	35-35—70
Kathy Whitworth	37-34—71
Susan Roberts	38-33—71
Joyce Kazmierski	36-35—71
Chako Higuchi	35-37—72
Sally Little	37-35—72
Kathy McMullan	37-35 7/8—72
Vivian Saunders	35-37—72
Beth Stone	36-36—72
Marilynn Smith	36-36—72
Mary Mills	36-36—72
Jane Blalock	37-35—72
Jo Anne Carner	35-37—72
Sherry Wilder	35-38 7/8—73
Pam Barnett	37-36—73
Judy Rankin	37-36—73
Sandra Palmer	38-35—73
Donna Caponi	35-38—73
Sandra Haynie	37-36—73

L'électronique régnera lors des jeux de Munich

MUNICH, (AFP) — L'électronique contribuera au déroulement des Jeux de Munich. Cinq ordinateurs "traiteront" les résultats. Un autre sera exclusivement mis au service des journalistes pour leur fournir des informations d'ordre technique ou privé sur les disciplines et les concurrents. Ces divers appareils seront reliés par 15,000 kilomètres de câbles à 400 téléscripteurs et à une cinquantaine de téléimprimeurs.

Les billets d'entrée aux diverses épreuves des jeux de Munich et de Kiel sont d'ores et déjà en vente dans 97 pays du monde. L'Inde n'est pas du nombre.

En raison de la pénurie de devises étrangères, les autorités de Nouvelle Delhi n'ont pas encore alloué de contingent à leurs ressortissants pour des déplacements privés à l'occasion des jeux, indique-t-on au comité d'organisation munichois.

2,000 Allemands de l'Est

Les Allemands de l'Est autorisés à visiter les jeux de Munich seront certainement des spectateurs assidus. Selon les informations parvenues au comité d'organisation 2,000 ressortissants de R.D.A., viendront dans la capitale bavaroise pour les compétitions olympiques.

Ils se partageront donc les quelque 30,000 billets qui ont été réclamés par leur pays, ce qui représente une moyenne de 15 manifestations par tête.

Parlez-vous Akan?

Les spectateurs des jeux s'exprimant dans ce dialecte du Ghana pourront s'adresser à Mlle Joyce Darko, Ghanéenne, qui compte au nombre des 1,200 hôtesses recrutées pour les jeux.

Outre le français, l'anglais, l'allemand, le russe, l'espagnol, le portugais et l'italien, elles offriront un éventail linguistique particulièrement riche. D'après les fiches établies, les visiteurs pourront s'exprimer notamment en gugedri, tamil, ukrainien, serbocroate, vietnamien, coréen, arabe, malgache, mongol, philippin, hindi, urdu, konkani et marathi, cantonais et chinois-mandarin!

Parcours homologué

Rudi Landgraf (R.D.A.), délégué technique de la Fédération internationale de canoeisme, a officiellement homologué, jeudi à Ausgbourg, le tronçon de canal sur lequel a été aménagé le parcours réservé aux épreuves de slalom pour Kayaks et canots canadiens lors des Jeux d'été de 1972.

"Ce parcours de 660 mètres est très réussi et l'ensemble des installations est probablement unique au monde", a assuré M. Landgraf.

Les choix de "M. Lee" à B.B.

CE SOIR

1ère course: 1—Observer (no 5); 2—Trader Sunshine (no 4); 3—Uncle Art (no 6).
2ème course: 1—Kappa Queen (no 1); 2—Ace Dean (no 5); 3—Thunderman N. (no 6).
Paris doubles suggérés: 5-1,5-5 et 5-6.
3ème course: 1—Jangle (no 4); 2—Baker Lobell (no 1); 3—Caroldon Intrepid (no 5).
4ème course: 1—Gina Romy (no 5); 2—Dave G. (no 1).
Quinielas suggérée: 5-1.
5ème course: 1—Scotty Temple (no 2); 2—Two Mountains Carl (no 8).
6ème course: 1—Well Done (no 7); 2—Walkers Knight (no 1); 3—Gerry Larry (no 8).
Quinielas suggérées: roulette 7-1-8.
7eme course: 1—Peter Jaco (no 4) 2—Muddy Dares (no 2); 3—Margie Victoria (no 6).
8ème course: 1—Momentous (no 2); 2—Houston (no 9).
Quinielas suggérée: 2-9.
9ème course: 1—John Craig (no 3); 2—H.M. Pace (no 5); 3—Parnelli Hanover (no 6).
10ème course: 1—Hight Test (no 1); 2—Baron Adios (no 9).
Exactas suggérées: 1-9 renversée.

ENJEU: $400 **EN BANQUE: $35.90**

"M. Lee" a, jusqu'ici, obtenu 199 gagnants en 620 courses, soit une moyenne de 32.1%. Puisqu'il n'a en banque que $35.90, "M. Lee" mise ce soir la somme de $26 et voici comment:
1ère course: au mutuel, sur le no 5, Observer, $4-0-0.
Pari double, $2 sur la combinaison 5-1.
3ème course: au mutuel, sur le no 4, Jangle, $2-4-0.
4ème course: quiniela, $2 sur la combinaison 5-1.
7ème course: au mutuel, sur le no 4, Peter Jaco, $2-2-0.
8ème course: quiniela, $2 sur la combinaison 2-9.
Un paroli (parlay) de $4 sur no 5, dans la 4ème, sur le no 8, dans la 6ème, et sur le no 2, dans la 8ème.

BASEBALL

CLASSEMENTS
LIGUE NATIONALE

Est

	g	p	moy.	diff.
St-Louis	33	19	.635	—
New York	29	18	.617	1½
Pittsburgh	31	20	.608	1½
Chicago	24	27	.471	8½
Montréal	19	25	.432	10
Philadelphie	17	31	.354	14

Ouest

S. Francisco	37	16	.698	—
Los Angeles	27	25	.519	9½
Houston	26	26	.500	10½
Atlanta	24	29	.453	13
Cincinnati	20	32	.385	16½
San Diego	16	35	.314	20

Hier

Montréal à San Diego, soir
Chicago à Atlanta, soir
Houston à Pittsburgh, soir
St-Louis à Cincinnati, soir
New York à Los Angeles, soir
Philadelphie à San Francisco, soir

LIGUE AMERICAINE

Est

	g	p	moy.	diff.
Boston	30	20	.600	—
Baltimore	28	19	.596	½
Détroit	27	23	.540	3
New York	22	28	.440	8
Cleveland	21	27	.438	8
Washington	19	30	.388	10½

Ouest

Oakland	34	18	.654	—
Kansas City	24	22	.533	7
Minnesota	26	25	.510	7½
Californie	24	28	.462	10
Milwaukee	20	26	.435	11
Chicago	18	27	.400	12½

Hier

Californie à Boston, soir
Oakland à Washington, soir
Kansas City à New York, soir
Détroit à Chicago, soir
Baltimore à Milwaukee, soir
Cleveland à Minnesota, soir

AVANT-HIER
LIGUE NATIONALE

Chicago	001	000	000-1	6	0	
Cincinnati	000	000	000-0	0	1	

Holtzman et D. Breeden; Nolan, Gibbon 9e et Bench. G—Holtzman (3-6). P—Nolan (3-6). A—11,751.

Houston	200	000	000-2	6	0	
Atlanta	020	201	00x-5	8	2	

Forsch, Lemaster 6e, Harris 7e et Edwards; Nash, Jarvis 5e, Priddy 7e et King. G—Jarvis (1-7). P—Forsch (1-1). A—5,425.

St-Louis	000	202	020-7	11	1	
Pittsburgh	001	000	000-1	7	1	

Carlton et Simmons; Johnson, Briles 5e, Grant 8e et Sanguillen. G—Carlton (10-2). P—Johnson (4-2). C—Alou 1er. A—18,947.

LIGUE AMERICAINE

Boston	000	000	111-3	9	0	
New York	000	001	001-2	9	0	

Culp, Lyle 9e, Bolin 9e et Josephson; Stottlemyre, Aker 9e, McDaniel 9e et Musson. G—Culp (6-4). P—Stottlemyre (6-3). C—Smith 10e, Munson 2e. A—15,010.

AUJOURD'HUI
(et les lanceurs probables)

LIGUE NATIONALE

Montréal, Renko (5-4) à San Diego, D. Kirby (3-4), 4h
Philadelphie, Reynolds (0-0) à San Francisco, Bryant (5-2), 4h.
Chicago, Pappas (6-5) à Atlanta, Stone (0-3), 8h.05
Houston, Blasingame (4-5) à Pittsburgh, Ellis (7-3), 7h05
St-Louis, Reuss (5-4) à Cincinnati, Cloninger (2-3), 2h15
New York, Ryan (6-1) à Los Angeles, Sutton (3-5), 10h.

LIGUE AMERICAINE

Cleveland, Lamb (2-2) à Minnesota, Kaat (4-3), 2h15
Baltimore, Palmer (7-3) à Milwaukee, Lockwood (3-4), 2h30
Détroit, Cain (2-1) à Chicago, John (3-5), 2h15
Oakland, Hunter (8-3) à Washington, Bosman (3-7), 7h30
Kansas City, Dal Canton (5-2) à New York, Kline (4-5), 2h
Californie, Murphy (2-7) à Boston, Lonborg (1-1), 2h

Roy Edwards se retire

DETROIT (PA) — Les Red Wings de Détroit ont annoncé hier que le gardien de buts Roy Edwards, âgé de 34 ans, avait décidé de prendre sa retraite à cause de malaises dont il souffre depuis qu'il s'est fracturer le crâne le 6 décembre dernier.

Edwards s'est blessé lors d'une joute contre les Blues de St-Louis alors qu'il tomba sur la glace en tentant de faire un arrêt. Les premiers examens ne révélèrent aucune fracture et il demeura à l'écart du jeu jusqu'au 3 janvier lorsqu'il retourna devant ses filets afin d'affronter les Golden Seals de la Californie.

"J'ai pris cette décision à regret", a déclaré Edwards à la direction de l'équipe. "Détroit", a-t-il ajouté," a été une excellente organisation et c'est avec les Red Wings que j'ai connu mes meilleurs moments dans le hockey.

Ned Harkness, directeur général des Red Wings, a déclaré qu'il avait eu un long entretien avec Edwards.

"La direction des Red Wings a toujours considéré Edwards comme un excellent gardien et nous comprenon très bien qu'il ait décidé d'abandonner le hockey après la blessure dont il fut victime," a déclaré Harkness.

"S'il désire effectuer un retour au jeu, il sera toujours le bienvenu," a ajouté Harkness.

La saison dernière, Edwards a joué 27 parties pour les Wings et a conservé une moyenne de buts mérités de 3.37. Il s'était joint aux Wings en 1967 alors qu'Hank Bassen était envoyé aux Pingouins de Pittsburgh les derniers l'avait auparavant repêché des Black Hawks de Chicago.

Même s'il n'a joué que pendant quatre saisons dans la ligue Nationale, Edwards était le gardien le plus expérimenté des Wings. Les gardiens auxiliaires du Détroit, l'an dernier, étaient Jim Rutherford, Gerry Gray et Don McLeod, tous des recrues.

La semaine dernière, les Wings ont acquis les services de Joe Daley, des Sabres de Buffalo. La saison dernière, Daley a participé à 38 rencontres avec les Sabres après avoir joué dans 36 parties avec les Pingouins de Pittsburgh durant les deux saisons précédentes.

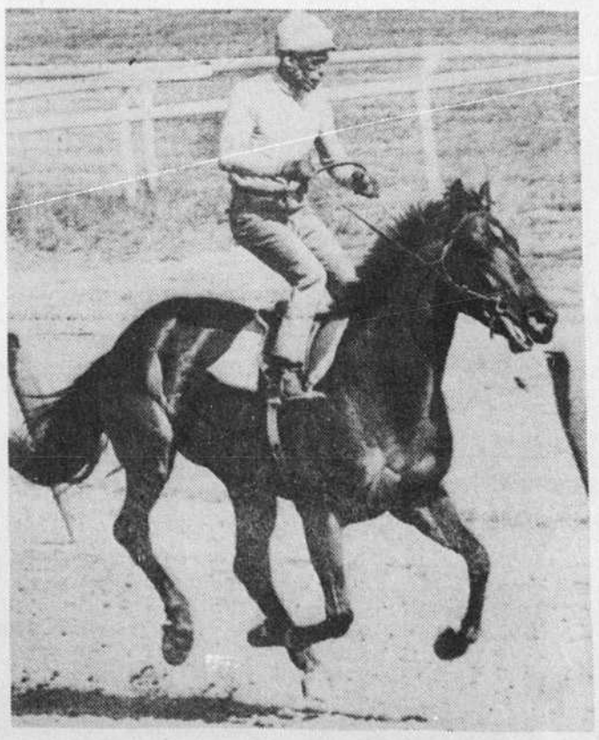

FUTUR AVILA? Dans le cadre d'un rodéo pour jeunes de moins de 16 ans, présenté à Calgary il va sans dire, ce jeune tente de monter, non sans difficulté, un jeune et fringant poulain. (Téléphoto PC)

CHEVAL ET JOCKEY SONT PRÊTS! Gustavo Avila fait haut personnage sur ses étriers et sur le dos d'un "Cat onero II" qui est grand favori pour gagner le Prix Belmont d'aujourd'hui et la fameuse Triple Couronne du turf américain pour la 1ère fois depuis que "Citation" a réussi l'exploit en 1948; photo prise lors d'un exercice du coursier vénézuélien hier matin. (Téléphoto PA)

chêne...audace heureuse des fins connaisseurs:

reproductions du 17e siècle en chêne anglais et exclusives à Eaton

Voici le luxe sobre et d'une beauté imageant l'esprit du 17e siècle anglais. Des pièces d'ameublement en chêne anglais reproduites à la main dans le style "Jacobin", d'allure traditionnelle par leur surface d'un riche fini grenu, signe de longue vie, et par leur subtil fini brun ciré.

Vous ne trouvez ici que quelques-uns des meubles de chêne anglais de la grande collection Eaton.

Vaisselier gallois 48" x 17" x 71" h. **595.00**

Table 60" x 36" jusqu'à 96" **745.00**

Chaise à bras 22" x 19" x 36" h. **135.00** ch.

Chaise d'appoint 17" x 17" x 36" h. **120.00** ch.

Fauteuil à ailettes de style "Jacobin" 25" x 26" x 42" h. **426.00**

Galerie des Beaux Meubles Eaton, en ville, septième étage. Rayon 770.
Vous êtes invités à utiliser les services de décoration intérieure Eaton. Ces ensembliers-décorateurs experts sauront trouver le petit-quelque-chose qui donnera à votre appartement un cachet de haute distinction et bon goût. Renseignez-vous en composant 842-9331, poste 771.

EATON

HEURES D'AFFAIRES EATON: LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 À 18 H — JEUDI, VENDREDI DE 9 H 30 À 21 H — SAMEDI DE 9 H À 17 H — LE STANDARD OUVRE À 8 H 30, 842-9211